



Évolution de la sécurité humaine

cadres et considérations pour
les forces armées du Canada

Sous la direction de
Shannon Lewis-Simpson et Sarah Jane Meharg

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par le ministre de la Défense nationale, 2023.



l'Académie canadienne de la Défense
PO Box 17000 Stn Forces
Kingston, Ontario K7K 7B4

Publié par la Presse de l'Académie canadienne de la Défense –
Théories et concepts de la sécurité humaine

N° de IDDN : A-PP-200-000/AG-001

ISBN : 978-0-660-48319-1 (Print)

ISBN : 978-0-660-48317-7 (PDF)

ISBN : 978-0-660-48602-4 (ePUB)

Numéro de catalogage gouvernement du Canada:
D2-645/2023F

Numéro de catalogage gouvernement du Canada:
D2-645/2023F-PDF

Numéro de catalogage gouvernement du Canada:
D2-645/2023F-EPUB

Aussi disponible en anglais : *Evolving Human Security:
Frameworks and Considerations for Canada's Military*

Pour demander une copie ou faire part de vos commentaires,
veuillez contacter : dallairecoe@forces.gc.ca

Les opinions exprimées dans cette publication sont entièrement
celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions, la
politique ou la position du gouvernement du Canada, du ministère
de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes ou de
l'une de leurs unités ou organisations subordonnées.

Imprimé au Canada.
1 3 5 7 9 10 8 6 4 2

Évolution de la sécurité humaine

cadres et considérations pour
les forces armées du Canada

Sous la direction de
Shannon Lewis-Simpson et Sarah Jane Meharg



Table des matières

Remerciements	1
Abréviations	2
Avant-propos	
Vice-amiral Scott Bishop, Représentant militaire du Canada auprès de l'OTAN	5
Introduction	
Shannon Lewis-Simpson, Alan Okros, et Stefan Wolejszo	7
Partie I : La montée de l'approche de la sécurité humaine au Canada	
Chapitre 1 : L'histoire et l'évolution de la sécurité humaine	
Myriam Denov	26
Chapitre 2 : Le Canada et la sécurité humaine	
Myriam Denov	45
Chapitre 3 : Interpréter la sécurité humaine dans la politique et la pratique	
Clare Hutchinson	60
Partie II : La sécurité humaine en pratique	
Chapitre 4 : Les Nations Unies et la sécurité humaine	
Myriam Denov	82
Chapitre 5 : L'OTAN et la sécurité humaine, évolutions politiques et stratégiques	
Clare Hutchinson	106
Chapitre 6 : L'OTAN et la sécurité humaine sous l'angle militaire	
David Lambert	130
Chapitre 7 : Créer un cadre de sécurité humaine pour les Forces armées canadiennes	
David Lambert	145
Chapitre 8 : Défis de l'application de la sécurité humaine aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique	
Rachel Grimes	158
Chapitre 9 : Opérationnalisation de la sécurité humaine pour les Forces armées canadiennes	
David Lambert	185

**Partie III : Apprendre la sécurité humaine :
Études de cas pour les opérations et la planification militaires**

Note au lecteur. 211

La sécurité humaine de l’OTAN : large ou étroite ?
Wilfrid Greaves. 212

Catastrophes climatiques et
insécurité humaine : Colombie-Britannique 2021
Wilfrid Greaves et Peter Kikkert 219

« Que d’autres puissent vivre » : recherche et sauvetage
Peter Kikkert et P. Whitney Lackenbauer 226

Élargir la sécurité humaine : les Rangers canadiens
et la résilience communautaire aux catastrophes
P. Whitney Lackenbauer et Peter Kikkert 236

Considérations structurelles et participation significative
Myriam Denov 244

Autres sujets transversaux
Clare Hutchinson 247

Un cadre canadien pour la sécurité humaine
Clare Hutchinson 255

Femmes, paix et sécurité
Clare Hutchinson 263

La sécurité humaine dans le cadre de la résilience nationale
Rachel Grimes 266

Programme de sécurité humaine du Canada
Myriam Denov 270

Définitions de la sécurité humaine : défis et limites
Myriam Denov 274

Défis militaires : la sécurité humaine de la stratégie à l’application
Rachel Grimes 279

Conclusion : Poursuivre la conversation sur la sécurité humaine
Melissa Hollobon, Shannon Lewis-Simpson, et Alan Okros. 286

Liste des contributeurs. 309

Bibliographie 311

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Situer les intentions.	9
Figure 2 : Passer d'un spectre de conflit à des systèmes de conflit.	12
Figure 7.1 : Cadre pour la sécurité humaine	154
Tableau 8.1 : Évolution de la contribution militaire à la sécurité humaine.	160
Tableau 8.2 : La liste des priorités en matière de sécurité humaine.	163
Tableau 8.3 : Responsabilités des domaines d'action de l'unité de sécurité humaine de l'OTAN	171
Figure 9.1: Approche militaire de la sécurité humaine	202
Tableau Partie 3.1 : Analyse des repères de l'OTAN pour la résilience dans le cadre de l'approche Femmes, paix et sécurité humaine.	268

Liste des Photos

1.1 : Discussion entre le chef du village de Kimpoko et un membre de la Force opérationnelle de la République Démocratique du Congo.	39
3.1 : Patrouille active dans le village de Nakhonay, Afghanistan.	70
4.1 : Interactions avec des enfants de la région, Haïti.	83
5.1 : Techniques de recherche et de déminage, Pologne.	106
7.1 : Fraterniser avec des enfants sur le terrain, Haïti.	150
8.1 : Évacuation sanitaire aérienne, Mali.	168
Partie 3:1 : Escadron de recherche et de sauvetage évacuant des civils, Canada.	225
Partie 3:2 : Recherche et sauvetage lors d'un exercice médical, Canada.	235
Partie 3:3 : Rangers canadiens établissant des communications, Canada.	243
Partie 3:4 : Fournir de l'eau potable pendant les opérations de réponse aux catastrophes, Philippines.	262
Partie 3:5 : Sauveteurs lors de l'opération LENTUS, Canada.	285

Remerciements

La publication de ce volume est l'aboutissement des efforts collectifs de nombreuses personnes qui soutiennent le travail des Forces armées canadiennes, et qui ont toutes une dette de gratitude envers elles.

Aux auteurs collaborateurs : Myriam Denov, Clare Hutchinson, Wilfrid Greaves, Rachel Grimes, Peter Kikkert, P. Whitney Lackenbauer, et David Lambert: merci pour votre expertise, à votre érudition, à vos recherches et à vos analyses sur ce sujet important. En majeure partie, votre travail a été à l'origine de l'idée de cet ouvrage. Nous avons apprécié les conversations et les discussions.

À Mélanie Denis, des Presses de l'Académie canadienne de la Défense : votre généreuse contribution en matière de temps et d'expertise (tout en participant simultanément à d'autres projets de premier plan) ne peut être passée sous silence.

À l'équipe du Centre de ressources en information du Collège des Forces armées canadiennes – vos efforts précieux nous ont aidés à créer un volume utile et accessible pour nos lecteurs.

Au personnel spécialisé de l'Office des publications du 17^e escadron : vos conseils et votre contribution ont grandement contribué à la réalisation de ce produit final.

À l'équipe du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité, Stefan, Melissa, Heather, Grace, Al, Shannon et Melinda : la qualité de ce projet a été améliorée grâce à votre expertise, à votre érudition et à votre soutien.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude et notre appréciation à nos familles pour leur soutien dans ce projet et en toutes choses.

Au nom du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité, les éditeurs tiennent à exprimer leurs sincères remerciements au Major Général Craig Aitchison, pour son leadership indéfectible en vue d'améliorer et d'étendre le développement professionnel des Forces armées canadiennes, en particulier dans les domaines liés à la sécurité humaine. Cet ouvrage lui est dédié.

Abréviations

2R	Soulagement et récupération
3Ps	Participation, prévention et protection
9/11	11 septembre 2001
A4P	Action pour la paix
ACO	Commandement allié Opérations
ACS+/Plus	Analyse comparative entre les sexes plus
ACT	Le Commandement allié Transformation
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
APD	Assistance de Développement Officiel
ARC	Aviation royale canadienne
BI	le développement de l'intégrité (BI - building integrity)
CAAC	Les enfants et les conflits armés
CAG	Affaires mondiales Canada
CASARA	Association civile de recherche et de sauvetage aériens
CATAIR	Le catastrophe aérienne
CCCOS	Centres conjoints de coordination de sauvetage
CCMS	Commission sur les défis de la société moderne
CCT	Sujets transversaux
CDS	Chef d'état-major de la Défense
CIISE	Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États
COCIM	Coopération civilo-militaire
COIC	Commandement des opérations interarmées du Canada
COIN	La contre-insurrection
COMEDES	Comité des chefs des services médicaux militaires
CPI	Cour pénale internationale
CPP	Protection des biens culturels (cultural property protection)
CRSV	Violence sexuelle liée aux conflits
C-SASE	contribution à un environnement sûr et sécuritaire

CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
DAS	Chercher et sauver
DCDC	Centre de Développement, Concepts et Doctrines
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DIANE	Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord
DIDH	Droit international des droits de l'homme
DIH	Loi humanitaire internationale
DoD	Département de la Défense
EAPC	Conseil de partenariat euro-atlantique
ESCD	Division des défis de sécurité émergents
ESS	Fort, sécurisé, engagé
FABN	la facilitation de l'accès aux besoins de base
FAC	Forces armées canadiennes
FBP	Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix
FIAS	Force internationale d'assistance à la sécurité afghane
HSU	Unité de la sécurité humaine
IA	Intelligence artificielle
IPC	Initiative canadienne de consolidation de la paix
LOI	Transformation du commandement allié
LOIS	Systèmes d'armes létaux autonomes
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAJMAR	catastrophes maritimes majeures
MDN	Ministère de la Défense nationale
MER	Exploitation et abus sexuels
MH	atténuation des dommages
MOD	Ministère de la Défense du Royaume-Uni
MSHT	l'esclavage moderne et la traite des êtres humains
OING	Organisation non gouvernementale internationale
OMD	Objectifs de développement du millénaire

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONS	Bureau OTAN de normalisation
ONU	Les Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAN	Plans d'action nationaux
PDI	Personnes déplacées internes
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PME	Engagements militaires en temps de paix
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PoC	Protection des civils
PR	Posture de réponse
PSS	Programme de sécurité humaine
QG	Quartier général
R2P	Responsabilité de protéger
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
RSI	Règlement sanitaire international
RSS	Recherche et sauvetage au sol
SAC	Transformation du commandant suprême allié
SCSL	Tribunal spécial pour la Sierra Leone
SLTRC	Commission vérité et réconciliation de la Sierra Leone
SRR	Région de recherche et de sauvetage
THB	Traite des êtres humains
UE	Union européenne
UNTFHS	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VP	Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats (Principes de Vancouver)
WPS	Programme Femmes, paix et sécurité

Avant-propos

C'est avec grand plaisir que je présente le premier livre publié par le Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité des Forces armées canadiennes par les Presses de l'Académie canadienne de la défense : *Évolution de la sécurité humaine: cadres et considérations pour les forces armées du Canada*. Coédité par D^r Shannon Lewis-Simpson et D^r Sarah Jane Meharg, ce livre explique de quelle manière la sécurité humaine a été interprétée dans des situations de conflit et de crise aussi diverses que la gestion des catastrophes et les opérations de paix, et dans des contextes tels que les Nations Unies et l'OTAN, et soulève des questions importantes sur les raisons pour lesquelles les Forces armées canadiennes pourraient inclure un cadre de sécurité humaine plus officiel dans leurs opérations futures, qu'elles soient nationales ou expéditionnaires.

Certains diront que le concept de sécurité humaine n'est pas nouveau et que le retour de la concurrence entre de grandes puissances mérite davantage notre attention. S'il est vrai que la sécurité humaine fait partie du discours politique et universitaire depuis de nombreuses années, je propose que les façons dont l'environnement opérationnel actuel est susceptible d'amplifier les nombreuses pressions sur la sécurité humaine (allant de l'extrémisme violent motivé par l'idéologie, à la propagation de la désinformation, aux cyberattaques contre des infrastructures civiles essentielles, aux conflits internes et au changement climatique) exigent notre leadership en matière de réflexion et d'action. En fait, la sécurité humaine n'est pas isolée ou séparée de la concurrence entre les grandes puissances et de l'affaiblissement de l'ordre international fondé sur des règles, mais elle est plutôt imbriquée à l'intérieur et grandement affectée par celui-ci.

En tant que représentant militaire du Canada auprès de l'OTAN, je peux témoigner du sérieux avec lequel l'Alliance aborde la sécurité humaine, en tant que moyen de mieux comprendre l'environnement humain, et l'état de la sécurité moderne. Alors que l'OTAN adopte une approche de sécurité humaine, incluant des programmes stratégiques centrés sur les personnes, elle établit une norme par laquelle les FAC peuvent participer et influencer. Dans l'arrière-cour de l'OTAN, la guerre en Ukraine a mis cet aspect en évidence, soulignant l'importance de considérer les menaces à la sécurité au-delà de la sécurité de l'État. La vision plus large qu'offre l'approche de la sécurité humaine

permet de mieux comprendre l'environnement humain et les mesures qui pourraient être prises pour renforcer la résilience à l'échelle de la communauté.

Ce livre identifie des sujets et des thèmes essentiels pour les militaires impliqués dans l'établissement de la paix et de la stabilité et examine ce qui doit être priorisé entre la protection et la prévention. On y soulève les défis de l'augmentation de la fonction d'anticipation des FAC ce qui pourrait influencer l'approche des FAC pour s'adapter et agir dans les zones les plus dangereuses du globe. Les auteurs et les éditeurs ont considéré la sécurité humaine pour mieux situer l'approche, en identifiant les tendances et en se concentrant sur les considérations pertinentes pour l'adoption d'un cadre de sécurité humaine des FAC. Le développement contextuel de la sécurité humaine en termes politiques et doctrines est mis en évidence à travers la description de cas, de problèmes et de thèmes à partir desquels les lecteurs peuvent mieux saisir la portée de cette idée apparemment simple : la sécurité humaine.

Cet ouvrage offre aux militaires une occasion opportune de réfléchir aux théories, aux cadres et aux approches évolutives de la sécurité humaine. Il relance la réflexion et élargit les perspectives en décrivant les raisons pour lesquelles un cadre de sécurité humaine complète et renforce la sécurité traditionnelle de l'État et permet aux militaires d'intégrer un certain nombre d'aspects des mandats de mission et des tâches militaires dans une compréhension plus globale des exigences. De même, peut-il soutenir efficacement la planification et les actions de « l'ensemble de la mission » en créant un vocabulaire commun conduisant à une meilleure coordination avec d'autres acteurs. Elle peut aider les commandants et les planificateurs militaires à acquérir une compréhension plus complète du contexte et de l'environnement opérationnel ainsi que des plans d'action potentiels.

Il est certain que les opérations des Forces armées canadiennes continueront d'être menées dans des contextes qui obligent les membres en uniforme à penser globalement, voire différemment, à l'environnement exigeant dans lequel ils se trouvent. Je félicite le Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité pour les efforts déployés afin de produire cette contribution importante et nécessaire à l'enseignement militaire professionnel et à la profession d'armes en général.

Vice-amiral Scott Bishop, CMM, CD
Représentant militaire du Canada auprès de l'OTAN

Introduction

Shannon Lewis-Simpson, Alan Okros, et Stefan Wolejszo

La sécurité humaine est absente des opérations contemporaines du Canada et des Alliés. Malgré trois décennies de développement conceptuel et théorique depuis le milieu des années 1990, la trajectoire régulière de la sécurité humaine a été interrompue par le 11 septembre. Pourtant, l'absence d'un cadre codifié relatif à la sécurité humaine n'a pas empêché les militaires de recourir à l'approche de la sécurité humaine. Lorsqu'on leur demande, de nombreux militaires indiquent qu'ils ont effectué un travail de type sécurité humaine ou qu'ils ont envisagé des facettes de la sécurité humaine, notamment pendant leur séjour en Afghanistan, dans le cadre de missions des Nations Unies et lors d'interventions en cas de catastrophe nationale. En effet, les archives des opérations des FAC depuis le début des années 2000 en témoignent. Une approche fondée sur la sécurité humaine permet une compréhension plus complète de l'environnement humain, permettant à ceux qui planifient et prennent des décisions au sein des armées d'être mieux informés, conduisant ainsi à des résultats optimaux. Avec la résurgence de la Russie, un environnement de guerre hybride complexe et une concurrence potentielle entre grandes puissances, les considérations de sécurité humaine ont-elles moins d'importance aujourd'hui, ou y a-t-il une raison opérationnelle de remettre l'accent sur la sécurité humaine à la lumière de ces dynamiques?

La sécurité humaine a continué de se développer au sein des institutions internationales, mais elle n'a pas été pleinement opérationnalisée dans l'ensemble des FAC. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a fait progresser les travaux sur la sécurité humaine, avec le sujet désormais intégré dans le Concept stratégique 2022 et avec l'articulation formelle d'une approche et de principes directeurs de l'OTAN en matière de sécurité humaine¹. Le ministère de la Défense du Royaume-Uni a promulgué la doctrine de la sécurité humaine dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à intégrer pleinement le concept dans sa stratégie en matière de sécurité humaine 2020-2032. Les Nations Unies font également progresser leur approche de la sécurité humaine en mettant davantage l'accent sur la lutte contre les insécurités auxquelles les populations ou sous-groupes peuvent être confrontés, en particulier dans les contextes de conflit armé. Avec les progrès récents dans la compréhension de la sécurité humaine, on s'attendrait à voir un cadre doctrinal de sécurité humaine mûrir pour fournir aux armées alliées les

définitions et les orientations nécessaires pour intégrer une perspective globale de sécurité humaine et pour hiérarchiser les tâches liées à la sécurité humaine. Pourtant, comme l'ont noté Kaileigh Heard et Kristin Thue, « même si de nombreux progrès ont été réalisés, davantage pourrait être fait pour s'assurer que [OTAN] ne se contente pas d'accorder une importance superficielle à ces enjeux, mais qu'elle puisse tenir ses engagements² » [traduction]. Le bras politique de l'OTAN soutient le bras militaire dans l'opérationnalisation de la sécurité humaine et, à l'instar du processus engagé par le Royaume-Uni, la mise en œuvre et l'opérationnalisation officielles peuvent progresser. Une compréhension de ces fins, voies et moyens uniques et pratiques peut aider les FAC à anticiper comment soutenir tout développement ultérieur de la politique fédérale en matière de sécurité humaine.

La politique de défense actuelle du Canada *Protection, Sécurité, Engagement* exige que la défense anticipe, s'adapte, et agisse³. Ce volume est écrit pour soutenir la première fonction. Il vise à informer les professionnels de la Défense de l'évolution récente des cadres de sécurité humaine, largement inspirés des perspectives de l'ONU, de l'OTAN, du Royaume-Uni et du Canada. Les contributeurs se demandent si ou quand la sécurité humaine peut être intégrée plus formellement dans les opérations canadiennes et alliées contemporaines.

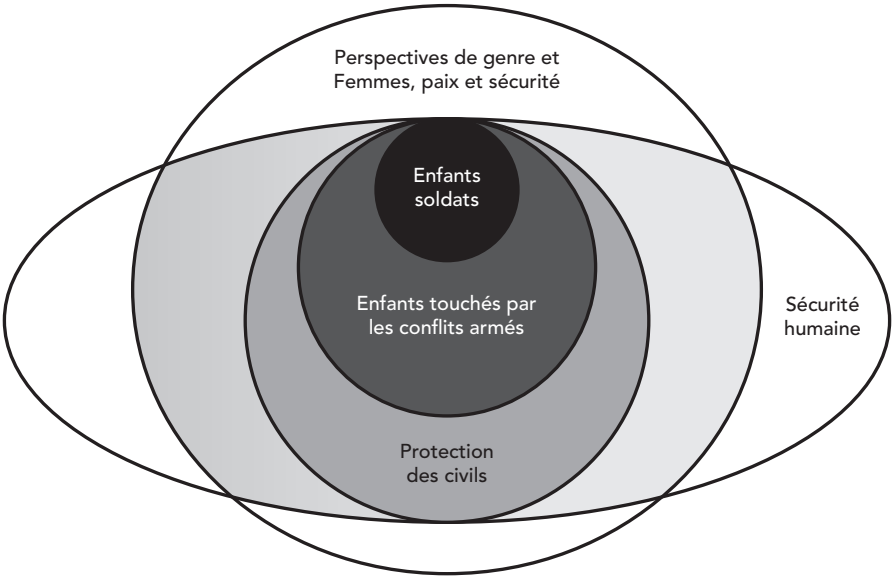
Anticiper, s'adapter, agir

Anticiper pour s'adapter et agir est le fondement d'une vision à 360 degrés de la sécurité humaine. Le rapport de 1994 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé *Nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, était un document fondateur et définissait la sécurité humaine comme une approche de la paix et de la sécurité centrée sur les personnes, propre au contexte, globale et axée sur la prévention. Le rapport résume les nombreux indicateurs de la sécurité humaine sont condensés en trois piliers centraux : l'objectif pour tous de vivre à l'abri de la peur, à l'abri du besoin et dans la dignité⁴. Le pilier « vivre à l'abri de la peur » fait référence aux indicateurs de menaces directes à la sécurité, à la santé, à l'intégrité physique et à l'absence de formes de violence. Le pilier « vivre à l'abri du besoin » fait référence aux besoins fondamentaux des personnes, y compris les moyens de subsistance économiques et les dimensions environnementales. Le troisième pilier, « vivre dans la dignité », fait référence aux droits de la personne et à l'accès à la justice. Cela comprend également la lutte contre les atteintes à la dignité humaine dues au racisme systémique, aux inégalités fondées sur le sexe et à d'autres formes de discrimination⁵.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine a défini les meilleures pratiques et méthodes d'application de la sécurité humaine dans les politiques et programmes des Nations Unies⁶. Cette approche de la sécurité est centrée sur les personnes et les collectivités plutôt que sur l'État-nation. En tant que cadre d'analyse, il soutient la compréhension militaire des menaces multidimensionnelles et interconnectées, ainsi que les perspectives sexospécifiques et intersectionnelles, aidant à aborder les dilemmes de sécurité sous divers angles et significations pour déterminer les solutions de sécurité appropriées.

Alors que les auteurs collaborateurs utilisent les trois piliers du rapport du PNUD pour encadrer leurs analyses, l'accent est moins mis sur la liberté de vivre dans la dignité au sein du lien militaire, et l'accent est davantage mis sur la bifurcation entre l'absence de peur — souvent appelée dimension de *protection* dans une définition *étroite* de la sécurité humaine, et la protection contre le besoin — souvent appelée dimension de *prévention* dans une définition plus *large* de la sécurité humaine. Les lecteurs peuvent considérer l'existence du troisième pilier comme un sous-texte soutenant les notions d'une définition plus large de la sécurité humaine, en particulier en matière de résilience et de relèvement après un conflit ou une crise.

Figure 1 : Situer les intentions.



Divers cadres et programmes ont émergé du rapport du PNUD de 1994. Chacun de ces éléments a eu une influence sur les FAC et ses opérations, au pays et à l'étranger, et continuera d'en avoir. La figure 1 met en contexte divers cadres et programmes au premier plan de la sécurité centrée sur l'humain. La question des enfants soldats fait partie de l'agenda des enfants touchés par les conflits armés (CACC), qui est imbriqué dans l'agenda de la protection des civils (PDC), qui s'inscrit plus largement dans les principes de la perspective de genre et les Femmes, paix et sécurité (FPS) qui, enfin, s'inscrit dans les théories et pratiques de la sécurité humaine, tant dans les cadres formalisés de l'ONU et de l'OTAN, que dans les activités militaires *ad hoc*.

Ce volume s'appuie sur les programmes et les cadres mis en évidence dans la figure 1, s'appuie sur les développements les plus récents au sein de l'OTAN, avec la mise en place de l'approche de la sécurité humaine d'octobre 2022, qui a réaffirmé l'engagement en faveur de la « mise en œuvre d'un programme ambitieux en matière de sécurité humaine » [traduction] à intégrer dans toutes les tâches fondamentales de l'Alliance⁷. Ce document s'inspire de l'approche de l'ONU qui « conceptualise la sécurité humaine comme une approche multisectorielle de la sécurité qui identifie et traite les défis répandus et transversaux à la survie, aux moyens de subsistance et à la dignité des personnes⁸ » [traduction].

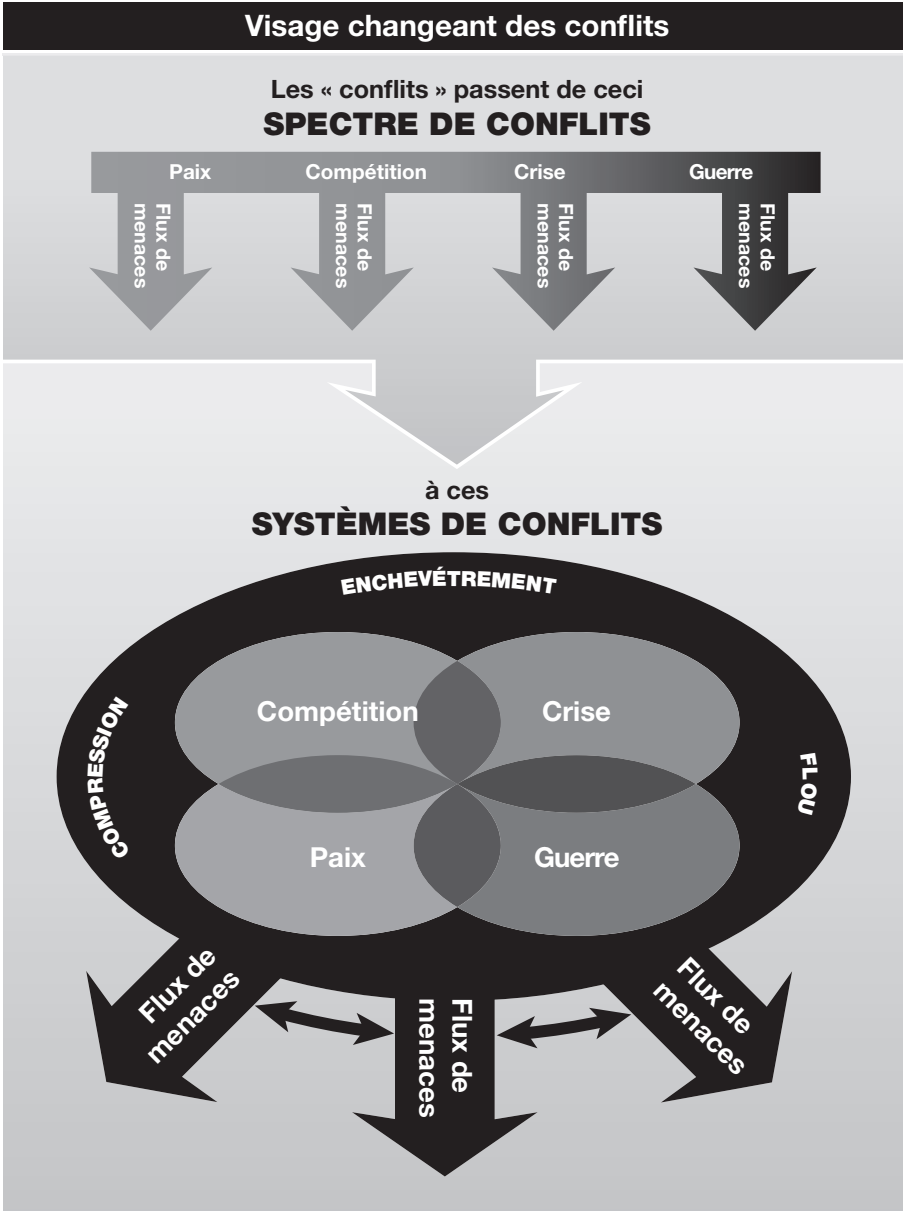
De plus, les *Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats (Principes de Vancouver)* constituent le fondement de l'approche de ce volume⁹. S'appuyant sur le rôle de chef de file du Canada dans le lancement des Principes de Vancouver, les auteurs collaborateurs améliorent la compréhension de la sécurité centrée sur les personnes, en se concentrant sur les dimensions hybrides de la protection et de la prévention, plutôt que sur une dimension ou l'autre.

Le positionnement de l'OTAN sur la sécurité humaine dans son concept et son approche stratégiques et la nouvelle stratégie américaine d'atténuation des dommages civils¹⁰ offrent un aperçu des changements contemporains dans le discours sur la protection et la prévention. En tant que cadre d'analyse, il contraste avec les opérations de contre-insurrection et les opérations de stabilité traditionnelles en se concentrant sur les insécurités plutôt que sur les menaces. Ceci est remarquable, car la politique d'aujourd'hui a vu un retour à la concurrence entre les grandes puissances, à la dissuasion et aux conceptualisations de la guerre. Pour appliquer une approche de la sécurité humaine, les FAC devraient surveiller les mises à jour continues du concept, y compris décider s'il convient d'adopter une approche étroite de la protection

physique uniquement ou d'élargir l'approche pour faire progresser la prévention des attaques. L'approche pose également des défis à la vision traditionnelle de l'État en tant que seul fournisseur de sécurité et aux ramifications juridiques et politiques potentielles de cela. En outre, comme le souligne le rapport de 2022 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la sécurité humaine peut être utilisée pour promouvoir des intérêts hégémoniques par les États et a le potentiel de saper l'attention portée aux questions de bien public commun et d'intérêts collectifs¹¹. Dans ce contexte, ce volume fournit aux lecteurs une feuille de route opportune, et peut-être une boussole, vers l'intégration de la sécurité humaine dans un objectif d'anticipation mis en forme pour les opérations contemporaines. Il répond aux questions essentielles concernant les raisons pour lesquelles l'OTAN et les Nations unies ont adopté des cadres spécifiques de sécurité humaine et ce que cela signifie pour les forces armées.

On pourrait se demander pourquoi ce volume est nécessaire si les aspects de la sécurité humaine sont déjà pris en compte dans la planification et les opérations militaires canadiennes. Bien que le Canada tienne compte des aspects de la sécurité humaine et possède en effet une expertise approfondie dans certains domaines, c'est la perspective plus large de la sécurité humaine qui n'a pas été intégrée dans la fonction d'anticipation des FAC. Les menaces à la sécurité humaine sont plus diverses et plus complexes qu'elles ne l'étaient sous le précédent leadership du Canada dans le dossier de la sécurité humaine à l'échelle internationale dans les années 1990 et 2000. Il est important que les FAC examinent comment les approches récentes et la doctrine émergente de l'ONU, de l'OTAN et de certains pays alliés recourent les politiques et la doctrine canadiennes actuelles et, par conséquent, donnent un aperçu de la fonction d'anticipation. Selon COMFOSCAN, « l'émergence de nouvelles formes de concurrence stratégique à long terme et l'affaiblissement de l'ordre international fondé sur des règles se manifestent sur de multiples fronts et à travers de multiples dimensions du pouvoir¹². » Ces évolutions amplifient les dynamiques géopolitiques, tout en mettant à rude épreuve les méthodes plus traditionnelles par lesquelles les forces anticipent la *problématique* de la sécurité. Le COMFOSCAN suggère que les FAC s'éloignent de la compréhension des conflits à travers un *spectre*, qui progresse généralement de manière linéaire de la paix, à la compétition, à la crise, puis à la guerre, vers des *systèmes de conflit*, comme le montre la figure 2.

Figure 2 : Passer d'un spectre de conflit à des systèmes de conflit.



Source : Canada, Défense nationale, *Au-delà de l'horizon : Une stratégie pour les Forces d'opérations spéciales du Canada dans un environnement de sécurité en évolution* (Ottawa : COMFOSCAN, 2020).

Le spectre des conflits peut être considéré comme un système complexe de conflits qui comprend des intersections et des chevauchements, guidé et façonné par des théories de compression, d'enchevêtrement et de brouillage. Les contributions de Lambert dans ce volume sont basées sur la fusion de ces deux éléments afin de mieux comprendre l'environnement dans lequel un cadre de sécurité humaine pourrait bonifier des opérations réussies.

Ce volume, dans son ensemble, propose des moyens d'accroître les capacités des FAC à anticiper les insécurités humaines, qu'elles soient nationales ou expéditionnaires, et comment les FAC pourraient être guidées dans leur anticipation pour défendre les intérêts nationaux et façonner davantage l'espace opérationnel pour contribuer à la paix et à la stabilité à plus long terme. Bon nombre des auteurs qui ont contribué à ce volume discutent des options disponibles aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique, y compris les rôles et les responsabilités à l'intérieur de ces trois niveaux grâce auxquels une approche de sécurité humaine pourrait être davantage systématisée dans l'ensemble des FAC. Ces trois niveaux sont abordés tout au long de ce volume à l'aide des définitions de l'OTAN. Le niveau stratégique est celui des gouvernements et des coalitions et inclut la stratégie militaire. La stratégie militaire dicte comment et pourquoi les forces militaires seront employées. Elle relève de la compétence d'un gouvernement ou d'une coalition, mais elle est conseillée par des commandants et un état-major militaires de haut rang. Le niveau opérationnel entreprend des campagnes et des opérations majeures pour atteindre les objectifs stratégiques. Les autorités de ce niveau veillent à ce que les capacités et les actions de niveau tactique soutiennent ou renforcent les objectifs de niveau stratégique et l'état final. Le niveau tactique planifie et exécute des activités, des batailles et des engagements pour atteindre les objectifs militaires assignés aux formations et unités tactiques¹³.

L'un des principaux objectifs de ce volume est d'examiner les répercussions potentielles pour les Forces armées canadiennes de l'adoption d'une approche axée sur la sécurité humaine. David Lambert a évoqué le fait que l'attention portée à la sécurité humaine est considérée par certains comme « rien de plus que de l'opportunisme dans les affaires publiques et de l'autojustification¹⁴ » [traduction]. Lambert répliquerait en disant que la légitimité doit être le fondement de tout objectif stratégique. Si les thèmes ou facteurs transversaux de la sécurité humaine ne sont pas pris en compte par les forces armées ou si les forces armées ne prennent pas « les actions les plus élémentaires pour protéger les civils non combattants ou, à plus long terme, contribuer

à mettre en place les conditions pour la construction de la sécurité humaine » [traduction], cela compromettra les actions et le soutien des forces militaires. « Ainsi, il est vital que l'OTAN et ses États membres disposent d'un modèle pratique de la sécurité humaine qui permette la compréhension au niveau stratégique, la planification au niveau opérationnel et l'exécution au niveau tactique¹⁵ » [traduction]. Lorsque la sécurité de l'État et la diplomatie sont inefficaces pour la sécurité de tous, une approche de la sécurité humaine à l'action militaire légitime est recommandée, comme l'a répété Rachel Grimes.

Pour les armées, la compréhension de la sécurité humaine (avec l'inclusion de perspectives sexospécifiques) peut permettre de mettre davantage l'accent sur la protection des civils (et d'autres fonctions de protection ou de soutien) comme étant vitale pour le travail des FAC. Cela peut également favoriser les efforts de stabilisation à long terme et établir les conditions favorables aux processus de consolidation de la paix, contrairement à une victoire militaire traditionnelle. En ce sens, un cadre de la sécurité humaine peut aider à déterminer les indicateurs et les causes de l'insécurité, ainsi que les rôles et limites militaires ou civils pour y faire face. De plus, les défis mondiaux complexes et interconnectés actuels – tels que le changement climatique, la pandémie de coronavirus, l'appauvrissement, le recentrage sur la concurrence entre les grandes puissances et les conflits violents – nécessitent une vision élargie de la façon dont ces problèmes touchent les personnes et les collectivités (du point de vue de la sécurité humaine), le rôle de l'État et les responsabilités selon les cadres pertinents. Un cadre de la sécurité humaine peut aider à guider la réflexion des FAC pour leur permettre de se situer dans le contexte de ces nouvelles menaces mondiales émergentes et de mieux déterminer comment et quand elles auront (ou n'auront pas) un rôle, direct ou indirect, à jouer. Cela nécessite également une compréhension de comment les FAC peuvent prévenir ou, en fait, contribuer aux insécurités, et anticiper les risques futurs, tels que l'incidence en cascade que les FAC peuvent avoir sur les indicateurs de sécurité humaine qui ont une incidence sur les personnes ou les collectivités.

Façon dont ce livre est organisé

Ce livre est divisé en trois parties pour rendre compte des différentes approches adoptées par les auteurs et d'articuler pleinement la réflexion et l'apprentissage nécessaires pour anticiper. Les auteurs qui ont contribué à ce volume ont abordé la question de la sécurité humaine à la fois de manière étroite et de manière plus large afin de décrire les avancées essentielles d'un cadre de sécurité humaine en termes de portée,

de définition, de sujets transversaux et de liens entre la sécurité humaine et d'autres questions de sécurité telles que FPS et la concurrence entre les grandes puissances. Dans la partie un portant sur la naissance de l'approche du Canada en matière de sécurité humaine, trois chapitres offrent un compte rendu complet de l'histoire et de l'évolution des concepts et des théories de la sécurité humaine, y compris leurs limites et leurs restrictions dans un monde qui se recentre sur la sécurité centrée sur l'État. La partie deux portant sur la sécurité humaine dans la pratique comprend six chapitres qui examinent les questions relatives à l'intégration d'un cadre portant sur la sécurité humaine dans les politiques, les stratégies, la doctrine, l'instruction et les opérations des forces armées. La partie trois offre une réflexion sur l'apprentissage de la sécurité humaine et présente 12 notes thématiques de nos auteurs collaborateurs qui abordent d'autres sujets transversaux tels que la dégradation de l'environnement et la cybersécurité; les femmes de la troisième génération, la paix et la sécurité; ainsi que le rôle du Canada et la résilience nationale. Les notes thématiques offrent des occasions de réflexion plus approfondie sur des sujets fondamentaux pour le travail des FAC au cours de la prochaine décennie et sont conçues comme des éléments de réflexion, des critiques, des occasions d'apprentissage et des analyses informelles produites par les auteurs collaborateurs. La conclusion propose une poursuite de la discussion, évoquant la notion d'Anthropocène dans le contexte de l'anticipation des menaces et des insécurités, façonnant davantage les environnements nationaux et internationaux pour la sécurité des personnes.

Auteurs collaborateurs

Myriam Denov donne un aperçu complet des origines et du développement de la sécurité humaine en tant qu'approche des relations internationales et de la paix et de la sécurité de 1945 à aujourd'hui. Denov retrace les initiatives en matière de sécurité humaine de l'ONU, à la fois fondées sur la protection (vivre à l'abri de la peur) et sur le développement (vivre à l'abri du besoin). Elle traite également du développement de la sécurité humaine dans la théorie et les pratiques canadiennes et illustre comment elle a augmenté et diminué sous différents gouvernements élus. Elle discute de certaines des critiques de la sécurité humaine, y compris les défis de la définition, les éléments *néocoloniaux* de l'approche, la *vision à court terme du concept* et l'absence d'une *perspective genrée*. En décrivant les revers et les défis actuels de la sécurité humaine, Denov soutient que la participation significative des personnes touchées par les conflits armés est la clé d'une stratégie réussie de consolidation de la paix.

Clare Hutchinson offre une perspective unique en tant qu'ancienne représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité (2018-2021) pour explorer l'évolution du concept de sécurité humaine et des sujets transversaux au sein de l'OTAN. Hutchinson fait valoir que le Canada est bien placé pour mettre en œuvre les réponses centrées sur les personnes, globales, propres au contexte et axées sur la prévention nécessaires pour renforcer la protection et l'autonomisation de toutes les personnes et de toutes les collectivités, comme l'exigent les Nations Unies. Elle examine comment le Canada peut tirer parti des leçons apprises et rehausser sa position de champion de la sécurité humaine au sein de l'OTAN et dans le monde en fournissant dix éléments importants pour la conception d'une approche canadienne axée sur la sécurité humaine.

Rachel Grimes soulève le point évident suivant : si vous interrogez un membre actif des FAC sur la sécurité humaine, on vous dira que cela se fait déjà. À certains égards, c'est bien le cas. Grimes reconnaît ce qui a été accompli au sein des FAC et fait de nouvelles recommandations pour l'adoption d'une approche plus holistique qui donne la priorité à une sécurité centrée sur les personnes, qui est collaborative et consultative, et qui est fondée sur le programme Femmes, paix et sécurité (FPS), pour former une approche de troisième génération « Femmes, paix et sécurité humaine ». Grimes soutient que le Canada est bien placé pour appliquer une telle approche aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique, à la suite des perspectives acquises grâce à l'application de l'ACS Plus. Une telle approche augmentera la résilience nationale que l'OTAN attend de ses alliés et partenaires.

Wilfrid Greaves, Peter Kikkert et P. Whitney Lackenbauer examinent la sécurité humaine dans le contexte particulier des opérations nationales canadiennes. Greaves soutient qu'au lieu d'une approche *générale* de la sécurité humaine appliquée par l'OTAN pour tenir compte des piliers « vivre à l'abri de la peur », « vivre à l'abri du besoin » et « vivre dans la dignité », le Canada a *rétréci* l'approche nationale en matière de sécurité humaine pour se concentrer sur le pilier « vivre à l'abri de la peur » et, plus précisément, « vivre à l'abri de menaces *violentes* contre les droits, la sécurité ou la vie des personnes¹⁶ » [traduction]. Dans une étude de cas, Greaves suggère cette approche étroite : « produit des lacunes qui donnent une compréhension incomplète du rôle des Forces armées canadiennes relativement à la sécurité humaine » [traduction]¹⁷. Utilisant la sécurité humaine comme perspective pour examiner les opérations, Greaves et Kikkert se penchent sur la façon dont les FAC apportent des secours aux sinistrés en cas de catastrophe nationale, et Kikkert et Lackenbauer

discutent des services de recherche et de sauvetage. Greaves soutient qu'une conception plus large de la sécurité humaine est nécessaire pour intégrer les armées dans un cadre pangouvernemental « qui reflète à la fois les acteurs et les capacités civiles et militaires¹⁸ » [traduction]. Dans cet ordre d'idées, Kikkert et Lackenbauer abordent le rôle spécial en matière de sécurité humaine que jouent les Rangers canadiens dans les régions rurales et nordiques du pays, définissant plus précisément les insécurités nationales et le spectre d'influence possible dans le Nord et dans les collectivités isolées.

David Lambert offre des conseils détaillés sur la façon dont le Canada pourrait s'y prendre pour opérationnaliser la sécurité humaine dans les politiques de défense et pour intégrer une approche de la sécurité humaine dans le cadre de ses activités principales. Il donne un aperçu des considérations récentes sur la sécurité humaine au sein de l'OTAN et de la doctrine de défense du Royaume-Uni. Lambert soutient que « de nombreux outils doctrinaux conceptuels et pratiques pour la participation directe des armées dans la construction de la sécurité humaine ont été élaborés au cours de la première décennie de ce siècle » [traduction]. L'intégration réussie d'une approche de la sécurité humaine est la clé du succès et il décrit certaines conséquences d'un échec de cette intégration qui sont des éléments importants à retenir pour les décideurs et les dirigeants des FAC.

Qui représente la sécurité?

Un défi important lié à l'adoption d'une approche de la sécurité humaine des FAC est celui de la définition de la portée. Les critiques suggèrent que les deux concepts du développement humain et de la sécurité humaine sont souvent utilisés de manière interchangeable par l'ONU, et qu'il y a un manque de distinction entre ce qui constitue les droits de la personne et la sécurité humaine. La définition plus large employée par l'ONU aboutit à un « dépassement conceptuel » qui se traduit par une confusion, conduisant à « de fausses priorités et de faux espoirs », encourageant « des solutions militaires à des problèmes non militaires et des solutions non militaires à des problèmes militaires¹⁹ » [traduction]. Essentiellement, les personnes doivent être physiquement en sécurité avant que toutes les autres formes de sécurité puissent être atteintes, et c'est pourquoi la protection des civils reste l'aspect clé de la sécurité humaine. Une distinction a été faite entre l'approche de la sécurité humaine et les cadres de sécurité traditionnels, mais, comme le fait remarquer Chandler en ce qui a trait à l'importance de la protection physique, « il est très difficile de maintenir systématiquement qu'il

existe une lutte entre des approches fondamentalement différentes²⁰ » [traduction]. Différents acteurs et nations utilisent le même terme *sécurité humaine*, mais y attachent des significations, des objectifs et des indicateurs différents, mais il faut s’y attendre, car la sécurité humaine a des significations différentes pour différentes personnes, en fonction des circonstances et du contexte. Ainsi, plutôt que de s’en tenir à une définition précise de ce qui constitue la sécurité pour tous, la portée ambiguë de ce qui constitue la sécurité humaine peut être considérée à la fois comme une force et une faiblesse. Le Canada, comme le fait remarquer Greaves dans ce volume, a mis l’accent sur une interprétation plutôt étroite de quatre domaines clés de la sécurité humaine. Comme l’a déclaré l’ancien ministre des affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, « le Canada a à la fois la capacité et la crédibilité nécessaires pour jouer un rôle de chef de file » dans la lutte contre la peur : la consolidation de la paix; les mines terrestres antipersonnel; protéger les droits des enfants et faire la promotion d’un système international de commerce fondé sur des règles en tant que puissance moyenne²¹ [traduction]. On a reproché à cette approche étroite fondée sur la sécurité physique et la liberté de vivre à l’abri de la peur d’entraver le potentiel de transformation d’une approche de la sécurité humaine interconnectée avec le développement et le changement structurel, et de ne pas prendre en compte les nombreuses menaces émergentes qui pèsent sur une personne ou une collectivité²².

De plus, vivre à l’abri de la peur tend à protéger la sécurité humaine, mettant ainsi l’accent sur un rôle militaire de *protection*, tandis que vivre à l’abri du besoin tend à concentrer l’attention sur la *prévention* en mettant davantage l’accent sur l’aide au développement officielle et les acteurs humanitaires. Anticiper les adaptations et les actions stratégiques, opérationnelles et tactiques d’une armée en influençant *les deux* dimensions de la sécurité des personnes en tant que *cadre* est une activité importante à l’heure actuelle dans les lignes d’effort des FAC, dans tous les environnements. Cette notion de cadre favorise la mise en place de la sécurité par des lignes d’effort concurrentes et complémentaires. C’est ainsi que Hutchinson visualiserait la relation entre la sécurité humaine et le programme Femmes, paix et sécurité, comme nous le verrons plus loin dans ce volume.

En 2008, Chandler a critiqué à tort « l’exagération des nouvelles menaces à la sécurité de la période postérieure à la Guerre froide » telles que « la drogue, la maladie, le terrorisme, la pollution, la pauvreté et les problèmes environnementaux » comme ayant la primauté dans le discours sur la sécurité humaine²³ [traduction]. Nous savons maintenant que les

effets de ces menaces émergentes, ainsi que des menaces technologiques, convergent avec et sont intensifiés par les menaces en matière de sécurité provenant de pairs proches pour créer une insécurité et une instabilité mondiales majeures. En effet, un discours de *sécurité posthumaine* émerge qui mettrait l'accent sur la sécurité de l'environnement et de la biosphère qui nous entoure ainsi que sur les humains qui y vivent, et sur la question de savoir comment être un humain dans notre monde technologique émergent, dans le cyberspace ou dans l'espace extra-atmosphérique²⁴. Cet élargissement du concept de la sécurité humaine est mis de l'avant dans le rapport du PNUD de 2022 intitulé *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine À l'ère de l'anthropocène : Une plus grande solidarité s'impose*²⁵. Le rapport appelle à une nouvelle génération de sécurité humaine pour relever les défis de sécurité dans le contexte plus large de l'Anthropocène, l'ère où les humains et les actions humaines ont été les principaux facteurs conduisant à des changements planétaires rapides, modifiant ainsi notre biosphère²⁶. Une vision étroite de la sécurité comme limitée à un état ou à la sécurité physique d'un individu ou d'un peuple ne peut pas conceptualiser de manière adéquate les menaces émergentes en termes de technologie, de changement climatique, de santé et d'inégalités, et les inégalités qui en découlent qui peuvent survenir à mesure que le développement impacte les « processus planétaires²⁷. » Une prise en compte plus large de ce qui constitue la sécurité humaine permet une compréhension commune pour adapter des solutions propres au contexte, l'un des principes de la sécurité humaine tel que noté par l'ONU²⁸. Il y a des milliards d'humains sur cette Terre, qui vivent d'une multitude de manières : il est logique d'accepter plus d'une définition de ce que la *sécurité* signifie pour eux. Mais alors, comment est-il possible qu'ils soient tous en sécurité? Est-ce réalisable?

Thèmes transversaux de la sécurité humaine

Avec cette réaffirmation d'un cadre large en matière de sécurité humaine par l'ONU, il est très important d'avoir la capacité d'assigner des tâches ou des mesures tangibles et propres au succès de la sécurité humaine, militaire ou autre, comme le font remarquer Lambert et Grimes dans leur contribution au présent volume. À cet égard, l'application par l'OTAN de cinq sujets transversaux restreints dans le cadre des opérations conjointes s'écarte des définitions académiques ou onusiennes de la sécurité humaine qui ont une portée plus large. Lambert a déclaré dans ce volume que certaines des tâches implicites et explicites associées à ces sujets transversaux « n'entrent pas parfaitement

dans le domaine des responsabilités militaires et des tâches normales; ce ne sont certainement pas des sujets pour lesquels les forces militaires s'exercent *généralement*²⁹ » [traduction]. Comme indiqué dans la Joint Service Publication du Royaume-Uni *Human Security in Defence*³⁰, la capacité des forces militaires à « agir dans le cadre de la politique et des aspirations en matière de sécurité humaine sera toujours définie par les circonstances individuelles uniques de chaque opération, y compris le mandat légal, la mission et les tâches, de même que les ressources militaires disponibles à ce moment³¹ » [traduction]. Lambert a noté que l'OTAN a concentré ses efforts pratiques sur la protection des civils, sans doute la tâche militaire la plus importante, mais *l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine* d'octobre 2022 indique désormais que la sécurité humaine est axée sur la prévention *et* la protection. Les forces armées alliées ont été réticentes à inclure les deux dimensions de la protection et de la prévention, mais les Principes de Vancouver nous amènent à ce lien. Dans ce volume, Grimes suggère des tâches particulières aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique qui font toutes progresser un programme élargi de sécurité humaine qui élargirait la politique canadienne antérieure en matière de sécurité humaine, mais qui n'est pas en décalage avec la politique de défense actuelle ou les menaces émergentes. Ce qui manque, dit Grimes, c'est « l'institutionnalisation du personnel militaire désireux, doté de ressources et formé pour inclure la sécurité de la population civile de la même manière qu'il est formé pour engager et rendre inefficace un adversaire³² » [traduction]. En bref, Grimes soutient qu'une perspective de sécurité humaine pourrait être intégrée dans les processus des FAC de la même manière que la perspective complémentaire de l'ACS Plus. Les actions précises ne changeraient pas autant que la justification et la planification conséquente pour modifier toute mesure à prendre.

Tous les risques émergents pour la sécurité humaine ne sont pas abordés dans ce volume. Hutchinson souligne qu'il existe d'autres sujets transversaux qui méritent une attention immédiate, notamment le changement climatique, la santé et la technologie, comme l'intelligence artificielle et le cyberspace. Ceux-ci sont décrits plus en détail dans sa section thématique de la partie III. Grimes attire l'attention sur les risques pour les êtres humains posés dans l'espace et le cyberspace et « la responsabilité des armées de protéger les civils contre les dommages numériques³³ » [traduction]. Cela nécessite une attention et une étude plus approfondies³⁴.

Dans le Concept stratégique 2022, l'OTAN s'est engagée à être prête à répondre aux crises résultant du changement climatique, en particulier

celles liées à l'insécurité alimentaire³⁵. L'avancement international du programme FPS, le prolongement du programme pour les enfants et les conflits armés, les initiatives émergentes pour la jeunesse, la paix et la sécurité³⁶ et l'attention accrue portée aux problèmes allant de la violence sexuelle liée aux conflits à la traite des êtres humains, à la protection des biens culturels sont dus, en partie, au recadrage des questions en matière de sécurité suite au rapport fondamental du PNUD de 1994.

Il est à craindre, cependant, que si trop de sujets sont regroupés autour de la sécurité humaine, l'attention accordée à chacun d'entre eux sera insuffisante. Les auteurs de ce volume s'accordent pour dire que cela ne devrait pas être une préoccupation : la sécurité humaine est mieux considérée comme un cadre pour un certain nombre de questions qui sont plus ou moins importantes en fonction du risque lié à la sécurité et du contexte, et qui complètent les lignes d'effort existantes. Une préoccupation particulière est que l'attention sera diffusée à partir du programme FPS et de son objectif ultime d'égalité des sexes. La sécurité humaine est différenciée du programme Femmes, paix et sécurité (FPS), mais façonnée par celui-ci, car ce programme a une application plus large, comprenant à la fois des fonctions de protection et d'autonomisation pour l'intégration d'une approche sensible au genre dans toutes les tâches militaires³⁷.

Comme le font remarquer les collaborateurs à ce volume, le Canada est bien placé pour institutionnaliser un cadre portant sur la sécurité humaine dans sa doctrine, sa planification et son instruction militaire professionnelle. En effet, il importe que les décideurs soient conscients des défis et des possibilités d'une telle approche afin d'anticiper quand et où les décisions seront prises par les alliés, et où nous devrions être pour y répondre, pour faire progresser la sécurité humaine et le programme FPS et réduire au minimum un risque supplémentaire pour les personnes au sein des collectivités.

Conclusion

Si le Canada cherche à accroître son influence dans la communauté internationale, tout en atténuant la souffrance humaine aux niveaux opérationnel et tactique, il pourrait déployer ses ressources pour mieux former et soutenir la sécurité humaine 3.0, une combinaison de la *protection* physique des personnes et du *développement* des personnes dans des environnements de sécurité dynamiques. Les FAC travaillent depuis trois décennies à entraîner leur personnel à s'adapter et à agir dans des environnements à facteurs humains complexes, tout en représentant les valeurs et les intérêts des Canadiens. Alors que les ressources devront

être réalignées pour développer la doctrine, la politique et les personnes, le Canada est un État naturellement capable d'exercer une influence pour façonner la sécurité des personnes au-delà et à l'intérieur des frontières nationales et de l'État, tout en contribuant à une paix et une sécurité durables.

On sait que les FAC ont abordé des sujets de sécurité humaine dans une gamme de missions, mais cela se produit généralement comme un résultat secondaire découlant de tâches militaires principales axées sur la sécurité de l'État. L'intégration d'une approche de sécurité humaine et l'attention accordée à divers sujets transversaux n'ont pas été articulées de manière systémique au sein des Forces, mais plutôt de façon *ponctuelle* dans l'ensemble de la Force, et principalement au niveau tactique. De plus, il n'y a pas de doctrine officielle et on observe un soutien limité au perfectionnement professionnel en matière de sécurité humaine pour les FAC, qui reposerait sur la formation continue du personnel des FAC. Avec ce volume, les auteurs collaborateurs offrent des occasions de réflexion sur la façon dont la sécurité humaine peut être appliquée dans les FAC et pourquoi. Alors que le Canada entre dans une ère d'insécurité sans précédent face aux États et aux organisations internationales qui soutiennent un ordre libéral fondé sur des règles, les Forces armées canadiennes sont bien placées pour mieux *anticiper* la sécurité humaine afin de *s'adapter* et *d'agir* au cours de la prochaine décennie.

Notes

- 1 OTAN, *OTAN Concept stratégique*, adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de l'OTAN à Madrid (29 juin 2022), <https://www.nato.int/strategic-concept/fr/>; OTAN, « Sécurité Humaine : Approche et Principes » (dernière mise à jour le 14 novembre 2022), https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_208515.htm?selectedLocale=fr.
- 2 Kaleigh Heard et Kristin Thue, « A New Era? NATO's Prioritisation of Human Security in an Insecure World », *RAND Blog* (10 août 2022), <https://www.rand.org/blog/2022/08/a-new-era-natos-prioritisation-of-human-security-in.html#:~:text=Though%20NATO%20has%20not%20yet,trafficking%2C%20and%20cultural%20property%20protection>.
- 3 Canada, Défense nationale, *Protection, Sécurité, Engagement : la politique de défense du Canada* (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2017), <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2018/strong-secure-engaged/rapport-politique-defense-canada.pdf>.
- 4 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine* (Oxford, Oxford University Press, 1994), <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-1994>.
- 5 PNUD, *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine À L'ère De L'anthropocène : Une Plus Grande Solidarité S'impose* (New York: United Nations, 2022).

- 6 ONU, « United Nations Trust Fund for Human Security» (consulté février 16, 2023), <https://www.un.org/humansecurity/>.
- 7 OTAN, *OTAN Concept stratégique*.
- 8 PNUD, *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine à l'ère de l'anthropocène*.
- 9 Canada, Affaires Mondiales, *Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats* (Ottawa: Affaires Mondiales Canada, 2017), https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principes-vancouver-principes-french.pdf.
- 10 États-Unis. Département de défense, *Civilian Harm Mitigation and Response Action Plan (CHMR-AP)*, August 25, 2022, <https://media.defense.gov/2022/Aug/25/2003064740/-1/-1/1/CIVILIAN-HARM-MITIGATION-AND-RESPONSE-ACTION-PLAN.PDF>.
- 11 PNUD, *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine À l'ère de l'anthropocène*.
- 12 Canada, Défense nationale, *Au-delà de l'horizon : Une stratégie pour les Forces d'opérations spéciales du Canada dans un environnement de sécurité en évolution* (Ottawa: COMFOSCAN, 2020), <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/cansofcom-au-dela-horizon.html>.
- 13 NATO, *NATO Term Database* (consulté décembre 13, 2022), <http://nso.nato.int/natoterm/Web.mvc>.
- 14 Citation de Richard Reeve, 2021, « NATO and Human Security: Obfuscation and Opportunity », *NATO Watch* (2021): 9 à 12. https://natowatch.org/sites/default/files/2021-02/peace_research_perspectives_on_nato_2030.pdf.
- 15 Voir Lambert, chapitre 7, dans ce volume.
- 16 Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI), *Human security > Cities: Freedom from fear in urban spaces* (Ottawa : 2006). Italiques ajoutés.
- 17 Voir Greaves, «La sécurité humaine de l'OTAN : large ou étroite ? », dans ce volume.
- 18 Voir Greaves, «La sécurité humaine de l'OTAN : large ou étroite ? », dans ce volume.
- 19 M. Martin et T. Owen, « The Second Generation of Human Security : Lessons from the UN and EU Experience », *International Affairs* (Royal Institute of International Affairs 1944-) 86, n°. 1 (2010): 216.
- 20 David Chandler, « Review Essay: Human Security: The dog that didn't bark », *Security Dialogue* 39, n° 4 (août 2008) : 427, <https://doi.org/10.1177/0967010608094037>.
- 21 Lloyd Axworthy, « Canada and human security: The need for leadership », *International Journal* 52, n° 2 (1997) : 185.
- 22 Chandler, « Human Security: The dog that didn't bark », 434; David Black, « Mapping the Interplay of Human Security Practice and Debates: The Canadian Experience », dans *A Decade of Human Security: Global Governance and New Multilateralisms*, éd. Sandra J. MacLean, David R. Black et Timothy M. Shaw (Aldergate : Burlington, Vt, 2006), 53-62.

- 23 Chandler, « Human Security: The dog that didn't bark », 435.
- 24 A. Mitchell, « Posthuman Security: Reflections from an Open-ended Conversation », *E-International Relations* (25 janvier 2016), <https://www.e-ir.info/2016/01/25/posthuman-security-reflections-from-an-open-ended-conversation/>.
- 25 PNUD, *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine À l'ère de l'anthropocène*.
- 26 P. Crutzen, « The Anthropocene », *Earth System Science in the Anthropocene* (2006) : 13-18, https://doi.org/10.1007/3-540-26590-2_3.
- 27 PNUD, *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine*, 48.
- 28 Assemblée générale des Nations Unies, suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du *Document final du Sommet mondial de 2005, A/RES/66/290* (New York : Nations Unies, 2012), https://www.un.org/ga/search/viewm_doc.asp?symbol=A/RES/66/290.
- 29 Voir Lambert, chapitre 6, dans ce volume.
- 30 Royaume-Uni, Ministère de la Défense, *Human Security in Defence (Joint Service Publication 985), Vol. 1: Incorporating Human Security in the way we Operate* (Londres, Ministère de la Défense, 2021), <https://www.gov.uk/government/publications/human-security-in-defence-jsp-985>.
- 31 Ministère de la Défense du Royaume-Uni, *Human Security in Defence*, 3.
- 32 Voir Grimes, chapitre 8, dans ce volume.
- 33 Voir Grimes, chapitre 8, dans ce volume.
- 34 D.S. Reveron et J.E. Savage, « Cybersecurity Convergence: Digital Human and National Security », *Orbis* 64, n° 4 (2020) : 555-570. doi : 10.10106/j.orbis.2020.08.005.
- 35 OTAN, Concept stratégique.
- 36 Finlande, *Youth, Peace and Security: Finland's National Action Plan 2021-2024* (Helsinki : ministère des Affaires étrangères, Finlande, 2021).
- 37 M. Hollobon, « Human Security and the DCOE-PS », document inédit (août 2022), 8.

Partie I :
La montée de l'approche
de la sécurité humaine au Canada

Chapitre 1 : L'histoire et l'évolution de la sécurité humaine

Myriam Denov

Pour ses partisans, la notion de *sécurité humaine* a été perçue comme plusieurs choses : un nouveau paradigme, un changement dans l'orientation et la conceptualisation de la sécurité, une campagne politique, un ensemble de croyances sur les sources de conflits violents et un guide pour les universitaires ou les décideurs politiques¹. Bien qu'elle ait fait l'objet de nombreux débats et critiques, la sécurité humaine a été considérée comme une réponse croissante à une situation dans laquelle la priorisation continue des préoccupations militaires au niveau de l'État dans les discours et pratiques traditionnels de sécurité a contribué à l'insécurité individuelle et n'a pas répondu de manière adéquate aux menaces les plus pressantes pour les individus à travers le monde². Ce chapitre aborde les origines de la sécurité humaine et retrace son parcours historique et son évolution dans les milieux universitaires et politiques, ainsi que le regain d'attention dont elle a fait l'objet au milieu des années 1990. Dans ce chapitre, le développement et le déclin des théories à ce sujet, l'intérêt et l'application du concept de sécurité humaine seront décrits, ainsi que ses critiques.

Évolution de la sécurité humaine : histoire et origines

La sécurité humaine, comme concept et comme programme politique, s'est formée sur une longue période. Un aspect unique de la progression du concept repose sur ses liens avec les milieux universitaires et politiques, notamment au sein des Nations Unies, qui lui confèrent des implications conceptuelles et pratiques.

1945 à 1990 : priorité à la sécurité de l'État et les origines de la sécurité humaine

La sécurité a traditionnellement été axée sur la sécurité de l'État, définie comme la « défense militaire des intérêts et du territoire de l'État³. » Du point de vue de la sécurité de l'État, les menaces à la sécurité sont généralement considérées comme provenant de sources extérieures et la sécurité de l'État est donc axée sur la protection de l'État, à savoir ses frontières, sa population, ses institutions et ses valeurs, contre les attaques extérieures. Par menaces à la sécurité, il faut entendre celles qui impliquent une violence et une coercition directes et organisées de la part d'autres États et d'acteurs non étatiques. Les partisans de cette approche de sécurité affirment que l'État est le principal fournisseur de sécurité et que si l'État est protégé, ceux qui y vivent le sont également.

Dans cette perspective, l'objectif d'une politique de sécurité est de défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté politique de l'État. Les réponses aux menaces pour la sécurité sont généralement des ripostes ou des menaces de riposte, des actions militaires et le renforcement de la puissance économique⁴.

Les perspectives de sécurité de l'État ont longtemps dominé les études et la politique de sécurité, mais un mouvement croissant a commencé à remettre en question cette perspective, en soulignant plutôt l'importance du bien-être, de la liberté et des droits individuels dans le contexte de la sécurité. Si le concept de sécurité humaine et son application ont gagné en crédibilité, surtout au milieu des années 1990, le cheminement vers la sécurité humaine a été progressif et a commencé près d'un siècle plus tôt. L'introduction de la sécurité humaine n'est donc pas le fruit d'une soudaine révélation, mais plutôt le résultat d'un long processus. Quelques exemples clés illustrent ce processus. Thérien remarque que les origines de la sécurité humaine remontent à la création de l'Organisation internationale du Travail en 1919, car sa constitution associait explicitement la paix et la justice sociale, exprimant la conviction qu'une paix universelle et durable ne peut être réalisée que si elle est fondée sur la justice sociale. Ce fondement a été renforcé dans les années 1930 lorsque « plusieurs gouvernements nationaux ont adopté des politiques axées sur la sécurité économique individuelle⁵. »

Après la Seconde Guerre mondiale, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont mis en évidence des principes et des valeurs essentiels qui ont contribué au discours moderne sur la sécurité humaine. En outre, en 1945, le secrétaire d'État des États-Unis a souligné la nécessité d'une « victoire sociale et économique » pour garantir la liberté de vivre à l'abri du besoin et des désirs⁶. Au début des années 1970, le Club de Rome a publié des volumes sur la « problématique mondiale » qui étudiaient les limites de la croissance économique découlant de l'industrialisation et de l'urbanisation rapides dont souffraient toutes les nations du monde⁷. Ces volumes ont suscité des réflexions critiques sur la manière dont les systèmes mondiaux influencent la vie individuelle. En 1977, alors qu'il était président de la Banque mondiale, Robert McNamara a fait valoir que des nations telles que les États-Unis « dépensaient beaucoup trop sur le plan militaire et trop peu sur le plan non militaire, notamment pour soutenir le développement international afin de renforcer leur sécurité⁸. » Dans les années 1980, les universitaires ont commencé à insister sur la nécessité d'élargir le concept de sécurité⁹ et cette approche plus large de la sécurité a été concrétisée dans plusieurs rapports clés.

Par exemple, en 1980, la Commission indépendante sur les problèmes du développement international a publié « Nord-Sud : un programme de survie ». Le rapport a illustré ce que l'on appelle la ligne Brandt, la frontière qui met en évidence la fracture au sein de la communauté internationale entre le Nord riche et le Sud pauvre. En outre, la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité, connue sous le nom de Commission Palme, a adopté son premier rapport final intitulé « Sécurité commune ». Le rapport soutient qu'aucun pays n'est en mesure d'assurer sa sécurité en prenant des décisions unilatérales sur son propre déploiement militaire. En effet, la sécurité dépend également des actions et des réactions des adversaires potentiels. Par conséquent, la sécurité doit être assurée conjointement avec ces adversaires. Le rapport note que les États ne peuvent plus chercher à assurer leur sécurité aux dépens des autres, celle-ci ne peut être obtenue qu'au moyen d'initiatives de coopération¹⁰. Ensemble, ces rapports ont souligné l'importance d'un partenariat mondial et d'une responsabilité commune pour trouver des alternatives à la primauté de la défense militaire et de la sécurité nationale en réponse à des menaces de sécurité plus larges, telles que la pauvreté¹¹.

Il est également essentiel de noter que plusieurs événements clés, ainsi que le contexte sociopolitique environnant, ont façonné un discours changeant sur la sécurité. Tout d'abord, l'augmentation des conflits armés et des atrocités commises contre des civils au cours des années 1990, notamment au Rwanda et en ex-Yougoslavie, a souligné la nécessité d'adapter les stratégies de sécurité existantes¹². Ces conflits ont non seulement mis en évidence que des atrocités étaient commises par des autorités étatiques contre leur propre peuple, souvent au nom de la sécurité nationale ou d'une idéologie, mais aussi que la communauté internationale n'était pas intervenue pour protéger la vie de millions de civils innocents. Deuxièmement, les approches conventionnelles de la sécurité, qui reposent en grande partie sur l'utilisation de la force militaire, n'ont pas été conçues pour répondre à des préoccupations essentielles telles que la propagation des maladies, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et la répartition inégale des revenus, ce qui crée des « lacunes sécuritaires » critiques¹³. Troisièmement, la mondialisation a créé de nouvelles vulnérabilités face à d'anciennes menaces et un « contexte (de sécurité) entièrement nouveau dans lequel les remèdes institutionnels conventionnels sont peu efficaces¹⁴. » L'accélération des technologies de l'information et de la communication, le terrorisme et l'augmentation des guerres civiles ont démontré que les approches de la sécurité autrefois dominées par

la théorie des jeux, les fusées et les alliances nucléaires n'étaient plus adaptées à l'évolution du paysage mondial¹⁵. C'est dans ce contexte et dans une période d'optimisme croissant et de désir de changement positif que la notion de sécurité humaine a été introduite dans les années 1990.

1990 à 1995 : l'aube de la sécurité humaine

Le concept de sécurité humaine repose sur la conviction que la notion traditionnelle de sécurité, axée sur la défense militaire, ne permet pas de relever les défis du monde contemporain. Il faut donc adopter une nouvelle approche de la sécurité qui place les personnes au centre des priorités internationales¹⁶. Le concept de sécurité humaine est censé faire contrepoids à la perspective selon laquelle la seule forme de sécurité qui compte est la sécurité de l'État. La sécurité humaine doit compléter la sécurité de l'État, non la remplacer. Par l'élargissement du concept de sécurité au-delà de la sécurité nationale, l'objectif du programme de sécurité humaine a été de contraindre les États à prêter davantage attention aux besoins de leurs citoyens. Pour les partisans de la sécurité humaine, les individus, et non les États, représentent le principal objet de la sécurité : « des gens ordinaires qui [cherchent] la sécurité dans leur vie quotidienne¹⁷. » Alors que la sécurité de l'État vise à protéger les frontières territoriales avec et contre des soldats en uniforme, la sécurité humaine comprend la protection des citoyens contre la pollution environnementale, le terrorisme transnational, les mouvements massifs de population, la pauvreté, la faim, la maladie et les situations persistantes d'exclusion sociale, d'oppression et de manque¹⁸. En outre, dans un monde de plus en plus interconnecté, les progrès dans les domaines du développement, de la sécurité et des droits de la personne doivent aller de pair. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement¹⁹. Le choix du terme « sécurité » dans le contexte de la sécurité humaine entend persuader les gouvernements que la sécurité des citoyens équivaut à la sécurité de l'État et que, si les citoyens ne sont pas en sécurité, les États ne le sont pas non plus.

Dans le milieu des années 1990, de nombreuses références documentant la transformation et le changement en matière d'études sur la sécurité ont vu le jour, marquant ainsi un important changement de perspective. Le conseiller spécial du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Mahbubul Haq, a fait valoir que le monde « entre dans une nouvelle ère de la sécurité humaine » dans laquelle « la conception entière de la sécurité va changer, et ce de façon spectaculaire... Nous devons donc façonner un nouveau concept de

la sécurité humaine qui se reflète dans la vie de notre peuple et non dans les armes de notre pays²⁰. » De même, l'ancien ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a déclaré que « le sens de la sécurité se transforme²¹. » Avec ces progrès, tant au niveau national qu'international, la théorie de la sécurité humaine a commencé à se transformer en discours suivi de politiques et d'actions.

L'année 1994 est très importante dans l'histoire de la sécurité humaine, car elle a marqué la publication du Rapport sur le développement humain du PNUD. Ce rapport est considéré par les chercheurs et les décideurs politiques comme le catalyseur d'une vague de débats et de discussions scientifiques et politiques sur le sujet et a joué un rôle essentiel dans l'introduction du concept de la sécurité humaine dans le discours officiel des Nations Unies. Cette publication a été à l'avant-garde d'une évolution de longue date de la réflexion sur la sécurité. Le rapport appelle à de « nouvelles dimensions de la sécurité humaine » qui renforcent le lien entre développement et sécurité²². Le rapport a fait valoir ce qui suit :

Le concept de la sécurité a trop longtemps été interprété de manière étroite comme étant la sécurité du territoire contre une agression extérieure, la protection des intérêts nationaux en politique étrangère ou la sécurité mondiale contre la menace d'holocauste nucléaire. [...] Les préoccupations légitimes des personnes ordinaires qui ont besoin de sécurité dans leur vie quotidienne ont été oubliées.²³

Le rapport du PNUD a ouvert la voie à de nouvelles façons de penser la sécurité, le développement, la souveraineté, les populations et le rôle de l'État.

Rapport du PNUD : la liberté de vivre à l'abri de la peur, la liberté de vivre à l'abri du besoin

Le rapport de 1994 du PNUD a défini les principes de base de la sécurité humaine comme reposant sur deux dimensions, la liberté de vivre à l'abri de la peur et la liberté de vivre à l'abri du besoin, chacune renforçant un volet différent de la sécurité. Cela dit, ces volets sont perçus comme deux voies complémentaires : l'une fondée sur la protection et l'autre sur le développement²⁴. La voie fondée sur la protection, souvent appelée l'approche étroite de la sécurité, attire l'attention sur la sécurité des populations civiles vulnérables, en particulier celles qui sont soumises à des conflits armés et aux atrocités massives de la guerre et du génocide. La voie du développement, souvent appelée l'approche large, est axée sur la prévention plutôt que sur l'intervention. Elle adopte une approche ascendante de la prévention par opposition aux approches

descendantes et met l'accent sur le développement social, économique et humain. Ces deux piliers, la liberté de vivre à l'abri de la peur et la liberté de vivre à l'abri du besoin, sont complémentaires et se renforcent.

La notion de liberté de vivre à l'abri de la peur a été conceptualisée après les conflits intra-étatiques et des atrocités de masse qui ont eu lieu au Rwanda (en 1994) et en ex-Yougoslavie (entre 1991 et 1994), où les populations civiles ont été soumises à d'horribles crimes de guerre, au nettoyage ethnique et au génocide. Il est important de noter que les théories et les conceptions plus larges de la sécurité humaine ne considère pas ces événements et menaces de manière isolée, mais les considère comme fortement associés à la pauvreté, au manque de capacité de l'État et à d'autres formes d'inégalité. La liberté de vivre à l'abri de la peur signifie être à l'abri de la violence physique directe et des menaces pour la sécurité personnelle et communautaire. Cela inclut la violence ethnique, les menaces de l'État ou d'autres États, la criminalité, la violence et la violence faite aux enfants. Le rapport du PNUD reflète la notion de liberté de vivre à l'abri de la peur :

La sécurité humaine, c'est un enfant qui ne meurt pas, une maladie qui ne se propage pas, une violence ethnique qui n'explose pas, une femme qui n'est pas violée, un pauvre qui ne meurt pas de faim, un dissident qui n'est pas réduit au silence, un esprit humain qui n'est pas écrasé²⁵.

Conformément à l'objectif consistant à garantir la liberté de vivre à l'abri de la peur, les partisans du programme de sécurité humaine estiment que la communauté internationale a l'obligation de protéger les personnes en intervenant pour assurer la sécurité des citoyens lorsque leurs propres États ne sont pas en mesure de le faire. En ce sens, la sécurité humaine est une défense avancée contre les menaces communes qui pèsent sur l'humanité, au moyen des nouveaux outils diplomatiques de formation de coalitions et de persuasion, plutôt que de coercition²⁶. Le Canada a joué un rôle déterminant dans la promotion du programme de liberté de vivre à l'abri de la peur, qui sera abordé et approfondi dans le deuxième chapitre.

La liberté de vivre à l'abri du besoin fait référence à la violence indirecte ou structurelle à l'encontre des individus, ainsi qu'à la liberté de vivre à l'abri des menaces socio-économiques et environnementales qui limitent les choix et les libertés des personnes. Les partisans du programme de la sécurité humaine soutiennent que les menaces doivent être élargies pour inclure la faim, la pauvreté, la maladie et les catastrophes naturelles, car elles sont essentielles pour s'attaquer aux sources de l'insécurité et tuent généralement beaucoup plus de personnes

que la guerre, le génocide et le terrorisme réunis²⁷. La liberté de vivre à l'abri du besoin est plus largement liée au développement et le Japon a contribué à promouvoir ce concept. La priorité accordée par le Japon au « lien entre sécurité et développement », qui, selon de nombreuses personnes, a été mis en évidence par la crise économique asiatique de 1997 à 1999, a permis de mieux apprécier le lien entre sécurité humaine et développement²⁸.

Le rapport de 1994 du PNUD, qui préconise un concept de sécurité plus large pour prendre en compte une multitude de menaces, a regroupé ces dernières en sept catégories de sécurité humaine. Le cadre de la sécurité humaine soutient toutefois que ces menaces sont interconnectées et surviennent dans un contexte d'interdépendance croissante.

1. La sécurité économique signifie que les individus ont droit à un revenu de base provenant d'un travail productif et rémunérateur.
2. La sécurité alimentaire garantit que tous les individus ont un accès physique et économique à une alimentation de base.
3. La sécurité sanitaire garantit une protection minimale contre les maladies et les modes de vie malsains.
4. La sécurité environnementale est axée sur les efforts visant à protéger les populations des effets à long terme des catastrophes naturelles et d'origine humaine. Le réchauffement de la planète et le changement climatique représentent deux des menaces les plus importantes pour les populations.
5. La sécurité personnelle consiste à protéger les personnes contre la violence physique, qu'elle provienne de l'État, d'un ou de plusieurs États extérieurs ou d'individus.
6. La sécurité communautaire vise à protéger les personnes contre la perte des valeurs traditionnelles due à la violence sectaire et ethnique, notamment en ce qui concerne les minorités ethniques qui sont menacées.
7. La sécurité politique consiste à savoir si les gens vivent dans une société qui respecte leurs libertés et leurs droits fondamentaux et leur permet de réaliser leurs aspirations et leurs désirs.

Comme le démontre le contenu du rapport du PNUD, la portée de la sécurité humaine, ainsi que la diversité des intervenants, est bien plus large que la sécurité de l'État. Les États ne sont plus les seuls intervenants. Au contraire, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et la société civile sont essentielles pour gérer les questions de sécurité et se mobiliser en faveur des droits de l'homme. En introduisant une largeur conceptuelle distinctive impliquant un

spectre beaucoup plus large d'intervenants et d'institutions, la sécurité humaine est dite universellement applicable et vient compléter les notions traditionnelles de sécurité nationale. En abandonnant les approches centrées sur l'État et en plaçant les personnes au centre du programme international, la priorité accordée par la sécurité humaine à la souveraineté individuelle par rapport à la souveraineté de l'État a permis au système international de remplir de nouveaux rôles pour intervenir et compenser l'action de l'État²⁹. Cela implique la création de coalitions, la coopération interinstitutionnelle et le partenariat entre la communauté internationale, la société civile et les ONG³⁰.

1995 à 2000 : le développement de la sécurité humaine

Dans les années qui ont suivi la publication du rapport du PNUD, le concept de sécurité humaine a gagné en popularité, tant au sein des Nations Unies que dans les milieux universitaires. Cette partie met en évidence l'intérêt accru pour le concept dans les cercles universitaires et, en soulignant certains des principaux points forts du concept, explique les raisons pour lesquelles le concept semble avoir attiré l'attention des universitaires et des décideurs politiques au cours de cette période.

Le rapport du PNUD a été suivi d'une augmentation des travaux universitaires consacrés à la sécurité humaine. Comme l'a noté Paris : « Le terme [sécurité humaine] a également commencé à apparaître dans les travaux universitaires³¹. » La littérature universitaire a abordé et exploré la signification et la définition du concept³². Le concept a été appliqué à de nombreux domaines et disciplines au sein du monde universitaire, allant des études sur les femmes à la politique spatiale, ce qui démontre sa nature transdisciplinaire³³. La sécurité humaine a été analysée, évaluée et appliquée à plusieurs pays du Nord et du Sud³⁴. La littérature a également abordé les liens inhérents au concept avec la politique gouvernementale et l'ONU³⁵. Grâce à cet intérêt partagé entre les universitaires et les décideurs politiques, le concept a été abordé et exploré à la fois dans les milieux universitaires et politiques, ce qui a donné lieu à des débats dynamiques et collaboratifs, là où il y a habituellement peu d'interaction. La sécurité humaine a également fait l'objet de nouveaux projets de recherche dans plusieurs grandes universités, dont, au cours de cette période, le programme sur la sécurité humaine de l'université de Harvard, l'école d'études internationales de l'université de Denver, l'institut Asie-Australie de l'université de New South Wales et l'institut des relations internationales de l'université de Colombie-Britannique³⁶.

Le concept aurait gagné en popularité en raison de sa large portée et de son applicabilité. Amartya Sen, l'un des principaux partisans du concept, a affirmé que la sécurité humaine présente quatre caractéristiques essentielles qui la distinguent³⁷. La première est l'accent mis sur les vies humaines individuelles. Sen a fait valoir que si l'État est resté le principal pourvoyeur de sécurité, il a souvent manqué à ses obligations en matière de sécurité et, parfois, a été la source même de la menace pour sa propre population. Loin de l'État et des menaces extérieures, la sécurité humaine prend en compte les membres du grand public et la manière dont l'insécurité peut façonner leur vie quotidienne. Comme le note le PNUD dans son rapport de 1994 : « Pour la plupart des gens, le sentiment d'insécurité découle davantage des inquiétudes liées à la vie quotidienne que de la crainte d'un événement mondial cataclysmique³⁸. » La sécurité humaine est donc centrée sur les personnes, en particulier les populations civiles vulnérables à la violence directe et indirecte³⁹.

Deuxièmement, la force du concept réside dans sa compréhension des individus dans le contexte plus large de leur vie. Ici, Sen a mis l'accent sur le rôle de la société et des arrangements sociaux pour rendre la vie des personnes plus sûre de manière constructive. Le programme de sécurité humaine tient compte des systèmes transdisciplinaires d'interconnexion et de la manière dont ces systèmes affectent les individus et les divers groupes. Cet accent mis sur l'interconnexion distingue le programme de sécurité humaine, qui offre une vision holistique et multidimensionnelle des personnes et de leurs contextes environnants. Comme l'a souligné Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies :

La sécurité humaine, dans son sens le plus large, englobe bien plus que l'absence de conflit violent. Elle englobe les droits de la personne, la bonne gouvernance, l'accès à l'éducation et aux soins de santé et la garantie que chaque individu dispose des possibilités et des choix nécessaires pour réaliser son potentiel. Chaque pas dans cette direction est également un pas vers la réduction de la pauvreté, la croissance économique et la prévention des conflits. La liberté de vivre à l'abri du besoin, la liberté de vivre à l'abri de la peur et la liberté des générations futures d'hériter d'un environnement naturel sain forment les éléments essentiels interdépendants de la sécurité humaine et donc nationale.⁴⁰

De cette manière, nous pouvons commencer à assister à l'élargissement de la théorie dans une perspective plus large de la sécurité au-delà de l'État. La troisième caractéristique est l'accent mis sur les priorités fondamentales, notamment la vie, la santé, la dignité, la réduction et

l'évitement de la souffrance humaine : « Le droit des personnes à vivre dans la liberté et la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir⁴¹. » Ces priorités fondamentales exigent une attention qui va au-delà de la sécurité et de l'armement de l'État : La sécurité humaine ne porte pas sur les armes, elle porte sur la vie et la dignité humaines [...] Elle porte sur la façon dont les gens vivent et respirent dans une société, la liberté avec laquelle ils exercent leurs nombreux choix, l'accès qu'ils ont au marché et aux possibilités sociales et sur la question de savoir s'ils vivent en conflit ou en paix⁴². La quatrième caractéristique qui confère au concept sa force est qu'il considère la stabilité et la réalisation des priorités humaines les plus fondamentales. Ce quatrième élément est axé sur les forces entrecroisées qui peuvent menacer et perturber la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux. Ces forces requièrent une attention particulière, car elles peuvent favoriser des spirales de désavantages, de dommages physiques, mentaux et émotionnels, de handicaps et de décès⁴³. Gasper et Gomez suggèrent que ces quatre domaines d'intérêt coexistent, ce qui souligne davantage l'étendue et la force du concept comme moyen de comprendre la sécurité lorsque l'accent n'est pas mis uniquement sur l'État.

2000 à 2020 : Le programme continu de sécurité humaine : hauts, bas et critique

Si le milieu et la fin des années 1990 ont été marqués par une croissance importante du discours et de ses politiques et actions liées à la sécurité humaine, le concept a ensuite connu des hauts et des bas, ainsi qu'une période de critique intense. Le déclin de l'attention portée à la sécurité humaine s'est produit en 2001. Les attaques terroristes contre le World Trade Center à New York le 11 septembre 2001 ont marqué un retour à une sécurité centrée sur l'État. La guerre contre le terrorisme a inversé la dynamique en faveur de la sécurité des droits individuels de la personne⁴⁴. Au cours de cette période de déclin, la sécurité humaine est passée au second plan derrière la sécurité intérieure et a menacé d'obsolescence le concept de sécurité humaine. Une augmentation spectaculaire de la recherche et de l'attention accordée au terrorisme et à la sécurité des États a dominé la littérature universitaire et politique dans les années qui ont suivi le 11 septembre. Appelé « le jour qui a tout changé⁴⁵ », le 11 septembre a donné lieu à un afflux de publications sur l'impact et les conséquences de l'attaque dans les domaines de la guerre, de la sécurité, de la politique, de la psychologie, de l'éducation, des affaires, de l'économie et des transports, pour n'en citer que quelques-uns. Cela dit, le concept de sécurité humaine n'a pas entièrement disparu. Christie

(2010) affirme que la nature durable de la sécurité humaine, malgré le 11 septembre, met en évidence la résilience et la malléabilité du concept. Plutôt que d'être considéré comme totalement inapproprié et comme un retranchement total de la sécurité de l'État, Christie suggère que le programme de sécurité humaine a fourni un cadre pour comprendre la menace extérieure. Il affirme que l'absence de sécurité humaine a « alimenté la machine terroriste mondiale et créé une menace contre le Nord. La sécurité des personnes qui vivent dans des endroits éloignés est devenue cruciale pour notre sécurité⁴⁶. »

La période qui a suivi le 11 septembre peut être considérée comme une période d'intérêt continu pour la sécurité humaine qui a donné lieu à des discussions, des débats et des critiques permanents. En 2003, un rapport clé intitulé *Human Security Now* a été publié par la Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine, dirigée par Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie, et Sadako Ogata, ancien haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le rapport a produit une définition dynamique, mais plus précise de la sécurité humaine : « le centre vital de toutes les vies humaines, en vue de renforcer les libertés et l'épanouissement des personnes⁴⁷. » Churruca Muguruza note que dans la définition de la sécurité humaine, le rapport a intégré les éléments suivants : (1) protéger les libertés fondamentales en tant que libertés qui forment l'essence de la vie; (2) protéger les personnes contre les menaces graves et généralisées; (3) utiliser des processus qui s'appuient sur les forces et les aspirations des personnes; et (4) créer des systèmes politiques, sociaux, environnementaux, économiques, militaires et culturels qui, lorsqu'ils sont combinés, donnent aux personnes les éléments de base pour la survie, la subsistance et la dignité. Le rapport de 2003 a ajouté aux discussions existantes en préconisant deux concepts et stratégies pour atteindre la sécurité humaine : la *protection* et l'*autonomisation*. La *protection* demande un « effort concerté pour développer des normes, des processus et des institutions qui traitent systématiquement les insécurités⁴⁸. » Ici, le programme de sécurité humaine reconnaît que les personnes et les communautés sont souvent menacées par des événements indépendants de leur volonté, qu'il s'agisse d'une crise financière, d'un conflit violent, d'une pandémie mondiale, de la pollution, de la faim, des pénuries d'eau, et par « des perturbations soudaines et douloureuses des schémas de vie quotidienne⁴⁹. »

La sécurité humaine a permis de cerner les lacunes de l'infrastructure de protection, y compris les moyens de la renforcer ou de l'améliorer. L'*autonomisation* vise à permettre aux personnes de « développer leur potentiel et de participer pleinement à la prise de décision⁵⁰. » En

reconnaissance de la capacité des personnes à agir en leur propre nom, à rassembler les intervenants pour bâtir leurs communautés et à résoudre les problèmes liés à la sécurité, la sécurité humaine vise à soutenir l'autonomisation des personnes en leur fournissant des informations qui leur permettent de remettre en question les arrangements sociaux et de prendre des mesures collectives. Cela implique une approche ascendante visant à renforcer les capacités des individus et des communautés à faire des choix éclairés et à agir. Par exemple, dans un contexte post-conflit, la Commission des Nations Unies a fait valoir que, si elles sont développées en plein partenariat avec les autorités nationales et locales (et parallèlement à un cadre intégré de sécurité humaine qui traite de la sécurité publique, de l'aide humanitaire, de la réhabilitation et de la reconstruction, de la réconciliation et de la coexistence, ainsi que de la gouvernance et de l'autonomisation), les deux stratégies ont la capacité de permettre un meilleur redressement après la guerre. Certains ont affirmé que cet accent mis sur la protection et l'autonomisation rend unique le programme de sécurité humaine. Le rapport a défini six domaines clés d'insécurité : (1) situations de conflit; (2) réfugiés, migrants et personnes déplacées; (3) phases de transition entre la guerre et la paix; (4) sécurité économique; (5) croissance équilibrée et filets de sécurité sociale; et (6) accès aux soins de santé et à l'éducation. Le rapport a également souligné l'importance de la complémentarité des cadres de sécurité humaine avec les cadres de droits de la personne et de développement au moyen d'une approche intégrée.

Le document final du sommet mondial de 2005, adopté par tous les chefs d'État des Nations Unies, a approuvé pour la première fois le concept de sécurité humaine, quatre ans seulement après le 11 septembre 2001. L'acceptation du « droit des peuples à vivre dans la liberté et la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir » et de la responsabilité de l'État et de la communauté internationale « de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité » a mis en évidence la place centrale de la sécurité humaine dans le programme international⁵¹.

Les années suivantes ont reflété une autre période de déclin de l'intérêt pour la sécurité humaine, en particulier au sein des gouvernements et de l'ONU. Par exemple, l'année 2009 a marqué le 10^e anniversaire de la formation du Réseau de la sécurité humaine, un réseau de 13 pays à l'origine de plusieurs initiatives clés en matière de sécurité humaine, notamment la Convention d'Ottawa interdisant les mines terrestres antipersonnel et la création de la Cour pénale internationale, ainsi que certaines mesures visant à contrôler la vente et la distribution des

diamants de la guerre et des armes légères. Martin et Owen notent que le 10^e anniversaire pourrait être considéré comme « plus une veillée qu'une célébration », car le réseau a été freiné par une perte d'intérêt de la part de ses principaux promoteurs, alors que les ministres assistaient rarement aux réunions et envoyaient plutôt des délégués⁵². Plus important encore, Martin et Owen notent que le terme « sécurité humaine » a presque disparu des rapports du Secrétaire général des Nations Unies et des groupes de haut niveau, ainsi que de l'usage des organisations sectorielles. Il semble que l'ONU s'éloigne du programme de sécurité humaine, du moins tel qu'il est explicitement formulé⁵³.

Toutefois, dans le milieu universitaire, la littérature empirique et théorique a continué d'aborder de multiples aspects de la sécurité humaine, notamment la sécurité communautaire⁵⁴, la sécurité environnementale⁵⁵, la sécurité alimentaire et sanitaire⁵⁶, la guerre et l'économie⁵⁷, la géographie et ses origines coloniales⁵⁸, et la santé et les conflits violents⁵⁹. Le concept a continué à être appliqué pour traiter les questions de sécurité dans divers pays et régions du monde⁶⁰. Dans son rapport marquant, la Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine a précisé que la sécurité humaine était centrée sur quatre éléments importants :

1. *Centrée sur les personnes* : la vie quotidienne des personnes et des communautés;
2. *Menaces* : protéger les citoyens contre plusieurs menaces;
3. *Acteurs* : l'importance d'inclure divers acteurs dans la gestion des questions de sécurité;
4. *Autonomisation* : permettre aux personnes et aux sociétés de contribuer directement à la conception et à la mise en œuvre de solutions pour remédier aux problèmes d'insécurité⁶¹.

En s'appuyant sur ces quatre éléments de la sécurité humaine – centrés sur les personnes, menaces, acteurs, autonomisation – il est évident que malgré les succès, il y a eu des revers. Ceux-ci sont plus amplement articulés dans le Chapitre 5 ainsi que dans la Partie III, « Considérations structurelles et participation significative ».

Conclusion

Depuis la publication du rapport original du PNUD en 1994, une grande attention a été accordée au concept de sécurité humaine, inspirant l'espoir, l'optimisme, le débat, la délibération, la critique et les initiatives politiques. Le programme de sécurité humaine a fourni une feuille de route importante pour sécuriser la vie des gens ordinaires. La sécurité humaine en tant que concept et programme a duré et perduré



1.1 : Discussion entre le chef du village de Kimpoko et un membre de la Force opérationnelle de la République Démocratique du Congo.

La chef du village de Kimpoko, Sœur Ghislaine, et le major André St-Martin, membre de la Force opérationnelle de la République démocratique du Congo (RDC) déployée dans le cadre de l'opération CROCODILE, se remémorent les projets réalisés dans le village par les Forces armées canadiennes tout en regardant des photographies de Canadiens qui ont déjà visité le village, le 15 mars 2011. Le village de Kimpoko, situé à 45 kilomètres à l'est de Kinshasa en RDC, a été fondé en 2000 pour accueillir une centaine de veuves de guerre et environ 200 enfants. Un projet financé par le Canada a permis de construire 40 maisons dans ce village entre 2008 et 2009 et aider à rénover et réaménager 60 des maisons d'origine construites lors de la fondation du village. Le Canada a également travaillé avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en 2007 pour construire deux puits qui fournissent de l'eau potable propre aux habitants du village.

L'opération CROCODILE est la contribution militaire du Canada à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ou mieux connue sous son nom français, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La Force opérationnelle de la République démocratique du Congo (FO RDC), composée de 11 membres, est le contingent canadien de la MONUSCO. Elle est composée de dix officiers d'état-major spécialisés dans des domaines tels que le droit, les opérations d'information et la formation, répartis entre le quartier général de la MONUSCO à Kinshasa et le poste de commandement avancé à Goma. Le onzième membre de la force opérationnelle est un sous-officier supérieur qui s'occupe de toutes les tâches de soutien national.

Source : Sergent Matthew McGregor, Caméra de combat des Forces armées canadiennes, © 2011 DND-MDN Canada, IS2011-1005-08.

pour une raison : elle a suscité réflexion, pause, débat et dialogue. Tous ces éléments sont essentiels à un changement significatif. Les objectifs de la sécurité humaine – à l’abri de la peur et à l’abri du besoin – fournissent une lumière directrice pour améliorer la protection et l’autonomisation dans la vie des gens. En théorie, le concept offre d’immenses promesses et possibilités. Dans la pratique, cependant, le défi réside dans l’aptitude et la capacité à mettre en œuvre pleinement et avec succès le concept. Le quart de siècle qui s’est écoulé entre 1995 et 2020 a marqué un ensemble de principes, de discours, de politiques et d’actions connexes nettement différent de l’approche traditionnelle et historique de la sécurité centrée sur l’État. Alors que les événements du 11 septembre ont remis au premier plan la sécurité centrée sur l’État, la maturation de différents programmes de sécurité humaine se poursuit au sein d’États comme le Canada, le Royaume-Uni et le Danemark, par exemple, ainsi qu’au sein de la communauté internationale des organisations libérales fondées sur des règles et alliances. Le chapitre suivant traite de l’influence du Canada sur la réflexion sur la sécurité humaine et de la manière dont une perspective de sécurité humaine a façonné et continue de façonner une approche canadienne de la *problématique* de la sécurité.

Chapitre 1 Concepts clés

- La sécurité humaine, comme concept et comme programme politique, s’est formée sur une longue période, de 1945 à aujourd’hui.
- La sécurité humaine est liée à la fois au monde universitaire et à l’élaboration des politiques, en particulier aux Nations unies, ce qui permet d’avoir des implications conceptuelles et pratiques pour les forces militaires.
- Le choix du terme *sécurité* dans l’appellation sécurité humaine entend persuader les gouvernements que la sécurité des citoyens équivaut à la sécurité de l’État et que, si les citoyens ne sont pas en sécurité, les États ne le sont pas non plus.
- Les deux perspectives dominantes de la sécurité humaine sont *la liberté de vivre à l’abri de la peur* et *la liberté de vivre à l’abri du besoin*.
- Ces perspectives prennent la forme de deux dimensions dominantes de la *protection* et de la *prévention* importantes pour la fonction d’anticipation dans le spectre d’anticipation, d’adaptation et d’action comme décrit dans l’introduction de cet ouvrage.

- Les perspectives de sécurité de l'État ont dominé les études et les politiques de sécurité, mais un mouvement a commencé dans les années 1990 pour contester cette perspective, soulignant plutôt l'importance du bien-être, de la liberté et des droits individuels dans le contexte de la sécurité.
- Une augmentation spectaculaire de la recherche et de l'attention accordée au terrorisme et à la sécurité des États a dominé la littérature universitaire et politique dans les années qui ont suivi le 11 septembre. Cela a entraîné un basculement important de la sécurité humaine vers la sécurité intérieure et a mis le concept de sécurité humaine en danger d'obsolescence.
- Les cadres de sécurité humaine continuent d'être peaufinés par l'OTAN et les alliés du Canada, y compris le ministère de la Défense du Royaume-Uni, pour tenir compte des deux dimensions de la sécurité humaine en tant qu'entreprises coopératives entre les acteurs, mettant l'accent sur les partenariats et la responsabilité commune. Ces avancées dans la réflexion offrent des alternatives à la primauté de la défense militaire et de la sécurité nationale en réponse à des menaces sécuritaires plus larges, telles que la pauvreté, qui perpétuent les insécurités humaines.
- Une approche de la sécurité humaine permet aux gens d'agir en leur propre nom, rassemble les parties prenantes pour construire leurs communautés et aide à résoudre les problèmes liés à la sécurité. Elle vise à soutenir l'*autonomisation* en fournissant des informations afin que les gens puissent remettre en question les décisions sociales, faire des choix éclairés et prendre des mesures collectives.

Notes

- 1 R. Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? » *International Security* 26, n° 2 (2001) : 87-102; L. Axworthy, « A New Scientific Field and Policy Lens », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004) : 348-49; R. Thakur, « What Is Human Security? A Political Worldview », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004) : 347-348.
- 2 M. McDonald, « Human Security and the Construction of Security », *Global Society* 16, n° 3 (2002) : 277.
- 3 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », 87.

- 4 K.P. Bajpai, *Human security: concept and measurement* (Notre Dame, IN : Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies, Université de Notre Dame, 2000).
- 5 J.-P. Thérien, « Human Security: The Making of a UN Ideology », *Global Society: Journal of Interdisciplinary International Relations* 26, n° 2 (2012) : 196.
- 6 M.J. Rather et K. Jose, « Human Security: Evolution and Conceptualization », *European Academic Research* 2, n° 5 (2014) : 6769.
- 7 Bajpai, *Human security: concept and measurement*: 5.
- 8 S.N. MacFarlane et Y.F. Khong, *Human Security and the UN: A Critical History* (Bloomington: Indiana University Press, 2006), xi.
- 9 Thérien, « Human Security: The Making of a UN Ideology. »
- 10 Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), « Policies for Common Security » (31 mai 2022), <https://www.sipri.org/publications/1985/policies-common-security>.
- 11 Bajpai, *Human security: concept and measurement*.
- 12 M. Zambelli, « Putting People at the Centre of the International Agenda: The Human Security Approach », *Die Friedens-Warte* (2002) : 73 à 186.
- 13 M. Kaldor, *Human Security* (Londres : Polity Press, 2007).
- 14 Christina Churruca Muguruza, « Human Security as a Policy Framework: Critics and Challenges », *Deusto Journal of Human Rights*, n° 4 (décembre 2017) : 18.
- 15 Rather et Jose, « Human Security: Evolution and Conceptualization. »
- 16 Zambelli, « Putting People at the Centre of the International Agenda. »
- 17 S. Breslin et G. Christou, « Has the human security agenda come of age? Definitions, discourses and debates », *Contemporary Politics* 21, n° 1 (2015) : 1.
- 18 S. Ogata et A. Sen. *Human Security Now: Commission on Human Security, Final Report* (New York, Commission sur la sécurité humaine, 2003).
- 19 Churruca Muguruza, « Human Security as a Policy Framework: Critics and Challenges. »
- 20 M. Haq, « New Imperatives of Human Security », *World Affairs: The Journal of International Issues* 4, n° 1 (1995) : 68.
- 21 L. Axworthy, « Human security and global governance: putting people first », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations* 7, n° 1(2001) : 19.
- 22 D.R. Gasper et O.A. Gómez, « Evolution of Thinking and Research on Human Security and Personal Security 1994-2013 », Document occasionnel du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD, <https://hdr.undp.org/system/files/documents//gomezhdr14pdf.pdf>; J. Winter, « Freedom from Fear: A New Paradigm for Human Security? » *Undercurrent* 10, n° 3 (2014) : 37 à 45.
- 23 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine* (Oxford, Oxford University Press, 1994), 22, <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-1994>.
- 24 Macfarlane et Khong, *Human security and the UN*.
- 25 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 22.
- 26 P. Heinbecker, « Human Security: The Hard Edge », *Revue militaire canadienne* 1, n° 1 (2000) : 11 à 16.

- 27 R.J. Hanlon et K. Christie, *Freedom From Fear, Freedom From Want: An Introduction to Human Security* (Toronto : Presse de l'Université de Toronto, 2016).
- 28 R.E. Howard-Hassmann, « Human Security: Undermining Human Rights? » *Human Rights Quarterly* 34, n° 1 (2012) : 88 à 112.
- 29 Axworthy, « Human security and global governance. »
- 30 W. Benedek, « Human security and human rights interaction », *International Social Science Journal* 59, n° 7 (2008) : 7 à 17.
- 31 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », 87.
- 32 A. James, « The UN Security Council and Human Rights », *International Affairs* 71, n° 3 (1995) : 599 à 600; Bajpai, *Human security: concept and measurement*; Heinbecker, « Human Security: The Hard Edge »; Peter Stoet, *Human and Global Security: An Explanation of Terms* (Toronto: University of Toronto Press, 1999); A. Suhrke, « Human Security and the Interests of States », *Security Dialogue* 30, n° 3 (1999) : 265 à 276.
- 33 Y. Pal, « Space and Human Security », *Space Policy* 13, n° 3 (1997) : 179 à 185; M. Budianta, « Indonesian women's responses to violence Towards an alternative concept of human security », *Inter-Asia Cultural Studies* 1, n° 2 (2000) : 361 à 363.
- 34 W. Tanada, « Human Security From a Filipino Perspective », *Peace Review* 11, n° 3 (1999) : 443 à 446; A. de Sherbinin « Human Security and Fertility: The Case of Haiti », *The Journal of Environment & Development* 5, n° 1 (1996) : 28 à 45; H. Owens et B. Arneil. « The Human Security Paradigm Shift: A New Lens on Canadian Foreign Policy? » Rapport du symposium de l'université de la Colombie-Britannique sur la sécurité humaine, *Canadian Foreign Policy Journal* 7, n° 1 (1999) : 1 à 12.
- 35 K. Annan, « Human Security and Intervention: Individual Sovereignty », *Vital Speeches of the Day* 66, n° 1 (1999) : 5 à 6; H. O'Neill, « Globalisation, Competitiveness and Human Security: Challenges for Development Policy and Institutional Change », *The European Journal of Development Research* 9, n° 1 (1997) : 7 à 37.
- 36 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? »
- 37 A. Sen, « The Birth of a Discourse » dans *Routledge Handbook of Human Security*, édité par M. Martin et T. Owen (Abingdon : Routledge, 2013), 17 à 27.
- 38 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 22.
- 39 S. Peou, « Human Security after 25 Years: Some Introductory Remarks and Critical Reflections », *Asian Journal of Peacebuilding* (2019) 161 à 181. <http://hdl.handle.net/10371/162855>.
- 40 K. Annan, « Secretary-General Salutes International Workshop on Human Security in Mongolia », séance de deux jours à Ulaanbaatar. Communiqué de presse SG/SM/7382. Du 8 au 10 mai 2000.
- 41 Gasper et Gómez, « Evolution of Thinking and Research on Human Security and Personal Security 1994-2013 », 8.
- 42 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 22.
- 43 Gasper et Gómez, « Evolution of Thinking and Research on Human Security and Personal Security 1994-2013. »

- 44 MacFarlane et Khong, *Human Security and the UN*; Winter, « Freedom from Fear. »
- 45 M.J. Morgan, *The Impact of 9/11 on Business and Economics: The Business of Terror. The day that changed everything?* (Londres : Palgrave Macmillan, 2009), 5.
- 46 R. Christie, « Critical Voices and Human Security: To Endure, to Engage or to Critique?. » *Security Dialogue* 41, n° 2 (2010) : 169 à 190.
- 47 Ogata et Sen, *Human Security Now*.
- 48 Ogata et Sen, *Human Security Now*.
- 49 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 23.
- 50 Ogata et Sen, *Human Security Now*, 1.
- 51 Assemblée générale des Nations Unies, « World Summit Outcome 2005, A/60/150 » (15 septembre 2005), paragraphe 143.
- 52 M. Martin et T. Owen, « The Second Generation of Human Security: Lessons From the UN and EU Experience », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)* 86, n° 1 (2010) : 211.
- 53 Martin et Owen, « The Second Generation of Human Security », 211.
- 54 M. Caballero-Anthony, « Community security: human security at 21 », *Politique contemporaine* 21, n° 1 (2015) : 53 à 69.
- 55 L. Elliott, « Human Security/Environmental Security », *Contemporary Politics* 21, n° 1 (2015) : 11 à 24.
- 56 F.-K. Liu, « Human Security in the Asia Pacific: Perspective of Food and Health Security », *Asia Pacific Journal of Clinical Nutrition* 18, n° 4 (2009) : 669 à 673.
- 57 M. Kaldor, « Human Security », *Society and Economy* 33, n° 3 (2011) : 441 à 448.
- 58 J.J. St. Marie, S.S. Stanton et S. Naghshpour, « The Colonial Origins of Human Security: Economic, Geographic, and Institutional Determinants », *Politics and Policy* 36, n° 1 (2008) : 80 à 106.
- 59 I. Zaryab, « Health and Human Security: The Public Health Impact of Violent Conflict », *International Studies Quarterly* 50, n° 3 (2006.) : 631 à 649.
- 60 N.K. Poku, G.P. Jaoa et N. Renwick, « Human Security and Development in Africa », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)* 83, n° 6 (2007) : 1155 à 1170; N. Voelkner, « Managing Pathogenic Circulation: Human Security and the Migrant Health Assemblage in Thailand », *Security Dialogue* 42, n° 3 (2011) : 239 à 259.
- 61 Ogata et Sen, *Human Security Now*, 6.

Chapitre 2 : Le Canada et la sécurité humaine

Myriam Denov

Le Canada a été un intermédiaire et un défenseur important dans la défense du concept de sécurité humaine, tant en théorie qu'en pratique. Le programme de sécurité humaine a donné au Canada l'occasion d'assumer un rôle de chef de file dans les relations internationales et ce rôle « a contribué à une identité canadienne unique et à un sens de la place du Canada dans le monde »¹. Ce chapitre explore le rôle du Canada dans l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre programme de sécurité humaine en théorie et en pratique. Il met en évidence le rôle de chef de file du Canada dans l'avancement du programme de sécurité humaine, en particulier en ce qui concerne la dimension d'absence de peur, et retrace le déclin relatif du programme de sécurité humaine au fil du temps.

Le rôle du Canada dans la sécurité humaine

En définissant sa place dans le programme de sécurité humaine, le Canada a mis en avant à la fois son rôle de « bâtisseur de coalition » et d'acteur clé dans l'élaboration et la mise en œuvre directe des initiatives de sécurité humaine. Ces deux rôles ont été particulièrement prédominants sous la gouvernance du Canada entre 1996 et 2000. En tant que bâtisseur de coalition, le Canada a maintenu la nécessité de s'appuyer sur la puissance douce (*soft power*) : « L'art de diffuser des informations de manière à obtenir des résultats souhaitables par la persuasion plutôt que par la coercition². » Axworthy a souligné « le pouvoir d'influencer le comportement des autres » au moyen « d'idées, de valeurs, de persuasion, de compétences et de techniques³. » L'approche de la sécurité humaine représente donc un mode de conduite diplomatique différent, que l'on peut décrire comme une approche ascendante non conventionnelle de la diplomatie, par opposition à une approche descendante classique⁴. La formation de coalitions entre des États et des acteurs non étatiques partageant les mêmes idées est devenue « un élément dynamique de cette nouvelle diplomatie⁵ », le corps diplomatique canadien formant des coalitions entre des États et des acteurs issus de la société civile transnationale qui soutiendraient le programme de sécurité humaine. En tant que puissance moyenne, Axworthy a fait valoir que le Canada était idéalement placé pour faire comprendre aux autres l'importance de la sécurité humaine et la nécessité d'une coopération et d'une collaboration entre les gouvernements, les ONG, les universitaires, les entreprises et les citoyens ordinaires.

Outre la création de coalitions, le Canada a élargi et approfondi son programme de sécurité humaine dans sa politique étrangère et son rôle d'acteur clé dans la promotion et la mise en œuvre du concept au moyen de diverses initiatives nationales et internationales. Dans un article marquant en 1997, Axworthy a abordé le rôle du Canada et la nécessité de réévaluer la sécurité traditionnelle étant donné que la « fin de la guerre froide n'a pas renforcé la stabilité mondiale. » Axworthy a défini et résumé l'importance du programme de sécurité humaine :

Le Canada et un petit groupe de pays partageant les mêmes idées, comme la Norvège et les Pays-Bas, ont commencé à réévaluer le concept traditionnel de sécurité pour déterminer les variables qui, au-delà de la maîtrise des armements et du désarmement, influent sur la paix et la stabilité. De cette remise en question est né le concept de « sécurité humaine. » La sécurité humaine représente bien plus que l'absence de menace militaire. Elle comprend la sécurité contre les privations économiques, une qualité de vie acceptable et la garantie des droits de la personne fondamentaux. Ce concept de sécurité humaine reconnaît la complexité de l'environnement humain et admet que les forces qui influencent la sécurité humaine sont interdépendantes et se renforcent mutuellement⁶.

À l'instar du discours tenu à l'échelle mondiale sur la sécurité humaine, le gouvernement canadien a mis l'accent sur l'importance de la protection de la vie quotidienne des personnes, ainsi que sur le rôle de chef de file du Canada dans la promotion et la mise en œuvre du programme de sécurité humaine. Comme l'a noté Axworthy :

Au début de ce nouveau siècle, la protection des peuples est l'une des questions les plus importantes auxquelles nous sommes confrontés. La paix et la sécurité, nationale, régionale et internationale, ne sont possibles que si elles découlent de la sécurité des personnes⁷... Le Canada est bien placé pour réussir en tant que chef de file dans un monde où la puissance douce est de plus en plus importante⁸.

Le gouvernement du Canada a décidé de rétablir son influence au sein de la communauté internationale en s'appuyant sur une idée qui avait fait son chemin.

L'évolution de la sécurité humaine au Canada

À bien des égards, l'évolution et l'avancement du programme de sécurité humaine au Canada ont reflété ce qui s'est passé sur la scène internationale et au sein de l'ONU. Au Canada, la sécurité humaine a suscité un regain d'intérêt et d'activité entre le milieu et la fin des années 1990, suivi d'une période d'essoufflement. Vers 2005, le concept avait pratiquement disparu du programme de la politique étrangère du Canada.

Le Canada a connu son « apogée » en matière de sécurité humaine entre 1995 et 2000. Au cours de cette période, une vague d'activités conceptuelles et politiques s'est matérialisée. Sur le plan conceptuel, plusieurs documents et rapports ont articulé et théorisé la position du Canada sur la sécurité humaine et ont défini le programme de sécurité humaine du pays.

L'une des premières formulations des principes de sécurité humaine est apparue dans le rapport *Le Canada dans le monde*, publié en 1995 par le gouvernement libéral dirigé par Jean Chrétien⁹. Le rapport met en avant la promotion de l'état de droit, de la bonne gouvernance, et des droits de la personne en tant que caractéristiques de la politique étrangère canadienne¹⁰. Dans un document conceptuel ultérieur de 1999 intitulé « *Human Security: Safety for People in a Changing World* », la sécurité humaine a été définie comme « la sécurité des personnes contre les menaces violentes et non violentes¹¹. » Le document conceptuel de 1999 affirmait que la définition large du PNUD rendait la concrétisation de la sécurité humaine en politique pratique « difficile. » La conception canadienne de la sécurité humaine a été affinée dans le document conceptuel :

La sécurité humaine requiert de prendre des mesures préventives pour réduire la vulnérabilité et minimiser les risques, ainsi que de prendre des mesures correctives lorsque la prévention échoue. L'éventail des menaces potentielles pour la sécurité humaine ne doit pas être conçu de manière étroite. Une approche de la sécurité humaine n'est pas simplement synonyme d'action humanitaire. Elle souligne la nécessité des'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et de contribuer à assurer la sécurité future des personnes¹².

En 2000, le gouvernement du Canada a publié le rapport *Freedom from Fear: Canada's Foreign Policy for Human Security*, qui définit la sécurité humaine comme « l'absence de menaces persistantes contre les droits, la sécurité ou la vie des personnes¹³. » Dans ce rapport, le Canada a défini cinq priorités de politique étrangère pour faire progresser la sécurité humaine : (1) la sécurité publique; (2) la protection des civils; (3) la prévention des conflits; (4) la gouvernance et la responsabilité; et (5) les missions de maintien de la paix. Après le départ d'Axworthy en 2000, une autre version de *Freedom from Fear: Canada's Foreign Policy for Human Security* a été publiée en 2002, établissant « un nouveau programme » pour relever les « défis de la sécurité humaine. » Les cinq domaines prioritaires sont brièvement décrits ci-dessous, accompagnés d'un exemple de la manière dont chacun d'entre eux a été appliqué dans la pratique.

1. *Sécurité publique* : Ce domaine prioritaire visait à développer une expertise internationale pour contrer les menaces du terrorisme, du trafic de drogue et du crime organisé. La prévention du terrorisme était un domaine clé. Le programme de sécurité humaine du Canada, qui témoigne de cette priorité dans la pratique, a soutenu la mise en place d'une législation visant à aider les pays du Commonwealth à mettre en œuvre les conventions antiterroristes des Nations Unies et la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Christie note que si le Canada a été dépeint comme chef de file en matière de sécurité humaine, le pays était aussi activement engagé dans les aspects de combat de la « guerre mondiale contre le terrorisme », particulièrement en Afghanistan¹⁴. En ce sens, Christie soutient que les politiques du Canada peuvent faire la lumière sur la façon dont les pratiques de sécurité traditionnelle et de sécurité humaine peuvent coexister et se compléter.
2. *Protection des civils* : Ce domaine d'action visait à réduire le coût humain des conflits armés, en accordant une attention particulière aux menaces posées par les mines terrestres, au sort des enfants touchés par la guerre et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi qu'au déploiement de personnel militaire dans des situations extrêmes pour mettre fin aux atrocités et aux crimes de guerre. En pratique, le programme de sécurité humaine du Canada a collaboré avec la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour mettre en place une unité de protection de l'enfance chargée de surveiller la situation des enfants touchés par les conflits armés et leur réhabilitation. En 2000, le Canada a formé le Groupe des amis des femmes, de la paix et de la sécurité, un groupe informel composé de 53 États membres des Nations Unies. Ce groupe, actuellement présidé par le Canada, partage des renseignements sur les pratiques exemplaires et mène périodiquement des actions de sensibilisation conjointes dans le contexte des Nations Unies.
3. *Prévention des conflits* : Le gouvernement visait à renforcer la capacité de la communauté internationale à prévenir et à résoudre les conflits violents, en accordant une attention particulière aux armes légères et aux dimensions économiques des guerres civiles, par le biais de sanctions. Le programme de sécurité humaine du Canada a soutenu des activités de

recherche clés sur l'impact des armes légères sur les enfants, ainsi que sur les diamants de la guerre en Sierra Leone, où le Canada a travaillé par l'intermédiaire des Nations Unies sur le processus de Kimberley afin de briser le lien entre les diamants et les conflits armés.

4. *Gouvernance et responsabilité* : Ce domaine prioritaire visait à favoriser une plus grande responsabilisation des institutions des secteurs public et privé, en mettant particulièrement l'accent sur la Cour pénale internationale (CPI) et en encourageant la réforme des institutions de sécurité. En 2002, le programme de sécurité humaine du Canada et le Secrétariat du Commonwealth ont organisé en Tanzanie l'atelier sur la mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI. L'atelier a réuni des rédacteurs législatifs et des experts de la CPI pour analyser les étapes nécessaires à la ratification et à la mise en œuvre du Statut de Rome par chaque pays. Quatre États qui ont participé à l'atelier ont ratifié le statut peu après.
5. *Missions de maintien de la paix* : Ce domaine d'intervention visait à entreprendre des missions de maintien de la paix, en accordant une attention particulière aux femmes, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à mobiliser les experts militaires, policiers et civils appropriés pour soutenir des missions complexes dans des contextes de guerre. Dans la pratique, le programme de sécurité humaine du Canada et le Royaume-Uni ont collaboré à l'élaboration d'un cours de formation sur le genre destiné au personnel militaire et civil qui participent à des missions de maintien de la paix. La formation a abordé les approches genrées de la consolidation et du maintien de la paix, y compris la dimension genrée du droit humanitaire international, la violence sexuelle et les déplacements à l'intérieur du pays.

Sur le plan des politiques, le Canada a lancé et dirigé plusieurs initiatives nationales et internationales qui ont eu un impact à long terme sur le programme mondial de sécurité humaine. Parmi les initiatives les plus connues figurent la Convention d'Ottawa, la création de la Cour pénale internationale et le lancement de la doctrine de la responsabilité de protéger, qui sont tous examinés plus en détail plus loin dans ce chapitre.

Toutefois, avec le temps, le Canada s'est éloigné d'un programme de sécurité humaine et les contributions directes aux initiatives de sécurité humaine ont diminué. Par exemple, la contribution du Canada au maintien de la paix a connu un déclin constant, passant de milliers de

soldats dans les années 1990 à 112 soldats en 2016 et seulement 68 en 2017¹⁵. Plusieurs facteurs semblent avoir conduit au déclin progressif du programme de sécurité humaine. La nomination de John Manley au poste de ministre des Affaires étrangères en 2000 a marqué un recul de la sécurité humaine au profit des questions économiques¹⁶.

La réalité du 11 septembre a également affecté la politique étrangère du Canada. Comme l'affirme M. Paquin, « depuis les attaques terroristes aux États-Unis en 2001, les politiques étrangères et de sécurité du Canada sont les plus touchées parmi les alliés des États-Unis¹⁷. » Boucher suggère que les États-Unis n'ont pas laissé le choix au Canada de se concentrer sur la sécurité des personnes, plutôt que sur la sécurité centrée sur l'État. Le 20 septembre 2001, le président George W. Bush a clairement exprimé ses attentes vis-à-vis des autres nations : « Chaque nation, dans chaque région, a maintenant une décision à prendre. Sois-vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les terroristes¹⁸. » Chapin note que, en réponse, « à contrecœur, les ministres et les fonctionnaires [du Canada] ont cessé de parler de sécurité humaine et de multilatéralisme efficace pour se consacrer à l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale, à la défense du pays et à la lutte contre le terrorisme islamiste¹⁹. » Ce recalibrage a encore érodé la maturation de la sécurité humaine dans la politique et la pratique.

Outre le 11 septembre, l'importance du programme de sécurité humaine du Canada a diminué en 2006 avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement. M. Small note que le Canada « a disparu de la scène internationale en tant que promoteur du concept²⁰. » De même, M. Davis a noté en 2009 que « depuis qu'ils ont pris le pouvoir [...] les membres du personnel politique conservateur se sont efforcés d'éliminer du lexique du MAECI les politiques de sécurité humaine tant louées par le gouvernement libéral précédent²¹. » Sous le gouvernement Harper, la politique étrangère canadienne a été réorientée vers les interventions en Afghanistan, les relations canado-américaines et la souveraineté arctique²². Bien que les initiatives canadiennes en matière de sécurité humaine aient connu un certain essoufflement entre 2000 et 2015, il existe des preuves récentes d'une résurgence potentielle.

Initiatives nationales en matière de sécurité humaine

Entre 2000 et 2004, le gouvernement canadien a investi des ressources importantes pour faire avancer et financer des programmes au Canada. Dans le domaine universitaire, le gouvernement a financé le *Consortium canadien pour la sécurité humaine*, un réseau universitaire qui promeut la recherche sur la sécurité humaine pertinente pour les politiques. Les

principales missions du Consortium consistaient à faciliter l'échange d'informations et d'analyses sur les questions de sécurité humaine, ainsi qu'à contribuer à la création d'une communauté de la sécurité humaine au Canada et dans le monde. Le Consortium avait pour objectif d'encourager une génération de jeunes chercheurs à se consacrer à l'étude et à l'application de ce concept²³.

Des initiatives ont également favorisé le renforcement des capacités canadiennes en matière de consolidation de la paix. Un exemple est la création de l'Initiative canadienne de consolidation de la paix (ICCP) à la fin de 1996. Axworthy considère la consolidation de la paix comme un outil essentiel pour assurer la sécurité humaine : « il s'agit de lancer une ligne de vie à... des sociétés qui luttent pour mettre fin au cycle de la violence, restaurer la civilité et se remettre sur pied²⁴. » Par conséquent, la création d'une capacité nationale permettrait au Canada de répondre à de telles situations. L'objectif de l'ICCP était « d'aider les pays en conflit dans leurs efforts vers la paix et la stabilité; et de promouvoir la capacité canadienne de consolidation de la paix et la participation canadienne aux initiatives internationales de consolidation de la paix²⁵. » À l'origine, l'ICCP comprenait le Fonds pour la consolidation de la paix, qui devait être géré conjointement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), bien que le budget annuel de 10 millions de dollars provienne d'une réaffectation des ressources existantes de l'ACDI²⁶. Le Fonds pour la consolidation de la paix a été conçu comme un mécanisme de financement pour développer l'expertise nationale et soutenir les activités de consolidation de la paix qui ne relèvent pas de la compétence ou du mandat des programmes existants opérant dans les zones de conflit.

En 2000, le gouvernement canadien a créé un programme de sécurité humaine (PSH) de 50 millions de dollars sur cinq ans, qui comportait des volets nationaux et internationaux. Le PSH visait à investir dans « le renforcement des capacités nationales, le leadership diplomatique et le plaidoyer, les mécanismes multilatéraux et les initiatives spécifiques aux pays qui augmentent la sécurité des personnes contre la violence... Depuis sa création en juin 2000, le programme de sécurité humaine a contribué à plus de 250 projets dans le monde entier²⁷. » Entre 2000 et 2004, le PSH a financé 568 projets. Près de 75 % des projets financés relevaient des domaines prioritaires essentiels que sont la protection des civils, la prévention et la résolution des conflits, ainsi que la gouvernance et la responsabilité²⁸. Soulignant le succès du programme, une évaluation

du programme réalisée en 2004 a révélé qu'« un petit fonds réactif tel que le programme de sécurité humaine peut être très efficace²⁹. »

Initiatives internationales en matière de sécurité humaine

Au milieu des années 1990, le Canada a été à l'origine de plusieurs activités internationales en matière de sécurité humaine. Il s'agit notamment de la création du *Réseau de sécurité humaine*, un réseau de 13 pays partageant les mêmes idées, lancé en collaboration avec la Norvège et le Japon³⁰. Le réseau aurait donné lieu à deux réalisations majeures. Le premier était la Convention d'Ottawa, qui vise à éliminer les mines terrestres antipersonnel dans le monde. Le second est la création de la Cour pénale internationale. Ces deux mouvements de la société civile, abordés plus loin, ont abouti à des accords multilatéraux de grande envergure centrés sur les droits de la personne et incarnant la nature holistique de la sécurité humaine.

La Convention d'Ottawa

Les mines antipersonnel sont des dispositifs conçus pour exploser à proximité ou au contact d'un être humain. Les mines terrestres sont utilisées depuis la Seconde Guerre mondiale dans de multiples conflits dans le monde, ainsi que pendant la guerre froide, où elles étaient posées le long des frontières des pays. Laisser en place, ces mines continuent de tuer et de mutiler des victimes civiles longtemps après le retrait des groupes et forces armées. En 1992, six ONG ont lancé une campagne de sensibilisation dans le but d'interdire les mines terrestres dans le monde entier. En octobre 1996, lors de la première conférence d'Ottawa, Axworthy a lancé le processus d'Ottawa, qui a conduit à la ratification du traité d'interdiction des mines. En décembre 1997, 122 États ont signé la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, s'engageant à verser plus de 500 millions de dollars pour le déminage et le soutien aux victimes des mines terrestres dans le monde³¹. Grâce au succès du processus d'Ottawa, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel et sa coordinatrice Jody Williams ont remporté le prix Nobel de la paix 1997, qui a reconnu le processus d'Ottawa comme un « exemple convaincant de politique efficace pour la paix³². » En outre, le traité a rapidement atteint les quatre ratifications requises et est entré en vigueur en mars 1999. Axworthy a conclu que l'expérience a démontré que « l'utilisation de la sécurité humaine en tant que concept et la puissance douce (*soft power*) comme outil a permis de produire un traité qui établit des normes mondiales pour la protection des personnes³³. »

La Convention d'Ottawa a été ratifiée par 164 pays au total et 30 pays autrefois fortement minés sont désormais considérés comme exempts de mines antipersonnel. Reflétant l'objectif du Canada et l'importance qu'il accorde à la formation de coalitions et à l'inclusion de la société civile, le processus d'Ottawa a marqué un changement important dans le rôle et le statut que les ONG jouent dans les discussions diplomatiques, soutenant à nouveau une approche de la sécurité humaine visant à inclure de multiples acteurs et intervenants. Alors que les ONG avaient traditionnellement joué un rôle consultatif en grande partie, elles sont devenues des participants actifs aux conférences, ainsi qu'à la table des négociations. En fin de compte, le processus d'Ottawa a démontré la capacité du gouvernement canadien à assumer une position de leadership dans la promotion d'une nouvelle norme de droit qui, reflétant le programme de sécurité humaine, cherche à protéger les gens contre la violence aveugle d'une arme couramment utilisée dans les conflits.

La Cour pénale internationale

Le Canada a joué un rôle important dans la création de la Cour pénale internationale (CPI), le premier organe juridique permanent au monde où des personnes sont jugées pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. S'inspirant de « l'approche en douceur », des représentants d'Ottawa ont présidé une coalition d'États qui ont plaidé pour la création de la cour. Ce « groupe d'optique commune » a fait pression en faveur de la CPI et a maintenu des positions communes pendant la phase de négociation, augmentant ainsi son influence sur la conception de la CPI. En 1998, Phillippe Kirsch, un haut diplomate canadien, a été choisi pour présider le comité plénier de la Conférence diplomatique de Rome³⁴. Lloyd Axworthy, l'un des plus ardents défenseurs de la création de la cour, a souligné l'importance de cette dernière lors de la Conférence de Rome :

Une cour pénale internationale indépendante et efficace contribuera à dissuader certaines des violations les plus graves du droit humanitaire international. Elle contribuera à donner un nouveau sens et une portée mondiale à la protection des personnes vulnérables et innocentes. En isolant et en stigmatisant ceux qui commettent des crimes de guerre ou des génocides et en les mettant à l'écart de la communauté, on contribuera à mettre fin aux cycles de l'impunité et de la rétribution. Sans justice, il n'y a pas de réconciliation et sans réconciliation, il n'y a pas de paix (cité dans Wiley 2012, 117).

Dans son rôle de bâtisseur de coalition, le Canada a également fait pression sur d'autres États pour qu'ils soutiennent la CPI, a fourni un soutien financier aux défenseurs non gouvernementaux de

la cour et a été parmi le premier groupe d'États à signer le Statut de Rome le 18 décembre 1998. En juin 2000, le Canada a été le premier État à mettre en œuvre une législation nationale de grande envergure conformément au Statut de Rome. Poursuivant ses efforts de plaidoyer, le Canada a encouragé d'autres États à ratifier le statut en créant un manuel technique et, comme nous l'avons déjà mentionné, des ateliers destinés à aider d'autres gouvernements à mettre en œuvre le Statut de Rome. La CPI a été inaugurée à La Haye en 2003.

La responsabilité de protéger

Le Canada a joué un rôle déterminant dans la direction et la promotion du développement de la responsabilité de protéger. Comme indiqué dans la discussion précédente sur la responsabilité de protéger, le gouvernement canadien a créé en 2000 une Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE). Axworthy a officiellement présenté la CIISE à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000 :

Le Canada espère que cette nouvelle Commission pourra dissiper l'anxiété qui entoure les questions d'intervention et de souveraineté en jetant un pont entre nos notions actuelles de ces concepts et, ce faisant, aider à définir la voie à suivre par les gouvernements et l'ONU pour s'attaquer au dilemme international le plus difficile du 21^e siècle³⁵.

Le rapport de la CIISE issu de la Commission, intitulé *La responsabilité de protéger*, a été approuvé par Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, qui l'a décrit comme « la réponse la plus complète et la plus réfléchie que nous ayons vue à ce jour³⁶. » S'appuyant sur son expertise en matière d'engagement diplomatique, sa crédibilité mondiale et sa tradition en matière d'initiatives mondiales, le Canada a été considéré comme « l'État champion de la responsabilité de protéger, du début à la fin... un pays fortement engagé dans le multilatéralisme centré sur l'ONU³⁷. » Lors d'un survol du rôle de chef de file du Canada en matière de responsabilité de protéger, Riddell-Dixon a affirmé que, depuis la publication du rapport de la CIISE, « le Canada a fait plus que tout autre gouvernement pour susciter le soutien des fonctionnaires de l'ONU, des gouvernements étrangers et de la communauté des ONG, tant au pays qu'à l'étranger³⁸. »

Femmes, paix et sécurité

Outre ces avancées de la mission de sécurité humaine, le Canada a été un ardent défenseur du programme « Femmes, paix et sécurité. » Le Canada a voté en faveur de la résolution 1325 du Conseil de sécurité

des Nations Unies lorsqu'il était membre non permanent du Conseil de sécurité en 2000, et a coparrainé les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. En outre, en 2000, le Canada a formé le Groupe des amis des femmes, de la paix et de la sécurité. Il s'agit d'un groupe informel de 53 États membres des Nations Unies qui partagent des renseignements et les pratiques exemplaires, tout en menant périodiquement des activités de plaidoyer conjointes dans le contexte des Nations Unies.

Au niveau national, en 2010, le Canada a lancé son premier plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité et a ensuite produit plusieurs rapports d'étape annuels au Parlement. Le premier plan d'action national était axé sur 1) le renforcement des efforts visant à accroître la participation des femmes et des filles à tous les efforts de paix et de sécurité; 2) la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; et 3) l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'aide humanitaire et au développement. Le 1^{er} novembre 2017, le gouvernement du Canada a lancé son deuxième Plan national d'action consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité pour 2017-2022.³⁹ Ce plan national d'action visait à soutenir la pleine participation des femmes aux efforts de paix et de sécurité, à prévenir, traiter et combattre l'impunité pour les violences sexuelles liées aux conflits, à consolider l'autonomisation des femmes et des filles et à faire progresser l'égalité des genres, y compris dans les conflits les plus dangereux et les plus complexes du monde.⁴⁰

Les enfants et les conflits armés

En 1999, Carol Bellamy, directrice générale de l'UNICEF, s'est adressée au Conseil de sécurité et a demandé que l'on accorde une plus grande attention aux risques particuliers que courent les enfants en matière de sécurité humaine dans les situations de conflit armé, proposant « un programme de paix et de sécurité pour les enfants⁴¹. » Ce programme comprend des initiatives à plusieurs volets visant à aborder des questions importantes telles que les enfants soldats, la protection de l'aide humanitaire, les mines terrestres, la protection des enfants contre l'impact des sanctions, l'inclusion des enfants dans la consolidation de la paix, l'impunité des crimes de guerre contre les enfants, la promotion de l'alerte précoce et de l'action préventive, la réduction de la disponibilité des armes légères et le renforcement du respect par le personnel de maintien de la paix des normes internationales de protection des enfants.

Le Canada a encouragé plusieurs initiatives visant à soutenir le sort des enfants touchés par la guerre au cours de cette période. Pendant son mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies, de 1999 à 2000, le Canada a lancé le premier débat thématique sur les enfants dans les

conflits armés. En 2000, le Canada a également accueilli la première Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui a réuni 135 gouvernements, ONG et organisations de jeunesse à Winnipeg pour élaborer un cadre d'action. Le Canada a soutenu très tôt le Bureau du représentant spécial des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés. Le Canada a créé et continue de présider le Groupe des amis sur les enfants et les conflits armés à l'ONU, un réseau international de pays qui préconisent une attention et une action internationales continues sur cette question.

Les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats

Les Principes de Vancouver ont été conçus par le gouvernement du Canada en partenariat avec l'Initiative Enfants soldats de Roméo Dallaire et élaborés en consultation avec le Département des opérations de paix des Nations Unies, l'UNICEF, le représentant spécial du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, les acteurs de la protection de l'enfance et les partenaires de la société civile, ainsi que les États membres des Nations Unies. Introduits en 2017, les Principes de Vancouver sont un ensemble d'engagements politiques axés sur la protection des enfants dans le cadre du maintien de la paix, y compris à toutes les étapes d'un cycle de conflit. Ils consistent en 17 principes axés sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats par des forces et des groupes armés. Les principes sont conçus pour s'appuyer sur le cadre existant en matière de maintien de la paix et de protection de l'enfance et le compléter, notamment les Principes de Paris et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les Principes de Vancouver tentent de donner la priorité à la protection des enfants et de la concrétiser davantage au sein des opérations de maintien de la paix de l'ONU, en mettant l'accent sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

Conclusion

Le rôle important du Canada en tant que défenseur du concept de sécurité humaine, tant en théorie qu'en pratique, a fourni au Canada l'occasion de jouer un rôle de chef de file au sein de la communauté internationale. Il a utilisé son influence de puissance douce d'une manière qui a offert à ses alliés leurs propres opportunités de participer au basculement d'une sécurité centrée sur l'État vers une perspective plus large et plus inclusive de la sécurité des personnes. Le chapitre suivant reprend cette perspective plus large en proposant des interprétations stratégiques de l'efficacité, de l'avancement et de la maturation du programme de sécurité humaine dans les politiques et les pratiques.

Chapitre 2 Concepts clés

- Le Canada a défini sa place dans le programme de sécurité humaine en promouvant à la fois son rôle de bâtisseur de coalition et d'acteur clé dans l'élaboration et la mise en œuvre directes d'initiatives de sécurité humaine. Il s'agit notamment du traité d'Ottawa, de la Cour pénale internationale, de la responsabilité de protéger, du programme Femmes, paix et sécurité, des enfants et des conflits armés, et des principes de Vancouver.
- Le Canada a exercé une influence souple qui a offert à d'autres alliés l'opportunité de participer à l'abandon de la sécurité centrée sur l'État au profit d'une perspective plus large et plus inclusive de la sécurité des personnes.
- Des décideurs politiques influents au sein du gouvernement du Canada ont joué des rôles essentiels et des postes clés ont été occupés (comme un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies) qui ont fait progresser davantage le programme de sécurité humaine.
- Ce regain d'intérêt et d'activité pour la sécurité humaine s'est produit entre le milieu et la fin des années 1990. En 2005, l'attention portée à ce concept avait diminué dans le programme de politique étrangère du Canada.

Notes

- 1 Lloyd Axworthy, « Canada and Human Security: the Need for Leadership », *International Journal* 52, n° 2 (1997): 185.
- 2 Lloyd Axworthy, « Human Security and Global Governance: Putting People First, » *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations* 7, n° 1 (2001), 19 à 20.
- 3 L. Axworthy, « We're Doing Things Nobody Else Could Do », *Ottawa Citizen* (5 avril 1998) : A7.
- 4 David Bosold et Sascha Werthes, « Human Security in Practice: Canadian and Japanese Experiences », *International Politics and Society* 1 (2005) : 84 à 101.
- 5 Axworthy, « Human security and global governance », 20.
- 6 Axworthy, « Canada and human security: the need for leadership », 183 à 184.
- 7 Axworthy, « Human security and global governance », 23.
- 8 L. Axworthy, « Canada and Human Security: The Need for Leadership », 193.
- 9 Canada, *Human Security: Safety for People in a Changing World* (Ottawa : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1999).
- 10 U. Ozguc, « Remaking Canadian identity: A Critical Analysis of Canada's Human Security Discourse », *Journal of Human Security* 7, n° 3 (2011) : 37 à 59.

- 11 Canada, *Human Security: Safety for People in a Changing World*.
- 12 Canada, *Human Security: Safety for People in a Changing World*.
- 13 Canada, Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine* (Ottawa : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2000), 3. <https://gac.canadiana.ca/view/ooe.b3688185E/1>.
- 14 Christie, « Critical Voices and Human Security: To Endure, to Engage or to Critique? », *Security Dialogue* 41, n° 2 (2010): 169 à 90.
- 15 S. Peou, « Human Security after 25 Years: Some Introductory Remarks and Critical Reflections, » *Asian Journal of Peacebuilding* (2019) 161-81, <http://hdl.handle.net/10371/162855>.
- 16 H. Smith et T. Ajadi, « Canada's Feminist Foreign Policy and Human Security Compared », *International Journal* 75, n° 3 (septembre 2020) : 367 à 382.
- 17 J. Paquin, « Canadian Foreign and Security Policy: Reaching a Balance Between Autonomy and North American Harmony in the Twenty-First Century », *Politique étrangère canadienne* 15, n° 2 (2009) : 99.
- 18 G.W. Bush cité dans J-C Boucher, « The cost of bandwagoning: Canada-US defence and security relations after 9/11 », *International Journal* 67, n° 4 (2012.) : 896.
- 19 P.H. Chapin, « Into Afghanistan: The Transformation of Canada's International Security Policy since 9/11 », *American Review of Canadian Studies* 40, n° 2 (2010) : 189. L'invasion américaine de l'Irak en 2003 a été un événement géopolitique important et le Canada a subi d'énormes pressions pour suivre le programme américain. Cela dit, le premier ministre Jean Chrétien a clairement indiqué qu'il n'était pas convaincu par les preuves avancées et qu'il n'appuyait pas l'invasion militaire.
- 20 Michael Small, « Should Canada Revisit the Human Security Agenda? » Institut canadien des affaires mondiales (September 2016), https://www.cgai.ca/should_canada_revisit_the_human_security_agenda.
- 21 J. Davis, « Liberal-Era Diplomatic Language Killed Off », *The Embassy* (1^{er} juillet 2009).
- 22 M.J. de Jong, « Human Security and Canadian Foreign Policy: The New Face of Canadian Internationalism », manuscrit non publié, 2011.
- 23 Christie, « Critical Voices and Human Security: To Endure, to Engage or to Critique?. »
- 24 L. Axworthy, « Building Peace to Last: Establishing a Canadian Peacebuilding Initiative », manuscrit non publié présenté à l'Université de York, le 30 octobre 1996, cité dans M. Small, « Peacebuilding in Post-conflict Societies », dans *Human security and the new diplomacy : protecting people, promoting peace*, édité par R.G. McRae, D. Hubert, et Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Montréal : McGill-Queen's University Press, 2001), 77.
- 25 L. Axworthy, *Navigating a New World: Canada's Global Future* (Toronto : A.A. Knopf Canada, 2003), 62.
- 26 De Jong, « Human Security and Canadian Foreign Policy: The New Face of Canadian Internationalism. »

- 27 Canada, Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine* (Ottawa : Gouvernement du Canada, Affaires étrangères et Commerce international, 2000[2002]), 3, <https://gac.canadiana.ca/view/ooe.b3688185E/1>.
- 28 De Jong, « Human Security and Canadian Foreign Policy: The New Face of Canadian Internationalism. »
- 29 Canada, « Summative Evaluation of the Human Security Program: Final Report », (Affaires étrangères Canada. Bureau de l'Inspecteur général, Division de l'évaluation, novembre 2004), iii. http://www.international.gc.ca/abouta_propos/assets/pdfs/evaluation/evalHumanSecurity04-en.pdf.
- 30 Roland Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? » *International Security* 26, n°. 2 (2001): 87.
- 31 Axworthy, *Navigating a New World*.
- 32 Cité dans De Jong, « Human Security and Canadian Foreign Policy: The New Face of Canadian Internationalism », 54.
- 33 Axworthy, *Navigating a New World*, 155.
- 34 Le juge Kirsch a ensuite été élu comme l'un de ses premiers juges en 2003, puis comme son premier président, jusqu'en 2009.
- 35 Lloyd Axworthy, « Notes for an address by the Honourable Lloyd Axworthy, Minister of Foreign Affairs, to the 51st General Assembly of the United Nations », (speech delivered at United Nations General Assembly, New York, September 24, 1996).
- 36 K. Annan, « The Responsibility to Protect. » Discours à l'Académie internationale de la paix, communiqué de presse de l'ONU, SG/SM/8125, 15 février 2002.
- 37 R. Thakur et T.G. Weiss, « United Nations Policy: An Argument with Three Illustrations », *International Studies Perspectives* 10, n° 1 (2009) : 34.
- 38 E. Riddell-Dixon, « Canada's Human Security Agenda: Walking the Talk? », *International Journal* 60, n° 4 (2005) : 1074.
- 39 Canada, « Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité », (27 juillet, 2022), https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/cnap_wps-pnac_fps.aspx?lang=fra.
- 40 Canada, « Rapport d'étape 2015-2016 – Plan d'action national du Canada pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité », (15 juillet, 2022), <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/women-peace-security-femmes-paix-securite/2015-2016-progress-reports-rapports-etapes.aspx?lang=fra>.
- 41 C. Bellamy, « A Peace and Security Agenda for Children », déclaration de la directrice de l'UNICEF lors de la séance d'information ouverte du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés (New York, 12 février 1999).

Chapitre 3 : Interpréter la sécurité humaine dans la politique et la pratique

Clare Hutchinson

Ces dernières années, la distinction entre les questions « dures » de sécurité nationale et les questions « douces » de sécurité humaine s'est estompée. Les questions dures de sécurité sont orientées vers la sécurité de l'État, discutée en profondeur dans d'autres parties de l'ouvrage, considérées comme « la défense militaire des intérêts et du territoire de l'État¹ », tandis que la sécurité douce incarne la sécurité quotidienne des individus et des communautés. En 1994, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a défini l'objectif de la sécurité humaine comme la volonté de protéger le noyau vital de la vie humaine contre des menaces critiques omniprésentes, ajoutant sept nouveaux types de menaces à la sécurité : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité environnementale, la sécurité personnelle, la sécurité communautaire et la sécurité politique. En conséquence, le regard est passé des perceptions traditionnelles de la sécurité aux menaces nouvelles et émergentes comme l'insécurité².

J'ai été Représentante spéciale du Secrétaire général pour les Femmes, la paix et la sécurité et Chef de l'Unité de la sécurité humaine de 2018 à 2021, et c'est à partir de cette perspective que je présente mon analyse. Ce chapitre explore l'évolution du concept de sécurité humaine dans sa définition, sa signification, sa politique et sa pratique au sein de l'OTAN et la pertinence de cette évolution pour le Canada. Avec la création en 2019 de l'Unité de la sécurité humaine au sein du Bureau du secrétaire général de l'OTAN et une déclaration spécifique sur la sécurité humaine à la suite des réunions de 2022, il est apparu que l'Alliance avait officiellement adopté le concept et l'application d'une approche de la sécurité humaine, mais dans quelle mesure? Et sous quelle forme? Ce chapitre fournit un aperçu des diverses définitions et concepts de la sécurité humaine, présente des critiques des progrès en matière de sécurité humaine et examine les principes sous-jacents pertinents pour les développements à l'ONU et à l'OTAN dans la partie II de ce volume.

Vers une définition

La sécurité internationale doit reposer sur un engagement envers la survie commune plutôt que sur une menace de destruction mutuelle³.

La sécurité humaine n'est pas un nouveau concept. Son histoire est très riche. Sa naissance s'aligne sur le modèle européen de sécurité

commune qui encourage l'abandon des conceptions géopolitiques traditionnelles de la sécurité mondiale au profit d'un modèle qui englobe la sécurité économique, sociale et politique⁴. À mesure que le concept a évolué, différentes composantes de la sécurité humaine ont trouvé écho auprès de la communauté internationale. Selon les défis du jour, la priorité a été accordée à divers éléments de protection, des femmes aux enfants, en passant par l'environnement. Bien que des critiques aient été formulées à l'encontre de l'utilisation de la sécurité humaine par certains pays à des fins d'opportunisme politique, en abordant des sujets de préoccupation populaires sans véritable engagement ou investissement⁵, elle a incité d'autres pays à mettre en œuvre de véritables réformes en matière de stratégie politique et militaire.

Au fur et à mesure que la sécurité humaine a évolué, autant à titre de concept que d'outil opérationnel, elle a fourni un fondement pour les discussions en matière de défis de sécurité plus larges pour la communauté internationale au sens large, y compris l'OTAN. La plus grande organisation de défense du monde a tiré les leçons des opérations hors zone, principalement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, qui ont mis en évidence la nécessité d'intégrer une approche de la sécurité axée sur les personnes⁶. L'adoption de la sécurité humaine pour l'OTAN s'est écartée de l'approche traditionnelle des Nations Unies, privilégiant la dimension humaine dans un environnement opérationnel. Depuis de nombreuses années, l'OTAN évoque des défis de sécurité plus larges et, par ses concepts stratégiques et ses communiqués de sommet, elle a introduit un langage qui favorise doucement le concept de sécurité humaine dans le cadre de son dispositif de défense traditionnel. Pour l'Alliance, il est de plus en plus évident que la compréhension de la démographie au sein d'une population permet aux militaires d'avoir une vision plus claire des facteurs sociaux et donc une meilleure compréhension de l'environnement opérationnel. Cependant, la quête de clarté sur la sécurité humaine n'a pas été simple et de nombreux défis continuent d'encombrer le concept et son application dans le domaine de la défense.

Définitions et distinctions

La sécurité humaine est comparable au “ développement durable ” : tout le monde est en faveur de cette notion, mais peu de gens ont une idée claire de ce qu'elle signifie⁷.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une définition globale, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGsNU) a adopté un cadre commun qui souligne le rôle des États membres « dans l'identification et la résolution

des problèmes généraux et transversaux qui menacent la survie, les moyens de subsistance et la dignité de leurs populations⁸. » L'Union européenne (UE) a également tenté de définir la sécurité humaine et a reconnu l'intérêt d'adopter cette position dans ses politiques de sécurité et de défense. Toutefois, l'UE s'est également distancée de l'ONU dans son application :

La sécurité humaine concerne les besoins fondamentaux des individus et des communautés en période de péril. En effet, il s'agit de se sentir en sécurité dans la rue, mais aussi de survivre matériellement et d'exercer son libre arbitre. La sécurité humaine reconnaît que la « liberté de vivre à l'abri de la peur » et la « liberté de vivre à l'abri du besoin » sont toutes deux essentielles au sentiment de bien-être des personnes et à leur volonté de vivre en paix⁹.

Pour l'UE, la reconnaissance de l'importance de la sécurité humaine est implicite dans le *Traité de Lisbonne*, qui envisage une approche plus large de la sécurité¹⁰. Bien que le traité ne fasse pas explicitement référence à la sécurité humaine, son importance est perceptible à travers les objectifs stratégiques de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et dans les orientations générales¹¹.

La sécurité humaine désigne la liberté des personnes face aux insécurités de base. Génocide, torture généralisée ou systématique, traitements inhumains et dégradants, disparitions, esclavage, crimes contre l'humanité et violations graves des lois de la guerre¹².

On pourrait avancer que le croisement entre la reconnaissance de la sécurité humaine par l'UE et l'OTAN repose sur Javier Solana, qui a commencé à défendre la sécurité humaine en tant que secrétaire général de l'OTAN et a continué en tant que haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune. En 1998, alors qu'il était secrétaire général de l'OTAN, Solana a jeté les bases de la sécurité humaine en déclarant que :

L'humanité, c'est orienter nos politiques pour servir les besoins de l'homme [et de la femme]. En effet, une politique de sécurité qui ne serait pas fondée sur les besoins de l'homme et de l'humanité risquerait de subir le pire des sorts : celui de l'inefficacité¹³.

L'OTAN s'est aventurée avec prudence dans le domaine de la sécurité humaine, reconnaissant son essence, à défaut de la mettre pleinement en œuvre. Une unité de sécurité humaine a été créée au siège de l'OTAN en 2019 et cinq domaines interconnectés ont alors été reconnus par les alliés :

La sécurité humaine est une approche multisectorielle de la sécurité qui donne la primauté aux personnes et inclut des sujets tels que la lutte contre la traite des personnes, la protection des enfants dans les conflits armés, la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits, la protection des civils et la protection des biens culturels¹⁴.

Il n'existe présentement aucune définition normalisée de la sécurité humaine par l'ensemble des organismes de l'OTAN, ce qui est aggravé par l'absence d'accord entre le siège de l'OTAN et les commandements bistratégiques¹⁵. En l'absence d'une définition distincte, la mise en œuvre de la sécurité humaine restera irrégulière¹⁶. Pourtant, malgré le manque de définition et d'accord conceptuel, il existe, dans l'ensemble de l'OTAN, une acceptation de principe de l'importance de la sécurité humaine au sens large et de sa pertinence pour les tâches de l'OTAN¹⁷. Comme l'a souligné le secrétaire général de l'OTAN, Stoltenberg :

La sécurité humaine est au cœur de ce que nous sommes et de ce que nous faisons : une Alliance qui travaille ensemble pour protéger nos citoyens et nos valeurs : liberté, égalité, droits de la personne. Adopter une approche axée sur la sécurité humaine est le meilleur moyen de parvenir à une paix et une sécurité durables¹⁸.

Au cours des dernières années, certains alliés de l'OTAN ont tenté d'intégrer la sécurité humaine dans leur politique de défense. Tout particulièrement, en 2021, le ministère britannique de la Défense a diffusé une publication de service conjointe fournissant des orientations aux forces de défense britanniques sur la mise en œuvre des éléments relevant de la sécurité humaine¹⁹.

L'engagement du Royaume-Uni envers ce programme est allé jusqu'à s'engager à créer un centre d'excellence (COE) sur la sécurité humaine, qui était considéré comme la prochaine étape pour garantir que les militaires du monde entier intègrent mieux les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU liées à la sécurité humaine dans les politiques militaires, la planification et la conduite des opérations²⁰. Au lieu d'un centre d'excellence, un renforcement des capacités de sécurité humaine au sein du ministère de la Défense au moyen d'une unité de sécurité humaine établie au sein du quartier général et d'une cellule de sécurité humaine au sein du 77^e groupe de brigade, influence et sensibilisation a été mis en place²¹.

Critiques de la sécurité humaine

Nous réclamons un monde non violent où la sécurité humaine constitue le fondement de notre sécurité mondiale commune. Les gens ont le droit de vivre dans un monde où les besoins fondamentaux de tous les peuples sont satisfaits²².

Comme indiqué, l'ambiguïté conceptuelle et l'absence de définition précise de la sécurité humaine suscitent certaines critiques. Lakhdar Brahimi, ancien représentant spécial pour l'Afghanistan, l'Iraq et Haïti, a déclaré : « Je n'utilise pas le terme de sécurité humaine parce que je ne sais pas exactement ce que je veux dire, et j'ai peur que quelqu'un vienne me contredire²³. » De nombreux critiques s'opposent non seulement à la définition et à la portée de la sécurité humaine, mais aussi à son utilité même. Certains s'interrogent sur la nécessité de ce concept, étant donné que les éléments collectifs de la sécurité humaine sont déjà présents sous d'autres formes ou dans d'autres programmes. L'argument avancé est que la sécurité humaine ne fixe pas de limites et de paramètres précis, ce qui laisse les considérations de sécurité trop larges et, par conséquent, laisse les décideurs politiques sans direction ni outils analytiques et comparatifs²⁴. Si le concept de sécurité est élargi pour englober de nombreux problèmes, de la dégradation de l'environnement à la fragilité économique, il est possible qu'aucune priorité ne soit accordée. D'autre part, il est critiqué comme inadéquat parce que des domaines pertinents et importants sont absents du concept. Une ligne de critique différente vient de ceux qui soutiennent que les États ont pu coopter le récit de la sécurité humaine pour servir leurs propres fins ou ont utilisé l'agenda de la sécurité humaine pour cimenter leur propre place dans le système international²⁵.

Certains critiques de la sécurité humaine ont affirmé que le concept de sécurité humaine prive les États fragiles de leur autonomie, ce qui constitue une autre forme d'impérialisme déguisé. Pour le spécialiste de l'anticolonialisme, l'adoption de la sécurité humaine peut servir à justifier l'intervention des grandes puissances ou des Nations Unies dans des affaires considérées nationales. Une grande partie de cette critique est née de « l'intervention humanitaire » pour justifier l'utilisation de la force militaire conventionnelle. La guerre du Kosovo a créé un précédent en matière de sécurité humaine. D'autres critiques sont toutefois favorables à une nouvelle intervention militaire et affirment que le concept est trop faible et manque de légitimité. « La sécurité humaine est trop noble et ambitieuse. Elle n'est ni pratique ni réaliste²⁶. »

Malgré ces réserves, le soutien à la sécurité humaine s'accroît. La sécurité humaine est progressivement entrée dans le langage courant. La société civile, les armées, et le secteur de la sécurité ont tous un rôle à jouer dans la réalisation de la sécurité humaine.

La sécurité humaine est en effet indivisible. Désormais, il n'existe plus de catastrophe pour l'humanité qui survient « dans un pays lointain dont nous ne savons pas grand-chose... » Dans un monde interdépendant, où la sécurité dépend d'un cadre d'entités souveraines stables, l'existence d'États fragiles, d'États défaillants, d'États qui, par faiblesse ou par mauvaise volonté, abritent des personnes dangereuses pour les autres, ou d'États qui ne peuvent maintenir l'ordre interne qu'au moyen de violations flagrantes des droits de la personne, peut constituer un risque pour les populations du monde entier²⁷.

En réponse à ces critiques, la sécurité humaine s'est appuyée sur les concepts présentement utilisés dans les opérations complexes et englobe les conventions internationales communément acceptées et convenues. En effet, les deux dernières décennies ont permis de mieux faire connaître et mettre en œuvre les mandats transversaux dans les opérations de paix et de promouvoir une meilleure coordination entre les principaux acteurs opérationnels, qu'ils soient politiques, militaires ou humanitaires. La protection des civils est au cœur des opérations de paix, son application est implicite dans la structure des missions et de la protection contre une « menace imminente. » Cependant, la sécurité humaine pousse la pratique existante plus loin. Une approche de la sécurité humaine jette un pont entre le militaire et le civil, le politique et l'opérationnel, offrant un espace central aux mandats sur la « responsabilité de protéger » et le « développement humain » pour servir de doctrine directrice cohérente.

Sachant que de multiples facteurs peuvent donner lieu à des flux migratoires, des conflits aux catastrophes et aux privations, la sécurité humaine vise à traiter ces conditions de manière proactive et exhaustive avant qu'elles n'atteignent une situation de crise et n'entraînent des mouvements de population à grande échelle. Ainsi, l'accent mis sur la sécurité humaine attire l'attention sur l'importance de l'alerte précoce et de l'action rapide et souligne la nécessité de créer des conditions inclusives et durables dans lesquelles la migration est un choix plutôt qu'une nécessité. Ainsi, la sécurité humaine ne consiste pas seulement à créer une culture de coordination et de coopération civile-militaire. Il s'agit d'un mode de fonctionnement entièrement nouveau en cas de crise. La sécurité humaine offre un nouveau langage et une nouvelle formulation pour aborder les risques et les dangers contemporains

au-delà des concepts traditionnels de sécurité qui sont profondément ancrés dans les forces armées et les sociétés de l'industrie de la défense.

Il existe souvent une forte opposition à l'engagement militaire dans des questions considérées comme mieux abordées par des moyens non militaires, notamment le terrorisme, les pandémies, la mondialisation et les catastrophes environnementales. Pourtant, on peut affirmer qu'il n'est pas possible de séparer les menaces complexes concernant le bien-être de l'individu des menaces étatiques. Le Groupe de travail de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement affirme clairement :

Le développement et la sécurité sont inextricablement liés. Un monde plus sûr n'est possible que si les pays pauvres ont la possibilité de se développer. L'extrême pauvreté et les maladies infectieuses menacent directement de nombreuses personnes, mais elles constituent également un terreau fertile pour d'autres menaces, notamment les conflits civils. Il s'agit de reconnaître les causes interdépendantes des menaces et les actions interdépendantes nécessaires pour les empêcher de se produire ou pour les contrôler lorsqu'elles se produisent²⁸.

Même si la sécurité humaine est clairement un atout tant sur le plan politique qu'opérationnel, le concept, qui n'est pas encore totalement affiné, est chargé de risques. L'OTAN a toutefois tracé les grandes lignes des futurs travaux sur l'intégration de la sécurité humaine dans la défense, des lignes qui sont adaptées aux besoins de l'OTAN. La sécurité humaine a encore beaucoup de chemin à parcourir, mais des bases ont été posées qui constitueront un socle solide pour permettre à l'OTAN de faire progresser ses engagements en matière de sécurité humaine au cours des prochaines années. Avant d'aborder les thèmes transversaux de l'approche de l'OTAN, il convient de rappeler les principes communs de sécurité humaine suivants qui la sous-tendent.

Principes communs de sécurité humaine

Il s'agit, essentiellement, d'un effort pour construire une société mondiale où la sécurité de l'individu est au centre des priorités internationales et constitue une force de motivation pour l'action internationale²⁹.

Malgré l'absence d'une définition universelle, ainsi que les nombreuses théories et approches potentielles de la sécurité humaine, un ensemble de principes communs peut être dégagé³⁰.

Centrée sur les personnes. Il s'agit d'une transition depuis la sécurité centrée sur l'État. Une approche centrée sur les personnes souligne l'importance d'aborder la totalité des conditions qui affectent les

êtres humains. La sécurité humaine permet de mieux comprendre comment les individus et les groupes sociaux vivent différents types de menaces et de risques. Par exemple, les hommes et les femmes ont une perception différente en matière de sécurité, et une optique sexospécifique doit être appliquée aux dynamiques de sécurité afin d'apprécier pleinement les raisons de l'insécurité.

Sensible à la dimension de genre. L'importance de l'égalité des genres dans une approche de sécurité humaine est essentielle et sous-tend toutes les activités et initiatives. L'approche reste imparfaite si elle ne tient pas compte de la dimension de genre dans tous les aspects de la sécurité humaine, en particulier dans la gestion d'opérations complexes. L'implication et le partenariat avec les groupes de femmes doivent constituer un élément clé de la sécurité humaine et de l'inclusion d'une perspective de genre de la planification à la mise en œuvre.

Complète. La sécurité humaine concerne l'ensemble des insécurités humaines auxquelles sont confrontés les individus et les communautés, notamment les conflits violents, les catastrophes naturelles, les pandémies, etc. Il n'existe pas de hiérarchie des menaces, car toutes les formes d'insécurité peuvent contribuer à l'insécurité humaine en fonction des conditions et des variations des menaces, réelles ou perçues.

Multilatérale. S'agissant d'une analyse multidimensionnelle des menaces, l'approche de la sécurité humaine appelle une réponse multilatérale. Une approche efficace de la sécurité humaine requiert une coordination entre les initiatives de politique étrangère, de développement et de sécurité et d'autres acteurs multilatéraux, notamment les Nations Unies et les ONG. Une approche de la sécurité humaine est mise en œuvre par le biais d'une action multilatérale. Le multilatéralisme est étroitement lié à la légitimité et c'est ce qui distingue une approche de sécurité humaine d'une approche néocolonialiste.

Cohérente. Les solutions globales et intégrées sont trouvées lorsqu'il y a à la fois cohérence et coordination entre des domaines et des doctrines traditionnellement séparés. Une approche de la sécurité humaine repose sur la coordination entre de nombreuses disciplines, dont les droits de la personne, le genre, la protection des enfants et l'action humanitaire, entre autres. Les politiques préventives et proactives ne peuvent être efficaces si elles sont isolées, voire contradictoires.

Préventive. Une prévention précoce peut minimiser les répercussions des menaces sur les populations et engendrer des solutions à long terme. Pour ce faire, il faut s'attaquer aux causes profondes des crises et à leur incidence sur l'insécurité humaine en aidant les communautés à devenir plus résilientes afin d'y faire face. L'introduction d'indicateurs d'alerte précoce et l'analyse de genre peuvent atténuer les risques et les menaces à un stade précoce. Déterminer les lacunes de l'infrastructure de sécurité existante est un moyen d'atténuer les répercussions des faiblesses existantes en matière de sécurité. La sécurité humaine garantit la durabilité des programmes et des politiques, car la protection et l'autonomisation sont introduites de manière systématique et préventive dans une perspective de stabilité à long terme.

Résiliente. La protection s'appuie sur des processus inclusifs et participatifs pour renforcer la capacité des citoyens à agir en leur propre nom. L'approche axée sur l'ensemble de la société est une tactique précieuse pour des communautés robustes et résilientes. La sécurité humaine renforce la capacité des individus et des communautés à faire face à l'insécurité. Il s'agit d'un aspect essentiel dans une réponse de défense de l'ensemble de la société.

En gardant à l'esprit ces principes communs, nous pouvons examiner comment ils ont été intégrés dans l'approche évolutive de l'OTAN en matière de sécurité humaine, décrit plus en détail au chapitre 6.

La sécurité humaine : une initiative canadienne

La conviction que notre interprétation donne effectivement la plus grande valeur ajoutée au concept de sécurité humaine, en complétant les programmes internationaux existants qui traitent déjà de la promotion de la sécurité nationale, des droits de la personne et du développement humain³¹.

Comme mentionné précédemment, le Canada a contribué à l'élaboration du concept de sécurité humaine et à son évolution. Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a fait de la sécurité humaine son cheval de bataille et du Canada un chef de file dans ce domaine. L'introduction de la sécurité humaine a permis au Canada de se mobiliser autour de réponses pratiques aux menaces à la sécurité humaine et d'utiliser une variété de mécanismes informels, y compris des réunions ministérielles annuelles, pour discuter et faire avancer la cause de la sécurité humaine³². De plus, avec la Norvège et l'Autriche, le Canada a créé le Réseau de la sécurité humaine, une association de

12 pays, chargée de promouvoir le concept de sécurité humaine dans les politiques nationales et internationales, et en particulier au sein des Nations Unies et en coopération avec le monde universitaire et la société civile³³.

Pour le Canada, la sécurité humaine consiste en fin de compte à protéger les personnes contre les menaces violentes et à permettre à plusieurs domaines d'intérêt de converger dans un même cadre conceptuel. Au fil des ans, ce concept a été affiné et adapté aux menaces nouvelles et émergentes. Le document de réflexion de 1999 intitulé *La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation* a défini la sécurité humaine comme :

Un nouveau programme général, qui prévoit notamment de privilégier les besoins de sécurité des individus. Autrement dit, la sécurité humaine durable... la sécurité des personnes face aux menaces violentes et non violentes³⁴.

En 2000, le concept a été affiné pour inclure « l'absence de menaces omniprésentes pour les droits, la sécurité ou la vie des personnes » et cinq priorités ont été définies : la protection des civils, les opérations de soutien de la paix, la prévention des conflits, la gouvernance et la responsabilité, et la sécurité publique, publiées en 2002 dans *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine*³⁵.

Parmi les réussites les plus marquantes du Canada, citons le leadership dans le cadre de la Convention d'Ottawa visant à interdire les mines terrestres antipersonnel; le Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale; les résolutions du Conseil de sécurité parrainées par le Canada et rendant obligatoire la protection des civils dans les opérations de paix; ainsi que la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), parrainée et financée par le Canada, qui a lancé le concept de responsabilité de protéger en 2006. Le Canada a également joué un rôle de premier plan dans le programme sur les femmes, la paix et la sécurité qui, bien qu'il ne fasse pas partie du cadre de sécurité humaine de l'OTAN, se retrouve dans tous les thèmes transversaux.

Pendant de nombreuses années, la sécurité humaine a servi de modèle à la politique étrangère du Canada. Le cadre de la politique étrangère du Canada a toujours été axé sur la paix, la sécurité, le développement et la coopération internationale. Le programme de la sécurité humaine a offert au Canada un moyen de contribuer en tant que chef de file de la protection et de la sécurité axée sur l'humain,



3.1 : Patrouille active dans le village de Nakhonay, Afghanistan.

Une patrouille combinée des Forces armées canadiennes et des Forces de défense et de sécurité nationale afghanes dans le village de Nakhonay, district de Panjwai, lors du deuxième jour de l'OP HAMAGHE SHAY, le 18 février 2011. Les patrouilles de présence ont permis de rassurer les populations locales et d'établir un lien avec elles après les opérations de combat.

Source : Cplc Angela Abbey, Caméra de combat des Forces armées canadiennes, © 2011, MDN – MDN Canada.

en respectant les engagements de longue date de la politique étrangère canadienne en matière de maintien de la paix et de droits de la personne. Fondamentalement, et sur le plan de l'aspiration, le concept de sécurité humaine est étroitement lié au cœur des principes canadiens : l'impulsion morale d'être un bon citoyen du monde. Le Canada sert le bien-être d'autrui : « L'aide apportée aux personnes démunies, malades, déplacées et désorientées dans le monde correspond à l'image que les Canadiens se font d'eux-mêmes, à savoir des “ réparateurs serviables et un peuple moralement consciencieux³⁶ ». » Ces idéaux ont été confirmés lors des déploiements canadiens en réponse à des situations de conflit ou de crise, notamment lors de l'intervention de 1999 au Kosovo, qualifiée

d'urgence en matière de sécurité humaine. « C'est la détresse de civils innocents qui nous a contraint à intervenir (au Kosovo)³⁷. »

Pour les Canadiens, il s'agit d'un cas classique de sécurité humaine, où la communauté internationale a pris des mesures, non pas pour protéger les intérêts de ses États, mais pour assurer la sécurité des individus. Le recours à la force militaire au Kosovo a révélé que si nous entendons participer à la sécurité humaine, nous devons avoir la capacité d'utiliser la force, y compris la force militaire, parmi nos outils. Le puissance douce (soft power) et la force coercitive peuvent toutes deux apporter une contribution essentielle au programme de la sécurité humaine³⁸.

Lors du départ d'Axworthy, le programme de sécurité humaine a perdu de son élan, et en 2006, la terminologie a été mise de côté, le financement a été réduit et le Canada a disparu de la scène internationale en tant que promoteur du concept³⁹.

Politique étrangère canadienne

Bien qu'elle soit au cœur des valeurs et des idéaux canadiens, l'inclusion de la sécurité humaine dans la politique étrangère canadienne a été critiquée parce qu'elle contredisait d'autres engagements et politiques. Pour beaucoup, l'adoption en juin 2017 de la Politique d'aide internationale féministe du Canada s'oppose directement à l'approche de la sécurité humaine, notamment en ce qui concerne la protection plus large des civils. Pour de nombreux participants au mandat FPS et aux mouvements féministes, la sécurité humaine soutient un cadre militaire industriel élargi et débridé. L'intervention au Kosovo, entre autres, n'a fait que militariser la sécurité humaine.

En outre, des préoccupations ont été soulevées quant aux hypothèses intégrées liées à l'exportation des valeurs canadiennes. Les engagements en faveur des domaines transversaux de la sécurité humaine, y compris l'égalité des genres, ne font que dicter et renforcer un mécanisme de domination des valeurs occidentales qui ressemble au colonialisme.

Le programme « humaniste-activiste » rappelle les revendications essentialistes de l'identité canadienne en naturalisant l'idée de bonté canadienne. Il renforce ainsi le contrôle social de la population en masquant les « insécurités humaines » au sein du Canada. Ce programme fonctionne ironiquement comme une politique élitiste, qui soutient une forme idéale d'identité et de gouvernance au Canada⁴⁰.

Pourtant, au sein de la communauté internationale, le Canada conserve une influence politique et morale sur la promotion de plusieurs des

éléments constitutifs de la sécurité humaine, notamment la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi que les enfants et les conflits armés, programmes décrits en détail au chapitre 6.. Le rôle joué par la nation pour renforcer le programme de sécurité humaine au sein des Nations Unies et de l'OTAN a été couronné de succès. Des raisons légitimes et des éléments probants expliquent pourquoi le Canada devrait continuer à faire avancer ce programme et à introduire des risques et des menaces nouveaux et émergents. Le Canada a le potentiel et les moyens de remodeler le paysage de la sécurité humaine.

Au-delà de la périphérie : intégrer une approche de la sécurité humaine dans les forces armées canadiennes

Nous réalisons déjà la sécurité humaine, mais nous ne l'appelons pas ainsi⁴¹.

Les ambiguïtés des crises ont transformé la définition du conflit. Si la guerre en est l'expression ultime, le terme « conflit » est étendu à d'autres circonstances. Les conflits actuels sont de nature asymétrique, multidimensionnelle et interculturelle. Les conflits récents ont également démontré que toute réponse à cette nouvelle forme de guerre ne doit pas se limiter à une réponse purement militaire. Cette transformation de la nature des conflits influence les notions traditionnelles de sécurité.

Pour assurer la sécurité humaine, la connaissance de la situation et l'adaptation à celle-ci sont essentielles pour intégrer des compétences plus « douces », une formation à la sensibilisation culturelle, des compétences linguistiques et la capacité de considérer toute situation dans une perspective de genre, y compris la capacité de mener une analyse de genre du terrain humain.

Des critiques ont fait valoir que la sécurité humaine est mieux servie par d'autres organismes, tels que les Nations Unies, l'Union européenne (UE) et les ONG. Cependant, l'OTAN a un rôle important et unique à jouer dans la mise en œuvre de la sécurité humaine et le Canada a également un rôle important à jouer au sein de l'OTAN. Pour l'OTAN, les efforts qu'elle déploie actuellement en matière de renforcement des capacités et de protection des civils et des cultures recourent chaque jour les questions de sécurité humaine. Bien qu'il n'existe pas de guide doctrinal canadien complet ou de cadre systématique pour les armées en matière de sécurité humaine, il existe un engagement général en faveur de la protection des civils et d'une vision plus large de la sécurité, sur le plan stratégique et opérationnel. Si l'objectif des opérations est de protéger les civils et de minimiser les pertes humaines, cela ne signifie pas pour autant que le recours à la force doive être évité. L'avantage

d'une approche de la sécurité humaine est qu'elle est hybride, offrant des solutions adaptées au contexte.

La sécurité humaine devrait faire partie de toutes les activités militaires, dans l'analyse et la planification militaires, afin d'obtenir un aperçu significatif de la perspective d'une population dans un contexte opérationnel précis. Elle ne doit pas non plus être considérée comme relevant de la coopération civile-militaire, mais comme un concept utilisé dans la même veine que l'intégration de la dimension de genre, c'est-à-dire qu'elle est présente dans toutes les tâches militaires.

Protection, Sécurité, Engagement, la politique de défense canadienne, décrit les priorités de la défense canadienne qui font écho aux principes de sécurité humaine. La vision canadienne de la défense tient compte de la stabilité mondiale, de l'ordre international fondé sur des règles et de la défense collective, qui sous-tendent tous la sécurité et la prospérité du Canada⁴². La politique décrit également l'approche du Canada en matière de sécurité humaine pour répondre aux catastrophes naturelles, aux urgences et aux opérations de recherche et de sauvetage, la sécurisation de l'Amérique du Nord, qui dépend d'une compréhension différente de la sécurité, y compris le changement climatique dans l'Arctique, et de l'engagement des forces canadiennes dans le monde, en appliquant davantage la protection des civils, des biens culturels et de la violence sexuelle dans les opérations de soutien et de maintien de la paix. Le Canada joue alors un rôle politique important dans la promotion de la sécurité humaine en tant que plateforme de dialogue et de coordination internationale, tandis qu'en tant qu'allié de l'OTAN, il peut promouvoir l'avancement et la croissance de la sécurité humaine en tant qu'outil militaire.

Le concept de sécurité humaine reflète le désir fondamental de survie et d'épanouissement humain. Au cœur de la sécurité humaine se trouve l'intersection des droits de la personne, de la paix et du développement. Elle sert de pont entre la protection et la participation. Comme le souligne le rapport Ogata-Sen de 2003,

les stratégies de protection, mises en place par les États, les organismes internationaux, les ONG [organismes non gouvernementaux] et le secteur privé, protègent les personnes contre les menaces. Les stratégies d'autonomisation permettent aux personnes de développer leur résilience face à des conditions difficiles⁴³.

La sécurité humaine s'appuie sur le besoin légitime et primordial de protéger les personnes, tout en sensibilisant aux menaces étendues et omniprésentes afin de développer la résilience au sein des communautés, ainsi que l'autonomie des individus. La résilience a été un pilier central

des stratégies traditionnelles de défense totale, un concept développé pendant la guerre froide et englobant une perspective tous risques pour mieux protéger les individus et les communautés.

La primauté d'une approche axée sur la population et la résilience permet de distinguer la sécurité humaine des approches traditionnelles fondées sur l'État. La sécurité humaine consiste à promouvoir la sécurité des personnes contre les menaces chroniques au-delà des opérations cinétiques. Une approche de la sécurité humaine permet d'envisager différemment l'ensemble des défis auxquels le monde est confronté et la manière d'y répondre efficacement. Cette approche multidimensionnelle et holistique de la sécurité exige une analyse plus approfondie et un regard plus large sur les risques et les menaces qui pèsent sur les populations et sur les défis sécuritaires émergents et en évolution. Le Canada est depuis longtemps un champion de la sécurité humaine aux Nations Unies et à l'OTAN. La sécurité humaine trouve un écho auprès des Canadiens parce que le cœur de l'agenda peut être traduit en valeurs canadiennes, des valeurs qui comprennent des réponses globales, adaptées au contexte et axées sur la prévention, qui renforcent la protection et l'autonomisation de tous les individus.

Cependant, la sécurité humaine demeure vague et imprécise sur le plan conceptuel, ses détracteurs affirmant que « la sécurité humaine est si vague qu'elle frise l'insignifiance⁴⁴. » Pourtant, c'est dans cette flexibilité et cette ambiguïté que la sécurité humaine trouve sa force et sa puissance et ce qui la distingue des autres mandats. La sécurité humaine peut être adaptée à toute circonstance et à tout contexte. L'OTAN, par exemple, a adapté le concept à ses besoins avec beaucoup de finesse.

La crise ukrainienne de 2022 a soumis le conflit à un nouveau regard. C'est la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que l'Europe est confrontée à un conflit armé direct. La réponse à l'agression russe ne traumatise pas seulement le peuple ukrainien, mais affecte également les chaînes alimentaires, l'approvisionnement en énergie, et autres chaînes d'approvisionnement. Violences sexuelles, attaques contre des écoles, des musées et des hôpitaux, traite des femmes et des jeunes filles, afflux massif de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, destruction du patrimoine culturel, guerre technologique et atteintes à l'environnement : tous ces éléments ont mis en lumière *l'insécurité* humaine de la guerre.

La réaction internationale a également mis en lumière une méconnaissance du rôle de la sécurité humaine et de son application dans les conflits. La sécurité humaine pourrait également être réduite à l'ombre de la défense et de la dissuasion traditionnelles. L'augmentation

des budgets de défense nécessaires au lendemain du conflit ukrainien ne doit pas se faire au détriment de la sécurité humaine. Il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. La sécurité humaine et la sécurité nationale sont des concepts complémentaires et ne sont pas nécessairement contradictoires. Tous deux cherchent à se protéger contre le mal. La sécurité humaine ne peut exister sans une solide défense et la défense doit reconnaître que les nouveaux défis demandent de nouvelles réponses. Les deux concepts se complètent et sont liés par les valeurs intrinsèques du Canada, des valeurs qui, de par leur nature même, sont propices à la sécurité de tous les humains.

Conclusion

Une approche de la sécurité humaine offre une nouvelle façon de penser à l'intégration des défis de sécurité matériels et immatériels auxquels le monde est confronté et à la manière d'y répondre de manière adéquate. Il s'agit d'un cadre analytique multidimensionnel qui peut aider la communauté internationale à évaluer, développer et mettre en œuvre des réponses intégrées à un large éventail de problèmes. La réalisation de la sécurité humaine repose sur l'autonomisation des personnes, en particulier des femmes, pour qu'elles participent à la prise de décisions sur la manière dont elles peuvent être le plus en sécurité, maintenant et à plus long terme. La sécurité humaine exige également des normes et des institutions qui garantissent les protections de base du progrès humain et de la sécurité, par exemple grâce à la bonne gouvernance, à l'état de droit et aux mécanismes d'alerte précoce.

Cette compréhension de la sécurité humaine a évolué au fil du temps. Fondamentalement, il reste ancré au concept essentiel de sécurité *axée sur les personnes* et doit être considéré comme complémentaire de la sécurité de l'État. Alors que la sécurité des États demeure une condition nécessaire à la sécurité globale, il est devenu évident que la sécurité nationale en tant que protection de l'intégrité territoriale est insuffisante en soi. Les enseignements tirés de l'Afghanistan et d'autres zones de crise ont intensifié la nécessité d'aborder une compréhension plus large de la sécurité qui va au-delà de la réponse militaire. En outre, l'ONU et d'autres organes de sécurité reconnaissent la nécessité d'appliquer une perspective sexospécifique en tant qu'élément essentiel d'une approche de la sécurité humaine, et de toutes les activités et initiatives dans les opérations complexes. La sécurité humaine prend également en compte différents types de sécurité et de risques, interconnectés entre de nombreuses disciplines et menaces, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale, les pandémies, l'environnement, les technologies et la cybersécurité, entre autres.

Ce chapitre visait à décrire les politiques et les définitions afin de mieux comprendre les façons dont le Canada pourrait adopter une approche plus formalisée de la sécurité humaine. Ce chapitre a proposé des moyens par lesquels le Canada pourrait s'appuyer sur l'approche de l'OTAN pour l'élaboration d'un éventuel cadre de sécurité humaine pour les Forces armées canadiennes. À l'image des progrès de l'OTAN en matière de sécurité humaine et compte tenu de l'histoire du Canada en tant que promoteur précoce de la sécurité humaine et du déploiement dans des opérations de paix internationales, le gouvernement du Canada est bien placé pour diriger la conception et la mise en œuvre ultérieure du concept. Le Canada peut s'appuyer sur les leçons apprises et rehausser sa position de champion de la sécurité humaine au sein de l'OTAN et dans le monde, gagner du terrain et une plus grande légitimité internationale en élaborant une politique globale de sécurité humaine. En donnant l'exemple en tant qu'acteurs du changement dans un climat d'insécurité croissante, tant pour les États que pour leur population, les Forces armées canadiennes peuvent passer de la stratégie à l'application, intégrant davantage ce qui est resté au-delà de la périphérie. Ceci est aligné sur les développements aux Nations Unies, qui seront discutés dans le chapitre suivant.

Chapitre 3 Concepts clés

- L'OTAN a créé l'Unité de la sécurité humaine au sein du Bureau du secrétaire général de l'OTAN en 2019 et a pleinement adopté le concept et l'application d'une approche de la sécurité humaine en 2022.
- Les leçons tirées des opérations hors zone, principalement tirées de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) afghane, ont mis en évidence la nécessité d'intégrer une approche de la sécurité centrée sur les personnes en matière de compréhension de l'environnement humain et de protection des civils. À partir de cette approche globale de la sécurité centrée sur les personnes, les acteurs militaires peuvent clarifier les facteurs sociaux et parvenir à une compréhension plus approfondie de l'environnement opérationnel.

- Plusieurs organisations ont élaboré des définitions de la sécurité humaine, mais le manque de clarté concernant les responsabilités stratégiques, opérationnelles et tactiques dans le cadre de l'approche de la sécurité humaine peut avoir entravé les acteurs militaires et entravé une mise en œuvre cohérente.
- Malgré l'absence de définition et d'accord conceptuel, l'OTAN s'accorde à reconnaître l'importance de la sécurité humaine dans son ensemble et sa pertinence par rapport aux tâches de l'OTAN.
- Les critiques soutiennent que les définitions larges de la sécurité humaine éliminent la possibilité d'établir des priorités, tandis que les définitions étroites ignorent les agendas et les problèmes importants.
- Une approche de la sécurité humaine relie les espaces militaires et civils, politiques et opérationnels, fournissant un espace central pour les mandats sur la responsabilité de protéger et le développement humain pour servir de doctrine directrice cohérente.
- La sécurité humaine offre un nouveau langage et une nouvelle formulation pour aborder les risques et dangers contemporains au-delà des concepts traditionnels de sécurité qui sont profondément ancrés dans le discours des forces armées et des sociétés de défense.
- La sécurité humaine prend en compte différents types de sécurité et de risques, interconnectés dans de nombreuses disciplines et menaces, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale, les pandémies, l'environnement, les technologies et la cybersécurité, entre autres.
- Les principes dominants et communs régissant une approche de la sécurité humaine sont centrés sur les personnes, sensibles au genre, globaux, multilatéraux, cohérents, préventifs et résilients.
- Bien qu'il n'existe pas de guide doctrinal canadien complet ou de cadre systématique pour les armées en matière de sécurité humaine, il existe un engagement général en faveur de la protection des civils et d'une vision plus large de la sécurité, sur le plan stratégique et opérationnel.

Notes

- 1 Roland Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », *International Security* 26, n° 2 (2001) : 87.
- 2 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994 : Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine* (Oxford : Oxford University Press, 1994), <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-1994>.
- 3 Cyrus Vance, *Common Security: A Blueprint for Survival*, La Commission indépendante sur les problèmes du désarmement et de la sécurité, Commission Palme (New York : Simon and Schuster, 1982), ix.
- 4 Vance, *Common Security: A Blueprint for Survival*.
- 5 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air?. »
- 6 Trevor Schenk, « ISAF Mission In Afghanistan: Lessons Learned », NATO Association of Canada (11 septembre, 2014), <https://natoassociation.ca/isaf-mission-in-afghanistan-lessons-learned/#:~:text=They%20learned%20to%20use%20tactical,and%20development%20rather%20than%20fighting>.
- 7 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », 88.
- 8 Assemblée générale des Nations Unies, « 66e séance », A/RES/66/290 (2012).
- 9 N. Serra et M. Kaldor, *A Human Security Doctrine for Europe: the Barcelona Report of the Study Group on Europe's Security Capabilities* (Barcelone, 2004).
- 10 OTAN, Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance sur le plan militaire, MC 400/2 (19 au 20 novembre 2010) <https://www.nato.int/lisbon2010/summit-guide-fr.pdf>.
- 11 U. Albrecht. et coll., *A European Way of Security The Madrid Report of the Human Security Study Group comprising a Proposal and Background Report* (Madrid, 2007).
- 12 Serra et Kaldor, *A Human Security Doctrine for Europe*.
- 13 J. Solana, « Securing Peace in Europe », discours prononcé lors du symposium sur la pertinence politique de la paix de Westphalie de 1648, Munster (12 novembre 1998) <https://www.nato.int/docu/speech/1998/s981112a.htm>.
- 14 OTAN, « Sécurité humaine », site Web public de l'OTAN (21 juin 2022), https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_181779.htm.
- 15 Le Commandement allié Transformation (ACT) et le Commandement allié Opérations (ACO).
- 16 Voir également Lambert, dans ce volume.
- 17 Pour d'autres cas et réflexions sur la définition de la sécurité humaine au sens large ou au sens étroit, ainsi que sur les défis et les limites qu'elle implique, voir la partie III de ce volume, dans laquelle Wilfrid Greaves et Myriam Denov proposent leurs analyses.
- 18 OTAN, « L'OTAN va intensifier ses travaux dans le domaine de la sécurité humaine », communiqué de presse de l'OTAN (25 février 2021), https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_181798.htm.
- 19 Royaume-Uni, ministère de la Défense (MOD), *Human Security in Defence : Incorporating Human Security in the way we Operate*, publication de service conjointe 985, 1 (Londres : Ministère de la Défense, 2021), <https://www.gov.uk/government/publications/human-security-in-defence-jsp-985>.

- 20 Royaume-Uni, ministère de la Défense (MOD), « MOD to establish Centre of Excellence for Human Security », (4 avril 2019),. <https://www.gov.uk/government/news/mod-to-establish-centre-of-excellence-for-human-security>.
- 21 Royaume-Uni, ministère de la Défense (MOD), « 77th Brigade/Human Security », Armée/Ministère de la Défense (consulté le 12 février 2022), <https://www.army.mod.uk/who-we-are/formations-divisions-brigades/6th-united-kingdom-division/77-brigade/human-security/>.
- 22 Shirin Ebadi et Jody Williams, « Women Noble Peace Laureates Demand Peaceful Solution to US-Iran Conflict», *Feminist Majority Foundation* (12 avril, 2006). <https://feminist.org/news/women-noble-peace-laureates-demand-peaceful-solution-to-us-iran-conflict/>.
- 23 M. Martin et T. Owen, « The Second Generation of Human Security: Lessons from the UN and EU Experience », *International Affairs* 86, n° 1 (2010) : 211 à 224.
- 24 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air?. »
- 25 Luke Johns, « A Critical Evaluation of the Concept of Human Security », *E-International Relations* (juillet 2014), <https://www.e-ir.info/2014/07/05/a-critical-evaluation-of-the-concept-of-human-security/>.
- 26 M. Martin et M. Kaldor, *The European Union and Human Security: External Interventions and Missions* (Londres : Routledge, 2012).
- 27 Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), *La responsabilité de protéger* (Ottawa : Centre de recherche pour le développement international, Affaires étrangères, 2001), 5. <https://www.idrc.ca/fr/livres/la-responsabilite-de-protoger-rapport-de-la-commission-internationale-de-lintervention-et-de>.
- 28 Kofi Annan, *Report of the Secretary-General's High-level Panel on Threats, Challenges and Change, A More Secure World: Our Shared Responsibility* (New York: United Nations Publications, 2004). <https://www.un.org/ruleoflaw/blog/document/the-secretary-generals-high-level-panel-report-on-threats-challenges-and-change-a-more-secure-world-our-shared-responsibility>.
- 29 L. Axworthy, « Building Peace to Last: Establishing a Canadian Peacebuilding Initiative », manuscrit non publié présenté à l'Université de York, le 30 octobre 1996, cité dans M. Small, « Peacebuilding in Post-conflict Societies », dans *Human security and the new diplomacy : protecting people, promoting peace*, édité par R.G. McRae, D. Hubert, et Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Montréal : McGill-Queen's University Press, 2001), 12.
- 30 OTAN, « Sécurité Humaine : Approche et Principes », dernière mise à jour le 14 novembre 2022, https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_208515.htm?selectedLocale=fr.
- 31 Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI:2000), cité dans « Human Security Course: Module 1 », unité de sécurité humaine des Nations Unies (consulté le 19 juillet 2022), <http://humansecuritycourse.info/module-1-the-concept-of-human-security/canada-and-r2p-approach/>.
- 32 ONU, Human Security Network, <http://www.humansecuritynetwork.org>.

- 33 Les membres actuels sont l'Autriche, le Chili, le Costa Rica, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, le Panama, la Slovénie, la Suisse et la Thaïlande, alors que l'Afrique du Sud participe en tant qu'observateur.
- 34 Canada, *La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation* (Ottawa : Gouvernement du Canada, Affaires étrangères et Commerce international, 1999), <http://www.summit-americas.org/canada/humansecurity-french.htm>.
- 35 Canada, Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine* (Ottawa : Gouvernement du Canada, Affaires étrangères et Commerce international, 2000), <https://gac.canadiana.ca/view/ooe.b3688185E/1>.
- 36 D. Stairs, « Myths, morals and reality in Canadian foreign policy », *International Journal* 58, n° 2 (2003) : 239 à 256.
- 37 Canada, *The New NATO and the Evolution of Peacekeeping: Implications for Canada* (Ottawa: Sénat du Canada, 1999), <https://sencanada.ca/en/content/sen/committee/362/fore/rep/rep07apr00part2-e>.
- 38 W. Leach, « CF Perspectives on Human Security », discours prononcé au Forum diplomatique du Canada atlantique, 1999, http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_e.asp?id=457.
- 39 Michael Small, « Should Canada Revisit the Human Security Agenda? », Institut canadien des affaires mondiales (September 2016), https://www.cgai.ca/should_canada_revisit_the_human_security_agenda.
- 40 U. Ozguc, « Remaking Canadian identity: A Critical Analysis of Canada's Human Security Discourse », *Journal of Human Security* 7, n° 3 (2011): 37 à 59.
- 41 M. Kaldor, « Old Wars, Cold Wars, New Wars, and the War on Terror », *International Politics* 42 (2005) : 491 à 498. <https://doi.org/10.1057/palgrave.ip.8800126>.
- 42 Canada, Défense nationale, *Protection, Sécurité, Engagement : la politique de défense du Canada* (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2017), <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2018/strong-secure-engaged/rapport-politique-defense-canada.pdf>.
- 43 Ogata et Sen, *Human Security Now*.
- 44 Paris, « Human Security, Paradigm Shift or Hot Air? »

Partie II :
La sécurité humaine en pratique

Chapitre 4 : Les Nations Unies et la sécurité humaine

Myriam Denov

La sécurité humaine est fermement ancrée dans le langage et la politique des affaires internationales. C'est, dans une large mesure, le résultat de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui a joué un rôle vital dans la promotion et l'application des normes internationales plaçant l'individu - et non l'État - au cœur des conceptions modernes de la sécurité internationale¹. Positionnée au carrefour de la sécurité humaine et du développement, et en tant que mosaïque mondiale d'États-nations, l'ONU a défendu l'idée que bien que les humains puissent être divisés par des différences de langue, de culture, d'ethnie, de religion et de convictions politiques, pour ne citer que quelques-uns, ils partagent des aspirations fondamentales. Il s'agit notamment du désir de sécurité physique, d'opportunités économiques, de liberté religieuse et d'un traitement juste et équitable. L'ONU a joué un rôle essentiel dans la création d'un changement idéationnel en tant qu'« incubateur d'aspects clés de la réflexion sur la sécurité humaine », ainsi que dans l'utilisation de son autorité pour définir de nouvelles normes de responsabilité de l'État². L'ONU a fait progresser les larges conceptualisations de la sécurité humaine : les droits des individus et des communautés pendant la guerre et les conflits violents (absence de peur) et les droits des individus et des communautés en difficulté à cause d'une catastrophe naturelle, d'une maladie et de facteurs indépendants de leur volonté qui menacent leur survie (absence de besoin). Par le biais de ses forums de l'Assemblée générale, des résolutions du Conseil de sécurité et en encourageant l'intégration des principes de sécurité humaine dans la législation et la politique nationales, l'ONU a joué un rôle clé dans la promotion de l'agenda de la sécurité humaine³.

Ce chapitre décrit comment la sécurité humaine a façonné et encadré les initiatives des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les deux dimensions de la sécurité humaine : être à l'abri de la peur et à l'abri du besoin. Ce chapitre traite également du rôle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de ses contributions à l'avancement du programme de sécurité humaine, en particulier à travers deux dimensions : être à l'abri de la peur et à l'abri du besoin. Le chapitre explore les principales initiatives de sécurité humaine avancées par l'ONU dans chacune des deux dimensions de la sécurité : l'une basée sur la protection et l'autre basée sur le développement.



4.1 : Interactions avec des enfants de la région, Haïti.

L'adjudant Eric Dugas du 2^e bataillon, Royal 22^e Régiment, interagit avec des enfants locaux lors d'une patrouille de présence à pied à Port-au-Prince, en Haïti, au cours de l'opération Hamlet, le 13 septembre 2013. Les patrouilles de présence sont un élément important des opérations de maintien de la paix pour assurer, dissuader et, si nécessaire, répondre, contribuant ainsi directement à la protection des civils.

Source : Cplc Marc-André Gaudreault, Caméra de combat des Forces armées canadiennes, © 2013 DND-MDN Canada IS2013-2002-054.

Initiatives de l'ONU : la liberté de vivre à l'abri de la peur

Plusieurs initiatives et réponses clés des Nations Unies ont reflété le désir de répondre à la volonté de se libérer de la peur, en se concentrant sur la garantie des droits moraux et juridiques des individus directement affectés par la guerre et les conflits violents, ainsi qu'en fournissant une assistance à ceux qui sont dans le besoin en raison des hostilités en cours. Dans la perspective de vivre à l'abri de la peur, l'ONU a lancé des initiatives de maintien et de consolidation de la paix, a introduit la doctrine de la responsabilité de protéger et a lancé le programme « Femmes, paix et sécurité. »

Maintien et consolidation de la paix

Au cours de son histoire, l'ONU s'est activement engagée dans la prévention des conflits. Fondé sur l'importance du rétablissement de la paix après un conflit violent, ainsi que sur le consentement, l'impartialité

et le recours limité à la force, le maintien de la paix est sans doute l'activité de sécurité humaine la plus visible de l'ONU. L'augmentation des initiatives de maintien de la paix a connu une croissance importante suite à l'introduction du programme de sécurité humaine dans les années 1990. Au cours de la période de 40 ans entre 1948 et 1988, seules 13 missions de maintien de la paix des Nations unies ont eu lieu. Réflétant les débuts du programme de sécurité humaine, au cours de la période de 21 ans allant de 1988 à 2019, 63 missions de maintien de la paix de l'ONU ont été menées⁴. Plus précisément, entre 1989 et 1994, à « l'aube » de la sécurité humaine, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé 20 nouvelles missions, faisant passer le nombre de soldats de la paix de 11 000 à 75 000.

Le maintien de la paix par les Nations Unies a toutefois connu de nombreux revers. Au milieu des années 1990, le succès des missions précédentes a suscité des attentes envers les missions de maintien de la paix de l'ONU qui dépassaient sa capacité à les réaliser. Au Rwanda, en Somalie et en ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'autoriser des mandats suffisamment robustes et les soldats de la paix n'ont pas bénéficié des ressources ou du soutien politique adéquats. Au fur et à mesure que les pertes civiles augmentaient et que les hostilités se poursuivaient, la réputation des missions de maintien de la paix de l'ONU en a souffert. Le Conseil de sécurité a ainsi été amené à limiter le nombre de nouvelles missions de maintien de la paix et à entamer un processus d'autoréflexion pour éviter que de tels échecs ne se reproduisent. Au début du siècle, l'ONU a entrepris un exercice majeur pour examiner les défis du maintien de la paix.

Au milieu des années 1990, pour tenter de progresser au-delà du maintien de la paix, la consolidation de la paix et la prévention des conflits sont considérées comme des moyens essentiels pour assurer la sécurité humaine. La consolidation de la paix est jugée particulièrement pertinente dans les situations où une paix fragile a été négociée, sans être encore consolidée. Dans son rapport intitulé « Agenda pour la paix », le secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, a exprimé la nécessité de « consolider la paix et de favoriser un sentiment de confiance et de bien-être parmi les populations⁵. » Il a suggéré que l'ONU « a l'obligation de développer et de fournir... un soutien pour transformer les structures et les capacités nationales déficientes, ainsi que pour renforcer les institutions démocratiques⁶. » En 2005, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont créé la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, le premier organe de ce genre. Le Bureau d'appui à la consolidation de la

paix des Nations unies a été établi pour aider et appuyer la Commission de consolidation de la paix, administrer le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies et coordonner les efforts de consolidation de la paix déployés par les agences et programmes des Nations Unies. Les initiatives de consolidation de la paix, à la différence du maintien de la paix, sont axées sur les causes sous-jacentes du conflit et cherchent à renforcer les processus de paix. Pour atteindre l'objectif de liberté de vivre à l'abri de la peur, l'ONU a reconnu que la sécurité humaine restera menacée si les causes sous-jacentes de la violence ne sont pas traitées par des efforts continus de consolidation de la paix, comme dans le contexte de la Sierra Leone, discuté ci-dessous.

Étude de cas : Maintien et consolidation de la paix en Sierra Leone

La Sierra Leone, un pays qui a connu une guerre civile brutale pendant dix ans (1991 à 2002), est un exemple de mission de maintien de la paix des Nations Unies qui est devenue une mission de consolidation de la paix. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), qui a duré de 1999 à 2006, a été créée par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour aider à la mise en œuvre des accords de Lomé, des accords destinés à mettre fin à la guerre civile en Sierra Leone. La MINUSIL avait pour mandat, entre autres, de protéger les civils sous la menace immédiate de la violence, d'aider à la mise en œuvre du plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que de fournir un soutien aux élections à venir. La MINUSIL s'est étendue à plusieurs reprises, en 2000 et 2001, pour finalement terminer son mandat à la fin de 2005. Cependant, la paix dans ce pays est restée fragile et précaire. Devenue l'un des premiers États membres de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, la mission de consolidation de la paix en Sierra Leone a été conçue et exécutée comme un modèle d'intégration, coordonnant 18 organismes des Nations Unies et organisations connexes dans le cadre d'une « vision commune pour la Sierra Leone. » Actif de 2008 à 2014, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) avait pour mission d'aider le gouvernement de ce pays à identifier et à résoudre les tensions et les menaces de conflit potentiel, à surveiller et à promouvoir les droits de la personne, et à consolider les réformes de bonne gouvernance. La Sierra Leone a reçu un financement important du Fonds pour la consolidation de la paix (FCP) des Nations Unies pour l'exécution de projets qui s'inscrivent dans la perspective de la « liberté de vivre à l'abri du besoin. » Ces derniers comprenaient l'autonomisation et l'emploi des jeunes, la bonne gouvernance, l'accès

à la justice et l'égalité des sexes, entre autres. En 2007, par exemple, la Sierra Leone a reçu environ 35 millions de dollars américains du FCP pour aborder les questions d'autonomisation des jeunes, de création d'emplois et de renforcement des capacités dans le cadre de son Plan prioritaire de consolidation de la paix⁷.

Les missions de maintien et de consolidation de la paix en Sierra Leone mettent en évidence le souhait d'aborder les deux volets du programme de sécurité humaine de manière concrète (à savoir la liberté de vivre à l'abri de la peur par le maintien de la paix et, ensuite, la liberté de vivre à l'abri du besoin par la consolidation de la paix) et démontrent que l'un ne peut exister sans l'autre.

La responsabilité de protéger

L'expression « responsabilité de protéger » a été conçue comme une réponse aux appels à définir, prévenir, et punir le crime de génocide. Malgré l'espoir croissant que la fin de la guerre froide serait synonyme de droits de la personne et de coopération internationale, les réalités des génocides et des atrocités commis au Rwanda et à Srebrenica, ainsi que les massacres et le nettoyage ethnique en Angola, en Bosnie, au Burundi, en Croatie, au Timor oriental, au Kosovo, au Liberia, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo ont souillé et entaché cet espoir. Ces réalités ont révélé non seulement les limites des mécanismes juridiques de responsabilisation des auteurs d'atrocités, mais aussi le fait que la communauté internationale était mal préparée à réagir efficacement et à protéger les civils vulnérables. Dans le cas du Rwanda, par exemple, malgré les preuves d'atrocités, de génocide et de nettoyage ethnique, la communauté internationale n'est pas intervenue. Ces réalités mondiales s'accompagnent d'une intolérance croissante du public à l'égard des graves violations des droits de la personne commises dans le monde entier⁸. La responsabilité de protéger est apparue à une époque où le concept de sécurité humaine faisait l'objet d'une attention et d'une importance croissantes. En l'espace de 10 ans, la responsabilité de protéger est passée d'un concept proposé par une commission internationale à une caractéristique commune des réponses internationales au génocide et aux atrocités de masse.

En 2000, à l'initiative du gouvernement canadien, une Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des états (CIISE) indépendante a été créée. Le mandat de la CIISE était de parvenir à une compréhension plus large du problème de la conciliation de l'intervention à des fins de protection humaine et de la souveraineté des États. Le rapport de la CIISE, intitulé *La responsabilité de protéger*, a été publié en

2001. Il stipule que l'implication des institutions internationales dans la protection des civils contre la violence est un élément clé du programme de sécurité humaine⁹. Pourtant, la CIISE a fait valoir que les États étaient les mieux placés pour protéger leurs propres citoyens. Toutefois, le droit à la souveraineté s'accompagne de la responsabilité d'un État de protéger ses citoyens. La CIISE a fait valoir que la communauté internationale avait une responsabilité collective dans la protection des citoyens. Le rapport sur la responsabilité de protéger stipule que la communauté internationale est en droit d'intervenir militairement lorsque les États ne parviennent pas à protéger leurs citoyens contre des pertes humaines à grande échelle résultant d'une action délibérée de l'État, d'une négligence ou de l'incapacité d'agir dans le contexte d'un État défaillant ou d'un nettoyage ethnique¹⁰. Dans le cadre de la responsabilité de protéger, il existe trois piliers fondamentaux de responsabilités :

Premier pilier : la responsabilité de l'État en matière de protection. Ce pilier stipule que chaque État a la responsabilité de protéger ses populations contre quatre atrocités de masse : le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique. Cette responsabilité inclut la prévention de ces crimes, y compris leur incitation.

Deuxième pilier : assistance internationale et renforcement des capacités. Ce pilier soutient que la communauté au sens large (l'ONU, les organisations régionales, les gouvernements et la société civile) a la responsabilité d'encourager et d'aider les États individuels à assumer cette responsabilité.

Troisième pilier : réponse rapide et décisive. Selon ce pilier, si un État ne protège manifestement pas ses populations, la communauté internationale doit être prête à prendre des mesures collectives appropriées, en temps voulu et de manière décisive, conformément à la Charte des Nations unies.

La prévention est un élément central de la responsabilité de protéger, les autres mesures n'étant envisagées que lorsque la prévention échoue ou est considérée comme susceptible d'échouer par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Comme l'a indiqué l'ONU à propos de la responsabilité de protéger :

Il s'agit d'une charge de responsabilité qui rend les États responsables du bien-être de leur population... Le devoir de prévenir et de faire cesser les génocides et les atrocités de masse incombe avant tout à l'État, mais la communauté internationale a un rôle qui ne peut être bloqué par l'invocation de la souveraineté. Désormais, la souveraineté ne consiste plus à protéger

exclusivement les États de l'ingérence étrangère, mais plutôt à les rendre responsables du bien-être de leur population. Ce principe est inscrit dans l'article 1 de la Convention sur le génocide et incarné dans le principe de la « souveraineté comme responsabilité », ainsi que dans le concept de la responsabilité de protéger¹¹.

Après six années de plaidoyer et de négociations, la responsabilité de protéger a été approuvée à l'unanimité par le Sommet mondial de 2005, le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement jamais organisé. Le document final du sommet a ensuite été adopté comme résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies cette même année. En 2009, le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, intitulé « *Implementing the Responsibility to Protect* » a été publié. La responsabilité de protéger a depuis été invoquée dans plus de 80 résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les crises en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo (RDC), au Liberia, en Libye, au Mali, en Somalie, au Sud-Soudan, en Syrie et au Yémen, ainsi que dans des résolutions thématiques concernant la prévention du génocide, la prévention des conflits armés et la restriction du commerce des armes légères et de petit calibre. La responsabilité de protéger fait désormais partie du langage diplomatique courant et a été mise en œuvre dans de multiples contextes de conflits et de troubles civils. Les cas de la Libye et de la Côte d'Ivoire constituent des exemples importants.

Études de cas : Libye et Côte d'Ivoire

En mars 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a réagi à la crise qui se déroulait en Libye, où le dirigeant Mouammar Kadhafi a répondu aux soulèvements de ses citoyens par une brutalité et des menaces rappelant les termes utilisés pour inciter au génocide rwandais 20 ans plus tôt. Lorsque le régime de Kadhafi ne s'est pas conformé aux exigences du Conseil de sécurité, ce dernier a pris la mesure sans précédent d'autoriser le recours à la force contre un État pour protéger les civils d'un danger imminent, a imposé une zone d'exclusion aérienne, ainsi qu'un embargo sur les armes. En Libye, le Conseil de sécurité a, pour la première fois de son histoire, autorisé le recours à la force à des fins de protection humaine sans le consentement du gouvernement reconnu.

L'intervention en Libye en 2011 a été vivement débattue et critiquée. Concernant la campagne de bombardement avec peu de suivi dans les efforts de consolidation de la paix, les universitaires ont fait valoir que « la forme d'intervention en Libye était très imparfaite, qu'elle offrait au mieux une protection indirecte et inégale et qu'elle plaçait la stabilité

à long terme de la région dans entre les mains de rebelles grincheux¹² » De même, Curtis note que « la guerre de l'Occident en Libye a stimulé le terrorisme dans 14 pays », ce qui a entraîné une augmentation de la violence¹³. Là encore, la question de la mise en œuvre (sous quelle forme et dans quelles circonstances) demeure très contestée.

Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, fin 2010, Laurent Gbagbo a perdu l'élection présidentielle face à Alassane Ouattarra, pourtant Gbagbo a refusé de se retirer. Après avoir consulté les observateurs internationaux des élections, le Conseil de sécurité a autorisé le recours à la force pour protéger la population. S'appuyant sur la force de maintien de la paix des Nations unies déjà présente dans le pays, aux côtés des forces françaises, l'intervention de 2011 a permis de réagir à l'escalade de la violence et des troubles civils dans le pays. L'intervention a écarté Gbagbo, permettant au président élu de prendre sa place à la tête du nouveau gouvernement.

L'Action pour le maintien de la paix

En 2017, le Secrétaire général António Guterres a lancé l'Action pour le maintien de la paix et proposé des réformes dans la structure de paix et de sécurité de l'ONU, dans le système et les structures de gestion de l'ONU et dans le système de développement de l'ONU afin de renforcer la capacité à gérer efficacement et à soutenir les missions de terrain¹⁴. L'Action pour le maintien de la paix vise à promouvoir une action collective de tous les intervenants du maintien de la paix, notamment les États membres, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les contributeurs financiers, les pays contributeurs de soldats et de police, les organismes intergouvernementaux et régionaux et le Secrétariat de l'ONU. L'Action pour le maintien de la paix cherche à remplir 45 engagements mutuellement convenus dans huit domaines qui rappellent une approche de la sécurité humaine : (1) politique; (2) femmes, paix et sécurité; (3) protection; (4) sûreté et sécurité; (5) performance et responsabilité; (6) consolidation de la paix et paix durable; (7) partenariats; et (8) conduite des soldats de la paix et des missions de maintien de la paix.

Femmes, paix et sécurité

Les expériences des femmes et des filles en matière de violence et d'insécurité diffèrent considérablement de celles des hommes et des garçons, ce qui souligne la nécessité d'une réponse de sécurité genrée¹⁵. Le genre est une dimension importante et unique des expériences liées à la sécurité et façonne la manière dont la sécurité est envisagée, assurée et vécue¹⁶. Les femmes et les filles subissent de nombreux préjugés

pendant les conflits, notamment des violences sexuelles et fondées sur le genre, la perte de leur famille, de leurs moyens de subsistance et de leur autonomie personnelle. Dans les périodes de transition et de consolidation de la paix, les femmes et les filles continuent d'être marginalisées et exclues des processus de consolidation de la paix. Comme l'affirment Hansen et Olsson, « la sécurité est genrée par la mobilisation politique d'identités masculines et féminines qui sont liées à des pratiques de militarisme et de citoyenneté¹⁷. » Reconnaître le genre comme une composante notable de la sécurité permet non seulement des conceptions plus individualisées de la sécurité, mais peut également favoriser des articulations plus authentiques de la sécurité qui mettent en lumière les relations, les expériences, les besoins, les dynamiques, les variations et les négociations de la sécurité et de l'insécurité¹⁸.

Les universitaires ont appelé à une redéfinition des normes internationales en matière de sécurité afin de mieux saisir la manière dont le genre façonne le type de menaces, de harms et de formes de violence subis par les humains. La sécurité humaine offre une occasion importante. En mettant l'accent sur les individus et les communautés, en particulier les femmes et les enfants, et en considérant qu'une menace peut être interprétée comme toute atteinte à la qualité de vie de l'individu, le programme de sécurité humaine a un grand potentiel pour améliorer le statut des filles et des femmes touchées par la guerre et pour répondre aux défis et aux craintes auxquels elles peuvent être confrontées, pendant et après le conflit. Comme le note Fox, l'approche a la capacité de fournir un forum dans lequel la situation actuelle et future des filles touchées par la guerre « peut être reconnue comme une préoccupation de sécurité, où les violations des droits à leur encontre seraient considérées comme un problème d'insécurité et une menace pour les normes établies¹⁹. »

En octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS²⁰). La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies a été une réponse aux innombrables leçons tirées au cours de la décennie précédente en matière de maintien et de consolidation de la paix. Le programme de FPS a joué un rôle déterminant dans la prise en compte des impacts genrés de la guerre et des effets disproportionnés sur les femmes et les filles. Selon True, le programme de FPS reflète « le plus important cadre normatif international traitant des impacts genrés des conflits sur les femmes et les filles²¹. » Le programme de FPS repose sur quatre piliers : la prévention, la participation, la protection et l'aide et la relance. Il est important de noter que la résolution 1325 du Conseil de

sécurité des Nations Unies n'a pas été conçue pour un type particulier de développement ou de conflit, mais pour tous les contextes. Elle s'applique de la même manière aux pays dits « stables » qui peuvent avoir besoin de s'attaquer aux problèmes de violence à l'égard des femmes. Le programme de FPS de l'ONU est « à la fois expansif et ambitieux; il cherche à la fois à reconfigurer radicalement la dynamique du pouvoir entre les genres qui caractérise notre monde et à obtenir un engagement mondial approprié en faveur d'une paix durable et positive²². »

Au cours des années qui ont suivi l'adoption de la résolution 1325, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté neuf autres résolutions sur la paix et la sécurité des femmes. Ces résolutions visent à fournir davantage de directives sur des aspects précis de la guerre et de son impact sur les femmes, en abordant des questions telles que la violence sexuelle et fondée sur le genre, et les aspects genrés du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits. Les résolutions mettent également l'accent sur la participation des femmes et l'inclusion significative des femmes dans la gouvernance de la paix et de la sécurité sur tous les plans et appellent à une participation plus significative de la société civile au sein des systèmes des Nations Unies. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales questions abordées dans les résolutions.

Violence sexuelle

La violence sexuelle pendant les conflits armés est l'une des violations des droits de la personne les plus récurrentes en temps de guerre. Les incidents de violence sexuelle ont été documentés avec une fréquence croissante dans les conflits armés contemporains, transcendant les pays et les contextes, et servant d'arme de guerre pour intimider l'ennemi, terroriser les populations locales et constituer une forme de relations de pouvoir entre les genres, de nettoyage ethnique et de génocide²³. La protection et le soutien des victimes de violence sexuelle, la prévention de la violence sexuelle et la création d'outils pour combattre l'impunité des auteurs de violence sexuelle ont été des thèmes centraux de six des neuf résolutions du Conseil de sécurité dans le cadre du programme de FPS²⁴. En outre, la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies prévoit des mesures pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans les missions de paix²⁵.

Consolidation de la paix, maintien de la paix et résolution des conflits

Le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits après un conflit est de plus en plus reconnu. La résolution 1889 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies comprend

une stratégie visant à accroître le nombre de femmes qui participent aux pourparlers de paix et appelle à l'élaboration d'indicateurs mondiaux pour mesurer la mise en œuvre de la résolution 1325 par les Nations Unies et les États membres. Un ensemble de 26 indicateurs a été mis au point pour suivre et rendre compte de la mise en œuvre et a été organisé selon les quatre piliers de la prévention, de la participation, de la protection, et de l'aide d'urgence et du relèvement, comme indiqué ci-dessus. La résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité des Nations Unies met en place des mesures plus strictes pour améliorer la participation et la représentation des femmes dans la résolution des conflits, notamment par le biais de postes de direction. Elle réaffirme que l'égalité entre les genres est essentielle à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales. Elle précise également que l'aide humanitaire doit garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. La résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies porte sur le rôle des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Le programme de sécurité humaine et l'accent mis sur la protection et l'autonomisation des femmes et des filles sont également visibles dans plusieurs initiatives clés des Nations Unies après un conflit. Les poursuites engagées contre le crime de mariage forcé au sein du Tribunal spécial pour la Sierra Leone en sont un exemple clé.

Étude de cas : le mariage forcé et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

Au lendemain de la guerre civile qui a sévi pendant dix ans en Sierra Leone (de 1991 à 2002), le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) a été créé en 2002 de concert par le gouvernement sierra-léonais et les Nations Unies pour juger les personnes qui portent la « plus grande responsabilité » dans les violations graves du droit international humanitaire et des lois de la Sierra Leone pendant le conflit. Au moment de la création du tribunal, le TSSL représentait un « nouveau » modèle de justice internationale, souvent appelé tribunal « hybride », dont le personnel est composé à la fois de ressortissants internationaux et de Sierra-Léonais, plutôt que d'un personnel entièrement international²⁶.

On peut affirmer que les principes de sécurité humaine, notamment la protection et l'autonomisation des femmes et des filles touchées par la guerre, et la responsabilité des auteurs de violences sexuelles font partie intégrante du travail du Tribunal. En reconnaissance de la violence sexuelle et fondée sur le genre rampante qui s'est produite tout au long du conflit, pour la première fois dans l'histoire du droit international, le TSSL a intenté des poursuites contre les actes de mariage forcé

comme un « acte inhumain », un crime contre l'humanité²⁷. En fait, les crimes contre les femmes et les filles étaient au cœur de presque tous les actes d'accusation émis par le bureau du procureur. Il s'agit notamment de viols, d'esclavage sexuel et de mutilations. Les propos du procureur David Crane reflètent l'importance de reconnaître et de traiter l'insécurité à laquelle les femmes et les filles ont été confrontées pendant la guerre :

Ces accusations supplémentaires de crimes contre l'humanité reflètent les souffrances considérables endurées par les femmes et les filles pendant la guerre, notamment à travers le mariage forcé généralisé... Le Bureau du Procureur s'est engagé à révéler au monde ce qui s'est passé en Sierra Leone pendant la guerre et les crimes de genre sont au cœur de nos procédures depuis le début. Ces nouvelles accusations reconnaissent une autre façon dont les femmes et les filles ont souffert pendant le conflit²⁸.

La volonté du TSSL d'assurer la protection et l'autonomisation des Sierra-Léonais, principes clés de la sécurité humaine, est clairement illustrée par la citation suivante du procureur David Crane à un groupe d'étudiants :

C'est votre tribunal. Je vous encourage à suivre les procès de près. C'est un moment véritablement historique, non seulement pour votre pays, mais pour toute l'Afrique de l'Ouest. Ensemble, nous enverrons le message, à la région et au monde, que l'impunité pour les violations flagrantes des droits de la personne ne sera plus tolérée en Sierra Leone²⁹.

Cet exemple spécifique d'une période de transition et de consolidation de la paix après la guerre civile a placé les femmes et les filles au centre du processus, éliminant à jamais la marginalisation et l'exclusion historiques et flagrantes des femmes et des enfants des processus de consolidation de la paix.

Initiatives de l'ONU : liberté de vivre à l'abri du besoin

L'ONU a concrétisé la liberté de vivre à l'abri du besoin. Cela dit, Peou note que de nombreux partisans du programme de sécurité humaine ont tendance à accorder plus d'attention à la dimension de la liberté de vivre à l'abri de la peur qu'à celle de la liberté de vivre à l'abri du besoin³⁰. Néanmoins, l'ONU a encouragé la voie du développement de la sécurité humaine par la création de son unité de sécurité humaine, l'introduction des objectifs du Millénaire pour le développement et, plus récemment, des objectifs de développement durable. L'élément clé de la dimension « liberté de vivre à l'abri du besoin » repose sur la perception du développement comme une question de sécurité.

L'unité de sécurité humaine

En 2004, l'ONU a créé l'Unité de sécurité humaine (USH) au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. L'objectif de l'USH était « d'intégrer la sécurité humaine dans toutes les activités de l'ONU », en promouvant le concept, ainsi qu'en le rendant tangible par le biais « d'activités concrètes³¹. » Thérien note que la genèse de l'USH est étroitement liée aux préoccupations de la diplomatie japonaise³². En outre, le gouvernement japonais a fait don de 4,2 millions de dollars américains pour créer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (FASNUSH), considéré comme le premier effort visant à mettre en pratique la sécurité humaine sur le terrain. Lors du Sommet du Millénaire en 2000, le gouvernement japonais a annoncé un don de 100 millions de dollars américains au FASNUSH pour lutter contre « les conflits, les violations des droits de la personne, la pauvreté, les maladies infectieuses, la criminalité et la destruction de l'environnement³³. » Fin 2009, le FASNUSH avait accordé 323 millions de dollars américains à 187 projets dans 60 pays³⁴.

Les objectifs du Millénaire pour le développement

Au début du nouveau millénaire et dans le cadre de la sécurité humaine, les dirigeants du monde entier se sont réunis à l'ONU pour définir une vision générale de la lutte contre la pauvreté dans ses nombreuses dimensions. Cette vision s'est traduite par huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui sont demeurés le cadre général du développement mondial entre 2000 et 2015. Réflétant les nombreuses menaces inhérentes à la sécurité humaine, les OMD visaient à atteindre les objectifs suivants : (1) éradiquer l'extrême pauvreté et la faim; (2) assurer l'éducation primaire pour tous; (3) promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes; (4) réduire la mortalité; (5) améliorer la santé maternelle; (6) combattre le VIH et sida, la malaria et d'autres maladies; (7) assurer un environnement durable; et (8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Si beaucoup ont considéré ces objectifs comme une initiative réussie pour renforcer la sécurité humaine dans le Sud, ils ont également été critiqués pour avoir omis des éléments clés, tels que la démocratie et les droits de la personne³⁵.

Bien que des progrès importants aient été accomplis, ils étaient inégaux selon les régions et les pays, laissant des lacunes importantes, de nombreuses personnes étant désavantagées en raison de leur genre, de leur âge, de leur handicap, de leur origine ethnique ou de leur situation géographique. Le rapport sur les OMD de 2015 a déterminé les domaines

clés qui nécessitaient une attention et des actions supplémentaires. Il s'agit notamment de la persistance de l'inégalité entre les genres, des écarts importants entre les ménages les plus pauvres et les plus riches, des millions de personnes qui vivent dans la pauvreté et la faim sans avoir accès aux services de base, ainsi que du changement climatique et de la dégradation de l'environnement qui sapent les progrès accomplis (les pauvres et les marginalisés étant les plus touchés). En outre, il a été reconnu que les conflits demeurent la menace la plus importante pour le développement humain, entraînant des déplacements de population et la pauvreté.

Les objectifs de développement durable

Des critiques importantes ont été formulées pour contester le silence des OMD sur les graves conséquences des conflits et de la violence sur le développement³⁶. En réponse, les OMD ont ensuite évolué vers le programme de développement après 2015 des Nations Unies, qui prend davantage en compte les effets dévastateurs de la guerre et des conflits sur le développement³⁷. Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au total, 193 États membres des Nations Unies ont approuvé l'initiative *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Le programme fournit un plan commun pour la paix et la prospérité des personnes et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir. Le programme définit 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel à l'action de tous les pays, développés et en développement, dans le cadre d'un partenariat mondial. Abordant cinq « P » (Personnes, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat) et reflétant le programme de sécurité humaine de la liberté de vivre à l'abri du besoin, l'ONU résume les ODD comme suit :

Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles que nous annonçons aujourd'hui témoignent de l'ampleur et de l'ambition du nouveau programme universel. Ils cherchent à s'appuyer sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à compléter ce qu'ils n'ont pas atteint. Ils cherchent à réaliser les droits de la personne de tous et à atteindre l'égalité des genres, ainsi que l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Ils sont intégrés et indivisibles et équilibrent les trois dimensions du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental... Les objectifs et les cibles stimuleront l'action au cours des 15 prochaines années dans des domaines d'importance cruciale pour l'humanité et la planète³⁸.

Malgré les deux décennies qui se sont écoulées depuis la création et l'acceptation des OMD, ils restent pertinents, ainsi qu'ambitieux, dans le contexte actuel. À partir des ODD, nous voyons la centralisation accrue de la sécurité axée sur les personnes soutenue par les dimensions de protection et de développement de la théorie de la sécurité humaine.

Conceptualiser la sécurité humaine

Les fortes contributions théoriques du concept de sécurité humaine mettent en évidence les forces associées au changement de perspective vers l'individu, ainsi que l'importance et le succès d'inclure plusieurs acteurs pour travailler collectivement pour atteindre une plus grande sécurité.

Centrée sur les personnes

Sur le plan conceptuel, la sécurité humaine a réussi à donner de l'importance à l'individu. Ce concept a fourni un cadre pour l'inclusion de diverses personnes et communautés dans le débat sur les questions de sécurité, ce qui n'était pas possible lorsque la sécurité était considérée comme directement liée à l'État. Le programme de sécurité humaine a mis en avant la notion selon laquelle, si la sécurité est une question politique, elle est aussi une expérience profondément personnelle, ce qui a légitimé les expériences individuelles de sécurité et d'insécurité³⁹. Cette approche ascendante et concrète a permis de donner la priorité à certaines des populations les plus marginalisées en matière de sécurité. Cela a mis en lumière les réalités des femmes et des enfants et la manière unique dont ils sont affectés par des insécurités telles que la guerre, la marginalisation éducative, le manque d'accès aux soins de santé et la violence⁴⁰. Le concept de sécurité humaine a suscité l'attention du monde entier sur le sort des personnes et sur leurs problèmes de sécurité, en plaidant pour la protection et l'autonomisation des individus et des communautés, ainsi que leurs liens avec l'élaboration des politiques. Ce concept a modifié le regard porté sur la sécurité et mis en évidence l'importance des individus et de leurs expériences quotidiennes. Il s'agit d'une réalisation mondiale importante dans un contexte où le militarisme et les préoccupations étatiques prévalaient.

Acteurs

En discutant des divers acteurs impliqués dans la sécurité humaine, la Commission des Nations unies sur la sécurité humaine a souligné l'importance d'inclure non seulement l'État, mais aussi les organisations régionales et internationales, les ONG et la société civile pour aborder et traiter la complexité des questions de sécurité. Ce passage théorique d'une approche descendante à un cadre plus inclusif n'est pas seulement

un changement notable, il a également permis de réaliser des avancées importantes et positives vers la sécurité. Comme l'exemple traité dans le Chapitre 2 l'a démontré, le processus et la Convention d'Ottawa ont mis en évidence les moyens par lesquels une série d'acteurs (gouvernement, ONG et membres de la société civile) peuvent collaborer avec succès pour traiter une question essentielle de sécurité humaine du début à la fin, permettant finalement un avenir plus sûr et la protection des personnes. En outre, l'inclusion de divers acteurs dans le processus, en particulier de la société civile, a illustré l'autonomisation de ceux qui ont rarement l'occasion de faire entendre leur voix lors des discussions politiques de haut niveau. Le processus d'Ottawa a démontré la manière dont la protection et l'autonomisation ont été réalisées.

La sécurité humaine en pratique

Si le prisme de la sécurité humaine fournit une orientation et une feuille de route conceptuelle solides, dans la pratique, la mise en œuvre du programme de sécurité humaine est un défi permanent. S'appuyant sur les objectifs fondamentaux de la sécurité humaine qu'est la liberté de vivre à l'abri de la peur et du besoin, cette partie retrace certains des défis et des revers inhérents à la mise en œuvre d'initiatives clés en matière de sécurité humaine.

Protection contre la menace : la liberté de vivre à l'abri de la peur

La protection des citoyens contre les principales menaces est un objectif essentiel de la sécurité humaine. La protection requiert un « effort concerté pour élaborer des normes, des processus et des institutions qui traitent systématiquement les insécurités ⁴¹. » En réponse à cette situation, de multiples initiatives ont été lancées pour libérer les populations de la peur, notamment les missions de maintien de la paix, la doctrine de la responsabilité de protéger, un programme pour les enfants dans les conflits armés et l'introduction de la Cour pénale internationale, dont la mise en œuvre est examinée plus loin dans ce chapitre.

Maintien de la paix

L'ONU a souligné la complexité du maintien de la paix contemporain :

Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles d'aujourd'hui sont appelées non seulement à maintenir la paix et la sécurité, mais aussi à faciliter le processus politique, à protéger les civils, à aider au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des anciens combattants, à soutenir l'organisation d'élections, à protéger et à promouvoir les droits de la personne et à aider à rétablir l'État de droit⁴².

Ces mandats complexes en matière de sécurité humaine sont souvent difficiles à réaliser dans des contextes de conflits prolongés, d'environnements de plus en plus dangereux et d'augmentation du nombre de décès liés au maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix ont été marquées par un succès mitigé. Par exemple, dans un certain nombre de missions récentes, y compris celles en RDC et au Tchad, la violence sexuelle semble plus répandue après des années de déploiement qu'au début⁴³. L'exploitation et les abus sexuels des civils par les soldats de la paix eux-mêmes sont encore plus inquiétants. Des cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) commis par des soldats et du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ont été signalés depuis les années 1990, notamment dans le cadre des missions de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en RDC, au Timor oriental, en Guinée, en Haïti, au Libéria, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan du Sud. Des rapports ont révélé que des soldats de la paix exigeaient des rapports sexuels de la part d'enfants en échange de nourriture, d'argent, de produits d'hygiène, de téléphones portables, de parfum, de promenades dans des véhicules d'ONG et de l'accès à des lieux de divertissement⁴⁴. Malgré une politique de tolérance zéro des Nations Unies visant à éradiquer les cas d'EAS, les allégations se poursuivent. Plus récemment, plus de 50 femmes ont accusé le personnel de l'ONU et les travailleurs humanitaires d'abus et d'exploitation sexuels pendant l'épidémie d'Ebola de 2018 à 2020⁴⁵. Un rapport de l'ONU a identifié cette question comme étant « le risque le plus important » pour la légitimité publique des missions de maintien de la paix de l'ONU⁴⁶. Ces réalités très déconcertantes remettent en question le cœur même de la notion de protection des civils et de sécurité humaine, mettant en lumière les complexités et les défis de la mise en œuvre.

La responsabilité de protéger

La responsabilité de protéger est née d'un concept de sécurité humaine présenté lors d'une commission internationale et s'est finalement transformée en une doctrine à laquelle la communauté internationale, par l'intermédiaire des Nations Unies, a fait appel pour protéger la vie des civils dans des contextes de violence et de troubles. La doctrine de la responsabilité de protéger a fourni un cadre pour une action directe visant à protéger les menaces inhérentes aux conflits violents et à préserver la vie humaine d'une violence et d'une inhumanité profondes. Cependant, la responsabilité de protéger n'est pas sans controverse, comme indiqué ci-dessus.

Les enfants et les conflits armés

Le programme de sécurité humaine a souligné la nécessité d'examiner la vie et les expériences des enfants pendant et après un conflit afin de s'assurer que leur sécurité fasse partie des préoccupations internationales et que l'on y réponde efficacement. Pourtant, l'augmentation des conflits armés en Syrie, en République démocratique du Congo, en Irak, au Soudan du Sud, au Mali, au Nigeria, au Yémen et en Afghanistan représente le plus haut niveau de souffrance humaine depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2020, 420 millions d'enfants dans le monde vivaient dans une zone de conflit, où ils continuent d'être tués, blessés, rendus orphelins, séparés de leur famille, agressés sexuellement et recrutés par des groupes armés, ce qui représente un enfant sur six dans le monde⁴⁷. En 2019, 70,8 millions de personnes ont été déplacées de force en raison de la guerre, dont plus de la moitié sont des enfants⁴⁸. Selon un rapport de l'ONU, « le monde est témoin du plus haut niveau de déplacement jamais enregistré⁴⁹. » La souffrance humaine causée par la guerre se poursuit sans relâche, avec des conséquences intergénérationnelles dévastatrices, ce qui met en évidence les limites de la mise en œuvre de protections internationales pour les enfants.

Cour pénale internationale

Nombreux sont ceux qui ont vu dans la création de la Cour pénale internationale (CPI) un moyen de faire en sorte que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et de contribuer à mettre fin aux conflits armés et aux atrocités de masse ou, à tout le moins, à les décourager, autant d'éléments essentiels du programme de sécurité humaine. En 2001, Lloyd Axworthy a écrit que « la Cour est une nouvelle institution internationale importante dans la lutte contre les crimes de guerre et les génocides, une étape majeure vers une véritable responsabilité internationale⁵⁰. » En réalité, toutefois, la CPI n'a pas eu d'effets significatifs sur les régimes politiques qui ont violé les droits de la personne ou menacé la vie de leur propre peuple⁵¹. En outre, des questions ont été soulevées concernant les personnes qui sont tenues responsables par la Cour et celles qui ne le sont pas. Certains ont suggéré que, en tant qu'institution, la CPI s'est trop concentrée sur les conflits et la responsabilité en Afrique. La grande majorité des poursuites engagées par la CPI ont concerné des conflits africains et le soutien initialement fort du continent à la création de la Cour s'est considérablement affaibli ces dernières années⁵². En outre, si l'importance symbolique et pragmatique de la CPI ne fait guère de doute, la Cour ne peut garantir la protection ou la « justice » pour la vie des membres du grand public. À

titre d'exemple, le fait que la CPI se concentre sur l'obligation de rendre des comptes pour quelques auteurs clés de crimes de guerre ne rendra pas nécessairement « justice » aux victimes du conflit, ni ne marquera la fin de la violence et de l'insécurité, ni n'assurera le rétablissement après la guerre⁵³.

L'autonomisation

L'autonomisation vise à permettre aux personnes de « développer leur potentiel et de participer pleinement à la prise de décision⁵⁴. » La Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine a soutenu que le modèle de sécurité humaine peut donner du pouvoir aux individus et aux communautés, promouvoir le changement, refondre les bases sociales, politiques et économiques du pouvoir et offrir « des possibilités d'inclure les exclus, de guérir la fragmentation et d'effacer les inégalités⁵⁵. » Cette partie évalue la mise en œuvre de ces objectifs en relation avec le programme des femmes, de la paix et de la sécurité, ainsi qu'avec la notion de consolidation de la paix.

Femmes, paix et sécurité

L'autonomisation et la participation des femmes ont été des aspects et des objectifs importants du programme de FPS. En évaluant le programme de FPS, Kirby et Shepherd évoquent « un bilan mitigé, mais généralement décevant⁵⁶. » Un exemple est la participation et l'intégration du genre dans la politique de sécurité. Par exemple, le programme de FPS encourage la participation des femmes aux accords de paix et à la consolidation de la paix après un conflit. Cependant, la participation des femmes aux accords de paix depuis l'introduction du programme de FPS a augmenté, mais demeure problématique. Une étude de 2012 a révélé que les femmes représentent moins de 10 % des négociateurs de paix et moins de 4 % des signataires d'accords de paix⁵⁷. La participation significative des femmes a également été remise en question. Comme l'ont observé Radhika Coomaraswamy et ses collègues : « Les programmes actuels proposés par la communauté internationale ont tendance à être extrêmement étroits : il s'agit seulement d'amener un corps féminin à la table⁵⁸. » Si le programme de FPS a réussi à mettre en évidence les effets disproportionnés de la guerre sur les femmes et les filles, sa mise en œuvre a connu plusieurs lacunes et limitations.

Lorsqu'on envisage l'autonomisation, la question de savoir « qui est autonomisé » est importante. Certaines critiques ont été formulées à l'encontre du programme de FPS en raison de l'accent mis sur les femmes. On comprend de mieux en mieux que les minorités sexuelles

et les personnes non binaires sont également confrontées à des vulnérabilités distinctes pendant les conflits. En outre, les chercheurs ont souligné que les réalités des hommes et des garçons sont souvent négligées dans les recherches et les interventions sur les migrations et les réfugiés induits par la guerre⁵⁹. En conséquence, il est de plus en plus souvent avancé que ces réalités devraient être reflétées dans un cadre plus large du programme de FPS, afin d'inclure l'autonomisation d'un plus grand nombre de personnes, et que le programme devrait être renommé « Genre, paix et sécurité. »

Conclusion

Depuis le rapport initial du PNUD de 1994, une grande attention a été accordée au concept de sécurité humaine, inspirant l'espoir, l'optimisme, le débat, la délibération, la critique et les initiatives politiques. Le programme de sécurité humaine a fourni une feuille de route importante pour sécuriser la vie des gens ordinaires. La sécurité humaine en tant que concept et programme a duré et perduré pour une raison : elle a suscité réflexion, pause, débat et dialogue. Tous ces éléments sont essentiels à un changement significatif. Les objectifs de la sécurité humaine – à l'abri de la peur et à l'abri du besoin – fournissent une lumière directrice pour améliorer la protection et l'autonomisation dans la vie des gens. En théorie, le concept offre d'immenses promesses et possibilités. Dans la pratique, cependant, le défi réside dans la capacité et la capacité à mettre en œuvre pleinement et avec succès le concept, c'est-à-dire à passer de la théorie à la pratique. Peou suggère qu'après 25 ans, la vision globale de la sécurité humaine en tant que concept et engagement politique reste insatisfaite dans la plupart des régions du monde⁶⁰. De même, Tadjbakhsh déclare que « malgré les commissions, les résolutions, les rapports, les déclarations et fonds fiduciaire de plusieurs millions de dollars, et malgré le consensus des pays partageant les mêmes idées sur la protection des personnes, la sécurité humaine est loin d'avoir été atteinte, ou même adoptée comme un objectif mondial – et encore moins national⁶¹. »

En fin de compte, la puissance théorique du programme de sécurité humaine continue d'accroître, mais sa mise en pratique par les parties prenantes souligne ses limites, voire ses revers, dans la réalisation des objectifs d'être à l'abri de la peur et à l'abri du besoin au quotidien. Les chapitres trois et six examinent plus en détail les thèmes du présent chapitre, en décrivant l'élaboration de l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine et sa pertinence aux Forces armées canadiennes.

Chapitre 4 Concepts clés

- Denov explore les principales initiatives de sécurité humaine avancées par l'ONU dans chacune des deux dimensions de la sécurité : l'une basée sur la protection (vivre à l'abri de la peur) et l'autre basée sur le développement (promouvoir le fait de vivre à l'abri du besoin).
- L'ONU s'est engagée dans la prévention et la protection des conflits pendant les conflits avec plusieurs initiatives clés : le maintien et la consolidation de la paix, la doctrine de la responsabilité de protéger et l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité.
- Les initiatives de consolidation de la paix, contrairement au maintien de la paix, se concentrent sur les causes sous-jacentes des conflits et cherchent à enraceriner les processus de paix et à prévenir une aggravation de l'insécurité.
- À titre d'exemple, les missions de maintien et de consolidation de la paix en Sierra Leone ont abordé à la fois la libération de la peur par le maintien de la paix, et plus tard la libération du besoin par la consolidation de la paix, démontrant qu'une dimension ne peut exister sans l'autre.
- En raison de la responsabilité de protéger (RP), la communauté internationale est justifiée d'intervenir militairement lorsque les États ne parviennent pas à protéger leurs citoyens contre les pertes de vie à grande échelle qui sont le produit d'une action délibérée de l'État, de sa négligence ou de son incapacité à agir dans le contexte d'un État défaillant ou d'une purification ethnique.
- Le programme Femmes, paix et sécurité (FPS) vise une reconfiguration radicale des dynamiques de pouvoir sexospécifiques et un engagement mondial en faveur d'une paix durable et positive par la prévention, la protection, la pleine participation, les secours et le relèvement.
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies ont centralisé la sécurité axée sur les personnes, soutenue à la fois par les dimensions de protection et de développement de la théorie de la sécurité humaine. Ces deux éléments sont nécessaires à la sécurité des humains.
- Il y a eu des défis dans la mise en œuvre de la sécurité humaine en matière de modalités pratiques de réalisation de mandats de sécurité complexes, les actions négatives des

soldats de la paix qui contribuent à l'insécurité, l'impact intergénérationnel continu des enfants et des conflits armés, le manque d'impact de la Cour pénale internationale et un manque persistant de participation des femmes et des filles aux processus de paix.

Notes

- 1 Penny, C. « Human Security » dans *The Oxford Handbook on the United Nations*, édité par T.G. Weiss et S. Daws, Oxford, Oxford University Press (2018), p. 636 à 655.
- 2 S.N. MacFarlane and Y.F. Khong, *Human Security and the UN: A Critical History* (Bloomington: Indiana University Press, 2006), 9.
- 3 S.N. MacFarlane, «The United Nations and Human Security », *Asian Journal of Peacebuilding* 2, n° 2 (2014): 151–168.
- 4 Maintien de la paix de l'ONU, *Liste des opérations de maintien de la paix : 1948 à 2017*, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/unpeacekeeping-operationlist_1.pdf.
- 5 B. Boutros-Ghali, *An Agenda for Peace: Preventive Diplomacy, Peacemaking, and Peacekeeping* (New York : Nations Unies, 1992), 55.
- 6 Boutros-Ghali, *An Agenda for Peace: Preventive Diplomacy, Peacemaking, and Peacekeeping*, 59.
- 7 O.O. Akanji, « Reconstruction, peace building and elections in post-war Sierra Leone: A critical note », *Africa Insight* 42, n° 4 (2013) : 16 à 29.
- 8 Mary Kaldor, *Human Security* (London: Polity Press, 2007).
- 9 MacFarlane, « The United Nations and Human Security. »
- 10 R.E. Howard-Hassmann, « Human Security: Undermining Human Rights? » *Human Rights Quarterly* 34, n° 1 (2012) : 88 à 112.
- 11 Bureau du conseiller spécial pour la prévention du génocide de l'ONU. « Report » (2010), 10. https://www.un.org/ar/preventgenocide/adviser/pdf/osapg_booklet_eng.pdf.
- 12 Alex J. Bellamy, « Libya and the responsibility to protect: The Exception and the Norm », *Ethics & International Affairs* 25, n° 3 (2011): 269.
- 13 Curtis citée dans S. Peou « Human Security after 25 Years: Some Introductory Remarks and Critical Reflections », *Asian Journal of Peacebuilding* (2019): 167, <http://hdl.handle.net/10371/162855>.
- 14 ONU, *Action pour le maintien de la paix* (New York : Nations Unies, 2020), <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/what-is-a4p.pdf>.
- 15 S. Ali, « Gender mainstreaming in Canadian human security policy: The limitations of bureaucratic and security discourses », *Innovations : A Journal of Politics* 8(2008) : 34 à 58; L. Basch, « Human security, globalization, and feminist visions », *Peace Review* 16, n° 1(2004) : 5 à 12.
- 16 M. Fox, « Girl Soldiers: Human Security and Gendered Insecurity », *Security Dialogue* 35, n° 4 (2004): 465–479.

- 17 L. Hansen et L. Olsson, « Guest Editors' Introduction », *Security Dialogue* 35, n° 4 (2004) : 406.
- 18 A. Macklin, « Like Oil and Water, with a Match: Militarized Commerce, Armed Conflict, and Human Security in Sudan » dans *Sites of Violence : Gender and Conflict Zones*, édité par W.M. Giles et J. Hyndman (Berkeley, Californie : University of California Press, 2004), 75 à 107.
- 19 Fox, « Girl Soldiers: Human Security and Gendered Insecurity », 476.
- 20 Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000).
- 21 J. True, « Explaining the Global Diffusion of the Women, Peace and Security Agenda. » *International Political Science Review* 37, n° 3 (2016): 307.
- 22 P. Kirby et L.J. Shepherd, « The Futures Past of the Women, Peace, and Security Agenda », *International Affairs* 92, n° 2 (2016) : 373.
- 23 M. Denov, « Children Born of Wartime Rape: The Intergenerational Complexities of Sexual Violence and Abuse » *Ethics, Medicine and Public Health*, 11 (2015) : 61 à 68.
- 24 Il s'agit notamment des résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013) et 2467 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- 25 Sécurité 2272 (2016).
- 26 M. Denov, « Wartime Sexual Violence: Assessing a Human Security Response to War-affected Girls in Sierra Leone », *Security Dialogue* 37, n° 3 (2006) : 319 à 342.
- 27 Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Bureau du Procureur, « Prosecutor welcomes arraignment of RUF and AFRC indictees on charges related to forced marriage », communiqué de presse (17 mai 2004).
- 28 Tribunal spécial pour la Sierra Leone, « Prosecutor welcomes arraignment of RUF and AFRC indictees. »
- 29 Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Bureau du Procureur, « This is your Court: Prosecutor addresses FBC students », communiqué de presse (5 mai 2003).
- 30 Peou, « Human Security after 25 Years. »
- 31 J.-P. Thérien, « Human Security: The Making of a UN Ideology », *Global Society: Journal of Interdisciplinary International Relations* 26, n°. 2 (2012): 196.
- 32 Thérien, « Human Security: The Making of a UN Ideology. »
- 33 Thérien, « Human Security », 209.
- 34 Thérien, « Human Security. »
- 35 R.J. Hanlon and K. Christie, *Freedom From Fear, Freedom From Want: An Introduction to Human Security* (Toronto: Presse de l'Université de Toronto, 2016).
- 36 S.B. Yudhoyono, E.J. Sirleaf et D. Cameron, *A New Global Partnership. Report of the High Level Panel of Eminent Persons on the Post 2015 Development Agenda* (New York : Publications de l'ONU, 2013), 7.
- 37 J. Winter, « Freedom from Fear: A New Paradigm for Human Security? », *Undercurrent* 10, n°. 3 (2014): 37-45.
- 38 Assemblée générale des Nations Unies. « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/70/1 » (25 septembre 2015) : 1.
- 39 Hansen et Olsson, « Guest Editors' Introduction. »
- 40 Fox, « Girl Soldiers: Human Security and Gendered Insecurity. »

- 41 S. Ogata et A. Sen, *Human Security Now: Commission on Human Security, Final Report* (New York: Commission sur la sécurité humaine, 2003), 1.
- 42 Le maintien de la paix de l'ONU, *Qu'est-ce que le maintien de la paix*, 2020. <https://peacekeeping.un.org/fr/what-is-peacekeeping>
- 43 K. Johansson et L. Hultman, « UN Peacekeeping and Protection from Sexual Violence », *Journal of Conflict Resolution* 63, n° 7 (2019) : 1656 à 1681.
- 44 S. Blakemore, R. Freedman et N. Lemay-Hébert, « Child safeguarding in a peacekeeping context: lessons from Liberia », *Development in Practice* 29, n° 6 (2019) : 735 à 747.
- 45 S. Javed, V.K. Chattu et H. Allahverdipour, « Predators among protectors: overcoming power abuse during humanitarian crisis through effective humanitarian diplomacy and a gender-transformative approach », *AIMS Public Health* 8, n° 2 (2021) : 196 à 205.
- 46 J.T. Checkel et S. Moncrief. « Military Socialization, Disciplinary Culture, and Sexual Violence in UN Peacekeeping Operations », *Journal of Peace Research* 54, n° 5 (2017) : 716.
- 47 Save the Children, « Tomorrow is Now: Annual Report 2020 » (2020), <https://www.savethechildren.org.uk/content/dam/gb/reports/annual-report-2020-save-the-children.pdf>.
- 48 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Figures at a glance », 2019.
- 49 ONU citée dans Peou « Human Security after 25 Years », 167.
- 50 Axworthy, « Human security and global governance », 20.
- 51 Peou, « Human Security after 25 Years. »
- 52 J. Silverman et A. Rukooko, « The International Criminal Court and Africa: A Fractious Relationship Assessed », *African Human Rights Law Journal* 19, n° 1 (2019) : 85 à 104.
- 53 Denov, « Wartime Sexual Violence: Assessing a Human Security Response to War-affected Girls in Sierra Leone. »
- 54 Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine, *Human Security Now*, 1.
- 55 Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine, *Human Security Now*, 58.
- 56 Kirby et Shepherd, « The Futures Past of the Women, Peace, and Security Agenda », 374.
- 57 ONU Femmes, « Women's Participation in Peace Negotiations », 2012, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/03AWomenPeaceNeg.pdf>.
- 58 Coomaraswamy (cité dans Kirby et Shepherd, « The Futures Past of the Women, Peace, and Security Agenda », 376.)
- 59 S. Bond, « The essential role of the father: fostering a father-inclusive practice approach with immigrant and refugee families », *Journal of Family Social Work* 22, n° 1 (2019) : 101 à 123; W. Affleck, A. Selvadurai, et L. Sikora. « Underrepresentation of men in gender-based humanitarian and refugee trauma research: a scoping review », *Intervention* 16, n° 1 (2018) : 22 à 30.
- 60 Peou, « Human Security after 25 Years. »
- 61 S. Tadjbakhsh, et A.M. Chenoy, *Human Security Concepts and Implications* (Oxford: Routledge, 2007), 2.

Chapitre 5 : L'OTAN et la sécurité humaine, évolutions politiques et stratégiques

Clare Hutchinson

En tant que représentante spéciale du secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité et chef de l'unité de la sécurité humaine de 2018 à 2021, je suis en mesure de partager mon point de vue sur l'évolution de l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine. Ce chapitre examine la possibilité d'une nouvelle vision de la sécurité qui intègre les questions « douces » et « dures. » Il suit l'évolution du concept de sécurité humaine au sein de l'OTAN et le développement de divers sujets transversaux pertinents pour son portefeuille de sécurité humaine, notamment la protection des civils (PdC) ; la traite des êtres humains (TEH); les violences sexuelles liées aux conflits (CRSV); les enfants et conflits armés (EECA); et la protection des biens culturels (CPP,



5.1 : Techniques de recherche et de déminage, Pologne.

Des sapeurs des Forces armées canadiennes du 1^{er} Régiment de génie de combat s'associent aux Forces armées polonaises et britanniques pour enseigner aux soldats ukrainiens les techniques de recherche et de déminage du personnel et des bâtiments occupés dans le sud-ouest de la Pologne, le 22 février 2023. Ces compétences contribuent à la protection des civils au fil du temps.

Source : Matelot-chef Valerie LeClair, Opération UNIFIER, Caméra de combat des Forces armées canadiennes, MDN-MDN Canada.

cultural property protection), en présentant un compte rendu détaillé de l'approche actuelle de l'OTAN en matière de cadre de sécurité humaine.

Au cours des dernières années, les alliés et les partenaires de l'OTAN ont préconisé et soutenu l'élaboration des éléments d'un programme de sécurité humaine. En commençant par la protection des civils¹, les autorités militaires de l'OTAN ont rédigé une doctrine et des orientations sur les différents volets de la sécurité humaine mis en œuvre dans les missions, les opérations et les activités approuvées par le Conseil de l'Atlantique Nord. À mesure que différents concepts de sécurité humaine prennent racine au sein de l'OTAN, le langage qui les décrits devient plus omniprésent, ce qui entraîne une certaine confusion et une résistance à l'application du concept.

Politique de sécurité alliée

Dans le cadre du concept stratégique de 1991, l'OTAN a commencé, dans une mesure variable, à adopter des politiques en faveur de la démocratie pluraliste, de l'État de droit, du respect des droits de la personne et d'une économie de marché robuste. Les Alliés sont convenus, par ce concept, que la sécurité et la stabilité comportent des éléments politiques, économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que l'indispensable dimension de la défense. Gérer toute la diversité des défis auxquels l'OTAN est confrontée requiert une approche large de la sécurité. La politique de sécurité des Alliés s'articule autour de trois éléments qui se renforcent mutuellement : le dialogue, la coopération et le maintien d'une capacité de défense collective².

Les dirigeants alliés ont adopté un nouveau concept stratégique en 1999, coïncidant avec le 50^e anniversaire de l'OTAN. Ce concept engage les membres à assurer la défense commune, ainsi que la paix et la stabilité de toute la région euroatlantique. Ce concept de sécurité, plus malléable, reconnaît l'importance des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, en plus de la dimension de défense. Il a permis de définir les nouveaux risques qui sont apparus depuis la fin de la guerre froide, à savoir le terrorisme, les violations des droits de la personne, l'instabilité politique, la fragilité économique et la propagation des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Le concept prévoit la poursuite du développement des capacités militaires nécessaires à l'ensemble des missions de l'OTAN, de la défense collective au soutien de la paix et aux autres opérations de réponse aux crises³.

Le concept stratégique, publié au Sommet de Lisbonne en novembre 2010, a réaffirmé les valeurs et la mission de l'OTAN et s'articule autour de trois tâches essentielles : la défense collective, la

gestion des crises et la sécurité coopérative. Il a permis de procéder à une évaluation collective de l'environnement de sécurité de l'époque et a orienté l'adaptation stratégique de l'OTAN. Le concept proposait un cadre stratégique pour l'OTAN au 21^e siècle et décrivait les capacités et les politiques nécessaires pour que les moyens de dissuasion et de défense de l'OTAN, ainsi que ses capacités de gestion des crises, soient adaptés aux menaces nouvelles et émergentes, notamment le terrorisme, les cyberattaques et d'autres menaces technologiques et environnementales⁴. À la suite du Sommet, constatant les changements intervenus dans l'environnement politique et économique, ainsi que les nouveaux risques de sécurité qui se profilent à l'horizon, le Conseil de l'Atlantique Nord a accepté en 2010 la proposition du Secrétaire général de créer une Division Défis de sécurité émergents. La nouvelle division a été mandatée pour répondre à un éventail croissant de risques et de défis non traditionnels dans un environnement de menace hybride comme le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la cyberdéfense et la sécurité énergétique⁵.

L'approche globale de l'Alliance

Au fil des ans, l'OTAN a acquis une compréhension beaucoup plus large de la sécurité et, bien qu'elle ne soit pas explicitement citée, la sécurité humaine est implicite dans les documents fondateurs. Les délégations nationales de l'OTAN sont de plus en plus favorables à la sécurité humaine et ont poussé l'OTAN à définir une approche cohérente et cohésive de ce concept, tant sur le plan politique que militaire. Il y a eu une restructuration au sein de l'OTAN quant à la localisation des éléments de la sécurité humaine. Par exemple, la restructuration de 2017 avait vu l'unité de protection des civils déménager physiquement et en ligne hiérarchique de la Division des opérations au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Quelques années plus tard, le présent auteur, dans le rôle de Représentant spécial du Secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité, a appelé les alliés de l'OTAN à soutenir la création d'une unité consacrée à la sécurité humaine qui permettrait de définir une identité distincte et séparée de celle des femmes, de la paix et de la sécurité. En 2019, l'unité de la sécurité humaine a été créée au bureau du Secrétaire général pour absorber les politiques qui n'étaient pas incluses dans le portefeuille de la Division Défis de sécurité émergents, comme la protection des civils et les violences sexuelles liées aux conflits, sous un seul espace collectif⁶.

Bien qu'aucun accord n'ait été conclu sur une définition normalisée de la sécurité humaine⁷, les alliés ont accepté qu'une approche de

la politique étrangère et de la défense axée sur les personnes soit importante pour l'Alliance. Bien que les avis divergent sur le contenu du concept global, plusieurs alliés insistent sur l'inclusion du changement climatique, un consensus s'est dégagé pour reconnaître (présentement) que le concept devrait inclure les cinq thèmes transversaux suivants dans son mandat : la protection des civils (PdC), la traite des personnes, la violence sexuelle liée aux conflits, les enfants et les conflits armés, et la protection des biens culturels. Notons que l'OTAN n'inclut pas les femmes, la paix et la sécurité dans son égide de sécurité humaine, bien que l'unité de sécurité humaine soit toujours physiquement et idéologiquement située sous la responsabilité du représentant spécial du secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité.

En 2022, l'unité de sécurité humaine est devenue une unité individuelle, bien qu'elle soit toujours située dans les mêmes locaux, et elle est dirigée par un officier d'état-major de l'OTAN. Je reviendrai sur le débat concernant l'inclusion du genre dans ce cadre dans la section « Qu'en est-il des femmes, de la paix et de la sécurité. »

Les alliés de l'OTAN se sont engagés sans équivoque à faire progresser la sécurité humaine, comme en témoigne le langage utilisé dans le communiqué du sommet de 2021. C'est la première fois qu'un langage aussi fort est employé concernant la sécurité humaine ou les femmes, la paix et la sécurité. Dans le communiqué, l'OTAN a réaffirmé sa volonté de continuer à travailler avec ses partenaires, les organismes internationaux et la société civile pour faire progresser le programme de sécurité humaine et élaborer des politiques solides et des directives opérationnelles claires⁸.

Au Sommet de Madrid, en juin 2022, un concept stratégique révisé de l'OTAN a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN. Le nouveau concept fournit un plan directeur pour l'Alliance pour la prochaine décennie⁹. La vision de l'OTAN pour le nouveau concept stratégique est de rester forte militairement, d'être unie politiquement et d'adopter une approche plus large au niveau mondial¹⁰. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'OTAN a défini ses trois tâches essentielles — la dissuasion et la défense, la prévention et la gestion des crises, et la sécurité coopérative — et, pour la première fois dans l'histoire des concepts stratégiques de l'OTAN, le document comporte de solides références à la sécurité humaine et aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Les Alliés ont compris que la sécurité humaine et la dimension de genre sont impératives pour l'OTAN. Les commandants de l'OTAN comprennent tout particulièrement qu'il n'est pas possible de gagner la guerre sans s'attaquer aux questions vitales de « cœur et d'esprit »

comme la sécurité humaine, la reprise économique et le progrès social, et ils acceptent l'idée que la ligne de démarcation traditionnelle entre les questions « dures » de sécurité nationale et les questions « douces » de sécurité humaine s'est estompée. Comme l'a dit le secrétaire général Stoltenberg,

Adopter une approche de sécurité humaine est le moyen de parvenir à une paix et une sécurité durables. Nous savons que lorsque les communautés ont souffert de la traite des êtres humains, de violences sexuelles liées au conflit ou de la destruction de biens culturels, il est plus difficile de mettre fin au conflit et la paix est plus fragile¹¹.

Thèmes transversaux

L'OTAN a défini cinq thèmes transversaux pertinents pour son portefeuille de sécurité humaine : la protection des civils (PdC), la traite des personnes, la violence sexuelle liée aux conflits, les enfants et les conflits armés (EECA), et la protection des biens culturels (CPP). Les cinq thèmes se sont développés organiquement à partir des mandats existants du Conseil de sécurité des Nations unies sur la protection des civils et les femmes, la paix et la sécurité. Alors que le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation ont élaboré une doctrine, une formation et un renforcement des capacités solides dans les domaines liés à la PdC, ainsi que dans les domaines des enfants et des conflits armés, la protection des biens culturels et la traite des personnes, le siège de l'OTAN n'a guère reconnu l'intérêt de faire entrer ces sujets transversaux dans la sphère politique.

Au départ, les différents portefeuilles transversaux du siège de l'OTAN relevaient de divisions différentes. La traite des personnes relevait de la Division des affaires politiques et la PdC et les enfants et conflits armés relevaient de la Division des opérations jusqu'en 2017, lorsque le mandat a été déplacé lors de la restructuration sous la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité. La protection des biens culturels était principalement mise en avant par le Commandement allié Transformation et les états-majors militaires et soutenus par le programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité, relevant de la Division Défis de sécurité émergents.

En 2019, les appels à la création de l'unité de sécurité humaine se sont intensifiés, ayant pour but d'établir un centre pour les sujets transversaux collectifs, mais également à souligner la délimitation entre les thèmes des femmes, de la paix et de la sécurité et de la protection des civils. En 2022, l'unité de sécurité humaine est devenue une unité

individuelle, bien qu'elle soit toujours située dans les mêmes locaux, et elle est dirigée par un officier d'état-major de l'OTAN. Je reviendrai sur le débat concernant l'inclusion du genre dans ce cadre dans la section « Qu'en est-il des femmes, de la paix et de la sécurité? »¹² Une unité distincte permettrait aux deux mandats d'évoluer indépendamment. D'autres éléments de la sécurité humaine sont placés sous la division des défis émergents en matière de sécurité. Cela ajoute en partie à la confusion sur la sécurité humaine pour l'Alliance et les acteurs extérieurs.

Protection des civils

La légitimité de la sécurité humaine dans une capacité opérationnelle provient de sa relation avec le programme de la responsabilité de protéger. Le rapport sur la responsabilité de protéger, publié en 2001 par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), a jeté les bases de l'approbation et des normes de la sécurité humaine dans le cadre d'un concept de sécurité¹³. Au Sommet de Varsovie de 2016, les dirigeants de l'OTAN ont adopté la *politique OTAN de protection des civils* (PdC). La définition de l'OTAN de la PdC comprend à la fois les « efforts déployés pour minimiser et atténuer les effets négatifs sur les civils des opérations militaires de l'OTAN et dirigées par l'OTAN » et la nécessité de « protéger les civils contre les menaces de violence liées au conflit¹⁴. »

En outre, le lien avec le programme global de PdC est devenu un élément essentiel des opérations de paix, mais a généré une certaine confusion quant au cadre de la sécurité humaine. Au sein de l'OTAN, la PdC est un élément fondamental de la sécurité humaine, axée sur la réduction des risques pour les civils dans le contexte d'un conflit armé. Pour l'OTAN, la vision principale de la sécurité humaine est celle d'une construction habilitante pour la protection des civils, qui peut fournir des approches conceptuelles et pratiques pour la protection au-delà d'une perspective opérationnelle, et au-delà de la protection physique immédiate, pour inclure les deux autres piliers utilisés par les Nations Unies, « la protection par le dialogue et l'engagement » et la création d'un « environnement protecteur. » Présentement, la PdC de l'OTAN compte quatre objectifs :

1. comprendre l'environnement humain, tel que la culture, l'histoire, la démographie, les forces et les vulnérabilités;
2. protéger les civils contre les dommages causés par les belligérants;
3. faciliter l'accès de la population aux besoins et services fondamentaux;

4. contribuer à un environnement sûr et sécurisé en soutenant le gouvernement local et ses institutions.

La sécurité humaine peut donc servir de structure conceptuelle globale pour les activités de PdC identifiées au sein de l'OTAN, se renforçant mutuellement plutôt que s'opposant les unes aux autres. Ces dernières années, l'Alliance a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de la politique de PdC, tant au niveau politique que militaire, en organisant des formations adaptées, notamment avec les partenaires, en intégrant la PdC dans les exercices de l'OTAN, et en veillant à l'intégration de la PdC dans la doctrine et la planification de l'OTAN.

Si les États ont la responsabilité de protéger la sécurité de toutes les personnes à l'intérieur de leurs frontières, si un État ne veut pas ou ne peut pas protéger ses citoyens contre des menaces telles que les crimes contre l'humanité, le génocide, le nettoyage ethnique ou d'autres menaces à leur dignité, la communauté internationale doit intervenir. La PdC est donc une priorité morale, politique, juridique et stratégique pour toutes les opérations militaires.

L'intégration future de la PdC dans un programme solide de sécurité humaine devra inclure des orientations supplémentaires sur la manière de mieux protéger les civils et non pas seulement d'atténuer la menace. Il serait avantageux d'intégrer l'analyse des risques sur des aspects plus larges de la sécurité et la manière dont une vision plus large de la PdC peut être adaptée au cadre de la sécurité humaine. La PdC continuera de présenter un intérêt pour les pays de l'OTAN et les armées nationales, le monde étant confronté à des risques changeants et en constante évolution.

Les alliés de l'OTAN ont clairement exprimé leur engagement en faveur de la PdC. Lors du sommet de 2021, ils ont réaffirmé que l'Alliance doit également prendre en compte les menaces transnationales telles que le terrorisme, la traite des personnes et la piraterie maritime dans le cadre de la protection des civils¹⁵. De nouvelles menaces apparaissent, posant des défis sans précédent aux gouvernements. Le nouveau concept stratégique inclura et renforcera la portée de la sécurité humaine et éventuellement l'extension de la PdC pour inclure les opérations de l'article V sur le territoire d'un allié, où la protection des civils peut être essentielle au succès ou le principal objectif de l'opération. La PdC doit être intégrée aux plans de défense permanents, ainsi qu'à la planification dynamique.

Le rôle de la PdC est essentiel pour répondre aux conflits contemporains et représente les fondements de la sécurité humaine. Cette question mérite une plus grande attention et, compte tenu de la situation récente en Ukraine, elle doit être renforcée de toute urgence. En outre, une approche de la sécurité humaine pour les PdC doit être envisagée dans une perspective de genre. Pour qu'un programme de PdC soit complet et fructueux, les risques uniques auxquels les femmes sont confrontées doivent être atténués par le développement d'indicateurs d'alerte précoce sexués pour une meilleure prévention de la violence sexuelle dans les conflits, l'utilisation de données ventilées par sexe dans les points chauds pour concevoir des réponses de protection robustes, et la supervision générale de la protection sensible au genre de la stratégie à la tactique.

Violence sexuelle liée aux conflits

La violence sexuelle est une grave violation des droits de la personne qui a été définie comme un *outil* ou une *stratégie* de guerre¹⁶. Depuis le génocide rwandais et le conflit dans les Balkans, l'attention portée aux violences sexuelles dans les conflits armés s'est accrue. L'engagement politique et l'intérêt des donateurs pour le programme des violences sexuelles liées aux conflits ont été considérables. L'adoption de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité lie les éléments clés relatifs au viol et à la violence sexuelle dans les situations de conflit à l'utilisation du viol comme arme de guerre. L'adoption de nouvelles résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les violences sexuelles¹⁷ a porté le sujet au sommet de la hiérarchie politique.

La protection est au cœur de la sécurité humaine. La violence sexuelle liée aux conflits est une tactique de guerre. Le viol est souvent employé comme une arme pour détruire les communautés, intimider et terroriser les populations et comme une tactique stratégique pour déplacer les gens. Le conflit en Ukraine a mis en lumière l'utilisation odieuse de la violence sexuelle dans les conflits et a réaffirmé que la violence sexuelle dans les conflits et les crises est un phénomène continu et mondial.

Même après la fin des guerres, les violences sexuelles restent souvent ignorées ou ne sont pas signalées. Pour l'OTAN, l'essentiel de la lutte contre la violence sexuelle repose sur la reconnaissance des effets destructeurs de la violence sexuelle liée aux conflits sur des communautés entières et, par conséquent, sur la paix et la sécurité mondiales. Les viols et autres incidents de violence sexuelle sont susceptibles de se produire en l'absence d'État de droit. Les incidents de violence sexuelle liée aux conflits ont des répercussions à long terme sur les communautés,

entravant toute paix significative et déstabilisant les zones. Combattre la violence sexuelle dans les conflits et se concentrer sur des réponses efficaces sur le plan opérationnel à cet abus épouvantable est essentiel.

Lors des sommets de Chicago (2012) et du Pays de Galles (2014), les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à répondre aux violences sexuelles, reconnaissant que :

La généralisation de la violence sexuelle et genrée dans les situations de conflit, l'absence de dispositions institutionnelles efficaces pour protéger les femmes et la sous-représentation persistante des femmes dans les processus de paix restent de sérieux obstacles à la construction d'une paix durable¹⁸.

L'OTAN a mis au point une série de doctrines militaires sur la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits¹⁹, notamment les directives militaires sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle liée aux conflits, qui réaffirment l'engagement de l'OTAN à combattre la violence sexuelle dans les opérations hors zone et appellent les commandants à agir dans le cadre de leur mandat pour prévenir et répondre à la violence sexuelle liée aux conflits²⁰.

Le regain d'attention de l'OTAN pour la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits a abouti à l'approbation par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN de la première politique de prévention et de réponse à la violence sexuelle liée aux conflits²¹. À la veille de l'adoption de la politique, le Secrétaire général Stoltenberg a réaffirmé sa conviction personnelle quant au traitement de cette question :

La réalisation de ce programme rendra l'OTAN encore plus forte et mieux préparée pour l'avenir... Nous devons mettre tout en œuvre pour faire cesser cette violence intolérable exercée à l'encontre de tant de femmes et d'hommes, de garçons et de filles²².

Malgré la prise de conscience croissante que la violence sexuelle est enracinée dans l'inégalité entre les genres, l'OTAN, tout comme le Département des opérations de paix de l'ONU, fait une distinction entre sa politique et sa réponse à la violence sexuelle liée aux conflits et les questions plus générales de violence fondée sur le genre. Cela tient en partie à l'opportunisme, étant donné la résistance au concept de genre, mais surtout à la différence entre la réponse à la violence sexuelle liée aux conflits et celle à la violence fondée sur le genre.

La violence fondée sur le genre englobe des comportements variés et ancrés dans le patriarcat, dirigés contre des personnes en raison de leur genre. La violence fondée sur le genre est, en soi, une manifestation de la violation des droits de la personne que constitue la discrimination fondée

sur le genre. La violence sexuelle liée aux conflits peut constituer une violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire (DIH) et du droit international en matière de droits de la personne²³ et peut constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un acte de génocide. Selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, pour être qualifié de crime contre l'humanité, un acte doit faire partie d'une « attaque généralisée ou systématique » contre une population²⁴. La violence sexuelle et genrée ne peut être qualifiée de systématique, car le cadre dans lequel elle s'inscrit tend souvent à être implicite plutôt qu'explicite.

Bien que les directives militaires emploient le terme de « violence sexuelle et fondée sur le genre », les négociations politiques ont porté sur le langage qui encadre la politique et la réponse de l'OTAN. L'OTAN met l'accent sur la violence sexuelle liée aux conflits parce qu'elle ne peut, collectivement, s'attaquer qu'aux incidences hors zone, ce qui implique généralement des environnements de conflit. Compte tenu de l'ensemble des tâches de l'OTAN et des canaux de réponse autorisés pour l'OTAN, le comité de politiques opérationnelles a décidé de rester fidèle à la définition initiale des Nations Unies de la violence sexuelle liée aux conflits, qui constitue une menace importante pour la paix mondiale et la sécurité humaine en raison de ses effets destructeurs à long terme. L'OTAN emploie désormais le terme de « violence sexuelle et fondée sur le genre », mais reconnaît le concept plus large de violence genrée comme un obstacle à la paix, à la stabilité et à la démocratie.

Si le langage semble constituer une séparation non pertinente, il est essentiel quant à l'application et à la responsabilité. Les forces de défense ne doivent pas reproduire le rôle de la police ou de la justice dans la lutte contre la violence domestique ou la violence nationale fondée sur le genre. Non seulement cela dépasse leur mandat, mais c'est un précédent dangereux à créer. Les problèmes domestiques, y compris ceux liés à la violence, doivent être traités par les autorités nationales compétentes. Les forces militaires de l'OTAN déployées dans le cadre d'opérations hors zone peuvent soutenir les autorités nationales, mais ne peuvent pas se substituer à la réponse nationale. La violence sexuelle liée aux conflits est une question de paix et de sécurité internationales, tandis que la violence sexuelle et fondée sur le genre comprend également la violence domestique et la violence fondée sur le genre.

L'exploitation et l'atteinte sexuelles constituent une question distincte, mais connexe à la violence sexuelle liée aux conflits. Cela implique une dynamique de pouvoir inverse entre les soldats de la paix et le personnel humanitaire/de soutien et la population locale.

L'exploitation sexuelle est souvent présente dans les situations de conflit et après les conflits, lorsque les ressources sont limitées et échangées contre des rapports sexuels. Cette situation est une plaie pour l'ONU, mais elle est également observée dans toutes les organisations, dans les secteurs humanitaires, ainsi que dans les forces civiles et militaires de maintien de la paix. L'exploitation et les atteintes sexuelles vont à l'encontre des principes de l'OTAN. Un incident d'exploitation et d'abus sexuels porte atteinte à l'image et à l'intégrité de l'Alliance, érode la confiance et peut mettre en danger l'Alliance et le déploiement de ses troupes, tant sur le plan physique que sur celui de la réputation.

L'OTAN est fière de sa réputation d'organisation de référence et de communauté de valeurs. En 2018, l'OTAN a admis que, pour maintenir son statut d'excellence, une politique autonome de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles devait être élaborée. Selon le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, cette politique est « un autre moyen pratique de démontrer notre engagement envers nos principes et nos valeurs fondamentales, notamment le respect des droits de la personne²⁵. »

La politique de l'OTAN sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles renforce l'engagement de l'OTAN à respecter des normes de comportement irréprochables. Cependant, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité a soutenu que la question de l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein de l'OTAN n'est pas traitée dans le cadre de la sécurité humaine, bien qu'elle ait été négociée et promue par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le mandat FPS. Bien que l'inégalité entre les genres soit à l'origine de l'exploitation et les atteintes sexuelles, cette forme d'exploitation ne constitue pas un problème juridique international nécessitant une réponse. La question de l'exploitation et les atteintes sexuelles est principalement liée à des comportements dont certains éléments peuvent faire l'objet de poursuites, notamment la violence sexuelle ou le harcèlement sexuel, mais à l'échelle nationale. En outre, l'exploitation et les atteintes sexuelles sont un problème lié à l'ensemble de la mission ou de l'organisation qui doit être abordé par toutes les entités.

Pour l'OTAN, la question de l'exploitation et les atteintes sexuelles ne fait partie ni de l'unité de sécurité humaine ni de l'unité des femmes, de la paix et de la sécurité. L'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que les autres formes d'inconduite constituent une question qui concerne l'ensemble de l'OTAN et qui doit être traitée par des experts juridiques des plus hautes instances.

Protection des biens culturels

En 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est penché sur le pillage et le trafic illicite d'antiquités comme source de financement du terrorisme et comme entrave à la sécurité, en adoptant la première résolution sur la protection des biens culturels (CPP) sous le titre « Maintien de la paix et de la sécurité internationales²⁶. » En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution qui souligne « le nombre croissant d'attaques intentionnelles et de menaces contre le patrimoine culturel des pays touchés par un conflit armé, ainsi que le pillage et le trafic organisés d'objets culturels, qui se produisent aujourd'hui à une échelle sans précédent²⁷. » Enfin, en 2016, la Cour pénale internationale (CPI) a, pour la première fois, prononcé une condamnation pour le crime de guerre consistant à détruire intentionnellement des biens culturels²⁸.

L'OTAN reconnaît que la protection des biens culturels est un facteur essentiel dans l'environnement militaire et un indicateur critique de la sécurité, de la cohésion et de l'identité des communautés. Les conflits qui ont éclaté dans les Balkans occidentaux dans les années 1990 ont démontré que la destruction de symboles culturels ou du patrimoine culturel peut avoir des dimensions politiques importantes et se convertir en une tactique utilisée pour affaiblir les communautés touchées. Le manque de protection peut également avoir une incidence sur le succès d'une mission.

CPP est un aspect important de l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine et une composante précieuse des efforts déployés par l'OTAN pour instaurer la paix et la sécurité. CPP est également inscrite dans le Traité de l'Atlantique Nord qui stipule que l'OTAN est « déterminée à sauvegarder la liberté, le patrimoine commun et la civilisation de leurs peuples²⁹. »

La priorité croissante accordée à l'échelon national au patrimoine et à son importance pour la mémoire collective et l'identité de la communauté vient renforcer l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine. Le patrimoine est de plus en plus souvent présenté comme une force du bien. Les politiques de préservation sont fermement intégrées dans les bureaucraties de nombreux États modernes, mais comme les activités locales, nationales et internationales sont considérées comme s'appuyant les unes sur les autres, elles sont également reliées par une pléthore d'institutions internationales et non gouvernementales³⁰.

Les résultats obtenus par les forces de l'OTAN dans le cadre de l'opération Unified Protector en Libye ont été qualifiés de bonnes pratiques. L'état-major du quartier général du Commandant suprême allié Transformation (SACT), Direction des plans et de la politique

stratégiques, a estimé que les efforts fructueux de l'OTAN en matière de biens culturels en Libye pouvaient servir de base au renforcement de l'approche de l'OTAN en matière de CPP pour les opérations futures³¹. Le Centre interarmées d'analyse et d'enseignements (Joint Analysis and Lessons Learned Centre - JALLC) a donc été chargé de produire une étude sur la protection des biens culturels dans le processus de planification opérationnelle (2012)³². Cette étude a conduit à la rédaction de la directive du commandement bistratégique sur la CPP dans les opérations et missions de l'OTAN, qui définit les principes juridiques, les rôles et les responsabilités de l'OTAN en matière de biens culturels³³.

Malgré l'attention accrue portée à la protection des biens culturels, l'OTAN doit encore relever des défis stratégiques. Au sein de l'OTAN, certains remettent en question le rôle de l'OTAN dans la protection des biens culturels, estimant que l'Alliance devrait revenir à ses tâches essentielles. « L'OTAN ne peut pas être partout et tout faire³⁴. » Cependant, dans le récent concept stratégique, l'OTAN a clairement exprimé son engagement envers la CPP. « L'instabilité omniprésente entraîne des violences contre les civils, y compris des violences sexuelles liées au conflit, ainsi que des attaques contre les biens culturels et des dommages environnementaux³⁵. »

En outre, la formulation générique de « biens culturels » par opposition à « patrimoine culturel » a souvent été source de confusion et d'inquiétude. La classification du patrimoine culturel varie selon la nation ou l'organisation. Pour certains, les biens sont tangibles et le patrimoine ne l'est pas. L'OTAN considère que les biens sont très distincts de la culture, mais cette opinion n'est pas partagée par tous les alliés, d'autant plus que le lien entre les conflits et le trafic de biens culturels est de plus en plus évident. L'État islamique est l'exemple le plus frappant de l'exploitation des biens culturels pillés comme source de financement importante. Si les estimations des revenus tirés du vol et du trafic d'objets d'art varient (de plusieurs millions à plus de 100 millions de dollars par an), le pillage par l'État islamique se distingue par sa nature organisée³⁶.

Enfants et conflits armés (EECA)

La nature de la guerre contemporaine a aggravé et intensifié les menaces contre les enfants. Protéger les enfants des répercussions des conflits armés est à la fois un impératif moral et un élément essentiel pour rompre les cycles de la violence. Protéger les enfants dans les conflits d'aujourd'hui permet de prévenir les conflits de demain. La nature changeante de la guerre moderne et l'exposition des forces de

l'OTAN à des environnements de sécurité complexes, où les enfants sont potentiellement à la fois victimes et auteurs de violences armées, y compris au sein des forces adverses, illustrent l'importance de la question des enfants et des conflits armés pour l'OTAN.

Le sort des enfants dans les zones instables est au cœur du programme de la sécurité humaine. L'évolution de la nature des menaces pesant sur les enfants a conféré un nouveau sentiment d'urgence au débat sur la sécurité humaine. Les dimensions de la sécurité des enfants sont intimement liées. Par conséquent, l'ensemble des éléments des portefeuilles de sécurité humaine se recoupe avec les enfants, la violence sexuelle, et la traite, affectant directement et dramatiquement la vie des enfants dans les conflits et après les conflits.

Dans les zones de conflit, les enfants sont fréquemment recrutés par les armées nationales ou les milices. Ils sont recrutés pour effectuer une variété de tâches. Les enfants qui sont contraints de jouer ces rôles souffrent souvent de graves traumatismes physiques ou psychologiques. S'ils réussissent à rentrer chez eux, ils sont souvent ostracisés, c'est particulièrement le cas pour les filles. Plus d'un enfant sur cinq dans le monde est touché par un conflit armé, directement ou indirectement³⁷. De nombreux enfants sont recrutés comme combattants et exploités sexuellement pendant le conflit. Les enfants sont séparés de leur famille, vivent dans des conditions dangereuses, souffrent de la faim en raison de pénuries alimentaires ou d'un manque d'accès à la nourriture, de problèmes de santé à long terme et du refus d'éducation. Ils sont également les victimes résiduelles de violences et de traumatismes intergénérationnels résultant de nombreuses années de conflit³⁸.

Depuis les conflits des années 1990, la préoccupation de la communauté internationale concernant les enfants dans les zones de conflit a augmenté de manière exponentielle. En 1997, les Principes du Cap ont défini un enfant soldat comme toute personne âgée de moins de 18 ans qui fait partie d'une force armée régulière ou irrégulière, à quelque titre que ce soit. Il s'agit également de l'un des premiers textes à mettre en évidence une approche genrée du conflit, appelant à accorder une attention particulière « aux besoins particuliers des filles et que des réponses appropriées soient développées à cette fin³⁹. »

En 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu la menace majeure que représentent les enfants et les conflits armés pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que les besoins particuliers en matière de protection des enfants. L'adoption de la résolution historique 1261 sur les enfants et les conflits armés a condamné la prise pour cible des enfants dans les situations de conflit armé, a exhorté les

parties impliquées dans un conflit armé à prendre en considération la protection des enfants et a mis en place une structure de mandats de protection des civils, des enfants et des femmes au fil des ans.

Au sein de l'OTAN, le sujet des enfants et des conflits armés a été abordé pour la première fois par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de 2012 à Chicago. Une décision a été prise pour mettre au point des mesures pratiques, axées sur le terrain, pour lutter contre les violations commises à l'encontre des enfants pendant les conflits armés. Les *Directives militaires sur les enfants et les conflits armés* ont été approuvées cette même année. Elles définissent un cadre général pour l'intégration de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) dans la formation de l'OTAN⁴⁰. Peu après, le Conseil de l'Atlantique Nord a également nommé le secrétaire général adjoint pour les opérations comme responsable principal de l'OTAN pour les enfants et les conflits armés, chargé de maintenir un dialogue étroit avec les Nations Unies sur ce sujet (ce mandat a ensuite été transféré au Représentant spécial du Secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité). Soucieux de renforcer l'attention portée par la communauté internationale aux enfants et aux conflits armés, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'OTAN, lors du sommet du Pays de Galles en 2014, de rédiger un document d'orientation sur la protection des enfants dans les conflits armés (*The Protection of Children in Armed Conflict-Way Forward*) afin de donner des orientations supplémentaires à la doctrine, à la formation, à l'entraînement et aux exercices militaires⁴¹.

Ces dernières années, une série d'initiatives politiques ont attiré l'attention sur les abus persistants dont sont victimes les enfants dans les situations de conflit armé, dans le but d'encourager des efforts collectifs plus importants pour protéger les enfants. En particulier, les Engagements de Paris⁴² et les Principes de Paris connexes (2007)⁴³, qui s'appuient sur les Principes du Cap⁴⁴, décrivent les lignes directrices pour la protection des enfants contre le recrutement et l'utilisation par les forces armées et les groupes armés, et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (2015)⁴⁵ appelle les États à protéger les écoles et les universités contre le recours à l'armée pendant les conflits armés. Les Principes de Kigali⁴⁶ établissent un ensemble d'engagements sur la protection des civils lors des opérations de maintien de la paix et, plus récemment, les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats qui « adoptent une position ferme sur la prévention du recrutement d'enfants dans le contexte des opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne l'alerte précoce et la prévention active du recrutement⁴⁷. »

À mesure que la guerre moderne évolue, les questions relatives à la protection des enfants sur le champ de bataille changent également et il importe d'examiner régulièrement les politiques, la formation et les actions afin de s'adapter aux risques stratégiques et opérationnels liés aux enfants et aux conflits armés. Les soldats qui ne sont pas préparés aux situations où ils sont confrontés à des enfants sur le terrain peuvent présenter des risques pour leur unité et leur mission, en plus de subir un préjudice moral. En outre, le Représentant spécial des Nations unies pour les enfants et les conflits armés souligne le risque que davantage d'enfants soient poussés à rejoindre des groupes armés dans les zones de conflit, leurs familles étant confrontées à une pauvreté croissante en raison de la pandémie de COVID-19 et des problèmes d'approvisionnement alimentaire qui en résultent⁴⁸.

Le Canada a non seulement approuvé tous les protocoles internationaux relatifs aux EECA, mais il s'est également fait le champion de ce programme en lançant le premier débat thématique au Conseil de sécurité des Nations Unies et en accueillant la première conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre en 2000. De plus, le Canada a créé et continue de présider le Groupe des amis sur les enfants et les conflits armés aux Nations Unies à New York et à l'OTAN.

Traite des personnes

La traite des personnes est un phénomène mondial qui touche des millions de personnes dans le monde. L'ONUDC rapporte que presque tous les pays du monde sont touchés par la traite des êtres humains, en tant que point d'origine, de transit ou de destination⁴⁹. La traite des êtres humains est définie dans le Protocole des Nations Unies sur la traite des personnes, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, comme suit :

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne au moyen de la menace ou de l'usage de la force ou d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de fraude ou de tromperie à des fins d'exploitation⁵⁰.

Les effets de la traite des personnes sont ressentis de manière disproportionnée dans les régions déchirées par la guerre et les crises et ont des répercussions à l'échelle individuelle, communautaire et nationale. Les conflits armés créent une augmentation des flux de personnes déplacées, ce qui les expose directement aux réseaux criminels et aux trafiquants de personnes. Quelques années après le début de la guerre en Syrie, les données de l'ONUDC ont fait état d'une augmentation rapide

des victimes recensées de la traite des personnes en provenance de Syrie au Moyen-Orient, en Turquie et dans les pays européens⁵¹.

Le crime de traite des personnes constitue une grave violation des droits de la personne qui touche particulièrement les femmes et les enfants. Au cours des deux dernières décennies, le rapport entre la traite des personnes et le mandat « Femmes, paix et sécurité » (FPS) a été de plus en plus reconnu. Les références à la traite et à l'égalité des genres se sont multipliées dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les plans d'action nationaux (PAN) relatifs à la résolution 1325 du Conseil de sécurité, y compris au sein de l'OTAN, avec des appels de plus en plus pressants pour aborder l'aspect sexospécifique de la traite de personnes et le risque qu'elle représente pour les femmes et les filles.

Depuis le conflit dans les Balkans, les alliés de l'OTAN sont très conscients des risques que les incidences de la traite des personnes font peser sur la réputation et l'efficacité des missions. Cette prise de conscience a conduit les alliés à demander l'élaboration d'une politique de lutte contre la traite des personnes⁵². Cette politique a été approuvée au Sommet d'Istanbul en juin 2004 par les membres du Conseil de partenariat euroatlantique (CPEA). Cette politique renforce les engagements pris par les pays de l'OTAN dans le « Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants⁵³ », dont les membres de l'OTAN sont signataires.

La relation entre les conflits armés et la traite des personnes est l'une des raisons pour lesquelles l'OTAN, en tant qu'alliance militaire et politique, reste impliquée dans la lutte contre la traite. L'OTAN reste également déterminée à explorer comment elle pourrait adapter de nouvelles approches pour lutter contre la traite des personnes dans un environnement de sécurité en évolution. Cette démarche sera particulièrement importante dans le cadre de l'approche de la sécurité humaine adoptée par l'OTAN pour les opérations et les missions.

Bien que l'OTAN ne se considère pas comme la principale organisation chargée de lutter contre la traite des personnes, cette politique engage les alliés et les partenaires à renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la traite, notamment en améliorant la formation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel militaire et civil, ainsi que des contractants qui participent aux opérations et aux missions dirigées par l'OTAN. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique a été confiée en grande partie au Comité militaire de l'OTAN, puisque ce sont les troupes qui sont les plus susceptibles de rencontrer

des personnes victimes de la traite et des réseaux de trafiquants. Des directives ont ensuite été émises par les commandants stratégiques.

Avant la COVID-19, 50 % des victimes détectées étaient victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et 38 % à des fins de travail forcé, tandis que 6 % étaient soumises à des activités criminelles forcées et plus d'un pour cent à la mendicité. Les femmes continuent d'être particulièrement touchées par la traite. En 2018, pour chaque 10 victimes détectées dans le monde, environ cinq étaient des femmes adultes et deux des filles. Environ un tiers de l'ensemble des victimes détectées était des enfants⁵⁴.

Depuis la pandémie, les conditions sociales et économiques chroniques qui en résultent ont encore exacerbé le trafic d'enfants et d'adultes issus de communautés défavorisées et marginalisées, notamment les réfugiés et les migrants. Les trafiquants ont adapté leurs tactiques habituelles pour tirer parti des circonstances uniques de la pandémie et ont ciblé le nombre croissant de personnes incapables de surmonter l'aggravation de l'effet économique et social. Les propriétaires d'entreprises et les propriétaires font pression sur les individus pour qu'ils contractent des prêts en échange d'une main-d'œuvre bon marché ou d'une exploitation sexuelle commerciale. En outre, les trafiquants cherchaient à exploiter à nouveau les survivants qui devenaient financièrement instables et vulnérables à la revictimisation. Des rapports des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Uruguay démontrent que des propriétaires ont forcé leurs locataires (souvent des femmes) à avoir des relations sexuelles avec eux lorsque le locataire ne pouvait pas payer le loyer. En Haïti, au Niger et au Mali, des bandes opérant dans des camps de déplacés ont profité de la diminution de la sécurité et de la protection limitée⁵⁵.

En outre, dans le contexte d'un environnement sécuritaire mondial de plus en plus instable et de la guerre en Ukraine, de nombreuses personnes sont devenues plus vulnérables à la traite, notamment en raison des pertes humaines, matérielles et économiques généralisées, de la capacité réduite des familles et des communautés à répondre à leurs besoins fondamentaux, des mécanismes d'adaptation négatifs adoptés par les personnes touchées par la crise, de l'érosion de l'État de droit et de l'effondrement des filets de sécurité sociale et autres systèmes de protection sociale.

La traite des personnes est une question de sécurité, car elle est liée à d'autres activités criminelles qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, comme l'exploitation sexuelle liée aux conflits et la fabrication, la circulation et le transfert illégaux d'armes légères et de petit calibre. Les mouvements internes et transfrontaliers à grande

échelle provoqués par les crises créent également des populations vulnérables susceptibles de devenir des victimes de la traite. De surcroît, étant donné qu'il s'agit de la deuxième plus grande industrie criminelle au monde et d'un crime organisé transnational à croissance rapide, il existe une corrélation innée entre la sécurité nationale et la sécurité humaine. La traite des personnes peut compromettre la sécurité humaine et exacerber les conflits. Elle a donc des répercussions importantes sur la planification et la conduite des opérations militaires et des activités de stabilisation liées aux conflits.

Alors que la guerre en Ukraine se poursuit, les risques de traite des femmes et des enfants ukrainiens risquent d'augmenter. Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, s'est exclamé sur Twitter : « Pour les prédateurs et les trafiquants de personnes, la guerre en Ukraine n'est pas une tragédie, elle représente une occasion. Les femmes et les enfants en sont les cibles⁵⁶. » Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier le *Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes*. Un engagement ferme est pris en faveur de la prévention et de la lutte contre la traite des personnes afin de protéger les victimes, de poursuivre les auteurs en justice et de créer des partenariats nationaux et internationaux. Le Canada pourrait faire davantage pour attirer l'attention sur le mandat FPS et la traite des personnes, étant donné qu'il s'agit de deux domaines dans lesquels la nation a fait preuve de leadership moral et d'engagement.

Conclusion

Un certain malaise existait et existe toujours, particulièrement au sein de la communauté de la PdC, quant au fait que, non seulement les thèmes transversaux sont regroupés, mais qu'ils sont supervisés et éclipsés par le mandat FPS. La création de l'unité de sécurité humaine au sein de l'OTAN visait à remédier à cette préoccupation. Conscient que les mandats devraient être séparés, mais dotés des mêmes ressources et positions, le représentant spécial du Secrétaire général a créé une structure qui retirerait la PdC de la responsabilité du mandat FPS. L'intention était de transformer la sécurité humaine en un concept notable et doté de ressources adéquates au sein de la structure de l'OTAN et de diviser les responsabilités entre le mandat des FPS et d'autres mandats. Dans le chapitre suivant, ces structures et lignes de partage seront analysées dans une optique militaire.

Chapitre 5 Concepts clés

- L'OTAN a développé son approche de la sécurité humaine comme une nouvelle vision de la sécurité qui intègre les questions générales et difficiles, axée sur le développement de cinq sujets transversaux : la protection des civils (PdC), la traite des personnes, la violence sexuelle liée aux conflits, les enfants et les conflits armés (VSLC), et la protection des biens culturels (CPP). Ces thèmes découlent des mandats du Conseil de sécurité relatifs à la PoC et à la SPM.
- Ces thèmes sont interconnectés et complètent le programme du SPM.
- Le développement de la sécurité humaine en tant que concept a progressé naturellement et est inhérent aux documents fondateurs de l'Alliance et aux concepts stratégiques ultérieurs. Le Concept stratégique 2022 a défini trois tâches principales de dissuasion et de défense, de prévention et de gestion des crises et de sécurité coopérative, faisant spécifiquement référence à la fois à la sécurité humaine et aux femmes, à la paix et à la sécurité dans l'exécution de ces tâches.
- Les thèmes transversaux de l'OTAN pour la sécurité humaine sont axés sur les tâches et pratiques et peuvent être mis en œuvre à tous les niveaux de l'action militaire, stratégique, opérationnel et tactique.

Notes

- 1 OTAN, *Politique OTAN de protection des civils*, 9 juillet 2016, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_133945.htm.
- 2 OTAN, *Le Concept stratégique de l'Alliance approuvé par les Chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord* (1991; dernière mise à jour le 1^{er} juillet 2022), https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_23847.htm.
- 3 OTAN, *MC Guidance for the Military Implementation of the Alliance Strategy* (Bruxelles: NATO, 1999).
- 4 OTAN, *MC Guidance for the Military Implementation of the Alliance Strategy*.
- 5 OTAN, « New NATO division to deal with Emerging Security Challenges », NATO Press Release (4 août, 2010. https://www.nato.int/cps/en/natolive/news_65107.htm).
- 6 Les commandements stratégiques bilatéraux ont reconnu la sécurité humaine bien avant, en mettant au point une doctrine et une formation sur les éléments de sécurité humaine.

- 7 Une définition de travail a été approuvée dans le cadre d'un comité de politique opérationnelle au siège en 2021 et des discussions sont en cours quant à une définition officiellement acceptée.
- 8 OTAN, *Communiqué du sommet de Bruxelles publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bruxelles le 14 juin 2021* https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_185000.htm.
- 9 OTAN, *Concept stratégique de l'OTAN*, adopté par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de l'OTAN à Madrid le 29 juin 2022, <https://www.nato.int/strategic-concept/fr/>.
- 10 OTAN, *Concept stratégique de l'OTAN*.
- 11 OTAN, « L'OTAN va intensifier ses travaux dans le domaine de la sécurité humaine », communiqué de presse de l'OTAN (25 février 2021), https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_181798.htm.
- 12 Voir Hutchinson, « Femmes, paix et sécurité, » dans ce volume.
- 13 Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), *La responsabilité de protéger* (Ottawa : Centre de recherche pour le développement international, Affaires étrangères, 2001), <https://www.idrc.ca/fr/livres/la-responsabilite-de-protoger-rapport-de-la-commission-internationale-de-lintervention-et-de>.
- 14 OTAN, *Politique de l'OTAN de protection des civils*.
- 15 OTAN, « NATO Policy for the Protection of Civilians: Fact Sheet », Division de la diplomatie publique de l'OTAN (consulté le 7 mars 2022), https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2016_07/20160705_1607-protection-civilians-en.pdf.
- 16 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Résolution 1820 sur les femmes, la paix et la sécurité* (2008), S/RES/1820 (2008) (New York : Nations Unies, 2008), https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/SCResolutionWomen_SRES1820%282008%29%28fr%29.pdf.
- 17 Alors que toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le mandat femme-paix-sécurité font référence à la violence sexuelle, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1888 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2467 (2019) sont consacrées à la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits.
- 18 OTAN, *Déclaration du sommet du Pays de Galles publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue au pays de Galles les 4 et 5 septembre 2014*, communiqué de presse (2014) 120, publié le 5 septembre 2014, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm.
- 19 OTAN, *Bi-Strategic Command Directive 040-001 Integrating UNSCR 1325 and Gender Perspective Into the NATO Command Structure*, TSC-GSL-0010/TT-170733/Ser: 0761, 17 octobre 2017. https://www.nato.int/issues/women_nato/2017/bi-scd_40-1_2rev.pdf.
- 20 OTAN, *Military Guidelines on the Prevention of, and Response to, Conflict-related Sexual and Gender-Based Violence*, MCM-0009-2015 (1^{er} juin 2015), https://www.nato.int/issues/women_nato/2015/mcm-0009-2015_eng_pdp.pdf.

- 21 OTAN, *Policy on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence*, 31 mai 2021, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_184570.htm.
- 22 OTAN, « Secretary General Jens Stoltenberg at the Digital Dialogue on the Future of Women, Peace and Security », discours, 15 octobre 2020, <https://www.youtube.com/watch?v=3HuHZQBCmM8>.
- 23 Les principales sources conventionnelles du DIH applicables dans les conflits armés internationaux sont les quatre Conventions de Genève de 1949 et leur Protocole additionnel I de 1977. Les principales sources de traités applicables dans les conflits armés non internationaux sont l'article 3 commun aux Conventions de Genève et le Protocole additionnel II de 1977.
- 24 Assemblée générale des Nations Unies, *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, Recueil des traités, volume 2187, n° 38544 (New York : Nations Unies, Secrétaire général des Nations Unies, 2002), https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=_fr.
- 25 OTAN, « L'OTAN adopte sa première politique sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et sur les moyens d'y réagir » (dernière mise à jour le 18 septembre 2020), https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_173057.htm.
- 26 Conseil de sécurité des Nations Unies, *résolution 2347 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales* (New York : Nations Unies, 2017), <http://unscr.com/en/resolutions/2347>.
- 27 Assemblée générale des Nations Unies, *La sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq*, A/RES/69/281 (New York : ONU, 2014-2015).
- 28 Cour pénale internationale, *Situation en République du Mali dans l'affaire Le Procureur c. Ahmad al Faqi al Mahdi*, CC-01/12-01/15 (2 décembre 2016), https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/CourtRecords/CR2017_05561.PDF.
- 29 OTAN, *Traité de l'Atlantique Nord* (Washington DC : OTAN, 1949). https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_17120.htm.
- 30 UNESCO, *Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel* (New York : UNESCO, 2002), https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127155_fre.
- 31 OTAN, *Cultural Property Protection in the Operations Planning Process*, Joint Analysis and Lessons Learned Centre Fact Sheet (20 décembre 2012), https://www.jallc.nato.int/application/files/6816/0261/3580/factsheet_cpp.pdf.
- 32 OTAN, *Cultural Property Protection in the Operations Planning Process*.
- 33 OTAN, *Implementing Cultural Property Protection in NATO Missions and Operations*, directive 086-005 du commandement stratégique bilatéral (2019).
- 34 L. Coffey and D. Kochis, « At 70th Anniversary, NATO Must Return to Basics », The Heritage Foundation (1^{er} avril 2019), <https://www.heritage.org/defense/report/70th-anniversary-nato-must-return-basics>.
- 35 OTAN, *Concept stratégique*.
- 36 G. Adams, « Antiquités : The Spoils of War, » *Financial Times* (11 mars 2016) <https://www.ft.com/content/950b8740-e1f6-11e5-9217-6ae3733a2cd1>.
- 37 G. Graham et coll., *Stop the War on Children: Protecting Children in 21st Century Conflict* (Berlin: Save the Children, 2019), <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/stop-war-children-protecting-children-21st-century-conflict/>.

- 38 S. Shenoda et coll., « The Effects of Armed Conflict on Children », *American Academy of Pediatrics* 146, n° 6 (2018): e20182585, <https://doi.org/10.1542/peds.2018-2585>.
- 39 A. Asokan, « United Nations Children and Armed Conflict Agenda: Integrating Child Protection Issues and Children's Voices in Peace Processes », *Journal of Public and International Affairs* (5 mai 2021) <https://jpia.princeton.edu/news/united-nations-children-and-armed-conflict-agenda-integrating-child-protection-issues-and>.
- 40 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Résolution 1612 : Les enfants et les conflits armés*, S/RES/1612 (NEW York : Nations Unies, 2005), <http://unscr.com/fr/resolutions/1612>.
- 41 À ce jour, le document n'est pas communicable au public.
- 42 ONU, *Les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés* (New York : Nations Unies, 2007), https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2016/04/ParisCommitments_FR.pdf.
- 43 ONU, *Les Principes de Paris : Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés* (New York : Nations Unies, 2007), <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2012/05/Les-Principes-de-Paris-Fr-1.pdf>.
- 44 Friends World Committee for Consultation, *Cape Town Principles and Best Practice on the Prevention of Recruitment of Children into the Armed Forces and Demobilization and Social Reintegration of Child Soldiers in Africa* (Le Cap : UNICEF et Convention relative aux droits de l'enfant, 30 avril 1997), <https://openasia.org/en/wp-content/uploads/2013/06/Cape-Town-Principles.pdf>.
- 45 Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA), *The Safe Schools Declaration Report* (New York: GCPEA, 2017), <https://reliefweb.int/report/world/safe-schools-declaration-framework-action-enar>.
- 46 Conseil de l'ONU, *L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, rapport du Secrétaire général*, S/2015/682 (New York : Nations Unies, 2015), <https://digitallibrary.un.org/record/802167?ln=fr>.
- 47 Canada, *Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats* (Ottawa : Affaires mondiales Canada, 2017), https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principes-vancouver-principes.aspx?lang=fr.
- 48 E. Wuilbercq, « Pandemic woes seen swelling global ranks of child soldiers », *Reuters* (21 février 2021), <https://www.reuters.com/article/us-global-childsoldiers-trfn-idUSKBN2AC0C9>.
- 49 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), « Traite des êtres humains : personnes à vendre » (2022), <https://www.unodc.org/toc/fr/crimes/human-trafficking.html>.

- 50 Droits de l'homme de l'ONU, *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (New York : Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), 15 novembre 2000), <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/protocol-prevent-suppress-and-punish-trafficking-persons>.
- 51 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Conflict In Ukraine : Key Evidence On Risks Of Trafficking In Persons And Smuggling Of Migrants* (New York: Nations Unies, 2022), https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tip/Conflict_Ukraine_TIP_2022.pdf.
- 52 OTAN, « NATO Policy on Combating Trafficking in Human Beings », NATO Official Texts (29 jun, 2004, dernière mise à jour le 5 janvier, 2022), https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_71856.htm?selectedLocale=en.
- 53 Droits de l'homme de l'ONU, *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes*.
- 54 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Global Report on Trafficking in Persons* (New York : Nations Unies, 2020), <https://www.unodc.org/unodc/data-and-analysis/glotip.html>.
- 55 États-Unis, *Trafficking in Persons Report* (Washington : Département d'État américain, 2021), <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/09/TIPR-GPA-upload-07222021.pdf>.
- 56 António Guterres, message sur Twitter, 16 mars 2022, 9 h, <https://twitter.com/antonioguterres/status/1504057389032431618?lang=en>.

Chapitre 6 : L'OTAN et la sécurité humaine sous l'angle militaire

David Lambert

En examinant le développement de la sécurité humaine pour les forces militaires, il est justifié de se concentrer sur l'OTAN étant donné que, à des fins d'interopérabilité et de communauté, le Bureau de normalisation de l'OTAN (NSO) produit une doctrine qui est ratifiée et adoptée par ses États membres. En bref, il établit un dénominateur commun pour tous les membres de l'OTAN. Le développement du concept de sécurité humaine au sein de l'OTAN et de ses forces militaires constituantes reste un travail en cours, mais il a commencé à apparaître dans l'édition la plus récente de la doctrine de base de l'OTAN¹. Depuis 2016, et en particulier pendant et après de la campagne afghane, l'OTAN a adopté et cherché à incorporer dans ses politiques et ses directives bon nombre des aspects constitutifs de la sécurité humaine, souvent tels qu'ils ont été identifiés et promus par les Nations Unies. Ces sujets ont inclus les femmes, la paix et la sécurité, les enfants et les conflits armés, la lutte contre la traite des êtres humains, la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, la protection des civils, et la protection des biens culturels². Ce chapitre examine les efforts militaires de l'Alliance pour développer son approche de sécurité humaine afin d'analyser les façons dont le Canada a développé et développera une doctrine des Forces armées canadiennes (FAC) axée sur une approche de sécurité humaine aux opérations. Ces analyses seront discutées en détail dans les chapitres sept, huit et neuf.

L'approche conceptuelle de l'OTAN

Sur la lancée d'un grand nombre de ces nouvelles initiatives, politiques et directives, et compte tenu de l'importance accrue accordée à la définition de la sécurité en termes de populations plutôt que d'États-nations, l'OTAN a adopté le concept primordial de sécurité humaine. Toutefois, l'OTAN n'a pas adopté la sécurité humaine dans sa forme élargie conçue par les Nations Unies. En effet, l'OTAN y voit une extension claire et directe de bon nombre de ces politiques déclarées précédemment concernant la protection des groupes vulnérables touchés par un conflit³. Ces aspects constitutifs de la sécurité humaine sont connus sous le nom de thèmes transversaux et varient bien sûr en fonction de l'environnement opérationnel, des menaces et des populations touchées dans une situation stratégique donnée⁴.

Il n'existe pas de définition claire de ce qu'est un thème transversal. Il s'agit certainement d'un terme populaire dans le monde des universitaires et des organisations non gouvernementales (ONG) et il est considéré dans une certaine mesure comme un moyen de rendre les projets proposés plus attrayants pour les donateurs potentiels, dans la mesure où les résultats du projet proposé toucheront de nombreux aspects liés à l'objectif principal⁵. En ce qui concerne la manière dont il est utilisé dans les textes de l'OTAN, un thème transversal semble être simplement une facette ou une dimension d'une question ou d'un concept plus large. Par exemple, la protection des enfants dans les conflits et la prévention de la violence et de l'exploitation sexuelles liées aux conflits seraient des facettes ou des éléments de l'effort plus vaste visant à assurer la sécurité humaine, et la présence de ces menaces et d'autres semblables variera en fonction de chaque environnement opérationnel.

À partir de 2019 et au cours des deux années suivantes, l'OTAN a travaillé à améliorer sa compréhension de la sécurité humaine et à définir une approche de la sécurité humaine avec les efforts parallèles du Royaume-Uni⁶. Dans le processus de conception de la sécurité humaine au regard des menaces plus précises, qui découle probablement de la nature des forces militaires, l'OTAN et le Royaume-Uni ont généralement regroupé une série de thèmes transversaux sous le titre de sécurité humaine. La liste exacte des thèmes transversaux varie légèrement d'une référence à l'autre, mais comprend généralement les éléments suivants :

- la protection des civils;
- les enfants touchés par les conflits armés et leur protection;
- la lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne;
- les femmes, la paix et la sécurité;
- la prévention des violences sexuelles liées aux conflits;
- la protection des biens culturels;
- la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent;
- le développement de l'intégrité (BI - building integrity) et lutter contre la corruption⁷.

Compte tenu de la nature de ces thèmes transversaux, il est clair que la plupart d'entre eux, voire tous, n'entrent pas dans le cadre des responsabilités et des tâches normales des militaires. Ce ne sont certainement pas des sujets pour lesquels sont généralement formées les forces militaires. Comme l'indique la publication interarmées de l'armée britannique intitulée *Human Security in Defence*⁸, la capacité des forces militaires à agir dans le cadre de la politique et des aspirations

en matière de sécurité humaine « sera toujours conditionnée par les circonstances individuelles uniques de chaque opération, notamment le mandat légal, la mission et les tâches, ainsi que les ressources militaires disponibles à ce moment-là⁹. » Ainsi, en tenant compte de ces limites et en s'attachant à ce qui peut être fait concrètement par les forces militaires et à ce qui est attendu en vertu du droit international humanitaire, l'OTAN a concentré ses efforts sur l'aspect « protection des civils » de la sécurité humaine.

Protection des civils

La perception que l'OTAN a de son rôle dans la protection des civils n'est certainement pas nouvelle et a évolué et mûri au cours des trente dernières années, non seulement pour l'OTAN dans son ensemble, mais aussi parmi ses pays membres à travers leurs propres expériences. L'idée d'utiliser les forces militaires dans un rôle principal de protection des civils sur le plan tactique est née dans l'histoire récente, lors des opérations en ex-Yougoslavie. De nombreuses armées impliquées dans la campagne menée par l'ONU au début des années 1990 ont été frustrées par les règles d'engagement de l'ONU qui demandaient aux troupes de se contenter d'observer et de signaler les attaques directes contre les non-combattants, sans s'impliquer directement pour les arrêter. Cette directive de ne pas intervenir par la force pour protéger les non-combattants vulnérables a conduit à des cas de troubles de stress post-traumatique chez les soldats, souvent qualifiés de blessures morales¹⁰. Il est intéressant de noter que le bataillon britannique déployé en Bosnie en 1993 a ignoré cette directive de l'ONU et a pris l'habitude d'intercaler ses propres véhicules blindés entre les civils visés et la force combattante, devenant ainsi eux-mêmes la cible et leur permettant de riposter¹¹. Ainsi, l'exigence morale de protéger les civils vulnérables est certainement naturelle pour les forces militaires et est considérée comme la bonne chose à faire. La transition vers une mission de l'OTAN à Noël 1995 pour faire respecter les accords de Dayton a expressément considéré le rôle direct des forces militaires dans la protection des non-combattants comme une tâche tactique pratique. L'emploi de forces militaires dans cette région a culminé avec la campagne du Kosovo en 1999, au cours de laquelle l'OTAN a fait de la protection des civils un objectif stratégique¹².

Ce thème de la protection des civils s'est poursuivi tout au long de la campagne d'Afghanistan, aux trois paliers de commandement, tactical, opérationnel, et stratégique. La décision de rester dans le pays pour contribuer à bâtir une société stable après le renversement des talibans

évoque clairement le concept de protection de la population civile et de renforcement des aspects de la sécurité humaine en tant que résultat stratégique. Sur les plans opérationnel et tactique, elle est devenue inhérente à la nature contre-insurrectionnelle de la campagne. En effet, ces efforts peuvent être considérés comme dépassant la protection directe des civils et cherchant à remplir les éléments plus larges de la sécurité humaine envisagée par les Nations Unies. La doctrine de contre-insurrection formulée à cette époque reflète certainement ces thèmes¹³.

Le concept de protection des civils comme entreprise directe des forces de l'OTAN avait mûri au moment de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Varsovie en 2016, et a donné lieu à une politique et un cadre officiels, approuvés par les chefs d'État présents. L'ampleur et l'importance de cette politique sont bien résumées dans cette déclaration-cadre :

La protection des civils (personnes, objets et services) comprend tous les efforts déployés pour éviter, réduire au minimum et atténuer les effets négatifs que les opérations militaires de l'OTAN et dirigées par l'OTAN pourraient avoir sur la population civile et, le cas échéant, pour protéger les civils contre la violence physique liée au conflit ou les menaces de violence physique de la part d'autres intervenants, notamment par l'instauration d'un environnement sûr et sécurisé¹⁴.

Plusieurs aspects essentiels de cette politique sont à mentionner pour comprendre la politique et les actions de l'OTAN en matière de sécurité humaine, notamment en ce qui concerne la protection des civils.

Premièrement, la politique ne concerne pas uniquement les personnes, mais aussi les objets et les services. Il est entendu que la protection des civils comprend également la protection des objets importants (tels que les centres d'importance culturelle), des infrastructures nécessaires à la survie et des services essentiels. Deuxièmement, elle va au-delà des exigences juridiques du droit international humanitaire (également appelé droit de la guerre) qui exige des forces militaires qu'elles prennent des précautions pour réduire au minimum les pertes civiles. Au contraire, elle engage les forces de l'OTAN à déployer « tous les efforts » pour éviter ou réduire au minimum les effets collatéraux négatifs sur les populations civiles. Dans la lignée du premier point, il s'agit notamment d'éviter les dommages collatéraux aux infrastructures importantes et aux biens culturels.

Troisièmement, et de manière plus significative, l'extension de la protection des civils pour signifier la protection, voire la défense, des civils contre les menaces d'autres intervenants, jusqu'à l'établissement

d'un environnement sûr et sécurisé, ce qui est un objectif assez large. Elle garantit ainsi que la protection des civils est une priorité à tous les échelons du commandement ou du conflit : stratégique, opérationnel et tactique¹⁵.

Bien que cette importance accordée à la protection des civils puisse être considérée comme un résultat des expériences bosniaque et afghane, le retour en 2019 de l'orientation stratégique vers la défense collective face à des adversaires pairs potentiels n'enlève rien à l'importance de la protection des civils. Elle demeure une considération essentielle pour l'OTAN, sur le plan de la politique et de l'orientation stratégiques, mais aussi en tant qu'élément central des opérations militaires. En effet, si l'on revient aux premiers principes, l'accent mis sur la protection des civils découle dans une large mesure de la trinité clausewitzienne classique : la relation tripartite entre les États, leurs peuples et leurs armées. En outre, l'accent mis sur les populations ciblées à des fins d'influence et de perception met encore plus l'accent sur la protection des populations¹⁶.

Opérationnalisation de la politique et du concept

L'adoption d'une politique et d'un concept de protection des civils conduit inévitablement à s'interroger sur la manière dont ce concept a été rendu opérationnel pour les forces militaires de l'OTAN elles-mêmes, c'est-à-dire sur la manière dont il doit se manifester et être mis en œuvre sur le terrain par des forces tactiques confrontées au défi de devoir opérer parmi les populations. Plus précisément, l'OTAN a produit le manuel sur la protection des civils du Commandement allié Opérations (ACO), publié après 2020, après le 20^e anniversaire de la résolution 1265 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des civils dans les conflits armés.

Le manuel en soi vise à instaurer dans tous les commandements de l'OTAN un état d'esprit qui permettra de mettre en œuvre la politique et le concept de l'OTAN en matière de protection des civils pendant les opérations, car la protection des populations civiles est une « exigence fondamentale pour parvenir à une paix durable¹⁷. » Il note que le concept de protection des civils intègre les deux grandes approches mentionnées ci-dessus : la protection contre les actions des forces de l'OTAN et la protection contre les menaces posées par d'autres intervenants. Il relève ensuite quatre grands aspects du cadre de la protection des civils, auxquels il consacre un chapitre complet et détaillé :

- comprendre l'environnement humain, y compris la perception qu'a la population des menaces, de la sûreté et de la sécurité, étant donné que la population civile est un élément clé de

l'environnement opérationnel général et qu'elle est essentielle à la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques. Cette compréhension vient façonner les opérations en matière de planification et d'exécution.

- l'atténuation des dommages, dans la mesure où l'OTAN fait tout son possible pour éviter les pertes civiles tout en protégeant activement les civils contre d'autres intervenants qui les prennent directement pour cible, comme une évidence dans toute campagne, qu'elle soit explicitement impliquée dans les objectifs stratégiques ou simplement supposée. Pour ce faire, les forces militaires auront recours à l'influence, à la menace de la force et à la force (létale ou non) pour prévenir, dissuader, anticiper et répondre aux situations où les civils sont pris pour cible. Les mesures seront à la fois passives et actives.
- faciliter l'accès aux besoins de base, c'est-à-dire que les forces de l'OTAN chercheront, selon les besoins et dans la mesure du possible, à faciliter l'accès des civils qui ont besoin de services de base et de soutien, y compris les infrastructures vitales nécessaires à la survie. Au besoin, cela comprend la protection des sites clés pour les secours et les infrastructures, une coordination étroite avec les autres organismes et les autorités locales, et l'acheminement de l'aide humanitaire, et
- contribuer à instaurer un environnement sûr et sécurisé, dans le sens où les troupes de l'OTAN entreprendront des actions visant à renforcer le gouvernement et les institutions locales, ainsi que leurs capacités, par des moyens tels que la formation et le conseil, idéalement en collaboration avec d'autres organismes.

En bref, le manuel offre une orientation prescriptive détaillée pour mettre en œuvre la politique et le concept de l'OTAN sur les plans opérationnel et tactique. Il ne limite pas la protection des civils à un seul type de campagne et reconnaît que les responsabilités et les moyens envisagés sont applicables à l'ensemble des conflits¹⁸.

L'importance accordée aux évaluations et aux actions requises sur le plan des opérations générales dépendra de l'orientation stratégique générale de l'engagement militaire, de la nature des menaces, de leurs objectifs et de leurs méthodes, de la nature de la campagne et des capacités des forces armées. Le manuel fournit des directives qui s'appliquent à la fois sur les plans opérationnel et tactique. Dans sa forme la plus prescriptive, le manuel fournit même des indications sur la manière dont les forces de l'OTAN doivent s'interposer entre les combattants et les

civils visés afin de protéger ces derniers, répondant ainsi au dilemme des premiers déploiements en Bosnie. En outre, le manuel reconnaît que certaines menaces à l'encontre des civils peuvent provenir d'éléments non adverses, tels que des bandes criminelles ou même des forces alliées ou du pays hôte, et dans ces cas également, les forces de l'OTAN sont censées intervenir, directement ou indirectement, par exemple par le biais de l'éducation et de la formation si la source est le pays hôte¹⁹. Il s'agit clairement du problème rencontré en Afghanistan, où l'on a souvent constaté que les forces du pays hôte abusaient sexuellement de garçons locaux, alors que dans certains cas, les commandants inférieurs de l'OTAN se sont abstenus d'intervenir, attribuant le problème à une question de culture, ce qui a malheureusement laissé des cicatrices psychologiques non seulement aux victimes de cette violence, mais aussi à ceux qui savaient qu'ils auraient dû intervenir²⁰. Ils ont maintenant des directives claires sur la façon d'agir dans ce manuel.

Thèmes transversaux

En ce qui concerne la relation entre la protection des civils et les autres thèmes transversaux²¹ que l'OTAN et d'autres autorités considèrent comme liés à la sécurité humaine, le manuel considère clairement que ces autres thèmes sont subordonnés à la protection des civils. Comme il le fait remarquer, le concept de protection des civils

fournit un cadre de référence général pour les thèmes transversaux de l'OTAN, tels que les enfants et les conflits armés, les violences sexuelles liées aux conflits, les femmes, la paix et la sécurité, la protection des biens culturels et le développement de l'intégrité²².

Ainsi, le manuel est pragmatique et applicable sur les plans opérationnel et tactique en ce qu'il place le concept de protection des civils dans un contexte plus large d'éléments plus précis, mais étroitement liés, et fournit une orientation prescriptive. Il appelle avant tout à un changement d'état d'esprit dans tous les rangs concernant le rôle et l'obligation des forces militaires dans la protection des civils²³. Il considère que la protection des civils n'est pas seulement une mesure tactique destinée à répondre aux lois et aux attentes internationales, mais qu'elle fait véritablement partie de la planification des campagnes afin de protéger et de renforcer la crédibilité et la légitimité de l'OTAN, et qu'elle constitue un facteur clé de la communication stratégique de l'OTAN. En effet, la protection des civils dans le cadre de toute campagne de l'OTAN renforcera considérablement ce que la doctrine de l'armée canadienne appelle « l'autorité de faire campagne²⁴ », c'est-à-dire la légitimité totale perçue d'une force militaire et de sa campagne,

donnant ainsi aux forces un avantage stratégique et psychologique sur tout adversaire²⁵.

L'élaboration et la publication du manuel de protection des civils ont constitué une évolution très positive, car elles ont permis de donner une orientation et une capacité tactiques réelles à la réalisation d'un aspect essentiel de la sécurité humaine. Le concept et les mesures prescriptives de ce manuel ont été salués par des autorités extérieures spécialisées dans la protection des civils²⁶. Toutefois, des problèmes importants et de grande envergure subsistent. Ce manuel a été élaboré par le Commandement allié Opérations plutôt que par le Bureau de normalisation de l'OTAN (BNO), ce qui indique qu'il a simplement été diffusé par la structure de commandement de l'OTAN et qu'il n'est pas parvenu jusqu'aux pays membres. Le manuel n'est pas formellement édité, ne donne pas de date de publication ni de liste de distribution. Il n'a donc pas été remis aux nations pour leur propre éducation, formation et mise en œuvre.

L'OTAN conçoit et diffuse une doctrine au moyen d'un système rigoureux au sein du BNO, dans lequel les représentants nationaux, sous la direction d'un responsable précis, rédigent des manuels de doctrine qui sont approuvés par la direction du service d'approche au sein du BNO, puis ratifiés par les pays et promulgués, les pays indiquant comment ils vont adopter et mettre en œuvre la doctrine. Pour l'OTAN, il s'agit d'un moyen essentiel à la fois pour la normalisation dans l'ensemble de l'OTAN et pour l'interopérabilité au sein de l'OTAN. Cela ne s'est pas produit en ce qui concerne le présent manuel de protection des civils du Commandement allié Opérations. Pour comprendre comment la sécurité humaine et ses éléments constitutifs ont été officiellement adoptés par les pays membres de l'OTAN, il faut examiner la doctrine ratifiée par l'OTAN.

Alors que le manuel du Commandement allié Opérations sur la protection des civils était en cours de préparation, l'OTAN entreprenait simultanément une réécriture de ses publications sur la doctrine terrestre centrale. L'examen de la doctrine fondamentale est particulièrement important compte tenu de la dimension militaro-stratégique abordée dans le manuel et la doctrine principale sur les opérations terrestres est essentielle à examiner, car les forces terrestres seront les forces principalement impliquées dans les questions de sécurité humaine, particulièrement la protection des populations civiles.

Étant donné que l'élaboration de cette doctrine s'est déroulée parallèlement à la production du manuel du Commandement allié Opérations, on pourrait espérer que les questions de sécurité humaine, en particulier la protection des civils, soient couvertes en détail, étant

donné que des représentants des quartiers généraux opérationnels de l'OTAN (et donc des destinataires du manuel du Commandement allié Opérations) participent régulièrement à ces équipes de rédaction. La page du résumé des changements du manuel-cadre indique qu'il présente la notion de sécurité humaine, mais le sujet n'est pas abordé dans le texte principal, seulement en complément d'une annexe sur les thèmes transversaux. Cette annexe de la publication traite des sujets transversaux et énumère ceux qui sont généralement pris en compte dans les listes de l'OTAN et d'autres organisations. Cependant, elle ne décrit pas ce que ces sujets recourent, ni comment ils sont liés les uns aux autres. Une lecture attentive de l'introduction de l'annexe amènerait le lecteur à supposer que les thèmes sont communs à toutes les campagnes et opérations, mais cela n'est en aucun cas clairement indiqué et chaque nation est donc libre d'interpréter la pertinence et le contexte des thèmes à sa propre manière.

L'annexe fournit des détails sur chaque sujet, mais, généralement de manière isolée et sans grand lien entre eux. Elle fournit la plupart des détails concernant la protection des civils, sur la base de la politique de l'OTAN de 2016, et reflète le cadre en quatre parties détaillées dans le manuel du Commandement allié Opérations. Cependant, en ce qui concerne la sécurité humaine, le document est confus et contradictoire avec d'autres sources. Bien que figurant dans la liste des thèmes transversaux, le texte déclare que la sécurité humaine « est distincte de la responsabilité de protéger et n'implique pas la menace du recours à la force ou à des mesures coercitives²⁷. » La sécurité humaine n'y figure pas en tant que concept primordial tel qu'il est formulé par les Nations Unies et d'autres sources de l'OTAN et du Royaume-Uni, et le texte est en contradiction avec les travaux commandés par le centre Development, Concepts, and Doctrines (DCDC) de l'armée britannique et sa publication interarmées²⁸. Il est également préoccupant que ce concept de sécurité humaine qui exclut la protection des civils semble être en contradiction avec l'avis du représentant spécial de l'OTAN pour la sécurité humaine²⁹. De toute évidence, il existe une rupture dans la compréhension que l'OTAN a de la sécurité humaine et si ce document est promulgué dans tous les pays membres de l'OTAN, la confusion sera générale.

Si la question des femmes, de la paix et de la sécurité (FPS) est mentionnée parmi les thèmes transversaux, elle fait également l'objet d'une annexe distincte. Bien qu'une grande partie du document soit très générale, elle n'est pas liée directement à la sécurité humaine. Bien que le document répète largement les généralités du programme de

FPS, il souligne de manière intéressante une perspective genrée dans la compréhension et l'analyse de l'environnement opérationnel³⁰.

Défis

Bien que les diverses ruptures discutées ici concernent la compréhension et la formulation de la sécurité humaine, il convient d'être compréhensif envers les auteurs. Le problème est évident : Les décideurs politiques de l'OTAN demandent au BNO et aux membres des équipes de rédaction de la doctrine (qui peuvent être issus des commandements de l'OTAN, mais sont généralement des représentants nationaux) d'intégrer les politiques et les résolutions nouvellement adoptées qui ont été tirées de l'ONU, sans contexte clair, sans liens et sans objectifs précis. Le document n'a pas été entièrement intégré à la doctrine de l'OTAN, mais ajouté en annexe, peut-être dans l'espoir qu'il sera mieux compris et intégré en temps voulu, tout en répondant à la demande des décideurs politiques d'intégrer leurs dernières déclarations.

De même, la doctrine terrestre élaborée tout récemment par l'OTAN ne parvient pas à articuler correctement la sécurité humaine et les éléments liés à la protection des civils. La doctrine supérieure des opérations terrestres ne mentionne pas la sécurité humaine comme un concept directeur et ne mentionne que la protection des civils comme une caractéristique et une capacité essentielles des forces terrestres. Elle note cependant que l'incapacité à protéger les civils aura « des effets négatifs directs sur la légitimité de la mission, l'atteinte de l'état final et la stabilisation à long terme³¹. »

Les doctrines terrestres de l'OTAN sur le plan tactique, également promulguées au début de 2022, mentionnent la protection des civils et des infrastructures comme un principe lors de l'intégration des opérations et des activités dans un concept d'opérations, et comme une considération dans la sécurité et la stabilité de la zone arrière³². La doctrine tactique la moins élevée pour les forces terrestres ne mentionne la protection des civils que comme une considération pour la protection contre les actions de l'OTAN elle-même, plutôt que comme un vaste effort de protection contre toutes les menaces³³. Le manque de précision de ce dernier manuel est particulièrement préoccupant, car il s'agit de la publication par laquelle les forces terrestres assument cet ensemble de responsabilités tactiques, connues sous le nom d'opérations et d'activités de stabilité, censées être axées sur la sécurité et le contrôle de la population civile.

Bien que l'OTAN considère la sécurité humaine comme un domaine d'intérêt majeur de la coopération civilo-militaire et donc comme une

responsabilité de l'état-major J9, il s'agit en fait d'une responsabilité de commandement, qu'il s'agisse d'un objectif stratégique majeur d'une campagne ou simplement d'une nécessité tactique dictée par les faits immédiats sur le terrain. Bien que l'état-major du renseignement doive indiquer les menaces pour la sécurité des personnes et que l'état-major J9 conseille et soutienne le commandant, la protection des civils est une opération et non une fonction d'état-major. Sur le plan stratégique de l'OTAN, il est difficile de visualiser la centralité de la sécurité humaine. Actuellement, l'unité de sécurité humaine de l'OTAN a été placée sous la responsabilité du représentant spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, ce qui occulte l'importance de la sécurité humaine et la place dans le domaine de la politique plutôt qu'au centre des opérations, où elle figure également³⁴.

Conclusion

Pour résumer les efforts de l'OTAN dans le domaine de la sécurité humaine et de la protection des civils, on peut dire que la situation continue de progresser. Actuellement, la confusion et même la discorde existent, comme en témoigne l'incapacité à intégrer correctement la sécurité humaine et ses éléments constitutifs dans la doctrine selon une relation logique. Ceux qui complimentent les efforts de l'OTAN craignent que l'ajout d'un autre concept comme celui de la sécurité humaine ne fasse que « créer plus de confusion qu'il n'apportera de clarté, d'orientation politique et stratégique et de ressources pour mieux prévenir, atténuer et répondre aux dommages causés aux civils³⁵. » En outre, l'OTAN est même accusée par ses détracteurs d'avoir emprunté le langage de la sécurité humaine pour en modifier le sens et l'axer davantage sur la protection des civils, une pratique motivée par un programme de diplomatie publique visant à améliorer son image et sa légitimité³⁶. Au sein de l'OTAN, on constate que les questions de sécurité humaine et de protection des civils sont devenues confuses. En dépit d'un concept et d'un manuel assez solides pour la dernière question, les deux questions se sont embrouillées avec une liste de sujets transversaux, qui varient selon les sources, et semblent avoir été regroupées dans les publications de doctrine formelle sans logique et sans lien avec les trois paliers de commandement (stratégique, opérationnel et tactique). Au plus bas de la doctrine tactique des forces terrestres, tout lien avec les opérations et les tâches tactiques visant la stabilité civile n'a été mentionné qu'en passant³⁷.

De toute évidence, des travaux sont nécessaires, sous la direction d'une autorité reconnue, pour mieux définir et harmoniser le concept et les éléments de la sécurité humaine afin qu'ils soient d'abord mieux compris, puis mieux visualisés dans le cadre des opérations et enfin, mieux mis en œuvre. Les trois éléments clés relevés (sécurité humaine, protection des civils telle qu'elle a été adoptée par l'OTAN et la liste variable des thèmes transversaux) doivent être liés les uns aux autres de manière appropriée et complémentaire, d'une manière harmonisée qui donnera à l'OTAN et à ses pays membres un cadre doctrinal intégrant les échelons de commandement, du plan stratégique au tactique, dans la réalisation de la sécurité humaine. Ce n'est que de cette manière que l'art opérationnel³⁸ peut être exercé pour que la sécurité humaine devienne un aspect compris, cohérent et pratique de la planification et des opérations de l'OTAN, de la stratégie à la tactique.

Chapitre 6 Concepts clés

- Le Royaume-Uni et l'OTAN considèrent la sécurité humaine en termes de menaces, en vue d'opérationnaliser des thèmes transversaux au sein de l'action militaire.
- Le manuel OTAN sur la protection des civils place au rang de subalterne tous les autres sujets transversaux; la tâche principale est la protection de la vie humaine.
- La protection des civils est une mesure tactique pour répondre aux lois et aux attentes internationales, mais fait également partie intégrante de la planification de campagne pour protéger et renforcer la crédibilité et la légitimité de l'OTAN. La légitimité est un facteur clé des communications stratégiques de l'OTAN.
- Une ligne d'opération de protection des civils dans toute campagne de l'OTAN renforcera l'*autorité de la campagne*, c'est-à-dire la légitimité totale perçue d'une force militaire et de sa campagne.
- Il existe des lacunes dans la doctrine terrestre de l'OTAN, en particulier aux niveaux tactiques supérieurs, qui doivent être comblées si la sécurité humaine doit être pleinement opérationnelle.
- La sécurité humaine n'est pas une fonction du personnel, mais un aspect des opérations qui varie en fonction de la nature de la campagne et de l'environnement opérationnel.

- L'unité de la sécurité humaine de l'OTAN a été placée sous l'autorité du Représentant spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, ce qui occulte l'importance de la sécurité humaine et la place dans le domaine politique plutôt qu'au centre des opérations, où elle réside également.
- La sécurité humaine et ses éléments constitutifs doivent être intégrés dans la doctrine selon une relation logique. Des travaux sont nécessaires sous une autorité reconnue pour mieux définir et harmoniser le concept et les éléments de la sécurité humaine afin de permettre une meilleure compréhension, une meilleure visualisation des opérations et une meilleure mise en œuvre.

Notes

- 1 C'est-à-dire la doctrine de plus haut niveau : OTAN, *Allied Joint Publication 01(F) Allied Joint Doctrine, Ed F, Version 1. (Ratification Draft)* (Bruxelles: NATO Standardization Office, 2022) <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.
- 2 OTAN, « Human Security », site Web public de l'OTAN (21 décembre 2021), https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_181779.htm.
- 3 OTAN, « Human Security.»
- 4 Royaume-Uni, ministère de la Défense, *NATO, the MoD and Human Security : Definition, Strategy and Suggestions for Improving Alignment* (Shrivenham, Royaume-Uni : Development, Concepts, and Doctrines Centre, 2020).
- 5 Alta Alonzi, « What are Cross-Cutting Themes: Proposals for NGOs », propositions pour les ONG, consulté le 27 février 2022, <https://proposalsforngos.com/what-are-cross-cutting-themes/>.
- 6 OTAN, « NATO to Step Up Work on Human Security Approach », communiqué de presse de l'OTAN (25 février 2021), consulté le 8 mars 2022, https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_181798.htm.
- 7 Royaume-Uni, ministère de la Défense, *Human Security in Defence (Joint Service Publication 985)*.
- 8 Ministère de la Défense, *Human Security in Defence*.
- 9 Ministère de la Défense, *Human Security in Defence*, 3.
- 10 D. Boffey, « Srebrenica Massacre : Dutch Soldiers Let 300 Muslims Die, Court Rules », *The Guardian, International Edition*, 28 juin 2017, <https://www.theguardian.com/world/2017/jun/28/dutch-soldiers-let-300-muslims-die-in-bosnian-war-court-rules>; John Boileau, « Les Casques bleus canadiens dans les Balkans », *L'Encyclopédie canadienne*, 2019, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/casque-bleus-canadiens-dans-les-balkans>.
- 11 L'auteur était l'officier de liaison principal du contingent canadien déployé en Bosnie dans le cadre de l'élément initial du mandat de la Force de protection des Nations Unies. Il avait régulièrement affaire aux forces britanniques sur le terrain et coordonnait leurs opérations.

- 12 OTAN, « Kosovo Air Campaign : Operation Allied Force », (7 avril 2016), consulté le 8 mars 2022, https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_49602.htm.
- 13 Canada, Défense nationale, *Opérations de contre-insurrection*, 1 à 3.
- 14 OTAN, « NATO Policy for the Protection of Civilians », textes officiels de l'OTAN (9 juillet 2016), consulté le 17 février 2022, https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_133945.htm.
- 15 OTAN, « NATO Policy for the Protection of Civilians. »
- 16 Andrew Atkinson, *The Protection of Civilians within Collective Defense* (Washington, D.C. : Centre Stimson, 2021), <https://www.stimson.org/2021/the-protection-of-civilians-within-collective-defense/>.
- 17 OTAN, *Protection of Civilians – Allied Operations Command (AOC) Handbook* (Bruxelles : NATO-SHAPE J9 Division, n.d.), consulté le 13 février 2022, <https://shape.nato.int/resources/3/website/ACO-Protection-of-Civilians-Handbook.pdf>.
- 18 Gamme des conflits : gamme complète des relations inter-États ou intergroupes reflétant la fréquence et l'intensité de la violence (gouvernement du Canada, Termium Plus - Commission de normalisation de la terminologie de la défense).
- 19 OTAN, *Protection of Civilians – Allied Operations Command (AOC) Handbook*, 29.
- 20 R. Westhead, « Don't look, Don't Tell, Troops Told », *Toronto Star*, 16 juin 2008, https://www.thestar.com/news/2008/06/16/dont_look_dont_tell_troops_told.html; R. Westhead, « Canada, Afghanistan Both Guilty of Ignoring Child-Sex Scandal: Former Ambassador », *Toronto Star*, 11 juillet 2013, https://www.thestar.com/news/world/2013/07/11/canada_afghanistan_both_guilty_of_ignoring_childsex_scandal_former_ambassador.html.
- 21 L'OTAN parle de sujets transversaux plutôt que de thèmes, mais le sens est supposé être le même.
- 22 OTAN, *Protection of Civilians – Allied Operations Command (AOC) Handbook*, 11.
- 23 OTAN, *Protection of Civilians Handbook*, 7.
- 24 Autorité de faire campagne : Dans la conception des opérations, autorité que l'on reconnaît à une force pour exécuter une campagne, qui repose sur la légitimité de cette force telle qu'elle est perçue par les publics touchés (gouvernement du Canada, Termium Plus - Conseil de normalisation de la terminologie de la défense).
- 25 Canada, Défense nationale, *B-GL-300-001/FP-003 Land Operations* (Kingston, Ontario : Directeur de la doctrine de l'Armée, 2008), 6-1; David Lambert, *Campaign Authority as a Framework in Operational Design*, rapports JADEX 4, NDID-B-GL-900-J01/JP-004 (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2011).
- 26 Center for Civilians in Conflict, « NATO's New Human Security Umbrella: An Opportunity for Better Civilian Protection? », consulté le 10 mars 2022, <https://civiliansinconflict.org/blog/nato-human-security-umbrella/>.
- 27 OTAN, *Allied Joint Publication 01(F) Allied Joint Doctrine*, A-7.
- 28 Royaume-Uni, Ministère de la Défense, *NATO, the MoD and Human Security*; Royaume-Uni, Ministère de la Défense, *Human Security in Defence*. Il est intéressant de noter que le conflit au sein de la doctrine britannique existe malgré le fait que le responsable de l'AJP-01(F) soit le bureau du DCDC

(l'auteur du présent chapitre a été le chef de la délégation canadienne au Groupe de travail de l'OTAN sur les opérations terrestres pendant la majeure partie de la période 2005 à 2021. il a régulièrement participé aux équipes de rédaction de la doctrine terrestre de l'OTAN et interarmées et il a travaillé en étroite collaboration avec le DCDC à diverses périodes). En outre, il est également intéressant de suivre la manière dont le Royaume-Uni a travaillé à l'élaboration du concept de sécurité humaine au sein de son propre ministère de la Défense (MoD) et de ses forces, sur la base de l'élaboration d'une politique publiée, d'un groupe directeur du MoD sur la sécurité humaine et de l'intention annoncée (qui n'a pas encore été concrétisée) de créer un centre d'excellence sur la sécurité humaine, ainsi qu'une unité de sécurité humaine au sein de la 77e brigade de l'armée de terre. Il est également intéressant de noter que le responsable de la doctrine de base de l'OTAN et de la doctrine des opérations terrestres (où les forces seront très probablement confrontées à la sécurité humaine) est un officier d'état-major du Centre de développement, de concepts et de doctrines (DCDC) de l'armée britannique, où la doctrine relative à la sécurité humaine serait élaborée.

- 29 Deirdre Carbery, « Interview with Clare Hutchinson, NATO Special Representative for Women, Peace and Security », *Women in Foreign Policy* (2020), <http://www.womeninforeignpolicy.org/un-agencies/clare-hutchinson-nato-specialrep-womenpeacesecurity>.
- 30 OTAN, *Allied Joint Publication 01(F) Allied Joint Doctrine*, B-1.
- 31 OTAN, *Allied Joint Publication 3.2 Allied Joint Doctrine for Land Operations, Edition B, Version 1* (Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2022), 22, <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.
- 32 OTAN, *Allied Joint Publication 3.2.1.1 Conduct of Land Tactical Activities, Edition C, Version 1* (Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2022), 74, 88, <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.
- 33 OTAN, *Allied Joint Publication 3.2.1.1 Conduct of Land Tactical Activities*, 2 à 10.
- 34 Carbery, « Interview with Clare Hutchinson, NATO Special Representative for Women, Peace and Security. »
- 35 Center for Civilians in Conflict, « NATO's New Human Security Umbrella. »
- 36 Richard Reeve, « NATO and human security: Obfuscation and opportunity », *NATO Watch* (février 2021) : 9 à 12. https://natowatch.org/sites/default/files/2021-02/peace_research_perspectives_on_nato_2030.pdf.
- 37 OTAN, *Allied Joint Publication 3.2.1.1 Conduct of Land Tactical Activities*.
- 38 L'art opérationnel est défini comme suit : Emploi de forces visant à atteindre des objectifs stratégiques ou opérationnels grâce à la conception, l'organisation, l'intégration et la conduite de stratégies, de campagnes, d'opérations de grande envergure et de batailles. (Gouvernement du Canada, Termium Plus - Conseil de normalisation de la terminologie de la défense et base de données NATOTerm).

Chapitre 7 : Créer un cadre de sécurité humaine pour les Forces armées canadiennes

David Lambert

Comme indiqué plus haut, un concept et un cadre plus pratiques, organisés et logiques sont nécessaires pour que l'OTAN et ses États membres puissent répondre aux attentes concernant le soutien de la sécurité humaine. L'OTAN ne doit pas être perçue comme usurpant les concepts de sécurité humaine pour sa propre image publique et elle ne doit pas non plus simplement ajouter à la confusion¹. L'OTAN, en tant qu'autorité doctrinale principale pour ses États membres, doit créer un modèle de sécurité humaine qui permette de définir clairement les lignes de responsabilité et d'autorité exécutives, les objectifs logiques par rapport à la direction stratégique et les actions tactiques tangibles qui peuvent permettre d'atteindre les objectifs stratégiques, le tout étant clairement articulé dans la doctrine, mis en pratique dans la formation et employé dans les opérations.

Situer la sécurité humaine dans la hiérarchie

La première étape de ce processus consiste à déterminer la place de la sécurité humaine dans la hiérarchie de l'organisation et des autorités militaires. Les armées et les coalitions comme l'OTAN fonctionnent sur trois plans :

- le plan stratégique, celui des gouvernements et des coalitions et qui inclut la stratégie militaire. Cette dernière dicte comment et pourquoi les forces militaires seront employées. Elle relève de la compétence d'un gouvernement ou d'une coalition, mais elle est conseillée par des commandants et un état-major militaires de haut rang.
- le plan opérationnel, là où les campagnes et les grandes opérations sont entreprises pour atteindre les objectifs stratégiques. Les autorités veillent à ce que les capacités et les actions du plan tactique soutiennent ou s'orientent vers les objectifs et l'état final du plan stratégique. Cela représente une bonne partie de l'essence de ce que l'on appelle l'art opérationnel. L'autre aspect de l'art opérationnel (souvent méconnu) est la nécessité pour les commandants supérieurs de s'assurer que les autorités stratégiques ne fixent que des objectifs réalisables par les capacités tactiques².

- le plan tactique, c'est ici que les activités, les batailles et les engagements sont planifiés et exécutés pour atteindre les objectifs militaires assignés aux formations et aux unités tactiques. En fin de compte, tous les plans doivent aboutir à quelque chose sur le plan tactique, c'est-à-dire à une action ou à un ensemble d'actions orchestrées d'une manière ou d'une autre³.

Bien qu'une grande partie des politiques, des communiqués de presse et des publications de l'OTAN mentionnent brièvement les raisons pour lesquelles la sécurité humaine est importante pour l'OTAN, il conviendrait de mieux l'expliquer sur le plan stratégique. Autrement dit, pourquoi la sécurité humaine est-elle importante pour l'OTAN et comment l'OTAN et les armées de ses membres peuvent-elles la soutenir?

Pour comprendre la relation entre les armées et la sécurité humaine, il faut revenir aux premiers principes. Les rôles militaires sont souvent définis dans le contexte précis de la « défense du Canada », mais le rôle unique des forces militaires est l'application légitime de la violence à l'appui d'objectifs stratégiques⁴. Outre cette application principale de la violence légitime, les forces militaires peuvent utiliser leurs capacités inhérentes pour diverses actions ou entreprises tactiques qui peuvent n'avoir que peu ou pas de rapport avec la violence, mais simplement se produire dans des situations de menace élevée. Une plus grande variété de tâches peut être entreprise dans des situations fragiles, menaçantes et instables, souvent là où d'autres intervenants ne peuvent pas agir. Il est important de garder cela à l'esprit lorsque l'on examine la relation entre les armées et la sécurité humaine et lorsque les armées est la seule autorité légitime en mesure de fonctionner. L'établissement d'une condition stratégique où les gens se sentent en sécurité, une condition de sécurité humaine, est une attente des autorités stratégiques, d'où son adoption par l'ONU. En outre, la majeure partie des conflits contemporains est en réalité fondée sur une concurrence stratégique qui s'appuie sur des récits et sur l'obtention d'un avantage stratégique⁵. De toute évidence, l'intervenant qui peut assurer et soutenir la sécurité humaine aura un avantage sur son adversaire, ce qui n'est évidemment pas nouveau pour quiconque a étudié la doctrine anti-insurrectionnelle. Des exemples opérationnels historiques récents montrent que l'incapacité d'une force militaire à contrer un adversaire, mais aussi à protéger les civils des menaces collatérales, à les mettre à l'abri des actions d'autrui et, d'une manière générale, à créer un environnement plus large dans lequel la

population civile est en sécurité, est considérée comme un échec sur tous les plans, mais particulièrement sur le plan stratégique. Il ne répond pas aux normes juridiques et morales inhérentes à la sécurité humaine, notamment la protection des civils, et ne répond pas aux attentes des nations et de leurs populations⁶.

Au-delà de la protection physique des civils, d'autres besoins immédiats en matière de sécurité humaine doivent être satisfaits, comme l'accès à l'aide humanitaire et aux besoins de base, afin de répondre aux attentes et même aux exigences légales. La création des conditions d'une stabilité durable sera attendue, car le concept plus large de sécurité humaine exige une stabilité civile et une gouvernance civile efficace. Tout échec dans l'utilisation des capacités militaires pour au moins tendre vers une telle situation sera considéré comme un échec sur les plans stratégique et opérationnel et compromettra la légitimité stratégique de toute nation ou coalition. Ainsi, dans un sens immédiat, la promotion active de la sécurité humaine est une préoccupation stratégique pour l'OTAN et ses membres.

Les critiques et les cyniques s'empresseront d'affirmer que l'accent mis sur la sécurité humaine et les efforts déployés en ce sens ne sont rien d'autre que de l'opportunisme et de l'autojustification dans les affaires publiques⁷. C'est loin d'être exact. La perception de la légitimité est au cœur de toute entreprise et campagne stratégique⁸. Si l'on ne soutient pas la sécurité humaine et que l'on ne prend pas au moins les mesures les plus élémentaires pour protéger les civils non combattants ou, à plus long terme, si l'on ne contribue pas à créer les conditions nécessaires à l'instauration de la sécurité humaine, la légitimité de l'engagement des forces militaires sera compromise et le soutien populaire, par tous les publics concernés, s'en ressentira. En outre, elle joue un rôle important dans les discours qui sont au cœur de la concurrence et des conflits entre les autorités stratégiques. Il est donc essentiel que l'OTAN et ses États membres disposent d'un modèle pratique de sécurité humaine qui permette la compréhension sur le plan stratégique, la planification sur le plan opérationnel et l'exécution sur le plan tactique.

Importance stratégique

Si la sécurité humaine revêt une telle importance stratégique pour l'OTAN, un modèle logique doit être conçu de manière descendante. Il faut commencer par le concept le plus élevé, puis passer aux éléments inférieurs. Dans l'élaboration d'un concept et d'un cadre militaire pour la sécurité humaine, il n'y a aucun avantage à s'écarter de la construction acceptée de la sécurité humaine créée par l'ONU. Cela ne fera que créer

davantage de confusion, de désaccord et de dysharmonie avec les autres organismes dans lesquels les armées sont susceptibles de s'engager sur le terrain des opérations et qui seront certainement saisis par la question de la sécurité humaine. Comme indiqué, la sécurité humaine au sein des Nations Unies se compose de trois éléments : la liberté de vivre à l'abri de la peur, la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre dans la dignité. Elle représente manifestement une condition ou un objectif stratégique à créer. L'examen du concept et des orientations des Nations Unies en matière de renforcement de la sécurité humaine révèle qu'il s'agit clairement d'un effort pluri-institutionnel, mais il reconnaît que les menaces les plus immédiates pour une population civile relèvent du domaine de la « liberté de vivre à l'abri de la peur », en ce sens que les civils doivent être protégés de la violence et d'autres menaces physiques immédiates⁹. C'est dans ce contexte de « liberté de vivre à l'abri de la peur » que les forces militaires peuvent avoir un impact significatif dans l'optique de la protection des civils, grâce à leurs capacités inhérentes et à leur aptitude à opérer dans des environnements à haut risque. Ainsi, dans le cadre de la sécurité humaine, l'objectif premier des forces militaires sera naturellement la protection des civils.

Qu'en est-il des thèmes transversaux?

Le modèle de sécurité humaine des Nations Unies ne comprend pas de thèmes transversaux précis, bien que les Nations Unies aient pris de nombreuses résolutions concernant ou liées à des éléments de la sécurité humaine qui ont été adoptés par l'OTAN et ont été déterminés comme étant des thèmes transversaux¹⁰. Bien que la liste exacte des thèmes varie légèrement selon la source OTAN, ils sont généralement regroupés sous le thème général de la protection des civils¹¹. Ainsi, les thèmes transversaux que sont la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, la protection des enfants dans les conflits armés, le développement de l'intégrité, la lutte contre la traite des êtres humains, la protection des biens culturels et le programme « Femmes, paix et sécurité » (FPS) ont tous été regroupés en tant que composantes du concept de protection des civils au sein de l'OTAN. Ces thèmes ne sont pas les seuls aspects de la protection des civils. Dans tout conflit, les civils sont vulnérables et doivent donc être protégés selon la situation. Toutefois, comme l'indiquent les thèmes transversaux, certains groupes nécessiteront toujours une attention particulière et des actions précises.

En examinant ces sujets transversaux qui constituent actuellement une partie importante de la protection des civils, le programme de FPS se distingue. Tous les thèmes transversaux, à l'exclusion de FPS, sont basés

sur des verbes transitifs déclarés ou implicites. En d'autres termes, pour les forces militaires, ils se traduisent par des tâches tactiques réalisables qui peuvent être planifiées et exécutées, seules ou dans le cadre d'un concept d'opérations plus vaste. Le programme de FPS est différent.

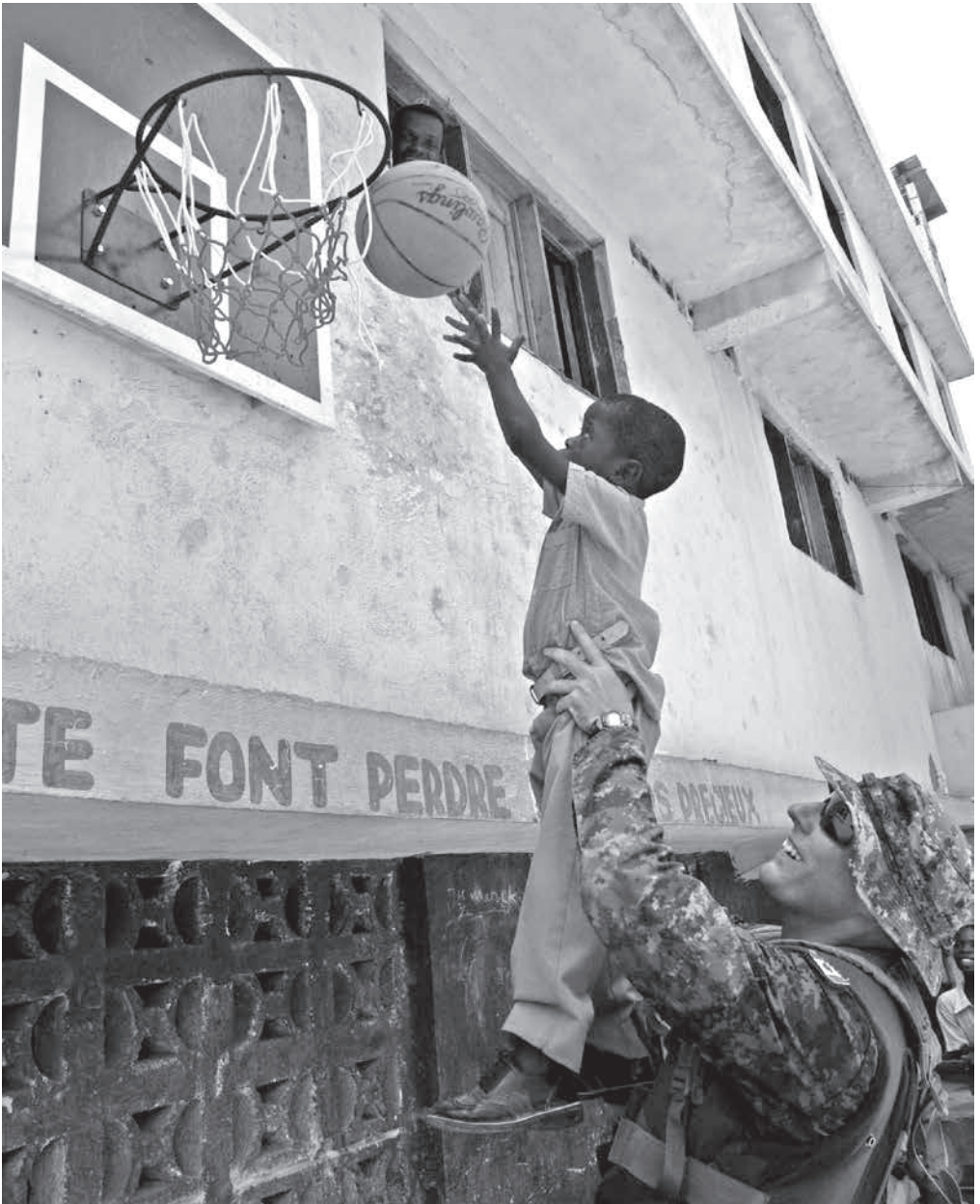
Le programme de FPS au sein de l'OTAN, fondé sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur son adoption par l'OTAN en 2009¹² et sur sa mise en œuvre à terme, comporte trois éléments distincts :

- l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment la pleine participation des femmes aux commandements, à la planification et aux opérations militaires;
- une perspective genrée qui doit être appliquée à tous les objectifs et plans;
- la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que la violence sexuelle liée aux conflits, qui touchent tous deux les femmes et les filles de manière disproportionnée¹³.

Pourtant, dans l'ensemble des politiques et de la doctrine liées à l'OTAN concernant la sécurité humaine et le programme de FPS, l'accent est clairement mis sur l'instauration de l'égalité des genres et sur la prise en compte de la dimension de genre dans toutes les questions. En général, l'aspect de la lutte contre les menaces précises envers les femmes et les filles a été comblé par le thème transversal de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits¹⁴. Même la représentante spéciale de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, dans une entrevue accordée en 2020, ne s'est concentrée que sur ces deux premiers aspects du programme de FPS lorsqu'elle a discuté du genre et de la sécurité humaine¹⁵. Il s'agit en fait d'une évolution logique, étant donné que la violence sexuelle liée aux conflits ne se limite pas aux femmes et aux jeunes filles et que les forces de l'OTAN doivent être conscientes de ce problème et y faire face, quel que soit le genre de la victime. Par exemple, les expériences de l'Afghanistan prouvent amplement qu'un groupe vulnérable autre que les femmes y était la principale cible de l'exploitation sexuelle¹⁶.

Un regard de plus près sur les femmes, la paix et la sécurité

Il convient de se demander quelle est la relation entre le programme de FPS et la sécurité humaine, particulièrement compte tenu de l'accent mis sur les perspectives de genre et l'égalité. L'aspect de la représentation égale dans les structures et les opérations est une question de politique qui est mise en œuvre dans l'ensemble d'un système et qui s'applique en fait à de nombreuses inégalités. Deuxièmement, comme indiqué, l'aspect de l'exploitation sexuelle est couvert par d'autres thèmes



7.1 : Fraterniser avec des enfants sur le terrain, Haïti.

Le Capt Shawn Courty, officier de coopération civilo-militaire (COCIM) de réserve du 2^e bataillon du Régiment Royal canadien (2RCR), aide un jeune garçon à marquer le premier panier dans un filet de basket que son équipe vient d'installer dans un orphelinat local de Port-au-Prince, le 21 juin 2004.

Source : Cplc Paul MacGregor OP HALO HAÏTI 2004 Caméra de combat des Forces armées canadiennes © DND-MDN Canada, IS2004-6022a.

transversaux. Ainsi, c'est l'accent mis sur la perspective de genre qui indique véritablement la place unique du programme de FPS. Cette perspective de genre élève en fait le programme de FPS au-dessus de la liste des simples thèmes transversaux : il s'agit de quelque chose de plus grand et de plus englobant. Il s'agit en fait d'une optique à travers laquelle tous les aspects de la sécurité humaine doivent être envisagés, planifiés et exécutés. Autrement dit, elle fournit un cadre de référence ou un point de vue qui doit être utilisé pour garantir que les objectifs planifiés et les actions connexes créeront la situation souhaitée en matière de sécurité humaine, notamment une stabilité et une sécurité durables qui conviennent à toutes les personnes, y compris les aspects uniques des femmes. Le programme de FPS se situe donc au-dessus et autour de l'ensemble du cadre et du concept de sécurité humaine, guidant et délimitant la conception et la consolidation de la sécurité humaine, car la sécurité humaine ne sera durable que si elle est applicable aux femmes et leur apporte un soutien total.

Ainsi, les aspects de perspective et d'égalité du programme de FPS sont retirés de la liste des thèmes transversaux, tandis que l'aspect de la protection des femmes et des filles contre l'exploitation et la violence sexuelle est naturellement assumé par d'autres thèmes transversaux et des aspects similaires de la protection générale des civils. Cette approche supprime en fait le cloisonnement entre les genres et permet d'appliquer ces questions de sécurité aux hommes et aux femmes, aux filles et aux garçons, selon le cas.

Harmonisation

Dans l'élaboration d'un cadre logique de sécurité humaine, les variations existantes dans la liste des thèmes transversaux doivent être harmonisées pour inclure les différents aspects du concept de protection des civils. Au fil du temps, les listes se sont allongées ou modifiées pour intégrer les menaces concrètes à la stabilité civile présentes sur le terrain. Plus précisément, les thèmes transversaux en sont venus à inclure, dans certaines références, la lutte contre l'extrémisme violent (compte tenu de ses menaces pour la stabilité civile) et le développement de l'intégrité, pour éviter la corruption locale dans les contrats militaires et d'autres aspects de la coopération civile¹⁷.

S'orientant vers un modèle de sécurité humaine plus intégré, les observateurs notent qu'il y a beaucoup de mérite à conserver le modèle solide de protection des civils élaboré par l'OTAN¹⁸. Ainsi, on retrouve les trois grands aspects du concept de protection des civils : l'atténuation des dommages, la facilitation de l'accès aux besoins fondamentaux et la

contribution à un environnement sûr et sécurisé. Tout en se concentrant sur la protection directe des civils, ils abordent également l'autre aspect majeur du modèle de sécurité humaine des Nations Unies (la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre dans la dignité).

Sous les trois éléments de la protection des civils de l'OTAN (l'atténuation des dommages, la facilitation de l'accès aux besoins fondamentaux et la contribution à un environnement sûr et sécurisé), on peut placer les sujets transversaux très tactiques, harmonisés à partir de diverses références et rédigés sous forme de verbes transitifs ou de gérondifs explicites ou implicites (et donc facilement traduisibles en tâches tactiques) :

- la protection des enfants touchés par les conflits armés;
- la lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains;
- le développement de l'intégrité et la lutte contre la corruption;
- la protection des biens culturels;
- la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent;
- la lutte et la protection contre les violences sexuelles liées aux conflits;
- la lutte et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Il est évident que la liste des sujets transversaux à traiter variera en fonction de chaque environnement opérationnel rencontré par les forces de l'OTAN. La question clé pour la compréhension opérationnelle et tactique est le mandat général de faire ce qui est nécessaire pour protéger les civils dans un sens large pour inclure les besoins de base pour la survie et au moins contribuer dans certaines limites à un environnement sûr et une stabilité durable.

Une fois cette hiérarchie de la sécurité humaine et des éléments qui s'y rapportent établie, on peut exploiter le travail positif déjà réalisé à l'OTAN et établir un nouveau modèle de sécurité humaine, clairement imbriqué, qui se traduit par des tâches tangibles pour les forces militaires. Il peut être résumé comme suit :

- La sécurité humaine est une question qui s'applique à l'ensemble des conflits et se situe au sommet de la hiérarchie. Sa mission est large et comporte trois facettes telles que définies par les Nations Unies (la liberté de vivre à l'abri de la peur, la liberté de vivre à l'abri de la faim et la liberté de vivre dans la dignité).
- La priorité accordée par l'OTAN et les forces militaires à la protection des civils s'inscrit tout à fait dans le cadre de l'aspect « liberté de vivre à l'abri de la peur » de la sécurité humaine,

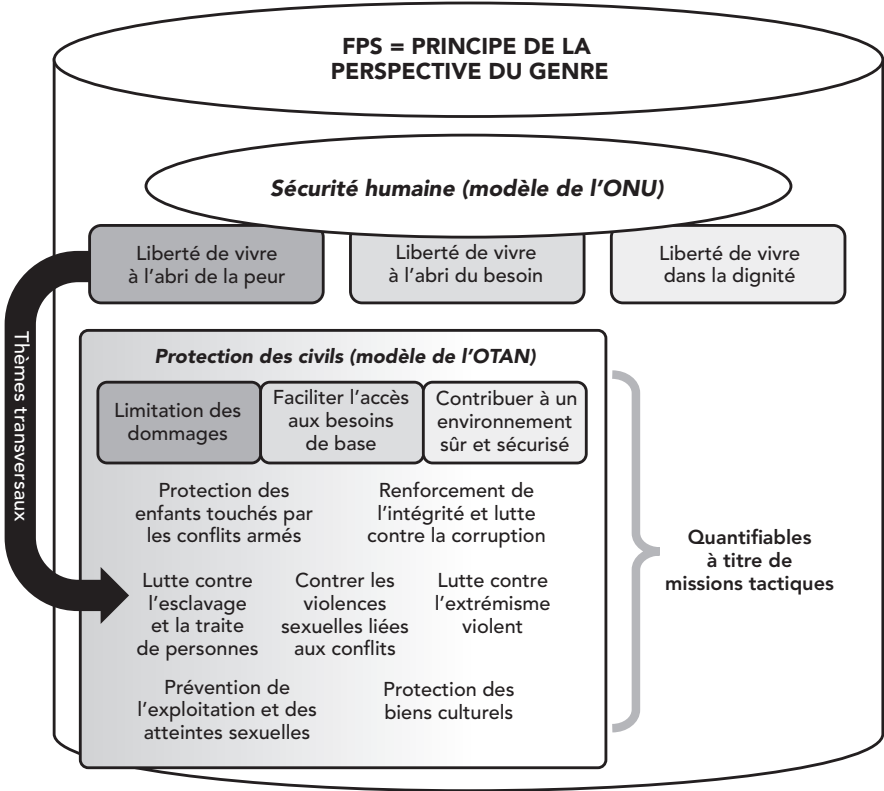
car elle exploite les capacités militaires pour éliminer, prévenir ou atténuer les menaces les plus immédiates qui pèsent sur une population civile et comprend l'obligation de tout mettre en œuvre pour éviter les effets négatifs des opérations militaires sur la population civile et pour la protéger contre les menaces d'autrui. Sachant que les forces militaires sont limitées dans leur capacité à assurer tous les aspects de la sécurité humaine, mais qu'elles doivent s'efforcer d'en créer les conditions, la protection des civils couvre trois aspects tels qu'énoncés dans le manuel pertinent de l'OTAN : atténuer les dommages, faciliter l'accès aux besoins de base et contribuer à la sécurité et à la stabilité générales (voir le chapitre 6).

- Les différents thèmes transversaux définis par l'OTAN et d'autres sources comme des éléments de la sécurité humaine sont idéalement intégrés dans le concept de protection des civils. Ceux-ci deviennent à leur tour des actions tangibles qui peuvent être exécutées par des capacités, qu'elles soient militaires, policières ou d'une autre autorité.
- Le thème de FPS est retiré des autres thèmes transversaux et se voit accorder la prééminence et l'omniprésence qu'il mérite : son aspect généré devient le contexte ou la perspective à travers lesquels tous les éléments de la sécurité humaine sont envisagés et un principe selon lequel la sécurité humaine est mise en œuvre, tandis que son accent sur la lutte contre la violence sexuelle est couvert par les thèmes transversaux connexes.

Un modèle de sécurité humaine

Dans cet esprit, un modèle de sécurité humaine est présenté dans la figure 7.1. Il indique une conception logique et harmonisée des éléments de la sécurité humaine qui reflète les exigences des Nations Unies et de l'OTAN. En outre, il donne au programme de FPS la place qui lui revient en tant que principe directeur à travers lequel la sécurité humaine est envisagée et mise en œuvre. Bien que l'aspect de la protection des civils soutienne clairement le pilier « liberté de vivre à l'abri de la peur », en ce sens qu'il permet de contrer les menaces directes et violentes qui pèsent sur les individus et les groupes, les autres aspects du modèle OTAN de protection des civils (satisfaction des besoins fondamentaux et mise en place d'un environnement sûr et sécurisé) créent les conditions nécessaires à la réalisation des deux autres piliers principaux du modèle des Nations Unies (liberté de vivre à l'abri du besoin et de vivre dans la dignité).

Figure 7.1 : Cadre pour la sécurité humaine



Avec cette construction logique de la sécurité humaine, on peut maintenant lui appliquer les capacités et les limites militaires, pour déterminer le rôle le plus approprié pour les forces militaires dans le soutien de la sécurité humaine aux trois niveaux : stratégique, opérationnel et tactique. Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, nous pouvons examiner comment les planificateurs militaires, les décideurs et les opérateurs peuvent couramment conceptualiser la sécurité humaine comme faisant partie intégrante des activités quotidiennes aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique, conduisant à une meilleure compréhension des mécanismes d'alerte précoce et des menaces de déstabilisation. Le modèle harmonisé ci-dessus permettra aux planificateurs et aux commandants de l'OTAN et des pays de mieux visualiser la sécurité humaine et la place qu'elle occupe dans leurs opérations et leurs objectifs stratégiques. Ce faisant, une approche de sécurité humaine pourrait finalement réduire les dommages causés aux civils et les violations des droits de l'homme et maintenir la légitimité de la force¹⁹. Comment cela pourrait-il être appliqué par rapport aux FAC

et aux autres forces militaires ? Le chapitre suivant propose quelques exemples spécifiques aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique pour interroger davantage la planification et l'action militaires dans le but de s'harmoniser avec une approche de sécurité humaine.

Chapitre 7 Concepts clés

- Un concept et un cadre plus pratiques, organisés et logiques sont nécessaires pour garantir que les forces militaires de l'OTAN et de ses États membres puissent répondre aux attentes de l'Alliance en matière de sécurité humaine.
- La promotion active de la sécurité humaine est une préoccupation stratégique pour l'OTAN et ses membres. Une force militaire aura plus de succès à tous les niveaux, et en particulier stratégique, si elle peut contrer un adversaire *et* protéger les civils des menaces collatérales, les mettre à l'abri des actions des autres et créer un environnement plus large dans lequel la population est en sécurité.
- Dans un cadre de sécurité humaine, l'objectif premier des forces militaires sera naturellement la protection des civils.
- FPS n'est pas un thème transversal pour l'OTAN : il englobe l'ensemble du cadre et du concept de sécurité humaine, guidant et délimitant la vision et la construction de la sécurité humaine, car la sécurité humaine ne sera durable que si elle garantit qu'elle est applicable aux femmes et qu'elle les soutient pleinement.
- La sécurité humaine est une question qui s'applique à l'ensemble des conflits et se situe au sommet de la hiérarchie. Sa mission est large et comporte trois facettes telles que définies par les Nations Unies (la liberté de vivre à l'abri de la peur, la liberté de vivre à l'abri de la faim et la liberté de vivre dans la dignité).
- La priorité accordée par l'OTAN et les forces militaires à la protection des civils s'inscrit tout à fait dans le cadre de l'aspect « liberté de vivre à l'abri de la peur » de la sécurité humaine, car elle exploite les capacités militaires pour éliminer, prévenir ou atténuer les menaces les plus immédiates qui pèsent sur une population et comprend l'obligation de tout mettre en œuvre pour éviter les effets négatifs des opérations militaires sur la population et pour la protéger contre les menaces d'autrui.

- Sachant que les forces militaires sont limitées dans leur capacité à assurer tous les aspects de la sécurité humaine, mais qu'elles doivent s'efforcer d'en créer les conditions, la protection des civils couvre trois aspects tels qu'énoncés dans le manuel pertinent de l'OTAN : atténuer les dommages, faciliter l'accès aux besoins de base et contribuer à la sécurité et à la stabilité générales.
- Les différents thèmes transversaux définis par l'OTAN et d'autres sources comme des éléments de la sécurité humaine sont idéalement intégrés dans le concept de protection des civils. Ceux-ci deviennent à leur tour des actions tangibles qui peuvent être exécutées par des forces de l'ordre, qu'elles soient militaires, policières ou d'une autre autorité.
- Le sujet FPS est retiré des autres sujets transversaux et compte tenu de l'importance et de l'omniprésence qu'il mérite – une perspective de genre est le contexte ou la lentille à travers laquelle tous les éléments de la sécurité humaine sont envisagés et un principe par lequel la sécurité humaine est mise en œuvre, tandis que l'accent qu'il met sur la lutte contre les violences sexuelles est couvert par les thèmes transversaux connexes.

Notes

- 1 Richard Reeve, « NATO and human security: Obfuscation and opportunity », *NATO Watch* (février 2021) : 9 à 12. https://natowatch.org/sites/default/files/2021-02/peace_research_perspectives_on_nato_2030.pdf.
- 2 Canada, Défense nationale, *Canadian Army Doctrine Note 16-01 Land Operations – An Updated Summary* (Kingston, Ontario : Centre de doctrine de l'Armée, 2016), 5.
- 3 Base de données NATO Term, consulté décembre 13, 2022, <http://nso.nato.int/natoterm/Web.mvc>.
- 4 Canada, Défense nationale, *Canadian Army Doctrine Note 16-01*, 4.
- 5 OTAN, *Allied Joint Publication 01(F) Allied Joint Doctrine, Ed F, Version 1* (Ratification Draft) (Bruxelles: NATO Standardization Office, 2022), 7. <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.
- 6 S. Hill et A. Manea, « Protection of Civilians: A NATO Perspective », *Utrecht Journal of International and European Law* 34, n° 2 (2018) : 146 à 160. <http://doi.org/10.5334/ujiel.461>.
- 7 Reeve, « NATO and human security: Obfuscation and opportunity. »

- 8 David Lambert, *Campaign Authority as a Framework in Operational Design*, JADDEX Papers 4, NDID-B-GL-900-J01/JP-004 (Ottawa: Défense nationale, 2011).
- 9 École des cadres du système des Nations Unies. « Human Security: From Principles to Practice », cours en ligne, consulté le 2 juillet 2022. <https://www.unssc.org/courses/human-security-principles-practice>.
- 10 OTAN, « Human Security » NATO public website (December 21, 2021), https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_181779.htm.
- 11 OTAN, *Protection of Civilians – Allied Operations Command (AOC) Handbook* (Bruxelles: NATO-SHAPE J9 Division, n.d.), 11, <https://shape.nato.int/resources/3/website/ACO-Protection-of-Civilians-Handbook.pdf>.
- 12 OTAN, *Bi-Strategic Command Directive 040-001 Integrating UNSCR 1325 and Gender Perspective into the NATO Command Structure* (17 octobre 2017) consulté le 3 juillet 2022, [nu0761.pdf \(nato.int\)](https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_91091.htm)
- 13 OTAN, « Women, Peace and Security », digithèque de l'OTAN (19 novembre 2021), consulté le 20 février 2022, https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_91091.htm; Royaume-Uni, Ministère de la Défense, *Human Security in Defence (Joint Service Publication 985), Vol. 1: Incorporating Human Security in the Way We Operate*, 7 à 8 (Londres: Ministère de la Défense du Royaume-Uni, 2021), <https://www.gov.uk/government/publications/human-security-in-defence-jsp-985>.
- 14 C.R. Moller, « Information Brief: The Defence Contribution to Human Security » (Londres : Ministère de la Défense, 2021).
- 15 Carbery, « Interview with Clare Hutchinson, NATO Special Representative for Women, Peace and Security. »
- 16 R. Westhead, « Don't look, Don't Tell, Troops Told » *Toronto Star* (16 jun 2008), https://www.thestar.com/news/2008/06/16/dont_look_dont_tell_troops_told.html; R. Westhead, « Canada, Afghanistan Both Guilty of Ignoring Child-Sex Scandal: Former Ambassador », *Toronto Star* (11 juillet, 2013), https://www.thestar.com/news/world/2013/07/11/canada_afghanistan_both_guilty_of_ignoring_childsex_scandal_former_ambassador.html.
- 17 Moller, « Information Brief : The Defence Contribution to Human Security. »
- 18 Center for Civilians in Conflict, « NATO's New Human Security Umbrella. »
- 19 Ministère de la Défense du Royaume-Uni, *Human Security in Defence*.

Chapitre 8 : Défis de l'application de la sécurité humaine aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique

Rachel Grimes

Les planificateurs militaires sont confrontés à un défi conceptuel, car on leur demande « de considérer la sécurité internationale dépassant la défense militaire des intérêts et du territoire des États¹. » Ils sont appelés à appliquer un état d'esprit étranger à leur formation et qui, pour beaucoup, est considéré comme un puissance « doux » qui distrait de la guerre « dure². » Bien que l'on parle beaucoup de la flexibilité et de l'adaptation des militaires, c'est l'application de la force qui est la plus exercée. En réponse à la remarque de Condoleezza Rice selon laquelle la 82^e division aéroportée n'avait pas pour mission d'emmener les enfants à l'école maternelle, le général Klaus Reinhardt, ancien commandant de la Force pour le Kosovo, a suggéré que « les armées *ont* pour mission d'accompagner les enfants à l'école, si cela permet de sécuriser les populations dans les situations de conflit³. » Il faut beaucoup de temps pour intégrer des changements dans la stratégie, la doctrine et la tactique militaires, et encore plus de temps pour que les unités sur le terrain les adoptent comme des principes et techniques opérationnels bien ancrés⁴. Les idées traditionnelles perdurent dans les armées, il faudra donc du temps avant que les planificateurs militaires envisagent par réflexe une approche centrée sur la population et encore plus longtemps avant qu'ils adoptent des modèles d'analyse désagrégés par genre et par âge pour améliorer les campagnes opérationnelles dans le contexte plus large de la sécurité humaine.

Un défi mental supplémentaire peut être la tendance du personnel militaire à associer la sécurité humaine aux seules opérations de maintien de la paix, comme quelque chose à faire à l'autre. Mais avec le conflit armé qui fait rage en Europe, il est possible que l'Alliance de l'OTAN soit impliquée dans des opérations à l'intérieur d'un État membre de l'OTAN et doive assurer la sécurité humaine au sein de l'Alliance⁵.

La recherche sur la sécurité humaine dans les domaines de l'espace et de la cybernétique et sur la responsabilité des armées de protéger les civils contre les atteintes numériques est balbutiante. Bien que ce chapitre reconnaisse que « la cybersécurité est liée à la sécurité humaine⁶ », comme c'est le cas dans les domaines maritime et aérien, il se concentre sur la composante terrestre, en notant que c'est le personnel militaire déployé au sein des populations qui a le plus de chances de mettre en œuvre les politiques relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité

humaine. L'institutionnalisation de la sécurité humaine dans l'ADN du personnel déployé nécessite une orientation formelle en cascade, du niveau stratégique au niveau tactique, avec des instructions claires sur la manière dont les différentes fonctions et le personnel militaire peuvent mettre en œuvre la sécurité humaine à l'appui des objectifs nationaux. Bien que cela nécessite un meilleur alignement entre le AMC et le MDN, ce chapitre soutient que, par-dessus tout, il est nécessaire de mettre en place une chaîne de commandement formalisée reliant le WPS et la sécurité humaine au sein des FAC. Il s'agirait d'une sécurité humaine de troisième génération qui s'appuierait sur les travaux antérieurs de Mary Kaldor et de Christine Chinkin⁷.

En établissant une correspondance entre les différentes déductions de la sécurité humaine et les plans stratégiques, opérationnels et tactiques des armées, ce document note comment les FAC appliquent actuellement une perspective de sécurité humaine et suggère comment l'améliorer en formulant quelques recommandations pratiques. Le document soulignera que la sécurité humaine peut être appliquée aux opérations nationales et n'est pas seulement quelque chose que les armées occidentales « font » aux autres dans les missions hors zone. Les sept critères de référence de l'OTAN en matière de résilience seront employés pour examiner comment la sécurité humaine pourrait être appliquée à une opération dans un État membre européen de l'OTAN⁸. Aux fins de ce document, la stratégie militaire se concentrera sur la façon dont les FAC soutiennent la politique nationale canadienne et ses objectifs internationaux à long terme, le plan opérationnel sera examiné à l'aide du modèle DOIMLE⁹ et le plan tactique sera axé sur l'exécution physique des plans¹⁰.

« Nous le faisons déjà »

Le personnel militaire peut noter des similitudes avec l'approche exhaustive, l'approche de l'ensemble du gouvernement ou la fonction de coopération conjointe civil-militaire J9. Le conseiller juridique verra des éléments de son travail dans la sécurité humaine de troisième génération. Pour ceux qui assimilent la sécurité humaine et le programme FPS au droit international humanitaire et aux règles d'engagement, ils peuvent percevoir la sécurité humaine comme les habits neufs de l'empereur. Le conseiller en matière de genre aurait raison de reconnaître que l'approche de la sécurité humaine recoupe sa description de poste. Vincent Curtis soulève un point important lorsqu'il affirme que ce n'est pas parce qu'une action n'est pas explicitement qualifiée de sécurité humaine qu'elle n'est pas réalisée¹¹. Les opérations de stabilité, la « guerre des trois blocs¹² » et même la stratégie de « libérer, maintenir et construire »

ont été décrites comme étant ou incluant la sécurité humaine. Cette idée se transforme en la conviction que la sécurité humaine est déjà « faite » de manière institutionnalisée.

Tableau 8.1 : Évolution de la contribution militaire à la sécurité humaine.*

Naissance	Événements	Observations
Sécurité humaine de première génération	<p>À partir de 1989 – Les retombées de la guerre froide entraînent un rejet de la sécurité centrée sur l'État et les normes naissantes de la politique libérale se développent.</p> <p>Les opérations militaires de l'OTAN ne relevant pas de l'article 5 dans les Balkans – Évolution de la coopération civilo-militaire (CIMIC).</p>	<p>Passage fondamental de la sécurité de l'État à la prise de conscience de l'insécurité des populations au sein des États.</p> <p>Le droit international humanitaire, pilier des opérations militaires.</p>
Sécurité humaine de deuxième génération	<p>À partir de 1994 – Obligation de protéger les civils soulevée, lien avec le développement et reconnaissance du fait qu'en l'absence d'une guerre interétatique, les civils risquent toujours d'être blessés.</p> <p>Les membres de l'OTAN opèrent avec les Nations unies au Rwanda et en Sierra Leone. Ils retournent dans leurs pays avec une analyse plus sophistiquée de l'impact des conflits sur les civils¹³ et des attentes plus larges quant au rôle militaire dans la contribution à la sécurité humaine.</p>	<p>Protéger les populations formant le discours normatif. La responsabilité de protéger est introduite au niveau politique.</p> <p>Passage au droit international des droits de l'homme, mais la sécurité humaine en tant qu'approche manquant toujours d'une perspective de genre.</p> <p>Opérations de l'OTAN dans un contexte de contre-insurrection (COIN) – cherchant à obtenir le consentement de la population. Commencer à réfléchir.</p>
Sécurité de troisième génération	<p>Nécessaire pour les opérations en cours et futures.</p> <p>Mise en place par l'OTAN d'une unité de sécurité humaine, plus axée sur les données ventilées par sexe et par âge.</p> <p>Une multitude de politiques de l'OTAN concernant la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons. L'acceptation du fait que le Nord mondial est également confronté à des insécurités.</p> <p>La mise en œuvre de la politique doit encore être testée et nécessitera une « armée cosmopolite »¹⁴.</p>	<p>Le programme « Femmes, paix et sécurité » détermine la manière dont les civils sont inclus dans la planification militaire et la conduite des opérations à l'avenir. L'accent est mis sur l'engagement avec la société civile.</p> <p>Volonté militaire d'aller au-delà du droit international humanitaire (DIH) et de chercher à protéger les femmes, les hommes, les filles et les garçons contre les menaces criminelles telles que la traite des êtres humains ainsi que les violences sexuelles liées aux conflits et les 6 violations graves contre les enfants.</p> <p>La politique militaire est davantage intégrée aux politiques des affaires étrangères. La formation du personnel militaire est élargie pour prendre en compte les menaces spécifiques envers les civils.</p>

* Selon l'auteur.

La sécurité humaine : une fin, une voie ou un moyen?

L'aspect le plus éprouvant de la sécurité humaine pour tout planificateur militaire est sans doute de comprendre ce que signifie ce terme. Comme nous l'avons expliqué dans la première partie de ce volume, la sécurité humaine a des significations différentes selon les personnes¹⁵. Elle est invariablement désignée comme une approche¹⁶, un ensemble de principes¹⁷, une composante¹⁸, une condition¹⁹, un régime ou un programme²⁰. Aux fins du présent document, la sécurité humaine sera une « fin » ou un objectif stratégique, une « voie » ou une approche opérationnelle et un « moyen » ou la manière dont la sécurité humaine est assurée dans un contexte tactique.

Les organisations militaires enrichiraient leur approche de toute opération, y compris la guerre conventionnelle axée sur l'intégrité de l'État et du territoire, si la sécurité humaine de « troisième génération²¹ », qui est avant tout fondée sur une perspective de genre (« Femmes, paix et sécurité humaine », si vous préférez) était institutionnalisée. Dans cette perspective, le personnel militaire analyserait les menaces qui pèsent sur les civils en affinant les données et en les ventilant en fonction de l'âge, du sexe et du genre. Cette approche s'appuie sur l'évolution de la contribution militaire à la sécurité humaine au cours de deux générations d'opérations militaires (voir tableau 8.1).

La combinaison de l'agenda de la sécurité humaine et de l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité, qui reconnaît l'importance de la participation des femmes à l'obtention de résultats pacifiques, à la prévention des conflits et à la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles liées aux conflits, permettrait de créer une terminologie plus inclusive. Cela encourage l'ensemble du personnel à prendre en compte l'impact des conflits sur les civils dans le cadre de leurs fonctions militaires. Ainsi, un officier supérieur (brigadier général) serait tenu responsable de l'alignement entre les opérations militaires et les objectifs du ministère des Affaires mondiales du Canada (AMC) afin de renforcer les objectifs de la politique nationale. L'officier répercute ensuite ces normes politiques à chaque étape de la planification et des opérations militaires. Le ministère de la Défense nationale (MDN) organisera des réunions régulières avec les ONG internationales, la société civile et la diaspora représentant la zone de responsabilité opérationnelle, ce qui permettra une meilleure compréhension du contexte²². La formalisation d'une approche ascendante conduirait à une perspective plus sophistiquée centrée sur la population: les quartiers

généraux opérationnels et tactiques rencontreraient aussi régulièrement les ONG internationales, la société civile et les communautés locales. Les femmes, les jeunes et les autres groupes sous-représentés seraient officiellement invités à participer aux réunions de planification non classifiées. Les perspectives et les suggestions de la communauté au niveau local seraient ensuite transmises au niveau stratégique afin d'éclairer la prise de décision et la planification. Il s'agirait là d'une bonne pratique pour l'approche de la sécurité humaine.

L'absence de définition de la sécurité humaine peut être considérée comme une opportunité et non comme une faiblesse. Il savourera l'analogie méprisante faite par Keith Krause selon laquelle « la sécurité humaine n'est rien d'autre qu'une liste de courses, une étiquette collée sur un large éventail de questions²³. » Les pages suivantes vont plutôt promouvoir la capacité des Forces armées canadiennes (FAC) à « cocher » les articles de la liste de courses de la sécurité humaine (voir Table 8.1 à travers une perspective de genre. En réfléchissant aux opérations militaires des FAC à l'étranger et aux circonstances où ils ont aidé d'autres services gouvernementaux à réagir au COVID-19, aux inondations et aux incendies, le document suggérera que les FAC contribuent déjà à ces deux libertés. En outre, le lien entre la « liberté de vivre à l'abri de la peur » et la « liberté de vivre à l'abri du besoin » suggère que pour les armées, il ne s'agit pas d'un choix à faire ou à ne pas faire. Par exemple, le chômage et la pauvreté sont reconnus comme étant des facteurs de conflit²⁴.

L'application de la troisième génération de « femmes, paix et sécurité humaine » s'appuie sur la demande de Chinkin et Kaldor pour que le personnel militaire pense et agisse davantage comme des policiers internationaux²⁵. Elle s'appuie sur les 3 P et les 2 R de la RCSNU1325. La participation des femmes (qui comprend l'augmentation du nombre de femmes en uniforme et le renforcement de l'engagement auprès des femmes touchées par la crise) sera essentielle pour étendre l'engagement et l'interaction avec des groupes souvent négligés. La prévention des conflits et la protection contre les violences sexuelles liées aux conflits²⁶, ainsi que les mesures de secours et de redressement (par exemple, la réponse aux réfugiés ou l'examen de la manière de maintenir les efforts de soutien aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons lorsqu'une mission quitte une zone) seront considérées au même titre que la neutralisation des adversaires et la protection de leurs propres forces.

Tableau 8.2 : La liste des priorités en matière de sécurité humaine.

1941 : Les quatre libertés de Franklin Roosevelt (religion, expression, besoin, peur).		1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme, Eleanor Roosevelt	1994 : PNUD Sept sécurités	2005 : Sommet mondial des Nations Unies	2003 : Commission sur la sécurité humaine	2018 : OTAN Représente spécialement les femmes, la paix et la sécurité et domaines d'action de l'unité de sécurité humaine
Liberté de vivre dans la dignité	Liberté de vivre à l'abri de la peur	30 articles, dont : Tous naissent libres et égaux. Le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. La liberté de ne pas être soumis à la torture. Nul ne sera tenu en esclavage. Aucune détention injuste. La liberté de mouvement. Le droit de manifester et de se rassembler en groupe. Responsabilité de protéger les libertés et les droits d'autrui.	Sécurité matérielle Sécurité communautaire Sécurité politique	Responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, la purification ethnique et les crimes contre l'humanité.	La liberté de vivre dans la dignité en respectant les principes fondamentaux de la démocratie, de l'État de droit et des droits et libertés de la personne	Femmes, paix et sécurité Participation des femmes, prévention des dommages, protection contre les violences sexuelles liées aux conflits Les enfants et les conflits armés Reconnaître les six violations graves commises à l'encontre des enfants et y répondre Lutte contre la traite des personnes Protection des civils Protection des biens culturels
	Liberté de vivre à l'abri du besoin	Droit à l'alimentation et au logement Droit à la propriété Droit à l'éducation Le droit de se marier avec qui on veut.	Sécurité économique Sécurité alimentaire Sécurité sanitaire Sécurité environnementale		Protéger le noyau vital de toutes les vies humaines de manière à renforcer Les libertés de la personne et l'épanouissement humain.	

Les femmes, la paix et la sécurité humaine de la troisième génération favoriseront l'évolution des FAC vers une organisation en mesure d'apporter une attention supplémentaire aux civils dans les cadres physiques traditionnels et d'être suffisamment adaptable pour contribuer aux insécurités liées au développement.

Appliquer la sécurité humaine sur le plan stratégique :

« Fais ce que je dis, pas ce que je fais »?

Il est communément admis que la sécurité humaine présente un intérêt politique. Beaucoup admettraient même que, avec l'interdiction des mines terrestres et la création d'une Cour pénale internationale, elle a un impact politique²⁷.

Historiquement, le Canada a été étroitement associé à la sécurité humaine. Lloyd Axworthy a établi un lien entre les objectifs de politique étrangère en matière de sécurité humaine et les opérations militaires à l'étranger, les justifiant comme contribuant à la sécurité nationale²⁸. Cette tendance a été renforcée par les opérations anti-insurrectionnelles et anti-terroristes, où les causes profondes de la pauvreté ont été considérées comme des moteurs du recrutement de groupes tels que les talibans et ISIS. Le rapport entre la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre à l'abri de la peur a été un principe central dans les perspectives du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (maintenant Affaires mondiales Canada, AMC) et, dans une moindre mesure, du ministère de la Défense nationale (MDN). Les politiciens et les experts n'ont pas manqué de vanter les mérites du Canada en matière de sécurité humaine. En 2003, lors des entretiens annuels du Couchling Institute, l'ancien ministre de la Défense, Bill Graham, a estimé que la sécurité humaine englobait les deux libertés, déclarant que « l'approche actuelle du Canada en matière de sécurité humaine met l'accent sur cinq priorités : la sécurité publique, la protection des civils, la prévention des conflits, la gouvernance et la responsabilité, et les opérations de soutien de la paix²⁹. » Cette partie explore la manière dont les AMC et le MDN, en partageant ouvertement des objectifs de sécurité humaine comparables sur le plan stratégique, pourraient améliorer l'approche du conflit et de la crise sur le plan opérationnel, ce qui conduirait à des tactiques plus sophistiquées.

La place prépondérante qu'occupe le Canada sur la scène internationale et politique en matière de sécurité humaine dans le cadre de la stratégie globale est incontestable. Son rôle d'instigateur de normes pour interdire les mines terrestres et établir le concept de la responsabilité de protéger³⁰ montre que le Canada est un exemple de nation désireuse d'assurer la sécurité humaine par son travail à l'Assemblée générale et

au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada et la Norvège ont créé conjointement le Réseau de la sécurité humaine en 1998, renforçant ainsi les efforts en faveur de la sécurité des individus³¹. Ses militaires ont contribué à diverses missions humanitaires (Bosnie, Haïti), à des opérations de responsabilité de protéger (Kosovo, Libye) et à des missions de maintien de la paix (Congo, Sud-Soudan, Mali). Les normes sur les enfants et les conflits armés, ainsi que les normes FPS ont été diffusées à l'échelle mondiale et le Canada dirige le Groupe d'amis de l'ONU sur ces deux thèmes à New York. Sa contribution au Protocole facultatif à la Convention relative à l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté par l'Assemblée générale en 2000, et à diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à prévenir les violations à l'encontre des enfants témoigne d'un engagement constant. Le Canada joint également le geste à la parole avec la création du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité en 2020 et l'annonce de son intention d'organiser un Centre d'excellence de l'OTAN sur le climat en 2022. Le Canada a publié son premier plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité en 2010 et a introduit en 2017 les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, qui adoptent une position plus ferme sur la prévention des enfants soldats. En 2017, le Canada a lancé l'Initiative Elsie qui part du principe qu'une participation accrue et significative de femmes Casques bleus améliorera l'efficacité opérationnelle de l'ONU en renforçant la collaboration avec les femmes dans les communautés locales. Cela permet aux femmes militaires de bénéficier des mêmes occasions que leurs collègues masculins.

Sur le plan stratégique, le Canada a largement adopté la liste des priorités de la sécurité humaine. Cependant, la mobilisation de différents ministères gouvernementaux vers des objectifs communs « s'avère problématique à moins que toutes les organisations ne possèdent déjà des objectifs similaires lorsqu'elles travaillent vers un but commun³². » L'absence d'une approche pangouvernementale globale, bien que n'étant pas l'objet de ce chapitre, peut être considérée comme influençant l'espace de solutions de sécurité humaine auquel sont confrontées les FAC.

Le gant de velours

À l'extérieur, le Canada s'attaque à la composante « liberté de vivre à l'abri du besoin » de la sécurité humaine tout en liant son travail à la prévention des facteurs de « liberté de vivre à l'abri de la peur » à travers une perspective genrée³³. La politique étrangère féministe et la Politique d'aide internationale féministe du Canada, fondées sur le principe que

« toute personne devrait jouir des mêmes droits de la personne et des mêmes possibilités de réussite³⁴ », est tissé dans tous les aspects de son travail. Le Canada « continuera à répondre aux crises humanitaires et à soutenir les pays à risque de catastrophes naturelles et de changements climatiques tout en appliquant son approche féministe³⁵. » En « fournissant une aide internationale pour promouvoir les droits de la personne, l'égalité des genres et la primauté du droit », AMC considère que le Canada « contribue au développement économique inclusif, à la résolution des conflits, à la stabilisation et aux efforts humanitaires, au soutien de la démocratie et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent³⁶. »

Bien que le plan ministériel d'Affaires mondiales Canada ne mentionne pas l'expression exacte « sécurité humaine », chaque page correspond à la « liste de priorités » du tableau 8.1 : éradiquer la pauvreté, encourager la croissance économique, soutenir les démocraties naissantes, promouvoir les droits de la personne, soutenir les installations de santé (en particulier la santé de la reproduction), atténuer l'impact du changement climatique, prévenir les conflits et protéger les communautés et les personnes en collaborant avec la société civile. La sécurité humaine est un état final stratégique pour AMC. L'absence de toute allusion à l'engagement avec le ministère de la Défense nationale (MDN) laisse perplexe et risque d'affaiblir le plan ministériel de AMC, qui consacre de nombreuses pages à l'explication de la manière dont elle collabore avec d'autres partenaires (ONG internationales, société civile, etc.). Sur 79 pages, l'armée n'est mentionnée que deux fois : comme indicateur de l'efficacité du Canada à se projeter au-delà de ses frontières³⁷.

La main de fer

Le plan ministériel 2020-2021 du ministère de la Défense nationale et *Protection, Sécurité, Engagement : La politique de défense du Canada* (PSE) de 2017 n'emploie pas non plus l'expression exacte de *sécurité humaine*³⁸. Ils soulignent toutefois la manière dont les FAC contribuent à « un monde plus stable et plus pacifique, notamment par le biais d'opérations de soutien et de maintien de la paix, en s'attaquant à la menace du terrorisme et aux actions des extrémistes violents » et « renforcent sa capacité à répondre aux catastrophes naturelles graves sur le territoire national et à l'étranger³⁹. » Sa mission principale, détaillée ci-dessous, laisse entendre que sur le plan stratégique, les FAC se préparent à répondre à de multiples aspects de l'insécurité humaine :

Détecter, dissuader et se défendre contre les menaces qui pèsent sur le Canada et l'Amérique du Nord; fournir une assistance aux autorités civiles et aux organismes d'application de la

loi à l'appui de la sécurité nationale; aider et, dans certains cas, diriger des forces dans le cadre des opérations de paix de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de la coalition et des Nations Unies; contribuer à la stabilité et à la sécurité mondiales et participer au renforcement des capacités; intervenir en cas de catastrophes nationales et internationales et mener des opérations de recherche et de sauvetage⁴⁰.

Le PSE établit également des liens clairs entre la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre à l'abri de la peur, en présentant l'engagement des FAC comme un moyen d'assurer la sécurité humaine des Canadiens :

Nous vivons à une époque où la croissance économique a permis à des milliards de personnes de ne plus vivre dans la pauvreté, mais où des États fragiles et touchés par des conflits ont été exclus d'une grande partie de ces gains et où les inégalités économiques se creusent, entraînant une instabilité croissante. Le Canada n'est pas à l'abri de ces problèmes et nous devons faire partie de la solution⁴¹.

L'explication ouverte du programme « Femmes, paix et sécurité » par PSE et l'introduction par les FAC du programme d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+/plus) dans la planification et les opérations militaires sont impressionnantes et peut-être une première pour une politique de défense. L'ACS plus demande aux équipes de la Défense de reconnaître que « les conflits, les catastrophes naturelles et les crises humanitaires affectent les gens différemment » et que, par conséquent, l'équipe de la Défense « intègre l'ACS plus dans la planification et l'exécution des opérations comme moyen d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de répondre aux besoins de ceux qui sont touchés de façon disproportionnée par les conflits et les crises⁴². » Cela soutiendrait l'approche de la sécurité humaine de troisième génération et offre des parallèles avec les objectifs stratégiques de AMC.

Main dans un gant?

Sarah Sewell a souligné l'importance d'une étroite collaboration entre les ministères pour voir les effets sur le terrain :

C'est devenu une mode de citer le manque de coopération interinstitutionnelle et de capacités civiles en Irak et ailleurs, mais l'échec préalable est conceptuel. Il est difficile de codifier un processus ou de renforcer les capacités en l'absence d'un cadre doctrinal universel. Même la doctrine militaire existante repose sur des bases fragiles lorsque les hypothèses, principes et exigences gouvernementales plus larges demeurent inconnus ou ponctuels⁴³.

À douze reprises, le plan ministériel du MDN fait référence à des domaines de travail où il soutient les objectifs de AMC. Le PSE affirme que :

Le Canada... a la capacité d'aider ceux qui vivent sous la menace de la violence [et d'être] une force de stabilité dans le monde... [en utilisant] la coordination de l'ensemble du gouvernement, les capacités militaires travaillant main dans la main avec la diplomatie et le développement⁴⁴.

De même, le PSE et le plan du MDN soulignent tous deux l'importance de collaborer avec les ONG internationales et la société civile : un attribut clé de la sécurité humaine de troisième génération. Le PSE note que « si les États demeurent les entités les plus importantes, un éventail diversifié d'acteurs non étatiques ajoute de la complexité à



8.1 : Évacuation sanitaire aérienne, Mali.

Des membres de l'opération PRESENCE-Mali effectuent leur onzième mission d'évacuation sanitaire aérienne, soignant deux entrepreneurs civils impliqués dans une attaque à l'engin explosif improvisé avant de transférer les blessés vers un hôpital de rôle 2 de la MINUSMA à Gao, près de Camp Castor, le 16 août 2019.

Source : Caporal Richard Lessard force opérationnelle-Mali Caméra de combat des Forces canadiennes © DND-MDN Canada, TM03-2019-0007-002.

l'environnement opérationnel et peut modifier la portée et la nature des opérations militaires. » En outre, le PSE souligne l'impact opérationnel que peuvent avoir les acteurs non étatiques et l'importance de les inclure dans le dialogue.

Les ONG, les fondations philanthropiques et les communautés religieuses peuvent jouer un rôle positif pour promouvoir la paix et répondre aux besoins des populations vulnérables. Les États doivent apprendre à mieux collaborer avec les ONG et à tirer parti des avantages qu'elles peuvent apporter aux affaires internationales⁴⁵.

Les récentes opérations de contre-insurrection ont permis aux ministères de développer des relations de collaboration et l'observation de Curtis selon laquelle « la coordination de la politique entre deux ministères relève en premier lieu de la responsabilité du cabinet et surtout du premier ministre⁴⁶ » est trop draconienne, il existe plusieurs exemples de collaboration entre le MDN et AMC. Pour parvenir à la troisième génération de femmes, paix et sécurité humaine, AMC et le MDN pourraient toutefois envisager des équipes de planification conjointes, des groupes de travail réguliers incluant des ONG internationales et des civils. Bien que cela ait un impact sur la classification des réunions, cela permettra une compréhension contextuelle plus large des menaces et des solutions. Le personnel militaire subalterne bénéficiera de la rencontre avec le personnel de l'AMC et inversement pour renforcer cette approche commune et approfondir sa formation intergouvernementale.

Les directives du chef d'état-major de la Défense : la voie vers l'application de la sécurité humaine dans les armées

La directive du chef d'état-major de la Défense (CEMD) est le document qui génère la planification opérationnelle. Les directives du CEMD sur les opérations NABERIUS (Niger), KOBOLD (Kosovo) ou PRESENCE (Mali) ne permettent pas de dresser un tableau du contexte humain qui mette l'accent sur les violences sexuelles liées au conflit et sur le recrutement d'enfants soldats au Niger et au Mali, ou sur la prévalence de la traite des femmes et des filles pour le commerce du sexe, mais aussi des garçons et des jeunes hommes pour le marché du travail illégal. Des orientations pour les commandements subordonnés sur ce qu'est l'approche stratégique intergouvernementale dans ces types de missions garantiraient une planification opérationnelle plus sophistiquée. Les questions suivantes peuvent se poser :

- Le Canada travaille-t-il avec le représentant spécial des Nations Unies pour la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits?

- Le Canada a-t-il un protocole d'entente avec l'Organisation internationale de police criminelle ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime?
- Les directives du CEMD sont-elles rédigées avec l'expertise de l'AMC en la matière ou avec l'avis de civils de ces pays?

Bien que le PSE indique que les FAC « emploient soit un conseiller en matière d'égalité entre les genres à temps plein, soit un point focal pour l'égalité entre les genres à temps partiel, afin d'aider les commandants à appliquer la perspective de l'égalité entre les genres dans leur environnement opérationnel » pour chaque opération nommée⁴⁷, il est difficile d'établir si les directives stratégiques incluent une perspective de l'égalité entre les genres ou fournissent des orientations aux commandements subordonnés tels que le Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) sur les objectifs de sécurité humaine.

À mesure que les menaces qui pèsent sur les civils au Canada et à l'étranger deviennent plus complexes et de nature hybride, « il deviendra impératif que les organisations représentant les instruments de la puissance nationale partagent des objectifs similaires référencés par un langage opérationnel commun⁴⁸. » Une liaison intergouvernementale institutionnalisée et une approche ascendante cohérente impliquant une coopération avec la société civile et les membres de la diaspora des zones d'opération des FAC permettraient d'améliorer la connaissance de la situation.

La stratégie militaire de troisième génération pour les femmes, la paix et la sécurité humaine aurait des objectifs conformes à la politique nationale souhaitée, rédigerait des directives et des ordres avec le personnel de l'ensemble du gouvernement et consulterait les civils, préparerait la voie pour que son personnel soutienne certains aspects de l'application de la loi (comme il l'a fait dans les opérations de contre-insurrection en Afghanistan), disposerait d'un personnel médical et policier formé et préparé à répondre aux survivants de la violence sexuelle liée au conflit, ce qui inclurait la capacité de recueillir des preuves en l'absence de personnel local ou d'ONG internationales, et créerait un réseau d'organisations présentes au Canada, mais opérant sur le terrain.

Appliquer la sécurité humaine sur le plan opérationnel : La définition de ce qui est bien

Nous avons vu que sur le plan stratégique, AMC a des objectifs clairs en matière de sécurité humaine et, bien que la liste des opérations actuelles

du MDN ne fasse pas explicitement référence à la sécurité humaine, il est question d'appliquer une perspective de genre, de s'engager avec les ONG internationales et la société civile et de contribuer à la sécurité au-delà de l'application de la force. En revanche, la manière dont ces aspects sont institutionnalisés et dans quelle mesure ils dépendent d'une personnalité qui les anime n'est pas claire. Dans cette section, nous emploierons l'idée de sécurité humaine de l'OTAN tout en examinant le contexte opérationnel. En utilisant le modèle DOIMLE, le document indiquera où les politiques de l'OTAN concernant les enfants et les conflits armés (ECA), la lutte contre la traite des personnes (LCTP), la protection des civils (PoC) et la protection des biens culturels (CPP) pourraient être institutionnalisées sur le plan opérationnel (voir le tableau 8.3). Il convient de noter que la politique de l'OTAN sur la prévention et la réponse au CRSV a été publiée en 2020. Elle s'inscrit dans l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine en tant que politique autonome et fait partie de la politique autonome au sein du POC, et est également une composante du programme FPS. Cette section se concentrera donc sur les autres thèmes transversaux de l'OTAN relatifs à la sécurité humaine.

Tableau 8.3 : Responsabilités des domaines d'action de l'unité de sécurité humaine de l'OTAN

Lutte contre la traite des personnes ⁴⁹ dans Persons (2004)	Lignes directrices sur les enfants et les conflits armés (2016)	Politique de protection des civils (2016)	Protection des biens culturels
<p>Axé sur l'intérieur – reliant la présence de soldats de la paix et d'autres militaires à l'augmentation de la traite des êtres humains</p> <p>Encourager les États membres à souscrire à leurs obligations nationales à l'égard des conventions des Nations Unies et de leur protocole.</p>	<p>Le personnel de l'OTAN doit reconnaître les six violations graves commises à l'encontre des enfants;</p> <p>Le personnel de l'OTAN doit savoir comment signaler les cas des six violations graves à l'aide du mécanisme de surveillance et de rapport.</p>	<p>Appliqué à de multiples fonctions militaires; comprendre l'environnement humain;</p> <p>Atténuer les dommages (provenant des actions de l'OTAN – DIH/RdE, dommages collatéraux) et des actions d'autrui (violences sexuelles liées au conflit, traite de personnes, violations des droits de la personne);</p> <p>faciliter l'accès aux besoins de base;</p> <p>contribuer à un environnement sûr et sécurisé.</p>	<p>L'OTAN :</p> <p>Protéger et soutenir les biens et services culturels dans sa zone d'opération (AoR); protéger les biens et services culturels jusqu'à ce que la situation sécuritaire s'améliore et que la responsabilité soit transférée à l'entité responsable⁵⁰.</p>

Le droit international humanitaire (DIH) et les règles d'engagement (RdE) sont intégrés dans les FAC par le biais du conseiller juridique. Le programme FPS est nominalelement intégré dans les FAC par le réseau des conseillers en matière de genre. Les sujets qui ont tendance à être laissés de côté et à manquer d'un foyer spirituel sont les ECA, la LCTP, la PoC et la CPP. La CPP, qui vise à protéger le patrimoine culturel, les bâtiments et les artefacts de nos propres actions et de celles des autres, serait bien placée dans la cellule de tir et de ciblage conjointe. Plutôt que d'employer du personnel non familiarisé avec l'estimation des dommages collatéraux, etc., il serait plus efficace d'étendre la formation des officiers d'état-major « cibleurs » et de maintenir le sujet de la CPP dans la zone de planification du J3/5.

Afin de parvenir à une troisième génération de femmes, paix et sécurité humaine, les principes de l'OTAN ci-dessus devraient être inclus pour renforcer les publications doctrinales suivantes :

- Renseignement interarmées : cette doctrine est essentielle pour informer le commandant des menaces auxquelles les femmes, les hommes, les filles et les garçons pourraient être confrontés dans les zones de responsabilité (ZR). Exiger des patrouilles mixtes (femmes et hommes) et s'engager auprès des femmes et des hommes dans la ZR devrait être présenté comme un moyen d'améliorer la connaissance de la situation et de respecter la politique nationale féministe des Affaires étrangères. Une tendance à ne s'engager qu'avec des dirigeants masculins peut conduire à une image unilatérale du renseignement.
- Opérations conjointes/Opérations et programmes mixtes : ces publications doivent regrouper toutes les fonctions J et décrire comment elles pourraient soutenir les politiques de l'OTAN. Les indicateurs d'alerte précoce de menaces pour les civils recevraient la même attention que l'adversaire, ce qui pourrait conduire à des plans différents. Une évaluation civile des risques doit être menée simultanément pour analyser l'adversité. La question suivante doit être posée : « Si nous ne pouvons pas protéger les civils, pourquoi sommes-nous là? »

Doctrines de la guerre urbaine et de la sécurité humaine

La reconnaissance que les combats conventionnels et hybrides se déroulent désormais dans l'environnement urbain devrait conférer à la sécurité humaine un rôle central dans toute doctrine liée aux opérations multidomaines et à la guerre urbaine : « Les populations résident dans le domaine terrestre, les forces terrestres sont donc essentielles pour

s'engager avec elles et les protéger par une présence physique⁵¹. » Le DIH et les RdE doivent être employés comme un tremplin et non comme un plafond lors de la planification et de la conduite d'opérations urbaines.

La responsabilité du commandement est indispensable, à tous les échelons, pour garantir l'évaluation des conséquences et le respect des obligations légales. Des ingénieurs, des spécialistes de la cartographie géospatiale (utilisant la visualisation et le renseignement géospatial), ainsi que des spécialistes des opérations urbaines intégrés pour fournir une analyse experte des mouvements de population, des infrastructures et des lignes de vie critiques, des installations et des capacités médicales, et des capacités de défense civile (y compris les ressources de recherche et de sauvetage en milieu urbain et de lutte contre les incendies) sont nécessaires pour évaluer les conditions et les plans d'action potentiels. Il s'agit notamment de donner la priorité aux mesures humanitaires pendant les sièges, les évacuations et la guerre urbaine en général⁵².

Le soutien de la doctrine interarmées, comme les opérations nationales/expéditionnelles et les opérations spéciales, gagnerait également à comprendre les différentes façons dont les civils vivent les conflits et les crises. Toutes les publications doctrinales intégreraient institutionnellement les femmes, la paix et la sécurité humaine de la troisième génération en recourant à des données ventilées par genre et par âge pour alimenter l'analyse du contexte humain, tandis que l'habilitation de la population locale à apporter des idées et des opinions sur la meilleure façon d'assurer la sécurité offrirait une perspective plus large et permettrait de lutter contre la pensée de groupe⁵³. Pour un lecteur militaire, cela peut sembler idéaliste⁵⁴, mais la communauté civile connaît les menaces mieux que quiconque et peut fournir une perspective complète de la situation. La doctrine ne serait pas rédigée sans l'aide d'experts externes en la matière, issus du gouvernement ou de la communauté des ONG internationales. La doctrine propre à la composante terrestre, par exemple la guerre urbaine, serait plus sophistiquée si elle prenait pour prémisse la protection des civils plutôt que la neutralisation de l'adversaire, en notant que les civils vivent principalement dans les zones urbaines⁵⁵.

Organisation

En affectant des ressources aux conseillers en matière de genre et aux points focaux sur le genre, les FAC sont bien placées pour assurer que les opérations et les plans intègrent les menaces auxquelles sont confrontés les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Cette charge de travail est très lourde pour une seule personne, qui doit veiller à ce

que les éléments relatifs aux ECA, à la traite des personnes et à la PoC relèvent de la responsabilité de ce seul poste. L'élargissement de l'équipe du conseiller pour l'égalité des genres, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, mériterait d'être envisagé. Peut-être faudrait-il créer un bureau pour les femmes, la paix et la sécurité humaine? Ceci peut contribuer à l'institutionnalisation des politiques liées à la sécurité humaine.

Formation

Si les exercices ne sont pas conçus avec des objectifs ou des scénarios de sécurité humaine, les participants ne seront jamais amenés à réfléchir à des aspects plus larges de la sécurité. Presque tous les exercices comportent le scénario obligatoire de « l'aide humanitaire », dans lequel le personnel réfléchit à la manière de soutenir un convoi de nourriture, de maintenir un couloir pour les personnes, etc., mais il est rare de trouver un exercice qui demande à un commandant comment réagir à des preuves de violence sexuelle liée au conflit ou à la possibilité que des enfants soldats fassent partie de les armées que les FAC encadrent, etc. Pour obtenir cette perspective supplémentaire, il serait utile d'inclure les ONG internationales dans la conception des exercices et de mener des exercices de planification militaire conjointe avec elles. Cela permettrait aux agents intermédiaires d'approfondir leur compréhension de la communauté des ONG internationales.

Matériel

Les fournitures logistiques sont vitales pour les civils en situation de crise, dans les engagements militaires en temps de paix, mais aussi dans les scénarios de guerre. Outre les produits de première nécessité que sont l'eau et la nourriture, les planificateurs logistiques doivent envisager d'envoyer des articles particuliers pour les femmes et les bébés. Ce n'est rien de nouveau. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les nutritionnistes ont conçu des aliments calorifiques expressément pour ces groupes particuliers. Les couches et les produits d'hygiène sont également négligés lors de la préparation des fournitures destinées aux civils en situation de crise⁵⁶.

Leadership

Tant que la compréhension de la sécurité humaine ne sera pas intégrée dans l'ADN d'une armée, son application dépendra des officiers supérieurs qui seront tenus responsables de sa réalisation. Les instigateurs de normes de rang inférieur chercheront toujours à apporter des changements, mais pour que l'institutionnalisation ait lieu, les officiers supérieurs doivent être conscients des différentes politiques et

demander à leur propre personnel de les mettre en œuvre. Les dirigeants peuvent bénéficier de la participation à un programme de mentorat en matière de sécurité humaine, dans le cadre duquel des conseillers en matière de genre, des PME de l'ensemble du gouvernement ou des ONG internationales rencontrent des cadres supérieurs et déterminent ensemble comment et où ils pourraient inclure la sécurité humaine dans leurs activités. Olsson et Bjorsson ont observé le programme d'accompagnement « Gender Force » mis au point en Suède.

Pendant environ douze mois, le programme permet aux hauts dirigeants d'avoir accès à un mentor [FPS] personnel et les participants prennent part à une série de séminaires [FPS]. Enfin, les participants formulent un plan de développement individuel [pour leur] organisation. L'objectif est de... renforcer la [capacité des dirigeants à introduire] le changement et d'utiliser plus efficacement leurs experts en matière de genre⁵⁷.

Personnel et éducation

Dans le cadre des actions de troisième génération en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité humaine, chaque membre des FAC bénéficierait d'une formation continue sur « les femmes, la paix et la sécurité humaine », d'un cours de perfectionnement annuel et d'une interaction avec des agents du renseignement et des ONG afin d'éviter la pensée de groupe. Les modèles d'emploi des réservistes aux États-Unis et au Royaume-Uni peuvent également offrir des options pour les FAC à mieux intégrer une perspective de sécurité humaine. Jockel et Sokolsky suggèrent que « l'armée américaine est mieux placée pour promouvoir un programme de sécurité humaine, car elle peut s'appuyer sur les compétences non militaires de ses importantes forces de réserve, qui apportent à toute opération des spécialités dans une grande variété de fonctions de soutien civil⁵⁸. » La sécurité humaine n'est pas réservée aux officiers. La formation aux grades de sergent et de sous-officier est essentielle pour mettre la sécurité humaine en œuvre sur le terrain, au niveau national et international.

Appliquer la sécurité humaine sur le plan tactique : La définition de ce qui est bien

Le personnel militaire déployé qui agit dans la composante terrestre exerce la plus grande influence sur l'application du concept de femmes, de paix et de sécurité humaine dans ses opérations. Oui, la composante aérienne peut fournir des « zones d'exclusion aérienne » qui contribuent à la protection des civils. La Marine royale canadienne a soutenu les réfugiés et les migrants traversant la Méditerranée⁵⁹. Toutefois, dans

une large mesure, la sécurité humaine sera appliquée par les personnes sur le terrain. L'urbanisation croissante et l'essor des mégapoles, parallèlement aux combats qui se déroulent en milieu urbain, obligent les civils et les militaires à partager le même espace.

Sur le plan tactique, il est évident que le personnel des FAC applique déjà la sécurité humaine par le biais de diverses actions qui contribuent tous à renforcer la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons : le respect des Conventions de Genève, du DIH et des RdE, la coopération civil-militaire, l'engagement des principaux dirigeants et la réponse aux crises. Bien que l'auteur soit convaincu que la majorité du personnel des FAC répondrait aux violations des droits de la personne telles que les enfants soldats, les victimes de la traite des personnes ou les survivants de la violence sexuelle liée au conflit, l'absence de cet aspect « approfondi » de la sécurité humaine dans la doctrine et la formation militaires est une faiblesse. Si une approche axée sur la sécurité humaine n'est pas institutionnalisée au sein des FAC ou d'autres forces armées de l'OTAN, les femmes, la paix et la sécurité humaine seront négligées ou traitées, dans le meilleur des cas, comme un complément lors du renforcement des capacités, du mentorat et de la réforme du secteur de la sécurité⁶⁰.

Lors des opérations de contre-insurrection, « gagner les cœurs et les esprits » par des projets d'ingénierie et des programmes de sensibilisation médicale est devenu un réflexe. De tels exemples soutiendraient le concept de troisième génération de femmes, de paix et de sécurité humaine s'ils étaient menés en partenariat avec les communautés locales et avaient un impact à long terme, plutôt que de servir de moyen d'obtenir la tolérance de la communauté locale⁶¹. Le concept de retenue courageuse, introduit par le général McChrystal en 2010, est un autre exemple de prise en compte tactique de la sécurité humaine par le personnel militaire. Le général a exigé que les soldats déployés en Afghanistan réfléchissent aux conséquences du recours à la force ou de l'abstention de recourir à la force si le résultat des opérations cinétiques devait porter atteinte aux civils⁶². En bref, il a demandé au personnel militaire de prendre en compte les effets de deuxième, troisième et quatrième ordre des actions, exigeant une réflexion plus approfondie pour soutenir la prise de décision.

Les politiques de l'OTAN au sein de l'unité de sécurité humaine peuvent être appliquées dans tous les types de conflits, qu'il s'agisse d'engagements militaires en temps de paix, d'opérations de soutien de la paix, de lutte contre l'insurrection ou de guerre majeure. Ces politiques encouragent le personnel à utiliser le DIH comme base pour assurer la

sécurité humaine. Sur le plan tactique, le concept des femmes, de la paix et de la sécurité humaine de la troisième génération verrait les actions suivantes menées à l'appui des objectifs nationaux :

- Reconnaître les violations des droits de la personne (y compris les 6 violations graves, les cas de traite des personnes ou de violences sexuelles liées au conflit);
- Savoir réagir de manière appropriée sans créer d'autres dommages ou traumatismes;
- Savoir vers qui orienter les victimes (par exemple, les organismes des Nations unies ou les ONG);
- Sachez que des mécanismes de l'ONU ont été mis en place pour lutter contre l'impunité en matière de maltraitance des enfants et de violences sexuelles liées au conflit (le mécanisme de surveillance et de communication de l'information et le mécanisme de surveillance, d'analyse et de communication de l'information) et qui savent comment transmettre les informations au quartier général pour qu'il les fasse suivre;
- Déployer en équipes mixtes et, si possible, avec des policiers ou des civils formés;
- Désigner le personnel de l'unité/de la patrouille chargé d'établir et d'entretenir des liens avec les ONG internationales locales (l'idéal étant d'établir un réseau avec elles avant d'arriver sur le terrain);
- Organiser des rencontres avec les principaux dirigeants et d'autres rencontres moins formelles auxquelles participent des femmes et des hommes;
- Être prêt et disposer des ressources nécessaires pour réparer les infrastructures vitales (endommagées par les troupes de l'OTAN ou les combattants adversaires);
- Dégager ou marquer les champs de mines qui empêchent l'accès aux hôpitaux, aux marchés, aux écoles, etc.;
- Former des médecins et des policiers militaires pour qu'ils puissent aider les survivants et, si nécessaire, recueillir des preuves à l'appui de futures poursuites;
- Être prêt à protéger la propriété culturelle et les services.-

L'application de la sécurité humaine est plus facile à aborder sur le plan stratégique et plus complexe à mettre en œuvre sur le plan tactique. Pourtant, la crédibilité des aspirations et des déclarations stratégiques sera acquise par des actions tactiques. La composante terrestre demeure l'interlocuteur clé entre les militaires et la population civile. Avec

quelques ajouts mineurs à la formation et un véritable leadership dans ce domaine, les FAC, sur le plan tactique, pourraient créer une sorte « [d'équipe] de travailleurs de la sécurité humaine polyvalents », chacun d'entre eux étant en mesure d'effectuer des tâches de protection contre la peur et contre le besoin⁶³. La sécurité humaine de troisième génération sera inscrite dans l'ADN de toute interface avec les populations civiles en situation de conflit ou de crise. L'optique Femmes, paix et sécurité humaine est essentielle pour améliorer l'efficacité opérationnelle et maintenir une position morale et éthique. L'application de la sécurité humaine est ce qui distingue les membres alliés de l'OTAN des États autocratiques. Comme mentionné dans l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine :

La notion de sécurité humaine relie directement les valeurs communes de l'OTAN que sont la liberté individuelle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit à la pratique de l'OTAN. Une approche de la sécurité humaine permet une meilleure compréhension des conflits et des crises⁶⁴.

L'application tactique de l'approche « femmes, paix et sécurité humaine » est également nécessaire pour répondre aux crises nationales, comme le montrent les études de cas présentées dans ce volume.

Conclusion

D'une certaine manière, ce chapitre est en désaccord avec les spécialistes de la sécurité humaine tels qu'Edward Newman et Roland Paris, dans la mesure où il postule que l'État doit être impliqué dans la sécurité des individus⁶⁵. Il n'y a pas de dividende de la guerre froide selon lequel l'individu l'emporte sur l'État. Au contraire, et dans la lignée de Mary Kaldor, le document reconnaît que les armées doivent changer des visages⁶⁶. L'État doit s'engager à protéger à la fois ses propres citoyens et les civils des autres nations, et les armées a un rôle clé à jouer à cet égard. Alors que Galtung affirmerait que la sécurité humaine a été entièrement absorbée et émasculée par le concept de sécurité de l'État qu'elle a été conçue pour contester⁶⁷, ce chapitre a proposé des mesures que les armées peuvent prendre pour être plus centrée sur l'homme dans leur application. Ce chapitre a également relevé les différentes interprétations de la sécurité humaine et a cartographié la relation entre les dimensions de sécurité que sont l'absence de peur et l'absence de besoin. L'exploitation de l'absence de définition formelle de la sécurité humaine a conduit à proposer que les armées, en particulier les FAC, soient capables d'aborder à la fois les aspects de sécurité et de développement de la sécurité humaine. En

combinant les *libertés* avec le terme générique de sécurité humaine de l'OTAN, qui englobe la protection des enfants, des civils et des biens culturels, la sécurité humaine a été présentée comme une fin, des moyens et des méthodes en parallèle avec les niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Ce chapitre a introduit le concept propre à l'auteur de *la troisième génération de femmes, de la paix et de la sécurité humaine* pour développer le travail de la CAF en institutionnalisant davantage la sécurité humaine dans le modèle DOTmLP, en mettant particulièrement l'accent sur les données ventilées par sexe et par âge et sur le dialogue régulier avec les I/NGO, la société civile et les civils. Il a été recommandé de créer des patrouilles mixtes, comprenant des réservistes dotés de compétences particulières, notamment pour répondre aux survivants de la violence sexuelle et sexiste, aux violations commises à l'encontre des enfants et aux compétences en matière d'ingénierie pour soutenir les infrastructures civiles.

Alors que la guerre fait rage en Ukraine et que les civils subissent de plein fouet l'invasion russe, des écoles et des hôpitaux ont été pris pour cible par l'armée russe, ainsi que des bâtiments d'importance culturelle. Des informations déprimantes circulent sur la façon dont les civils ukrainiens sont traités dans les territoires tenus par la Russie, les corridors humanitaires sont attaqués quelques heures après avoir été désignés comme sûrs, des cas de traite d'êtres humains sont signalés à la frontière de la Pologne et des civils ukrainiens sont illégalement conduits en Russie. Les I/NGO ont fait part des commentaires des militaires ukrainiens qui regrettent de ne pas s'entraîner davantage avec les secouristes civils, soulignant ainsi l'importance de la CIMIC et de la résilience nationale. C'est le moment ou jamais, un tournant pour les forces armées du monde entier, de considérer la sécurité humaine comme un centre de gravité pour la planification et la conduite des opérations.

Chapitre 8 Concepts clés

- L'institutionnalisation de la sécurité humaine nécessite une cascade formelle de direction du niveau stratégique au niveau tactique avec une orientation claire sur la façon dont les différentes fonctions et le personnel militaire peut mettre en œuvre la sécurité humaine à l'appui des objectifs nationaux. Cela nécessite un meilleur alignement entre AMC et le MDN et une chaîne de commandement officielle reliant les femmes, la paix et la sécurité humaine au sein des FAC dans une sécurité humaine de *troisième génération*.

- Une cascade formelle de direction descendante ainsi qu'une approche collaborative et globale ascendante sont nécessaires pour institutionnaliser pleinement la sécurité humaine.
- La liaison intergouvernementale institutionnalisée et l'harmonisation avec les politiques et une approche ascendante cohérente impliquant un engagement avec la société civile et les membres de la diaspora des zones d'opération des FAC amélioreraient la connaissance de la situation à tous les niveaux.
- Pour appliquer la sécurité humaine au niveau opérationnel, les concepts de sécurité humaine doivent être inclus dans les publications de doctrine interarmées, du personnel spécifique doit être affecté à la mise en œuvre du programme, la formation doit intégrer les concepts de sécurité humaine et le leadership doit diriger cette amélioration.
- La sécurité humaine n'est pas une activité *réservée aux officiers*. La formation des grades d'officiers supérieurs et de sous-officiers est essentielle pour que la sécurité humaine soit mise en œuvre avec succès sur le terrain, au pays et à l'étranger.
- L'application de la sécurité humaine est plus facile à aborder sur le plan stratégique et plus complexe à mettre en œuvre sur le plan tactique. Pourtant, la crédibilité des aspirations et des déclarations stratégiques sera acquise par des actions tactiques, en d'autres termes, de la théorie à la pratique.

Notes

- 1 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », 87.
- 2 S. Heffer, « England Sleeps Again while our Enemies Rage », *The Telegraph* (15 juillet 2015), <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/defence/11717966/England-sleeps-again-as-our-enemies-rampage.html>.
- 3 Citation du groupe d'étude sur les capacités de sécurité de l'Europe, citée dans M. Glasius, « Human Security from Paradigm Shift to Operationalization: Job Description for a Human Security Worker », *Security Dialogue* 39, n° 1 (mars 2008) : 46. <https://doi.org/10.1177/0967010607086822>.
- 4 Oxford Research Group, *What Would Military Security Look Like Through a Human Security Lens?* Rapport d'un atelier de recherche avancée de l'OTAN, « Reconciling the requirements of contemporary operations with the needs of human security » (ARW 981712) organisé par l'Oxford Research Group, Oxfordshire, septembre 2006 (2007). <https://www.files.ethz.ch/isn/43693/07-01%20What%20would%20military%20security%20look%20like.pdf>.

- 5 M. Keenan et V. Holt, « An Urgent NATO Priority: Preparing to Protect Civilians », *War on the Rocks* (12 juillet 2021), <https://warontherocks.com/2021/07/an-urgent-nato-priority-preparing-to-protect-civilians/>. Voir aussi figure 2 dans le introduction.
- 6 D.S. Reveron and J.E. Savage, « Cybersecurity Convergence: Digital Human and National Security », *Orbis* 64, n°. 4 (2020): 555-570. doi:10.1016/j.orbis.2020.08.005.
- 7 Chinkin et Kaldor décrivent la sécurité humaine de première génération comme « l'émergence d'une idée au lendemain de la guerre froide », où la sécurité de l'État et du territoire était censée jouer les seconds rôles par rapport à la sécurité centrée sur la population. La sécurité humaine de deuxième génération est une « approche de l'établissement de la paix et de l'intervention fondée sur les droits, qui est à la fois descendante et ascendante, à la fois internationale et locale »: Christine Chinkin, et Mary Kaldor, *International Law and New Wars* (Cambridge: Cambridge University Press, 2017), 480.
- 8 NATO, « Resilience, Civil Preparedness and Article 3 » (20 septembre, 2022) https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_132722.htm.
- 9 Doctrine, Organisation, Training, materiel, Leadership and Education, – Defense Technical Information Centre.
- 10 D. Sukman, « The Institutional Level of War », *The Strategy Bridge* (5 mai 2016). <https://thestrategybridge.org/the-bridge/2016/5/5/the-institutional-level-of-war>.
- 11 J. Curtis, « Human Security and the Canadian Armed Forces », *International Journal* 60, n°. 1 (2004): 273-278. <https://www.jstor.org/stable/40204033>.
- 12 Krulak dans J.C. Anderson, *Changing the Game: Human Security as Grand Strategy* (Carlisle Barracks, Pennsylvania : United States Army War College Press, Peacekeeping and Stability Operations Institute, 2014). <https://publications.armywarcollege.edu/pubs/1263.pdf>.
- 13 Voir l'entrevue du général Dallaire : <https://www.cigionline.org/articles/five-questions-retired-lt-gen-romeo-dallaire/>
- 14 Armée cosmopolite : Kaldor considère que le personnel militaire joue un rôle de maintien de l'ordre en plus des rôles militaires traditionnels (Chinkin et Kaldor, 2019).
- 15 E. Newman, « Human Security: Mainstreamed Despite the Conceptual Ambiguity », *St Anthony's International Review, Special Issue on Human Security* 1, n° 2 (2005) : 24 à 37.
- 16 M. Kaldor, « A Human Security Doctrine for Europe and Beyond », in *Human Security Concepts and Implications*, édité par S. Tadjbakhsh et A.M. Chenoy (Oxford : Routledge, 2007).
- 17 Oxford Research Group, *What Would Military Security Look Like Through a Human Security Lens?*
- 18 M. Glasius, « Human Security from Paradigm Shift to Operationalization: Job Description for a Human Security Worker », *Security Dialogue* 39, n° 1 (mars 2008) : 31 à 54.
- 19 L. Axworthy, « Building Peace to Last: Establishing a Canadian Peacebuilding Initiative », manuscrit non publié présenté à l'Université de York, le

- 30 octobre 1996, cité dans M. Small, « Peacebuilding in Post-conflict Societies », dans *Human security and the new diplomacy : protecting people, promoting peace*, édité par R.G. McRae, D. Hubert et Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Montréal : McGill-Queen's University Press, 2001).
- 20 Homan, K. « The Military and Human Security. » *Security and Human Rights*, Clingendael Institute, n° 1 (2008).
- 21 Chinkin et Kaldor, *International Law and New Wars*, 480.
- 22 LSE Ideas, « Human Security: An approach and methodology for business contributions to peace and sustainable development », 2017. <https://www.lse.ac.uk/ideas/Assets/Documents/project-docs/un-at-lse/LSE-IDEAS-Human-Security-Background.pdf>.
- 23 Keith Krause, « Human Security », cité dans *Peacebuilding and Post-conflict Reconstruction: a Practical and Bilingual Lexicon*, éditée par Vincent Chetail (Oxford: Oxford University Press, 2009).
- 24 S. Chayse, *Thieves of State: Why Corruption Threatens Global Security*. New York : W.W. Norton & Company, 2015.
- 25 Chinkin et Kaldor, *International Law and New Wars*, 494.
- 26 L'OTAN définit la violence sexuelle liée aux conflits comme le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable perpétrée contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons, qui est directement ou indirectement liée à un conflit https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_184570.htm#_ftn7.
- 27 D. Hubert, « An Idea That Works in Practice », *Security Dialogue* 35, n°. 3 (2004): 351 à 52, <http://www.jstor.org/stable/26298634>.
- 28 J. Jockel et J. Sokolsky, « Lloyd Axworthy's Legacy: Human Security and the Rescue of Canadian Defence Policy », *International Journal* 56, n° 1 (2000) : 1 à 18. <https://doi.org/10.2307/40203528>.
- 29 B. Graham, « Sovereignty, Interdependence and Integration », discours prononcé lors de la 72^e conférence annuelle d'été du Counciling Institute on Public Affairs (10 août 2003).
- 30 C.G. Stefan, *The Responsibility to Protect: Locating Norm Entrepreneurship* (Cambridge : Cambridge University Press, 2021).
- 31 A. Rock, « The Human Security Network, Fifteen Years On », Centre for International Policy Studies (21 mai 2013) <https://www.cips-cepi.ca/2013/05/21/the-human-security-network-fifteen-years-on/>.
- 32 Anderson, *Changing the Game: Human Security as Grand Strategy*, 16.
- 33 AMC. Affaires mondiales Canada. « Plan ministériel 2021. » Consulté le 28 février 2022. <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/departamental-plan-ministeriel/2021-2022.aspx?lang=fra>.
- 34 AMC, « Plan ministériel 2021. »
- 35 AMC, « Plan ministériel 2021 », 4.
- 36 AMC, « Plan ministériel 2021 », 9.

- 37 AMC, « Plan ministériel 2021 », 16 et 68.
- 38 MDN, Canada, ministère de la Défense nationale, Plan ministériel (Ottawa : Défense nationale, 2021). <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/departamental-results-report/2021-2022/plan-minist%C3%A9riel-2021-2022.pdf>.
- 39 MDN, Canada, ministère de la Défense nationale, *Protection, Sécurité, Engagement : La politique de défense du Canada* (Ottawa : Défense nationale, 2017), 4.
- 40 MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 3.
- 41 MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 51.
- 42 MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 49.
- 43 Cité dans Anderson, *Changing the Game: Human Security as Grand Strategy*, 22.
- 44 MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 49.
- 45 MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 51.
- 46 Curtis, « Human Security and the Canadian Armed Forces », 275.
- 47 MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 10.
- 48 Anderson, *Changing the Game: Human Security as Grand Strategy*, 16.
- 49 Dans le contexte de la politique de l'OTAN, la traite des êtres humains signifie le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, au moyen de la menace de recours à la force ou d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de tromperie, d'abus de pouvoir ou d'une situation de vulnérabilité ou de l'offre ou de la réception de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne, à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend, à tout le moins, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes : OTAN, « Politique de l'OTAN sur la lutte contre la traite des êtres humains », Textes officiels de l'OTAN (29 juin 2004, dernière mise à jour le 5 janvier 2022), https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_71856.htm?selectedLocale=en.
- 50 À l'heure actuelle, en 2023, l'OTAN est en train d'élaborer une politique spécifique concernant la protection des biens culturels. Spécifique à l'OTAN, le Traité de l'Atlantique Nord stipule que l'Alliance est « déterminée à sauvegarder la liberté, le patrimoine commun et la civilisation de leurs peuples. » La politique de l'OTAN pour la protection des civils de 2016 protège non seulement les personnes, mais aussi « les biens et les services » : OTAN, « Sécurité humaine », (dernière mise à jour le 18 juillet 2022), https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_181779.htm.
- 51 Canada, Défense nationale, « Engagés vers l'avant » <https://www.canada.ca/fr/armee/services/pour-le-soldat/strategie-de-modernisation-de-larmee-canadienne.html>.
- 52 J. Sullivan, « Medical and Humanitarian Challenges in Urban Operations », *Global Justice Journal* (25 novembre 2021) <https://globaljustice.queenslaw.ca/news/medical-and-humanitarian-challenges-in-urban-operations>.

- 53 La pensée de groupe est un phénomène psychologique dans lequel les personnes s'efforcent d'obtenir un consensus au sein d'un groupe. Dans de nombreux cas, les gens mettent de côté leurs convictions personnelles ou adoptent l'opinion du reste du groupe : K. Cherry, « What Is Groupthink? » (mis à jour le 12 novembre 2020), VeryWellMind, <https://www.verywellmind.com/what-is-groupthink-2795213>.
- 54 Curtis, « Human Security and the Canadian Armed Forces. »
- 55 CICR. Comité international de la Croix-Rouge. *Reducing Civilian Harm in Urban Warfare: A Commanders Handbook*. Genève, 2021 <https://www.icrc.org/en/document/reducing-civilian-harm-urban-warfare-commanders-handbook>.
- 56 M.A. Ashraf et A.K. Azad, *Gender Issues in Disaster: Understanding the Relationships of Vulnerability, Preparedness and Capacity* (Dhaka, Bangladesh : Ministère de la gestion des catastrophes et des secours, Secrétariat du Bangladesh, 2015). [https://modmr.gov.bd/sites/default/files/files/modmr.portal.gov.bd/publications/f211f075_8c55_4867_b1b3_cc24e03c8e31/Journal publication EER4-14004224.pdf](https://modmr.gov.bd/sites/default/files/files/modmr.portal.gov.bd/publications/f211f075_8c55_4867_b1b3_cc24e03c8e31/Journal%20publication%20EER4-14004224.pdf).
- 57 L. Olsson et A. Bjorsson, *Bridging the Gap* (Washington : Georgetown Institute for Women, Peace, and Security, 2017), 22. <https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2017/10/The-Swedish-Gender-Coach-Program.pdf>. 22).
- 58 Jockel et Sokolsky, « Lloyd Axworthy's Legacy. »
- 59 N. Frenzen, « Update Regarding PACE Investigation into Migrant Deaths in the Mediterranean », *Migrants at Sea* (9 décembre 2011) <https://migrantsatsea.org/tag/canadian-navy/>.
- 60 E. Mobekk, « Gender, Women and Security Sector Reform », *International Peacekeeping* 17, n° 2 (2010) : 278 à 291. <https://gsdrc.org/document-library/gender-women-and-security-sector-reform/>.
- 61 K. Homan, « The Military and Human Security », *Security and Human Rights*, Clingendael Institute, n° 1 (2008) https://www.clingendael.org/sites/default/files/pdfs/20080100_cscp_art_homan_security.pdf.
- 62 B. Starr, « Military proposes medal for troops demonstrating restraint », CNN, 12 mai 2010 <http://www.cnn.com/2010/US/05/12/military.restraint.medal/index.html>.
- 63 Glasius, « Human Security from Paradigm Shift to Operationalization », 48.
- 64 OTAN, « Sécurité Humaine : Approche et Principes » (dernière mise à jour le 14 novembre 2022), https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_208515.htm?selectedLocale=fr.
- 65 Edward Newman, « Human Security: Mainstreamed Despite the Conceptual Ambiguity », *St Anthony's International Review, Special Issue on Human Security* 1, n° 2 (2005): 24-37; Roland Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? » *International Security* 26, n° 2 (2001): 87-102.
- 66 Mary Kaldor, « Nationalism and Globalisation », *Nations and Nationalism* 10, n° 1-2 (2004): 161-177. <https://doi.org/10.1111/j.1354-5078.2004.00161>.
- 67 Johan Galtung et Dietrich Fischer, *Johan Galtung: Pioneer of Peace Research* (Berlin, Heidelberg: Springer Berlin Heidelberg, 2013), <https://doi.org/10.1007/978-3-642-32481-9>.

Chapitre 9 : Opérationnalisation de la sécurité humaine pour les Forces armées canadiennes

David Lambert

Avec le modèle de cadre de sécurité humaine de la figure 7.1 du chapitre sept et des exemples concrets fournis au chapitre huit, on peut commencer à mieux articuler les rôles et les fonctions militaires en relation avec la sécurité humaine, en gardant à l'esprit le rôle principal des forces militaires et leurs limites. En bref, une question importante est la suivante : comment opérationnaliser la sécurité humaine dans un contexte militaire pour qu'elle devienne un aspect standard des engagements militaires et une caractéristique de la mentalité militaire normale ? Ce chapitre s'attache à répondre à cette question.

Le premier aspect à examiner est le plan stratégique. Comme nous l'avons noté, la sécurité humaine sera toujours une préoccupation stratégique : elle contribue à garantir la légitimité de l'engagement, elle cherche à établir une stabilité durable pour éviter tout conflit futur et, dans une lutte pour l'influence des populations touchées, elle sera un élément clé de tout discours stratégique et opérationnel. Comme l'indique le manuel de l'OTAN sur la protection des civils, ces efforts doivent être liés à la communication stratégique¹. Le soutien à la sécurité humaine permet également d'assurer la protection des effectifs déployés au sein de la population locale, dans la mesure où celle-ci perçoit les avantages des engagements militaires².

La sécurité humaine peut en effet constituer l'objectif stratégique militaire d'un engagement de forces militaires. C'est ce qui s'est produit en mars 2004 lorsque le Canada a engagé des forces militaires en Haïti (opération HALO) à la suite de troubles civils, afin de ramener la stabilité dans le pays et de préserver la vie, de faciliter l'acheminement de l'aide et d'aider la police haïtienne à maintenir l'ordre public³. Dans d'autres contextes stratégiques, les armées peuvent n'être qu'une partie d'un engagement plus large en faveur d'un objectif stratégique général de développement, c'est-à-dire le vaste concept de sécurité humaine, avec d'autres éléments nationaux de puissance travaillant dans des domaines autres que la sécurité, comme l'engagement national canadien en faveur de l'Ukraine⁴. Les objectifs stratégiques d'un engagement peuvent changer au cours d'une période prolongée, à mesure que les priorités gouvernementales changent ou que la connaissance de la situation évolue sur ce plan stratégique. Au cours de l'engagement en Afghanistan, qui a duré plus de dix ans, les objectifs stratégiques ont changé en fonction

de l'évolution de la situation et des objectifs du gouvernement, et donc de la nature de la campagne. Outre les opérations de combat visant à vaincre les talibans, l'armée canadienne et les autres forces de l'OTAN assuraient également la sécurité de tous les Afghans pour les aider à se reconstruire et mettaient en œuvre des programmes et des projets pour soutenir la reprise et le développement économiques. Finalement, les forces ont même entrepris la formation des forces de sécurité afghanes et le développement de leur gouvernance afin de mettre sur pied des forces légitimes et efficaces. Au total, six organismes gouvernementaux canadiens, en plus des armées, ont été impliqués à différents moments⁵. Ainsi, hormis les opérations offensives directes contre les talibans, toutes les autres actions militaires visaient à faire progresser un aspect de la sécurité humaine afghane.

Pour refléter cette pratique, la doctrine du Canada et de l'OTAN a adopté le concept d'approche exhaustive, que le Canada définit comme suit :

philosophie selon laquelle les acteurs militaires et civils collaborent dans le but d'augmenter la probabilité d'obtenir des résultats favorables et durables dans une situation particulière. Remarque : Les acteurs peuvent être des forces militaires interarmées ou multinationales, des ministères et agences du gouvernement fédéral (approche pangouvernementale), d'autres gouvernements (municipal, provincial, étranger), des organismes internationaux (OTAN, ONU), des organisations non gouvernementales (CARE, OXFAM), des entités du secteur privé ou des particuliers⁶.

En termes simples, ce concept signifie que les autorités stratégiques déterminent les causes profondes de l'instabilité et appliquent les meilleures méthodes pour apporter des solutions durables. Comme l'indique la doctrine de l'Armée canadienne, divers types d'interaction et d'intégration peuvent se produire entre ces organismes, mais dans la plupart des cas, les armées joueront un rôle de soutien, en fournissant idéalement un espace de sécurité dans lequel d'autres organismes, les mieux placés pour s'attaquer aux problèmes de gouvernance et de développement, pourront agir librement⁷. Sachant que la sécurité humaine ne peut être créée et maintenue que dans un environnement de stabilité, la doctrine de l'Armée canadienne indique que, dans certaines campagnes,

le concept et l'orientation stratégiques incluront la nécessité de créer une stabilité durable et donc de s'attaquer aux causes profondes de la violence et de l'instabilité dans les divers éléments de la société. Les forces militaires ont des capacités

très limitées pour entreprendre un tel travail et donc, pour le mener à bien, il faudra faire appel aux bons organismes non militaires. Leurs objectifs et leurs actions devront être étroitement intégrés (dans la planification et la conduite) à ceux des forces militaires afin de garantir des approches complémentaires⁸.

Le concept d'approche exhaustive a également été adopté par l'OTAN, tout en notant que l'intégration entre les organismes variera en fonction de la situation et des organismes concernés⁹. Ainsi, sur le plan stratégique, le concept de forces militaires employées pour soutenir, voire renforcer les éléments de la sécurité humaine, est bien établi dans la pratique et la doctrine récentes.

Une grande prudence est requise dans l'engagement des forces militaires. Comme indiqué précédemment, l'art opérationnel est pratiqué par les commandants appropriés pour s'assurer que les actions tactiques soutiennent une stratégie donnée. Un aspect moins reconnu de l'art opérationnel est la nécessité pour les commandants militaires supérieurs d'informer et d'influencer les autorités stratégiques afin de s'assurer qu'elles ne créent pas d'objectifs que les armées ne peuvent pas soutenir avec leurs capacités tactiques. Un échec dans la détermination de la portée appropriée des objectifs stratégiques assignés aux armées conduira directement à l'échec à tous les rangs du commandement et à la déception, en particulier parmi les populations civiles qui ont besoin de sécurité humaine. Les forces militaires sont extrêmement limitées dans leurs capacités à mettre en place les éléments durables de la sécurité humaine, au-delà de la protection directe des civils. Les échecs en matière de sécurité humaine découlent de la gouvernance. Bon nombre des questions que les militaires sont censés traiter, ces thèmes transversaux de la protection des civils, sont en fait des symptômes de problèmes de gouvernance beaucoup plus vastes. Si les forces militaires peuvent contrer ces symptômes par le biais de la planification opérationnelle et des actions tactiques, ces forces ne sont pas des experts en matière de gouvernance, de développement économique et de bien-être social. L'avantage des forces militaires est que, compte tenu de leurs capacités inhérentes, elles peuvent intervenir dans des environnements très menaçants où d'autres organismes ne peuvent pas le faire et peuvent donc répondre à certains besoins fondamentaux au-delà de la protection immédiate, mais la capacité à instaurer une stabilité durable par le biais du développement social, de la gouvernance et de l'économie dépasse largement la portée des forces militaires. Comme l'indique la doctrine de l'approche exhaustive, les armées sont les mieux placés pour jouer un rôle de soutien dans l'instauration de la stabilité, afin de permettre à

d'autres organismes mieux adaptés aux questions de gouvernance et de développement de fonctionner. Il incombe aux commandants militaires supérieurs de veiller à ce que les autorités stratégiques comprennent ces limites militaires et donnent ainsi une orientation stratégique qui peut effectivement être soutenue par des capacités militaires.

Au-delà de la prudence, l'emploi officiel d'un rôle militaire dans le soutien de la sécurité humaine a été établi sur le plan stratégique, illustré par l'orientation stratégique fournie lors des campagnes passées et par le développement du concept doctrinal de l'approche exhaustive dans la doctrine de l'armée canadienne et au plus haut échelon de la doctrine de l'OTAN¹⁰. Étant donné que l'approche exhaustive prévoit que les armées travaillent en étroite coordination, voire en coopération, avec d'autres organismes, cette orientation doit être initiée au plan stratégique. Bien que la doctrine interarmées des Forces armées canadiennes, au plus haut niveau, ne mentionne l'approche exhaustive qu'en passant, elle la décrit comme une « stratégie », renforçant ainsi l'idée que cette approche et sa relation avec la sécurité humaine se situent déjà au sommet de l'autorité¹¹. En outre, conformément à la hiérarchie des doctrines, l'approche exhaustive, en tant que philosophie, est bien établie avec une doctrine de soutien inférieure sous forme de principes directeurs et de pratiques prescriptives pour sa mise en œuvre, bien qu'il s'agisse principalement de la doctrine de l'armée de terre¹².

Si l'idée et la doctrine stratégiques pour l'application des capacités militaires à la mise en place des éléments de la sécurité humaine existent déjà, il faut alors s'interroger sur les mécanismes et les moyens conceptuels qui existent sur le plan opérationnel pour soutenir l'implication des militaires dans la mise en place de la sécurité humaine. En menant des campagnes et des opérations majeures à l'appui d'une stratégie, le plan opérationnel détermine les objectifs et les regroupe en lignes d'opération ou lignes d'effort logiques et thématiques¹³. Compte tenu de l'importance internationale accordée à la sécurité humaine, de sa formulation au sein des Nations Unies, de son adoption par l'OTAN aux plus hautes instances et des attentes stratégiques récentes en matière de sécurité humaine dans le cadre de tout engagement militaire, il va de soi qu'une conception opérationnelle et ses plans de campagne devraient, par défaut, inclure des objectifs et des lignes d'opération qui traitent des questions de sécurité humaine. L'importance et les efforts accordés à une telle ligne d'opération varient en fonction des objectifs stratégiques, des menaces adverses, de leurs buts et de leurs méthodes, ainsi que de l'état de départ général de la nation hôte. Bien que la doctrine recommande d'éviter l'utilisation de plans de campagne types

avec des lignes d'opération fixes, en particulier pour les campagnes dans lesquelles la protection et la capacité civile de la population du pays hôte constituent des objectifs majeurs, de nombreux modèles de plans de campagne comprennent des lignes d'opération axées sur des thèmes civils tels que la « gouvernance » et la « reconstruction. » Même les lignes d'opération qui traitent de la sécurité sont axées sur la protection de la population civile¹⁴. Dans cette optique, ce que l'on a appelé « une approche de la sécurité humaine » peut être adoptée sur le plan doctrinal et opérationnel de deux manières¹⁵.

Premièrement, l'approche de la sécurité humaine peut être considérée comme une philosophie directrice, au même titre que plusieurs autres approches philosophiques qui dictent les doctrines militaires et qui sont citées dans la doctrine fondamentale de l'Armée canadienne¹⁶. Il s'agit notamment de l'application éthique de la puissance de combat, de la philosophie du commandement de mission, de l'approche manœuvrière visant à obtenir un avantage psychologique sur l'ennemi et d'une approche exhaustive (comme détaillé ci-dessus). Étant donné les attentes stratégiques durables selon lesquelles les forces militaires seront employées pour soutenir la sécurité humaine, la philosophie d'une *approche de sécurité humaine* peut logiquement être ajoutée à la liste comme moyen de guider l'engagement des forces militaires. Dans la mesure où l'approche exhaustive évoque l'intégration des forces militaires avec d'autres éléments de pouvoir et d'autres intervenants pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, qui à son tour menace la sécurité humaine ou empêche son établissement, il y a sans doute beaucoup de points communs entre une approche de sécurité humaine et une approche exhaustive. Les travaux futurs devraient chercher à fusionner ou à harmoniser ces deux approches, peut-être en une seule philosophie. Quel que soit le résultat final en matière de doctrine, il est possible de rédiger une définition de travail pour une approche de la sécurité humaine, tout en notant son lien avec l'approche exhaustive :

Une philosophie selon laquelle les opérations militaires cherchent continuellement à contribuer à la sécurité humaine, conformément à la direction stratégique, aux exigences opérationnelles, aux exigences situationnelles et aux capacités disponibles. Remarque : une approche de la sécurité humaine doit être complétée par une approche exhaustive afin de s'assurer que les éléments de la sécurité humaine au-delà des capacités militaires sont traités de manière appropriée pour atteindre une stabilité durable.

Une telle définition donne une signification claire à la contribution militaire à la sécurité humaine, tout en respectant ses limites. Cette

« philosophie » place l'approche de la sécurité humaine au cœur de la doctrine, ce qui en fait une caractéristique constante de toutes les campagnes et opérations, qui doit être prise en compte dans toute planification et exécution. L'élaboration de principes de soutien permettra de garantir que la perspective de genre figure parmi les principes clés de l'évaluation et de l'établissement de la sécurité humaine et qu'elle ne soit pas oubliée. La définition utilise le terme « contribue » plutôt que « crée » ou un autre verbe comparable, indiquant ainsi qu'une force militaire ne peut pas créer les aspects plus larges de la sécurité humaine. La doctrine de soutien doit clairement indiquer qu'étant donné les capacités inhérentes des armées, l'effort principal des forces militaires dans l'établissement de la sécurité humaine portera probablement sur la protection directe des civils et des autres organismes sur le lieu des opérations, comme le souligne déjà une grande partie de la doctrine¹⁷. Enfin, cette proposition de définition fixe des paramètres sur la contribution des armées à la sécurité humaine. Elle note qu'elle doit être conforme à la direction stratégique, c'est-à-dire qu'elle doit soutenir directement les objectifs stratégiques. La référence aux « demandes opérationnelles » permet à un commandant militaire de hiérarchiser de manière appropriée le soutien à la sécurité humaine. Ainsi, si les opérations offensives d'un adversaire sont la préoccupation la plus urgente, les efforts consacrés à la sécurité humaine sont ajustés en conséquence. La référence aux « exigences de la situation » donne au commandant l'autorité et l'obligation d'agir conformément aux exigences morales, légales et pratiques de la situation donnée. Ainsi, même lorsque les objectifs stratégiques liés à la sécurité humaine ne font pas partie intégrante du mandat, une situation dans laquelle les civils sont directement et immédiatement menacés requiert tout de même une action. Enfin, la référence aux « capacités disponibles » souligne les limites des forces militaires pour établir la sécurité humaine dans un sens durable¹⁸.

Cette philosophie doctrinale est universellement applicable. Elle appuiera non seulement les engagements pour lesquels il existe une orientation stratégique claire visant à renforcer la sécurité humaine, mais sera également applicable aux engagements pour lesquels il n'existe pas d'attente déclarée, mais pour lesquels un besoin se fait sentir. Par exemple, des interventions militaires limitées, telles qu'une opération d'évacuation de non-combattants, n'auront pas d'objectifs déclarés ou implicites liés à la sécurité humaine pour la nation hôte, mais cette approche philosophique attendra tout de même des commandants militaires qu'ils agissent lorsqu'il existe une menace immédiate pour

les civils vulnérables. En fait, elle complète d'autres philosophies martiales déjà en doctrine, comme l'application éthique de la puissance de combat¹⁹.

La deuxième façon d'intégrer une approche de sécurité humaine aux opérations consiste à adopter une ligne d'opération de sécurité humaine comme caractéristique normalisée des conceptions opérationnelles et des plans de campagne qui en découlent. Les objectifs placés le long de cette ligne d'opération varieront en fonction de l'orientation stratégique et de l'environnement opérationnel. Cette ligne d'action proposée pour la sécurité humaine pourrait intégrer des orientations en termes de soutien à la gouvernance, aux services essentiels et à l'infrastructure. C'est également le long de cette ligne d'action que l'intégration avec d'autres agences – celles qui sont plus adaptées aux éléments durables de la sécurité humaine – peut être envisagée et planifiée. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ce sont les commandants qui pratiquent l'art opérationnel qui contribueront à assurer que cette ligne d'opération est correctement envisagée, articulée et exécutée pour garantir que l'orientation stratégique est respectée, mais aussi pour veiller à ce que les attentes stratégiques ne dépassent pas les capacités militaires. Comme d'autres aspects du soutien militaire à la sécurité humaine, cela peut être clairement formulé dans la doctrine correspondante.

Les détracteurs d'une approche de la sécurité humaine pour les armées citeront deux préoccupations majeures concernant le rôle des armées dans l'établissement de la sécurité humaine. Premièrement, certains soutiendront que la sécurité humaine n'est pas du ressort des armées, et certaines de ces accusations viendront d'intervenants spécialisés dans l'aide humanitaire. En effet, ceux-ci et d'autres utiliseront innocemment l'expression « tâches non militaires » pour décrire l'implication des militaires dans des activités liées à la sécurité humaine. Cependant, comme l'attestent les engagements récents et l'ensemble des travaux de soutien, les gouvernements occidentaux et d'autres organismes s'attendent certainement à ce que le soutien à la sécurité humaine, au moins dans le concept de protection des civils, soit une exigence morale et juridique des forces militaires, conformément au droit international humanitaire et à d'autres résolutions et traités²⁰. La doctrine et les opérations ont également montré qu'une force militaire est parfois le seul intervenant en mesure de soutenir les aspects rudimentaires de la sécurité humaine, de protéger les plus vulnérables contre les menaces et de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins fondamentaux, étant donné ses capacités inhérentes à opérer

dans des environnements austères et très menaçants. Toutefois, outre ces questions juridiques et pratiques qui justifient l'implication d'une force militaire dans au moins certains éléments de base de la sécurité humaine, des raisons stratégiques et philosophiques plus importantes justifient les contributions directes à la sécurité humaine. Dans un environnement stratégique marqué non seulement par des conflits, mais aussi par une concurrence plus ou moins forte, les récits et les perceptions de la légitimité sont la clé du succès stratégique²¹. Ainsi, l'incapacité des forces militaires à soutenir la sécurité humaine lorsque cela est possible et nécessaire ne fera que miner la crédibilité et donc la légitimité et le discours de l'OTAN et de ses pays membres. De plus, la philosophie martiale de l'approche manœuvrière cherche à obtenir un avantage psychologique sur l'adversaire²². En consolidant la sécurité humaine dans le cadre d'une campagne, une force militaire renforcera certainement sa perception de la légitimité et obtiendra ainsi un avantage psychologique sur ses adversaires. À cette fin, la capacité, tant intellectuelle que physique, d'une force militaire à contribuer à la sécurité humaine sera le centre de gravité de cette campagne²³. En somme, la contribution d'une force militaire à la sécurité humaine, là où elle est nécessaire et dans la mesure du possible, dans les limites fixées, est bien une activité militaire essentielle et complémentaire des autres aspects des engagements militaires. Si les armées font quelque chose, il s'agit bien d'une « tâche militaire » et la pratique de l'art opérationnel garantira que la tâche soutiendra les objectifs déclarés et implicites, même ceux liés à la sécurité humaine.

La deuxième préoccupation possible concernant l'engagement des forces militaires dans la sécurité humaine est celle de la surcharge de travail. Même dans les meilleures situations, les forces militaires manquent souvent de capacités suffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Au cours d'opérations de combat contre une menace militaire conventionnelle, il n'y aura tout simplement pas de ressources à consacrer au soutien des aspects de la sécurité humaine. Bien qu'il s'agisse d'une préoccupation valable, il existe des points d'atténuation. Tout d'abord, on peut examiner le spectre du conflit, les différents thèmes de campagne et l'éventail des opérations et activités tactiques qui prédominent à tout moment²⁴. On peut y voir un équilibre opérationnel dans la mesure où, lorsque les opérations militaires sont dominées par le combat (essentiellement des opérations et des tâches offensives et défensives), la sécurité humaine est peu prise en compte. Les groupes vulnérables se réfugieront sur les lieux ou seront évacués et l'attention portée par les armées à la sécurité humaine se limitera en grande partie aux exigences

légales visant à atténuer les dommages. Il est impossible de s'attendre à ce que les forces militaires engagent des ressources dans les aspects plus larges de la sécurité et du développement de la sécurité humaine. À mesure que la situation évolue dans le spectre du conflit vers moins de violence, et que la nature de la situation et de la campagne change, il sera moins nécessaire de se concentrer sur les opérations de combat. Non seulement plus de temps et de ressources seront disponibles pour contribuer à la sécurité humaine, mais l'importance de la sécurité humaine, celle de la protection des civils, de la satisfaction des besoins fondamentaux et de la création d'un environnement sûr, deviendra centrale dans toute campagne et essentielle aux objectifs primaires, comme on peut le voir dans les doctrines de contre-insurrection et de soutien de la paix²⁵. Cet équilibre doit toutefois être renforcé, car les ressources seront toujours rares et très recherchées. Les attentes en matière de sécurité humaine, tant sur le plan stratégique que local, doivent être soigneusement formulées pour que les publics comprennent les limites constantes des armées. En effet, la gestion des attentes est un aspect essentiel de l'autorité de la campagne, c'est-à-dire de la légitimité perçue d'une force militaire et de ses opérations²⁶.

La discussion ci-dessus a révélé que le concept de consolidation de la sécurité humaine existe déjà au plan stratégique et peut être renforcé au plan opérationnel par l'adoption d'une philosophie doctrinale de la sécurité humaine et la standardisation d'une ligne d'opération de sécurité humaine dans les conceptions opérationnelles et les plans de campagne. La dernière étape du rôle des armées dans le soutien de la sécurité humaine est bien sûr la partie tactique, c'est-à-dire le commandement qui dirige l'utilisation des forces militaires dans les combats destinés à contribuer au plan de campagne du plan opérationnel²⁷. Un examen de la doctrine actuelle de l'OTAN et de l'armée canadienne indiquera clairement qu'à l'instar de concepts tels que l'approche exhaustive, les opérations et les tâches tactiques nécessaires pour soutenir la sécurité humaine ont été formulées depuis 2008 avec la pleine intention qu'elles soutiennent les aspects qui ont été définis comme des éléments de la sécurité humaine.

Telle qu'elle est formulée dans les orientations de l'ONU, la sécurité humaine se rapporte à trois grands aspects, la liberté de vivre à l'abri de la peur, la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre dans la dignité²⁸. De toute évidence, et comme indiqué, ces aspects sont liés à la gouvernance et les problèmes dans ces domaines sont en grande partie des symptômes de structures et de pratiques de gouvernance défailtantes ou problématiques. Les résoudre dépasse largement les attributions

et les capacités centrales des forces militaires. En outre, le manuel de l'OTAN sur le concept de protection des civils adopte également une vision large de ce concept, qui inclut la lutte contre les menaces et les préjudices subis par les civils et leur atténuation, la facilitation de l'accès aux besoins fondamentaux et la contribution à un environnement sûr et sécurisé²⁹. D'après la formulation de ce manuel, il est évident que les forces militaires sont rarement à la tête de ces efforts, mais sont vues comme jouant un rôle pour les faciliter ou y contribuer. D'où la nécessité de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes pour s'attaquer aux causes profondes, comme le prévoit la philosophie de l'approche exhaustive. Or, bien avant que ces sources ne soient écrites, l'ensemble des opérations et des tâches tactiques grâce auxquelles la sécurité humaine peut être réalisée était déjà détaillé dans la doctrine de l'OTAN et de l'armée canadienne, à partir du début de 2005.

À la fin de l'année 2004, en fonction des questions et des problèmes qui avaient été relevés dans la campagne d'Irak menée par les États-Unis, on a constaté qu'il existait une lacune dans la compréhension du spectre complet des exigences tactiques dans la pensée et la doctrine militaires. En conséquence, les concepteurs de la doctrine au sein du programme des armées américaine, britannique, canadienne et australienne et du groupe de travail de l'OTAN sur les opérations terrestres (souvent les mêmes personnes) ont commencé à examiner les lacunes dans la compréhension conceptuelle des opérations. La principale lacune constatée était la nécessité pour les forces militaires d'entreprendre une série d'opérations et de tâches tactiques axées sur la sécurité et le bien-être de la population civile, indépendamment de la nature des principaux objectifs stratégiques et de la campagne en cours. Ces opérations et ces tâches n'avaient bien sûr rien de particulièrement nouveau et des actions similaires avaient été entreprises à divers endroits, comme la Bosnie, au cours des décennies précédentes. Pourtant, il n'existait aucun corps de doctrine, donc probablement une lacune dans la formation, l'éducation et l'état d'esprit, qui intégrait ces responsabilités et engagements tactiques dans un ensemble conceptuel plus vaste. Comme indiqué dans la doctrine de l'armée canadienne, cette lacune a été clairement révélée par l'observation d'un officier allié lors de l'avancée vers Bagdad en 2003 : « Regardez, les habitants pillent le musée. Qui est censé les empêcher? Ce n'est pas moi, je suis occupé à combattre l'offensive³⁰. » Manifestement, une telle situation exigeait de toute autorité morale présente, ayant la capacité et la possibilité, d'agir de manière à atténuer les dommages (et, par coïncidence, de répondre à l'objectif transversal précis de protection des biens culturels).

Jusqu'à cette époque, les doctrines militaires envisageaient généralement trois phases de guerre ou types d'opérations : offensive, défensive et habilitante (celles telles qu'un retrait qui mène à un autre type d'opération). L'éventail des conflits était alors divisé entre les opérations et les opérations autres que la guerre. Les concepts étaient axés sur la lutte contre une menace ennemie conventionnelle. La réalité était cependant bien différente. Un examen des opérations et des campagnes menées à l'époque et dans le passé a révélé que le vide conceptuel était axé sur la sécurité et le bien-être de la population civile, particulièrement lorsqu'aucune autre autorité n'était présente. Si l'idée existait bel et bien sur le plan stratégique, comme nous l'avons vu plus haut, il y avait incontestablement une lacune sur le plan tactique. C'est notamment le cas lorsque les ennemis changent ou modifient leurs méthodes et commencent à cibler délibérément les populations civiles. Ainsi, l'objectif de ces opérations et actions qui devaient être articulées sur le plan tactique semblait être la stabilité, à savoir assurer la sécurité immédiate, l'accès à l'aide d'urgence, le retour des services essentiels et une aide à la gouvernance, en particulier là où elle n'existait pas.

Ainsi, le nouveau groupe d'opérations et de tâches tactiques est devenu l'opération de stabilité, définie dans la doctrine canadienne comme une activité tactique menée par les forces militaires et de sécurité, souvent en collaboration avec d'autres organismes, pour maintenir, rétablir ou établir un ordre civil³¹. À son tour, la doctrine, tant au Canada qu'à l'OTAN, a fini par énoncer que toutes les campagnes et opérations, où qu'elles se déroulent, consistent en un même ensemble de quatre opérations et tâches tactiques (offensive, défensive, habilitante et de stabilité), dont l'exécution et l'équilibre dépendent de la nature de la campagne et de la situation en cause³². L'éventail des conflits s'articule désormais comme un continuum d'opérations (et non plus comme un faux clivage entre la guerre et les autres opérations) qui fluctue en fonction de la myriade de facteurs présents dans l'environnement opérationnel, mais qui est guidé par les objectifs stratégiques et les philosophies et principes inhérents à la nature de la campagne. En fait, l'obtention d'un juste équilibre dans l'ensemble des opérations et des tâches tactiques pour répondre aux principes d'un type de campagne particulier et aux objectifs stratégiques est considéré comme faisant partie de l'art opérationnel et nécessaire au succès de la campagne³³.

Pour rendre opérationnelle l'idée d'opérations et de tâches de stabilité, celles-ci ont ensuite été classées selon quatre axes principaux, le premier étant la sécurité et le contrôle. Sous cette classification, les forces assureront la sécurité et la protection directes de la population civile

et effectueront des tâches telles que des patrouilles de sécurisation, le contrôle des mouvements, des tâches de confrontation avec la foule, des contrôles et des fouilles, afin de perturber, d'anticiper et de dissuader les menaces contre la population civile et la stabilité. Le deuxième groupe d'opérations et de tâches de stabilité était la réforme du secteur de la sécurité, comprenant le désarmement et la démobilisation des anciens combattants et le renforcement des capacités des forces de sécurité du pays hôte, y compris les éléments de gouvernance. Le troisième groupe d'opérations et de tâches de stabilité était axé sur le soutien aux infrastructures civiles et la restauration des services. Il en résulte l'idée que, dans certaines situations, les armées peuvent être le seul intervenant capable ou désireux d'opérer dans une région particulière et qu'il incombe donc aux forces militaires de contribuer à répondre aux besoins fondamentaux de la population civile. Un quatrième groupe d'opérations de stabilité était axé sur le soutien à la gouvernance civile. Dans certaines circonstances, il se peut qu'il n'y ait aucune autre autorité pour aider à gouverner une région ou que les autorités naissantes aient besoin de conseils et de soutien, notamment pour adhérer aux éléments de l'État de droit et respecter des normes acceptables³⁴.

La formulation exacte des classifications et de leurs regroupements a évolué au fil du temps et des références, et la doctrine de l'armée canadienne a ajouté le « soutien à d'autres organismes » comme catégorie générale pour refléter les tâches qui peuvent se produire en relation avec d'autres organismes, comme la fourniture de sécurité aux convois d'aide humanitaire (comme l'expérience canadienne dans des théâtres comme en Bosnie et en Haïti)³⁵. Cependant, malgré ces changements, les significations générales et précises sont restées les mêmes : les forces militaires, à des degrés divers selon la situation, doivent être prêtes à assumer et à entreprendre des opérations et des tâches tactiques visant la protection et le bien-être de la population civile et le soutien général à la stabilité, et ces opérations peuvent être requises dans toute campagne et opération. En même temps, nous avons réalisé que le pays hôte et d'autres organismes sont les mieux placés pour assumer et diriger un grand nombre de ces opérations et activités. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur les transitions vers les autorités civiles, en combinant texte et illustrations pour montrer que ces transitions nécessaires se produisent au fil du temps, à mesure que la stabilité et la sécurité augmentent³⁶. La doctrine prescriptive sur le plan tactique a continué à se développer en ce qui concerne le soutien des opérations militaires aux éléments de la sécurité humaine, pour inclure la doctrine sur le renforcement des capacités des forces de sécurité et d'autres opérations

et tâches de stabilité telles que les équipes de reconstruction provinciale afghanes, qui ont été formellement intégrées à la doctrine canadienne, bien qu'elles aient reçu le titre plus général d'équipes de transition civilo-militaires³⁷.

Quand le concept d'activités de stabilité pour le soutien de la population civile a été formulé pour la première fois, on craignait que certaines nations créent des forces spéciales pour s'occuper uniquement de cet ensemble d'opérations et de tâches tactiques, et que les forces militaires conventionnelles, orientées vers la manœuvre, se concentrent sur les opérations de combat, impliquant l'attaque et la défense. Le même argument pourrait être avancé pour la sécurité humaine, à savoir que des forces spécialement conçues pourraient être créées uniquement pour ces activités de niche. Cette idée se révèle rapidement fautive dès l'examen de la nature des opérations et de la rapidité avec laquelle les situations tactiques peuvent changer. Les forces qui assurent un contrôle de sécurité ou qui soutiennent un organisme d'aide peuvent très bien se trouver confrontées à une menace que seule une force militaire entraînée de manière conventionnelle peut contrer ou vaincre correctement. De telles forces adaptées ne représenteraient qu'un organisme de plus sur le terrain et seraient probablement moins efficaces que des organismes non gouvernementaux ayant leurs propres spécialités. En outre, l'idée de créer une force spécialement conçue pour mener uniquement ces opérations et tâches de stabilité porte atteinte à la fonction essentielle des forces militaires et risque de leur retirer des ressources. Ainsi, les forces militaires conventionnelles doivent être capables de prendre en charge des opérations et des tâches de stabilité et de faire rapidement la transition entre celles-ci et les autres types d'opérations tactiques. Toutes les opérations et tâches tactiques (offensives, défensives, habilitantes et de stabilité) ont ainsi été réunies dans un spectre complet d'opérations tactiques³⁸.

Dans cet examen de la doctrine et des capacités existantes, tant au Canada qu'à l'OTAN, nous constatons que, bien que la sécurité humaine soit un terme relativement nouveau pour les autorités en question, bon nombre des moyens permettant de garantir le soutien des forces militaires, sur le plan intellectuel et pratique, existent déjà, de manière très détaillée. C'est souvent le cas dans le développement des concepts et des doctrines martiales. Une idée ou un défi est présenté comme quelque chose de nouveau et de jamais vu auparavant. En réalité, pour inverser la parabole bien connue, ces questions sont souvent du vieux vin sous de nouvelles étiquettes. Bien que la terminologie puisse être nouvelle ou différente, les outils permettant de concrétiser

le concept peuvent déjà exister, ce qui semble être le cas pour la sécurité humaine. Sur le plan stratégique, l'idée d'objectifs liés au bien-être et à la sécurité d'une population est devenue une pratique courante et la philosophie de l'approche exhaustive rassemble les organismes les plus appropriés pour atteindre ces objectifs sous des autorités stratégiques. Cet objectif est bien sûr réalisé sur le plan opérationnel, par le biais de sa conception opérationnelle et de son plan de campagne qui prévoit l'application de capacités pour atteindre ces objectifs en harmonie avec les autres organismes. Comme mentionné, cela peut facilement être amélioré par l'adoption d'une approche de sécurité humaine comme philosophie martiale et comme ligne d'opération normalisée à affiner en fonction de la situation et de l'orientation. Enfin, il existe un corps de doctrine bien établi pour l'OTAN et ses pays membres en ce qui concerne les opérations et les tâches tactiques nécessaires au soutien de la consolidation de la sécurité humaine, à savoir le corps des opérations et activités de stabilité. La nécessité pour les commandants tactiques, même les plus bas échelons, d'être mentalement préparés à passer rapidement aux opérations de stabilité si le besoin s'en fait sentir et si la situation l'exige, est primordiale³⁹.

En dépit de la documentation existante qui soutient la contribution légitime et appropriée des armées à la sécurité humaine, des problèmes subsistent. Une lacune subsiste dans la compréhension généralisée de la sécurité humaine en tant que préoccupation constante de tout engagement stratégique des forces militaires. Son introduction dans la toute nouvelle doctrine de l'OTAN est désordonnée, aucun lien réel n'étant établi entre elle, les femmes, la paix et la sécurité et les différents thèmes transversaux. En outre, la doctrine de l'OTAN semble s'éloigner de bon nombre des idées fondamentales qui soutiennent la sécurité humaine, alors même qu'elle adopte ce concept. Le concept d'approche exhaustive est devenu plus générique pour se résumer à une simple coopération entre organismes, alors que l'OTAN commence à considérer tous les environnements stratégiques comme une forme de concurrence⁴⁰. L'élaboration par l'OTAN d'une doctrine relative à la contribution militaire à la stabilisation et à la reconstruction n'a fait qu'enfermer nombre de ces tâches tactiques dans un type particulier de campagne, au lieu de les considérer comme une exigence potentielle dans toute campagne⁴¹. Enfin, l'OTAN a récemment annulé sa publication portant sur les activités et les tâches liées à la stabilité sur le plan tactique et l'a remplacée par une interprétation plus large de l'ensemble des activités tactiques des forces terrestres qui, en matière de stabilité,

ne portent que sur une série très étroite d'activités pour lesquelles les armées sont les mieux adaptés (comme le déminage d'urgence).

Pour mieux concevoir le rôle des armées en matière de soutien à la sécurité humaine, il convient d'affiner les travaux déjà réalisés dans ce domaine et d'y ajouter des concepts militaires spécifiques à chaque échelon de commandement. Comme indiqué, afin d'intégrer les efforts militaires à la compréhension et aux approches des autres éléments du pouvoir et des organismes, le modèle de sécurité humaine des Nations Unies doit être adopté en respectant une hiérarchie logique entre lui et ses composantes, comme l'illustre la figure 9.1.

- En vue de clarifier et de reconnaître la sécurité humaine sur les plans stratégique et opérationnel du commandement, les conditions de sécurité humaine doivent être considérées comme un objectif normalisé pour les déploiements militaires, qu'elles soient expressément énoncées ou implicites comme une attente universelle. Cette approche peut être soutenue par l'adoption d'une philosophie doctrinale d'une approche de la sécurité humaine telle que proposée précédemment. Ainsi, à partir de cet apport stratégique, les forces militaires, par le biais de leur doctrine et de leur formation, seront amenées à comprendre les raisons morales et pratiques d'une approche de la sécurité humaine dans les opérations, qu'il s'agit d'une partie essentielle des campagnes et opérations militaires à tous les niveaux de commandement. Cette approche de la sécurité humaine est soutenue par l'approche exhaustive et ses orientations en matière de collaboration avec d'autres organismes et éléments du pouvoir.
- Sur le plan opérationnel et son développement de conceptions opérationnelles et de plans de campagne, une ligne d'opération normalisée pour toutes les campagnes peut être introduite. Ainsi, la sécurité humaine sera toujours prise en compte dans la planification et l'exécution des opérations et constituera le lien fondamental entre les objectifs et les attentes stratégiques et les opérations et actions tactiques qui en découlent. Les efforts déployés dans cette ligne d'opération dépendront de l'orientation stratégique, de la nature des menaces et de l'environnement opérationnel en général. Toutefois, compte tenu des capacités et du rôle inhérents aux forces militaires, ainsi que du caractère immédiat des menaces physiques pesant sur la sécurité humaine, le poids des efforts portera toujours sur

la facette « liberté de vivre à l'abri de la peur » de la sécurité humaine, en mettant l'accent sur la protection des civils.

- Sur le plan tactique, il existe déjà un corpus solide et relativement complet de doctrine prescriptive pour guider les forces militaires dans leur soutien à la sécurité humaine. Si l'effort principal porte sur la protection des civils, souvent par le biais des thèmes transversaux, les diverses opérations et tâches de stabilité permettent aux armées de soutenir le concept général de l'OTAN de protection des civils, ainsi que les autres facettes de la sécurité humaine, à savoir la satisfaction des besoins fondamentaux et la reconstruction des services, idéalement en étroite coopération avec d'autres organismes et les autorités du pays hôte. Garantir la dignité humaine sera toujours un aspect du soutien à la gouvernance et certainement pratiqué dans le renforcement des capacités des forces de sécurité. Bien que les thèmes transversaux du concept de protection des civils soient importants, ils ne constituent pas l'unique centre d'intérêt. Dans de nombreux contextes, tous les éléments de la population civile sont vulnérables et ont besoin de sécurité. En outre, la doctrine tactique existante comprend les manuels de l'OTAN sur la protection des civils et le développement de l'intégrité, bien qu'ils doivent être produits en tant que doctrine officielle pour assurer une diffusion et une normalisation appropriées dans l'ensemble de l'OTAN.
- Le besoin de tenir compte de la dimension de genre dans tout ce qui est planifié et exécuté en matière d'objectifs et d'opérations, conformément au modèle ci-dessus, est primordial. Sur le plan doctrinal, cette initiative doit être prise par le commandement pour s'assurer que les subordonnés et le personnel prennent pleinement en compte l'aspect de la perspective de genre. Elle peut être ajoutée en tant que principe de la philosophie de l'approche de la sécurité humaine. Elle est également soutenue par le personnel du renseignement dans le cadre de son analyse de l'environnement opérationnel et des menaces pour la sécurité humaine.
- Enfin, la sécurité humaine ne peut être comprise et correctement appliquée sans comprendre les normes et les attentes culturelles de la population locale, et sans respecter à son tour ces normes et ces attentes. Comme l'indique la doctrine canadienne en matière de contre-insurrection, la frontière est mince entre le relativisme moral et l'absolutisme culturel⁴². Accepter ce

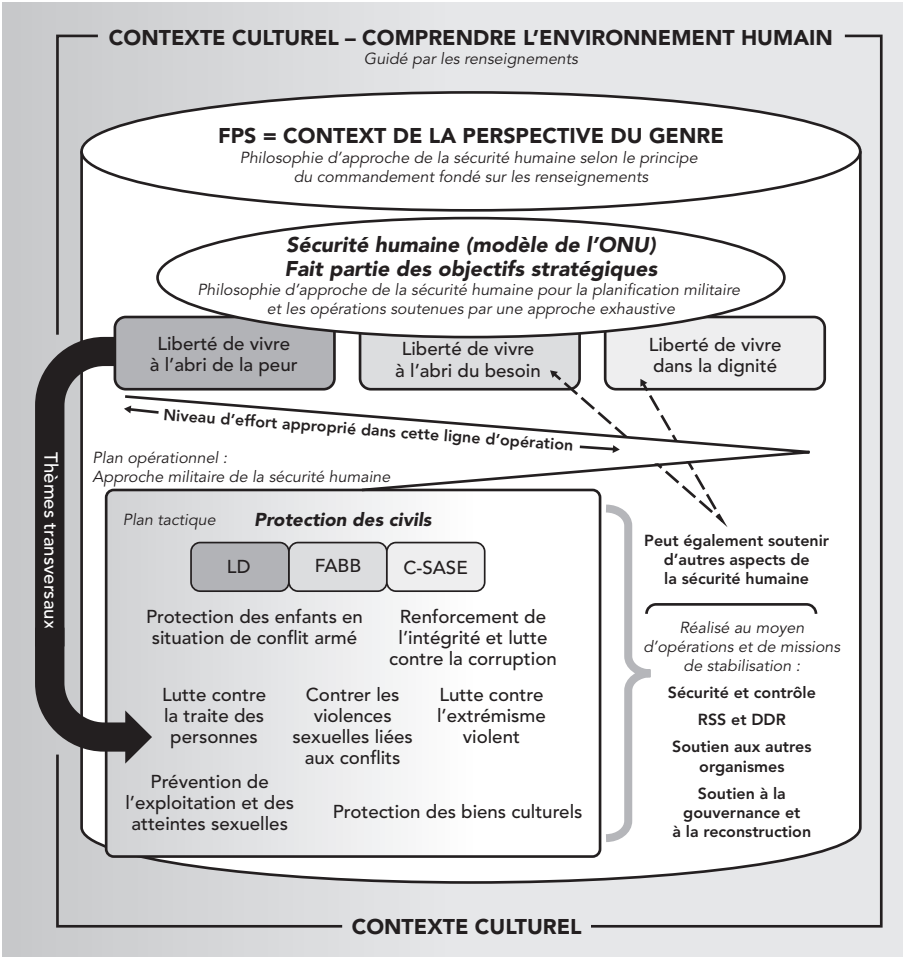
qui peut sembler être des normes culturelles qui violent les normes morales généralement universelles dans l'exploitation des personnes vulnérables nuira à la légitimité de la campagne et causera un grand tort aux préoccupations des personnes⁴³. Cependant, il ne faut pas partir du principe que certains aspects précis, notamment occidentaux, de la définition et de la consolidation de la sécurité humaine sont par défaut acceptables pour la population locale. Les solutions aux problèmes de sécurité humaine et à leurs causes profondes doivent être socialement et culturellement acceptables pour la population locale, sinon la légitimité de la campagne et de ses objectifs sera rejetée⁴⁴. Les progrès en matière de sécurité humaine seront limités et même des questions telles que les progrès en matière d'égalité des femmes auront des difficultés, voire échoueront, si la culture et les attentes locales ne sont pas respectées⁴⁵. Cette approche est soutenue par le principe des Nations Unies selon lequel tout effort visant à renforcer la sécurité humaine doit être adapté au contexte⁴⁶. Les efforts visant à assurer l'harmonisation avec la culture et les idées reçues locales doivent être soutenus par les services de renseignement militaire dans leur évaluation des environnements opérationnels et être informés par le personnel de coopération civilo-militaire et d'autres experts et conseillers dans les communautés locales.

À l'aide de ces outils militaires, le modèle de sécurité humaine présenté précédemment peut être amélioré pour créer un modèle de sécurité humaine mis en œuvre de manière appropriée au moyen de capacités militaires, du plan stratégique au plan tactique en passant par le plan opérationnel. Dans Figure 9,1, l'apport des armées et les éléments requis par la doctrine sont indiqués en italiques. Le modèle amélioré montre que la sécurité humaine est une préoccupation stratégique, avec un soutien militaire intégré par la philosophie doctrinale de soutien à la sécurité humaine, appuyé par l'adhésion à une approche exhaustive. Sur le plan opérationnel, une ligne d'opération de l'approche de la sécurité humaine est mise en œuvre pour lier les plans stratégique et tactique, avec le poids de l'effort accordé à la liberté de vivre à l'abri de la peur. Ce lien entre les aspirations stratégiques en matière de sécurité humaine et l'application tactique permettra de combler les lacunes constatées dans la réalisation de la sécurité humaine au moyen d'opérations militaires⁴⁷. Sur le plan tactique, la sécurité humaine est soutenue par des opérations et des tâches de stabilité, en accordant une attention particulière aux thèmes transversaux qui concernent directement la protection des civils. Tous ces éléments sont guidés par des perspectives de genre appropriées

(du programme de FPS) qui sont intégrées en tant que principe à la philosophie de la sécurité humaine. Le contexte est donné par le soutien du renseignement et assuré par les commandants et leurs évaluations. Enfin, le tout est mené dans le contexte culturel de l'environnement opérationnel local. Le cadre qui en résulte constitue l'approche militaire de la sécurité humaine et est présenté dans la figure 9.1.

Figure 9.1: Approche militaire de la sécurité humaine

L'approche militaire proposée en matière de sécurité humaine est à la fois axée sur le renseignement et le commandement, et s'appuie sur l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité, les perspectives de genre et les contextes culturels. L'effort principal est de soutenir l'absence de peur.



Comme présenté ci-dessus, le rôle des armées par rapport à la sécurité humaine devient évident. Comme instrument stratégique du pouvoir d'une nation ou d'une coalition, les armées doivent jouer un rôle, de la stratégie à la tactique. Les militaires peuvent être guidés par une approche philosophique au plus haut niveau, concrétisée par une ligne d'opération permanente sur le plan opérationnel qui garantit une attention constante à la sécurité humaine, le tout mis en œuvre par un ensemble connu et bien pratiqué d'opérations et de tâches tactiques, dont l'exécution est harmonisée avec les efforts des autres agences. Les armées ont certainement des limites en ce qui concerne l'orientation stratégique temporelle et les capacités nécessaires pour assurer de nombreux aspects de la sécurité humaine, notamment en ce qui concerne les questions de gouvernance et de développement. Ces limites, bien communiquées aux autorités stratégiques par les commandants militaires supérieurs afin de fixer les attentes, n'empêchent pas pour autant les forces militaires de soutenir les aspects les plus urgents et les plus fondamentaux de la sécurité humaine, à savoir la protection des civils, l'aide à la satisfaction des besoins fondamentaux et la contribution à un environnement généralement sûr. Ce soutien répond non seulement à des exigences morales, mais aussi à des exigences pratiques, dans la mesure où il donne aux forces militaires en campagne un avantage stratégique sur les adversaires et les concurrents et où il contribue à construire les piliers d'une stabilité durable.

La voie à suivre pour intégrer la sécurité humaine dans les activités militaires essentielles

Malgré la doctrine existante qui soutient les opérations militaires liées à la sécurité humaine et les attentes stratégiques actuelles selon lesquelles les forces militaires contribueront effectivement à la sécurité humaine, l'introduction de la sécurité humaine au sein de l'OTAN et de ses pays membres suscite beaucoup de discorde et de confusion. Avec la rédaction de la doctrine de l'OTAN pour chaque thème transversal, on espère que la sécurité humaine pourra être mieux intégrée en tant qu'activité militaire essentielle.

Pour mieux intégrer le soutien des armées à la sécurité humaine dans la mentalité militaire, plusieurs mesures progressives sont nécessaires. Il est préférable d'aborder cette question simultanément par le biais de la doctrine canadienne et de la normalisation de l'OTAN. Tout d'abord, il faut une définition et un modèle cohérents et logiques de la sécurité humaine, basés sur le concept solide et largement accepté des Nations Unies. C'est la base d'une compréhension commune. Sur cette base, il

est possible de donner une place aux efforts de sécurité humaine dans les concepts de conception opérationnelle. De là, le lien logique avec la doctrine existante des opérations tactiques sera évident et les liens facilement établis. De cette façon, le rôle des armées dans la sécurité humaine peut être facilement et clairement articulé moyennant un changement minimal de la doctrine existante au Canada et à l'OTAN. Cette doctrine existante, y compris les manuels de l'OTAN traitant de la protection des civils et de le développement de l'intégrité, peut facilement être adoptée sans grand changement. En bref, les outils pour le soutien militaire à la sécurité humaine existent, il suffit d'un cadre décent et logique, ainsi que l'autorité et les attentes articulées pour avoir un rôle clé dans la consolidation de la sécurité humaine.

Le Canada pourrait diriger de tels efforts au sein de l'OTAN, mais ce ne sera pas une tâche facile. Toutes les références canadiennes utilisées ici, sauf une, ont été produites par l'armée canadienne. Les Forces armées canadiennes ont peu de moyens pour rédiger une doctrine interarmées ou de service commun et il n'existe actuellement aucun rédacteur de doctrine spécialisé. La doctrine interarmées existante est largement dépassée et ce qui existe est souvent mal conçu et confondu avec la politique temporelle. Le recours à des sous-traitants pour combler les lacunes du personnel en service et de leur expertise a souvent donné, au mieux, des résultats mitigés.

La doctrine nécessaire à l'articulation du rôle militaire dans la sécurité humaine n'est utile que si elle est appliquée dans la formation, car la question de la sécurité humaine n'est pas tant une question de capacité, mais, comme le note le manuel de l'OTAN sur la protection des civils, il s'agit davantage d'un état d'esprit, c'est-à-dire de savoir ce qu'est la sécurité humaine, ainsi que les attentes et les moyens pour contribuer à la créer⁴⁸. Le sujet de la sécurité humaine peut être facilement intégré à toutes les parties de la formation au commandement, depuis les conférences de l'école d'état-major sur la conception opérationnelle jusqu'aux exercices tactiques où les commandants sont confrontés au dilemme d'exigences opérationnelles pressantes interrompues par des menaces pour les populations civiles. La première étape, cependant, est de l'intégrer dans la doctrine.

Conclusion

La sécurité humaine représentera une question constante dans tout engagement de force militaire. Les forces militaires ont en effet un rôle vital et fondamental à jouer pour assurer la sécurité humaine, à tous les échelons de commandement, stratégique, opérationnel et tactique.

Ce n'est rien de nouveau et les armées dispose déjà d'un grand nombre de moyens pour soutenir les aspects clés de la sécurité humaine, que ce soit dans le cadre d'une orientation stratégique déclarée ou simplement sous-entendue par des impératifs moraux, juridiques et opérationnels. Toutefois, l'introduction de la sécurité humaine dans la doctrine de l'OTAN et dans l'état d'esprit collectif de ses pays membres risque d'être confuse, mal comprise et potentiellement ignorée, reléguée dans des annexes à la fin des publications et mise dans le même sac que d'autres concepts vaguement compris. Pour résoudre ce problème et garantir une bonne compréhension et l'intégration de la sécurité humaine dans les activités militaires, un effort formel est nécessaire pour construire un cadre de sécurité humaine applicable à tous les niveaux de commandement, du stratégique au tactique, en passant par l'opérationnel, comme le montre l'illustration ci-dessus. La doctrine existante a été initialement rédigée avec l'idée de développer et de soutenir la sécurité humaine, quelle qu'en soit la terminologie, et cela doit simplement être lié aux aspects opérationnels et stratégiques de la compréhension. Une fois intégré dans la doctrine, le rôle des armées en matière de sécurité humaine peut être lié à la formation, intégré dans les mentalités, et donc pleinement rendu opérationnel. La section suivante de ce livre, la partie III, fournit des études de cas sur des thèmes et des sujets de sécurité humaine qui peuvent être utiles dans les opérations et la planification militaires.

Chapitre 9 Concepts clés

- La sécurité humaine peut être l'objectif stratégique militaire d'un engagement des forces militaires, comme dans le cas de l'opération HALO en Haïti, pour apporter la stabilité à la nation et préserver la vie, pour faciliter l'acheminement de l'aide et pour aider la police haïtienne à maintenir la loi et l'ordre.
- En ce qui concerne les mandats militaires appropriés, il incombe aux commandants militaires supérieurs de s'assurer que les autorités stratégiques comprennent les limites militaires de la sécurité humaine pour émettre une orientation stratégique appropriée pouvant être soutenue par des capacités militaires.
- Une conception opérationnelle et des plans de campagne doivent par défaut inclure des objectifs et des lignes d'opération qui traitent des questions de sécurité humaine.

- Une approche de la sécurité humaine peut être considérée comme une philosophie directrice, conformément aux autres approches philosophiques qui dictent les doctrines militaires et sont répertoriées dans la doctrine fondamentale de l'Armée canadienne (application éthique du pouvoir, philosophie du commandement de mission, obtention d'un avantage psychologique et approche globale).
- En commençant par l'apport stratégique, les forces militaires, à travers leur doctrine et leur formation, en viendront à comprendre les raisons morales et pratiques d'une approche de la sécurité humaine aux opérations – qu'elle est un élément central des campagnes et des opérations militaires à tous les niveaux de commandement.
- Les conditions de sécurité humaine doivent être considérées comme un objectif standard pour les déploiements militaires, qu'elles soient spécifiquement énoncées ou implicites comme une attente universelle.
- Sur le plan opérationnel et son développement de conceptions opérationnelles et de plans de campagne, une ligne d'opération normalisée pour toutes les campagnes peut être introduite. Ainsi, la sécurité humaine sera toujours prise en compte dans la planification et l'exécution des opérations et constituera le lien fondamental entre les objectifs et les attentes stratégiques et les opérations et les actions tactiques qui en découlent.
- Sur le plan tactique, il existe déjà un corpus solide et relativement complet de doctrine prescriptive pour guider les forces militaires dans leur soutien à la sécurité humaine.
- Il est nécessaire d'intégrer une perspective de genre dans l'ensemble de la planification et de l'exécution. Sur le plan doctrinal, cette initiative doit être prise par le commandement pour s'assurer que les subordonnés et le personnel prennent pleinement en compte l'aspect de la perspective de genre. Elle peut être ajoutée en tant que principe de la philosophie de l'approche de la sécurité humaine. Elle est également soutenue par le personnel du renseignement dans le cadre de son analyse de l'environnement opérationnel et des menaces pour la sécurité humaine.
- Enfin, la sécurité humaine ne peut être comprise et correctement appliquée sans comprendre les normes

culturelles et les attentes de la population locale, et en retour en respectant leurs normes et attentes. Comme l'indique la doctrine canadienne en matière de contre-insurrection, la frontière est mince entre le relativisme moral et l'absolutisme culturel.

- Les progrès en matière de sécurité humaine seront limités et même des questions telles que les progrès en matière d'égalité des femmes connaîtront des difficultés, voire échoueront, lorsque la culture et les attentes locales ne seront pas respectées.

Notes

- 1 OTAN, *Protection of Civilians – Allied Operations Command (AOC) Handbook* (Bruxelles: NATO-SHAPE J9 Division, n.d.), 12, <https://shape.nato.int/resources/3/website/ACO-Protection-of-Civilians-Handbook.pdf>. Le Canada définit la communication stratégique comme suit : Les efforts concertés d'une nation pour comprendre et engager des publics clés afin de créer, renforcer ou préserver des conditions favorables à la promotion des intérêts, des politiques et des objectifs de la nation. Remarque : Ceci est accompli par l'utilisation de programmes, plans, thèmes, messages et produits coordonnés et synchronisés avec les actions de tous les éléments du pouvoir national (Termium Plus). L'OTAN emploie une définition légèrement différente : Dans le contexte militaire de l'OTAN, l'intégration des capacités de communication et de la fonction d'état-major de l'information à d'autres activités militaires, afin de comprendre et de façonner l'environnement informationnel, à l'appui des buts et objectifs stratégiques de l'OTAN (terme OTAN).
- 2 OTAN, *Protection of Civilians Handbook*, 53.
- 3 Canada, Défense nationale, *Opération HALO* (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2013), consulté le 11 mars 2022, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/achevees-reccemment/operation-halo.html>.
- 4 Canada, *Opération UNIFIER (Ukraine)* (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2021), consulté le 11 mars 2022, <https://www.canada.ca/en/departement-national-defence/corporate/reports-publications/transition-materials/caf-operations-activities/2020/03/caf-ops-activities/op-unifier-ukraine.html>.
- 5 Canada, *L'héritage des Forces armées canadiennes en Afghanistan* (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2018), <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/achevees-reccemment/heritage-des-forces-armees-canadiennes-afghanistan.html>.
- 6 Gouvernement du Canada, Termium Plus, Conseil de normalisation de la terminologie de la défense.
- 7 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 5-1 ; Canada, Défense nationale, *Canadian Army Doctrine Note 16-01*, 7.
- 8 Canada, Défense nationale, *Canadian Army Doctrine Note 16-01*, 7.
- 9 OTAN, *Allied Joint Publication 3.2 Allied Joint Doctrine for Land Operations*, 5.

- 10 OTAN, *Allied Joint Publication 01(F) Allied Joint Doctrine*.
- 11 Canada, Défense nationale, *B-GJ-005-000/FP-001 Publication conjointe 01 des Forces canadiennes, Canadian Military Doctrine* (Ottawa, Ontario : Centre d'expérimentation des Forces canadiennes, 2011), 6 à 12.
- 12 Canada, Défense nationale, *Land Operations; Canadian Army Doctrine Note 16-01*.
- 13 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 5-30 . Les lignes d'opération et les lignes d'effort sont considérées comme des termes synonymes. Ce dernier a été adopté pour élargir les idées d'objectifs et de lignes d'opération au-delà des lignes d'opération basées sur la géographie contre un ennemi conventionnel.
- 14 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 5-13.
- 15 Royaume-Uni, Ministère de la Défense, *Human Security in Defence*, i.
- 16 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-1.
- 17 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 6-17.
- 18 Le terme « capacités » inclut les moyens. Les auteurs militaires font souvent la distinction entre les deux alors qu'il s'agit en fait de termes généralement synonymes.
- 19 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-1.
- 20 Hill et Manea, « Protection of Civilians: A NATO Perspective »; Center for Civilians in Conflict, « NATO's New Human Security Umbrella. »
- 21 OTAN, *Allied Joint Publication 01(F) Allied Joint Doctrine*.
- 22 Canada, Défense nationale, *Canadian Army Doctrine Note 16-01 Land Operations – An Updated Summary* (Kingston, ON: Army Doctrine Centre, 2016), 13.
- 23 Le centre de gravité est défini comme : source principale de puissance qui fournit à un acteur la force, la liberté d'action ou la volonté de combattre (Gouvernement du Canada, Termium Plus - NATOTerm).
- 24 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-11. Voir aussi fig. 2, Introduction.
- 25 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-1.
- 26 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 6-1.
- 27 Gouvernement du Canada, Termium Plus — NATOTerm.
- 28 UN, *Human Security Handbook* (New York: United Nations Human Security Unit, 2016). <https://www.un.org/humansecurity/wp-content/uploads/2017/10/h2.pdf>.
- 29 OTAN, *Protection of Civilians Handbook*.
- 30 Canada, Défense nationale, *Canadian Army Doctrine Note 16-01*.
- 31 Gouvernement du Canada, Termium Plus — Conseil de normalisation de la terminologie de la défense
- 32 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-18 ; Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, *Allied Joint Publication 3.2.1.1 Conduct of Land Tactical Activities*, 45.
- 33 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-8.

- 34 OTAN, *Allied Joint Publication 3.2.1.1 Conduct of Land Tactical Activities*, 67; Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-23.
- 35 Canada, *Canadian Military Doctrine*, 6-13.
- 36 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-24.
- 37 Canada, Défense nationale, *B-GL-322-010/FP-001 Stability Activities and Tasks* (Kingston, Ontario : directeur de la doctrine de l'Armée, 2012), 9-2-1.
- 38 Canada, Défense nationale, *Land Operations*; Canada, Défense nationale, *Canadian Army Doctrine Note 16-01*.
- 39 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-23.
- 40 OTAN, *Allied Joint Publication 01(F) Allied Joint Doctrine*.
- 41 OTAN, *Allied Joint Publication-3.4.5 Allied Joint Doctrine for the Military Contribution to Stabilization and Reconstruction* (Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2015). En ratifiant ce document de l'OTAN, le Canada a émis une réserve soulignant cette question doctrinale.
- 42 Canada, Défense nationale, *Land Operations*, 3-17.
- 43 R. Westhead, « Don't look, Don't Tell, Troops Told », *Toronto Star* (16 juin, 2008), https://www.thestar.com/news/2008/06/16/dont_look_dont_tell_troops_told.html; R. Westhead, « Canada, Afghanistan Both Guilty of Ignoring Child-Sex Scandal: Former Ambassador », *Toronto Star* (11 juillet, 2013), https://www.thestar.com/news/world/2013/07/11/canada_afghanistan_both_guilty_of_ignoring_childsex_scandal_former_ambassador.html.
- 44 David Lambert, *Campaign Authority as a Framework in Operational Design*, JADEx Papers 4, NDID-B-GL-900-J01/JP-004 (Ottawa: Défense nationale, 2011), 53.
- 45 N. Taylor, « Women in the Afghan National Security Forces: With the future stability of Afghanistan in question, does the answer lie in the incorporation of more female troops? » *RUSI Commentary* (20 septembre 2010, consulté le 25 février 2022), <https://rusi.org/explore-our-research/publications/commentary/women-afghan-national-security-forces>.
- 46 École des cadres du système des Nations Unies. « Human Security: From Principles to Practice », cours en ligne (consulté le 2 juillet 2022), <https://www.unssc.org/courses/human-security-principles-practice>.
- 47 K. Dock, V.K. Holt et M. Keenan, *Origins, Progress, and Unfinished Business: La politique de protection des civils de l'OTAN* (Washington, DC : Centre Stimson, 2021), <https://www.stimson.org/2021/origins-progress-and-unfinished-business-natos-protection-of-civilians-policy/>.
- 48 OTAN, *Protection of Civilians Handbook*, 63.

Partie III :
Apprendre la sécurité humaine : Études de cas
pour les opérations et la planification militaires

Note au lecteur

La troisième partie est une série de sections thématiques, d'analyses et de cas destinés à alimenter la discussion et la réflexion sur la formalisation d'un cadre de sécurité humaine dans l'ensemble des Forces armées. Elles apparaissent sous diverses formes, offrant des critiques, des questions, des critiques constructives et de nombreuses occasions d'approfondir le dialogue sur des thèmes importants tels que les définitions, les opérations nationales et les agendas internationaux concurrents et coopératifs. La troisième partie se termine par la conclusion de ce volume.

La sécurité humaine de l'OTAN : large ou étroite ?

Wilfrid Greaves

Depuis 2019, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) emploie un concept de sécurité humaine qui comprend cinq dimensions principales : la protection des civils, les enfants et les conflits armés, la lutte contre la traite des personnes, les violences sexuelles liées aux conflits et la protection des biens culturels. Ces dimensions reflètent une évolution particulière du concept de sécurité humaine qui traduit fortement l'influence de la pratique et du leadership de la politique étrangère canadienne depuis les années 1990. Cette approche « étroite » de la sécurité humaine se concentre sur les menaces violentes et aiguës qui pèsent sur la survie et le bien-être des êtres humains et a des implications évidentes pour les déploiements à l'étranger et les opérations de combat des Forces armées canadiennes (FAC). Elle représente donc une évolution importante de la doctrine et de la pratique militaire de l'OTAN, ainsi qu'une convergence avec des tendances établies de longue date dans la politique étrangère et de sécurité du Canada.

Cependant, l'approche étroite de la sécurité humaine offre une compréhension incomplète des implications de la sécurité humaine pour les opérations actuelles et futures des Forces armées canadiennes. Dans le présent ouvrage, Peter Kikkert, P. Whitney Lackenbauer et moi-même examinons les rôles des FAC liés à la sécurité humaine qui ne sont pas pris en compte par le cadre de l'OTAN, en particulier les activités de secours et de réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence. Nous les démontrons dans le cadre de trois études de cas : les catastrophes liées au climat en Colombie-Britannique en 2021; la prestation de services de recherche et de sauvetage (R-S) par les FAC; et les opérations des Rangers canadiens dans les communautés côtières et nordiques isolées. Ces rôles sont liés à une conception « plus large » de la sécurité humaine qui exige une plus grande attention aux fonctions moins conventionnelles et non combattantes des FAC. Ces domaines reflètent la nécessité d'inscrire le rôle des armées en matière de sécurité humaine dans un cadre pangouvernemental qui reflète les acteurs et les capacités, tant civils que militaires. Ils soulignent également que la demande de déploiements nationaux et internationaux des FAC pour protéger la sécurité humaine ne fera que croître. Notre principal objectif pour ce chapitre est de cerner les lacunes dans la conceptualisation étroite de la sécurité humaine employée par le Canada et ses alliés de

l'OTAN afin de bien comprendre les rôles actuels et futurs des FAC en matière de sécurité humaine, au niveau national et international.

La sécurité humaine : large ou étroit?

La sécurité humaine est apparue comme une réponse aux nouvelles occasions politiques et conceptuelles offertes par la fin de la guerre froide. S'appuyant sur des discussions antérieures portant sur d'autres façons de conceptualiser la sécurité, elle proposait une rupture radicale avec la conception dominante de la sécurité, synonyme de rivalité stratégique nucléaire entre les deux superpuissances : l'ancienne Union soviétique et les États-Unis. Le concept initial de sécurité humaine est généralement attribué au *Rapport sur le développement humain 1994* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il visait à modifier la signification de la sécurité, qui n'était plus principalement axée sur la survie et les intérêts des États, mais sur la survie et le bien-être des personnes. Définie comme « la sécurité contre les menaces chroniques telles que la faim, la maladie et la répression [...] et la protection contre les perturbations soudaines et douloureuses des schémas de la vie quotidienne¹ », elle a élargi la définition de la sécurité pour inclure des menaces autres que la force militaire et la violence armée et l'a approfondie pour inclure la protection des communautés humaines au-dessus et au-dessous des limites de l'État national.

Le rapport du PNUD énumère sept dimensions de la sécurité humaine (économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique) qui englobent à la fois « la liberté de vivre à l'abri de la peur » (violence et répression extrêmes) et la « liberté de vivre à l'abri du besoin » (souffrance et privation chroniques). L'approche large et approfondie du PNUD en matière de sécurité humaine a été largement adoptée au sein du système des Nations Unies et par d'autres acteurs internationaux dans leurs politiques étrangères, notamment le Japon et l'Union européenne². Si la conceptualisation du PNUD a été critiquée sur la base d'une « confusion entre sécurité humaine et développement, d'un chevauchement entre sécurité humaine et droits de la personne, et d'une surcharge conceptuelle³ », elle a néanmoins suscité un intérêt généralisé pour les cadres holistiques de sécurité humaine et leur adoption.

Cependant, dès le début, une autre conception de la sécurité humaine a également été largement adoptée dans les cercles de politique internationale. Les critiques de l'approche du PNUD ont affirmé qu'elle incorporait trop de composantes pour être utile dans l'orientation des priorités étrangères et de sécurité de l'après-guerre froide. Parmi ceux-ci

figurait Lloyd Axworthy, ministre canadien des Affaires étrangères et du Commerce international de 1996 à 2000. Bien qu'initialement partisan d'une « sécurité humaine durable », Axworthy a affirmé que « l'ampleur même de l'approche du PNUD [...] le rendait difficile à manier en tant qu'instrument politique⁴. » Axworthy a donc demandé à ses fonctionnaires de se concentrer sur quatre domaines politiques précis dans lesquels « le Canada a à la fois la capacité et la crédibilité pour jouer un rôle de premier plan » : la consolidation de la paix, les mines terrestres antipersonnel, la protection des droits des enfants et la promotion d'un système international de commerce fondé sur des règles⁵. Le programme de politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine a donné lieu à plusieurs réalisations notables en matière de politique étrangère au cours de cette période, notamment la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la participation du Canada à la guerre du Kosovo en 1999 et, plus tard, la participation continue du Canada à la guerre en Afghanistan à partir de 2002⁶. Il a également favorisé l'élaboration de nouvelles normes internationales, notamment par la création par le Canada de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États chargée d'évaluer la légalité de la guerre du Kosovo. Son rapport final, *La responsabilité de protéger*, a introduit une nouvelle doctrine éponyme de protection humanitaire qui a justifié rétroactivement l'intervention de l'OTAN au Kosovo et, après ratification par l'ONU en 2005, a sous-tendu l'intervention internationale en Libye en 2011. Dans l'ensemble, ces politiques ont aligné l'approche du Canada en matière de sécurité humaine autour de deux piliers : le renforcement des institutions juridiques internationales et l'utilisation de la force militaire pour prévenir les atrocités violentes contre les populations civiles.

Après le départ à la retraite d'Axworthy, l'approche du Canada en matière de sécurité humaine est passée d'une limitation fonctionnelle de ses politiques de sécurité humaine à une concentration sur la violence armée et le droit international à une définition explicite de la sécurité humaine en termes étroits⁷. Alors qu'Axworthy a déjà défini la sécurité humaine comme englobant « la sécurité contre les privations économiques, une qualité de vie acceptable et une garantie des droits fondamentaux de la personne⁸ », la politique de sécurité humaine canadienne de 2002 était intitulée « Liberté de vivre à l'abri de la peur », omettant explicitement la liberté de vivre à l'abri du besoin, qui constitue l'autre pilier d'une conception large de la sécurité humaine. L'approche canadienne de la sécurité humaine a atteint son point le plus « étroit »

en 2006, lorsque le gouvernement conservateur de Stephen Harper a explicitement défini la sécurité humaine comme « l'absence de menaces *violentes* contre les droits, la sécurité ou la vie des personnes⁹. » Il a identifié les priorités en matière de sécurité humaine, notamment les opérations de paix, les enfants dans les conflits, le crime organisé, la sécurité publique et le terrorisme, reflétant ainsi l'engagement rhétorique et politique du Canada envers un programme donnant la priorité aux instruments juridiques et militaires pour protéger la sécurité humaine.

Comblant les lacunes de l'approche étroite

L'OTAN n'a adopté la sécurité humaine dans le cadre de ses propres opérations et activités que depuis 2019, mais elle a avancé très rapidement. Une nouvelle unité de sécurité humaine au sein du bureau du secrétaire général a regroupé les politiques de plusieurs domaines connexes pour les concentrer sur cinq questions principales : la protection des civils, les enfants et les conflits armés, la lutte contre la traite des personnes, les violences sexuelles liées aux conflits et la protection des biens culturels. L'approche organisationnelle de l'OTAN en matière de sécurité humaine associe expressément cette dernière au programme « Femmes, paix et sécurité », également issu du système des Nations Unies¹⁰. En effet, l'ensemble de l'approche de l'OTAN concernant ce concept s'articule autour de l'adoption des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'alignement de la formation et de l'entraînement militaires sur les normes de sécurité humaine, et de la mise en œuvre des meilleures pratiques pour les opérations, missions et activités dirigées par l'OTAN. Bien que cette idée ait été délaissée par la suite, le Royaume-Uni a annoncé en 2019 qu'il allait créer un centre d'excellence pour la sécurité humaine afin de dispenser des formations aux militaires de l'OTAN et des pays partenaires. Compte tenu de cette orientation, il existe de fortes similitudes entre l'accent mis par l'OTAN sur la protection des civils dans les conflits et sur la réglementation et l'amélioration du comportement des États et des autres acteurs dans les zones de conflit grâce à une doctrine militaire améliorée et à des instruments juridiques internationaux plus solides, ainsi que l'approche du Canada en matière de sécurité humaine.

Ces similitudes limitent également les approches du Canada et de l'OTAN en matière de sécurité humaine. Dans les milieux universitaires et pratiques, le programme étroit du Canada en matière de sécurité humaine a été critiqué pour diverses raisons, notamment : les limites qu'il impose à la conceptualisation des menaces à la sécurité humaine; l'implication que la sécurité humaine est principalement une préoccupation dans

les contextes d'États fragiles ou défaillants recevant des interventions militaires étrangères; et la difficulté d'opérationnaliser l'analyse de la sécurité sur le plan individuel¹¹. Chacune de ces critiques illustre les lacunes d'une approche étroite qui risque d'avoir des conséquences importantes liées à la mauvaise compréhension du rôle actuel et futur des armées nationales, telles que les Forces armées canadiennes, par rapport à la sécurité humaine.

Le Canada n'est pas à l'abri des menaces à la sécurité humaine, même s'il a généralement préféré définir « l'insécurité » humaine comme un cadre international, plutôt que national, pour évaluer et répondre aux défis de la sécurité¹². Les tendances récentes démontrent les limites de l'approche étroite qui a été adoptée par l'OTAN et qui a autrefois informé les politiques de sécurité humaine du Canada. Les déploiements multiples des FAC en réponse à des crises qui mettent en danger des vies humaines et, dans certains cas, des communautés entières, ne sont pas des réponses légitimes à l'insécurité humaine selon le concept de l'OTAN. Cependant, une conception élargie de la sécurité humaine est de plus en plus pertinente au Canada en raison des forces transnationales croissantes qui menacent le bien-être humain, associées à une inégalité dans les capacités gouvernementales et le développement socio-économique du pays. Comme je l'affirme, le changement climatique en particulier pose des menaces interdépendantes à la sécurité du Canada, liées à la sécurité humaine, aux menaces économiques, aux menaces arctiques, aux crises humanitaires au pays et à l'étranger, ainsi qu'au risque de conflit intérieur¹³. Ces menaces sont souvent constituées en commun ou se renforcent mutuellement. Une catastrophe ou un événement météorologique extrême qui menace la vie, les maisons, les communautés et le patrimoine culturel des gens a invariablement des conséquences économiques négatives importantes, et si un nombre suffisant de personnes subissent des pénuries humanitaires critiques des produits nécessaires à la vie et au bien-être, alors leur sécurité humaine est clairement atteinte.

Conclusion

Les rôles des FAC en matière de réponse et de secours en cas de catastrophe et d'urgence qui ne sont pas couverts par le concept de l'OTAN ou, plus généralement, par une approche étroite de la sécurité humaine. Ces rôles reflètent des fonctions essentielles des Forces armées canadiennes et illustrent les lacunes analytiques et opérationnelles créées lorsque la sécurité humaine est interprétée de manière exclusivement étroite. Autrement dit, la sécurité humaine doit être comprise au sens

large, *même en relation* avec le déploiement des armées. De plus en plus, les opérations des FAC refléteront une conception « large » de la sécurité humaine qui exige que le rôle des armées s'inscrive dans un cadre pangouvernemental reflétant les acteurs et les capacités, tant civils que militaires.

Concevoir la sécurité humaine principalement dans le sens de la protection des populations civiles contre la violence risque d'occulter le rôle plus large et non combattant des militaires, qui doivent contribuer à assurer ou à rétablir la sécurité humaine lorsqu'elle est menacée ou perturbée par des catastrophes environnementales telles que des événements climatiques extrêmes. Les FAC continueront de jouer des rôles militaires à l'appui de la sécurité humaine à l'échelle internationale, mais il est évident qu'à l'échelle nationale, « le problème de la sécurité humaine [...] ne peut, de par sa constitution même, être abordé de façon étroite¹⁴. » Il s'agit plutôt d'un assortiment plus large de tâches liées à la gestion des catastrophes, à la préparation aux situations d'urgence et à la recherche et au sauvetage, qui constituent des contributions essentielles des FAC à la protection de la sécurité humaine au Canada.

Notes

- 1 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine* (Oxford, Oxford University Press, 1994), 23, <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-1994>.
- 2 Gabriella Griecus, *Human Security, Europe, and the Arctic*, NAADSN Policy Primer (2021), <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2021/02/feb21-Griecus-Policy-Primer-Human-Security.pdf>.
- 3 Mary Martin et Taylor Owen, « The second generation of human security: Lessons from the UN and EU experience », *Affaires internationales* 86, n° 1 (2010) : 216.
- 4 Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI), *Human Security: Safety for people in a changing world* (Ottawa : 1999). Voir aussi « Notes for an address by the Honourable Lloyd Axworthy, Minister of Foreign Affairs, to the 51st General Assembly of the United Nations », Nations Unies, New York (24 septembre 1996).
- 5 Lloyd Axworthy, « Canada and human security: The need for leadership », *International Journal* 52, n° 2 (1997) : 185.
- 6 Wilfrid Greaves, « The Failure to Protect: Human Security and Canadian Foreign Policy in Afghanistan », *Journal of Military and Strategic Studies* 10, n° 4 (2008) : 1 à 34.
- 7 Wilfrid Greaves, « For Whom, From What? Canada's Arctic Policy and the Narrowing of Human Security », *International Journal* 67, n° 1 (2012) : 219 à 240.
- 8 Axworthy, « Canada and human security », 184.
- 9 Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI), *Human security > Cities: Freedom from fear in urban spaces* (Ottawa : 2006). Italiques ajoutés.

- 10 OTAN, « Human Security », (21 décembre 2021). Consulté sur https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_181779.htm.
- 11 Roland Paris, « Human Security: Paradigm shift or hot air? », *International Security* 26, n° 2 (2001) : 87 à 102; David Chandler, « Human Security: The dog that didn't bark », *Security Dialogue* 39, n° 4 (2008) : 427 à 438; Wilfrid Greaves, « Insecurities of Non-Dominance: Re-Theorizing human security and environmental change in developed states », dans *Natural Resources and Social Conflict: Towards Critical Environmental Security*, dir. Matthew A. Schnurr et Larry A. Swatuk, 63 à 82 (New York : Palgrave, 2012).
- 12 Greaves, « For Whom, From What? »
- 13 Wilfrid Greaves, « Climate Change and Security in Canada », *International Journal* 76, n° 2 (2021) : 183 à 203.
- 14 David Roberts, *Human Insecurity: Global Structures of Violence* (Londres : Zed Books, 2008), 16.

Catastrophes climatiques et insécurité humaine : Colombie-Britannique 2021

Wilfrid Greaves et Peter Kikkert

Les FAC ont participé à six missions d'assistance humanitaire et de secours en cas de catastrophe entre 1990 et 2010 et à 30 missions entre 2011 et 2020. Le changement climatique, l'aggravation des risques naturels qu'il engendre et les investissements limités des provinces et des territoires dans les capacités de gestion des catastrophes expliquent cette intensification de la mission, tout comme la très bonne capacité d'intervention des FAC en cas de catastrophe¹. Cette efficacité découle de l'organisation des armées, de la force de son commandement et de son contrôle, de ses capacités logistiques, de ses équipements spécialisés et de sa capacité à mettre rapidement sur le terrain des centaines de corps autonomes : une source de puissance humaine en bonne forme physique, qui n'est pas payée en heures supplémentaires, qui peut travailler pendant de longues périodes (lors de catastrophes passées, des soldats ont dormi moins de trois heures par jour pendant 72 heures) et qui peut être mise en danger².

En outre, les FAC sont devenues expertes dans l'anticipation de certains types de demandes de soutien qui se présentent chaque année. Par exemple, pendant la saison des inondations et des incendies, les demandes d'aide devraient être plus nombreuses. L'analyse de la documentation de formation des FAC révèle un alignement de la conduite des exercices de soutien sur le calendrier des demandes de soutien potentielles. La possibilité d'utiliser le personnel déjà en exercice, en particulier les réservistes, réduit leur temps d'activation, ce qui augmente la capacité des FAC à répondre à des demandes de soutien à grande échelle telles que les inondations. La planification et la préparation de ces saisons permettent aux FAC de bien répondre aux demandes de soutien. Les FAC améliorent également leur réactivité grâce à une étroite collaboration avec les autorités régionales afin d'être prévenues le plus tôt possible des demandes de soutien potentielles³.

Compte tenu de leur compétence en matière d'intervention en cas de catastrophe et en raison des investissements limités des provinces et des territoires dans les capacités d'intervention en cas de catastrophe, les FAC passent d'une force de dernier recours à une force de premier, voire d'unique, recours⁴. Toutefois, comme l'ont souligné les commentateurs précédents, ce rythme d'opérations nationales aura un effet négatif sur la constitution des forces des FAC, leur état de préparation opérationnelle

et leur entraînement en vue de leur objectif premier, à savoir le combat, en particulier compte tenu de leurs défis permanents en matière de recrutement et de fidélisation⁵. Il est important de noter que les FAC ne font pas non plus de travail d'atténuation ou de rétablissement, leur soutien se limite à la réponse et aux secours. Il ne s'agit pas d'une solution miracle pour combler les lacunes du système actuel de gestion des catastrophes au Canada, mais il est néanmoins essentiel d'assurer la sécurité humaine en cas d'urgence ou de catastrophe⁶. Cela montre la nécessité d'une approche globale et gouvernementale de la sécurité humaine et d'une solide coopération civilo-militaire.

Les expériences de ces dernières années en matière de gestion des catastrophes, de préparation aux situations d'urgence et de recherche et sauvetage démontrent également la répartition inégale des menaces pesant sur la sécurité humaine en fonction de facteurs sociologiques tels que la richesse, la géographie, le sexe et le degré de marginalisation sociopolitique⁷. Pour les groupes vulnérables au sein des communautés rurales, isolées et autochtones, le déploiement des FAC au cours des crises récentes est particulièrement vital pour contribuer à la protection de leur sécurité humaine.

Au cours de l'année 2021, la Colombie-Britannique (C.-B.) a fourni un exemple du rôle que les militaires jouent dans la réponse aux crises de sécurité humaine à l'échelle nationale, particulièrement dans le contexte de la réponse aux répercussions désastreuses des événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique. En l'espace d'une seule année, la Colombie-Britannique a connu trois séries de catastrophes liées au climat (des feux de forêt records, des chaleurs extrêmes et des inondations catastrophiques) qui ont porté atteinte à la sécurité humaine des habitants de la province et ont nécessité des déploiements distincts des Forces armées canadiennes pour que le gouvernement puisse intervenir.

Selon le résumé du gouvernement de la Colombie-Britannique sur la saison des feux de forêt 2021, les conditions environnementales dans une grande partie du sud et de l'est de la province ont contribué à une année exceptionnellement difficile. Des précipitations inférieures à la moyenne au cours de l'hiver et du printemps 2021 ont contribué à des conditions de sécheresse généralisée et à des niveaux dangereux de combustibles naturels pour les feux de forêt (arbres, broussailles, etc.). La province a connu au total plus de 1 600 incendies au cours de l'année, dont plus de 300 feux actifs simultanés au plus fort de la saison et 67 feux de forêt distincts dignes d'intérêt⁸.

Les conditions d'incendie agressives ont été directement aggravées par la chaleur extrême qui a sévi en Colombie-Britannique au début de l'été. Des températures élevées ont grimpé tout au long du mois de juin, culminant dans une vague de chaleur fatale et record dans toute la province. La température dans la ville de Lytton a établi un nouveau record pour la plus haute température enregistrée au Canada le 29 juin, avec 49,6 degrés Celsius. Le 30 juin, deux personnes sont mortes et 90 % des structures de Lytton ont été détruites par le deuxième plus grand incendie de forêt de la saison, qui a consumé plus de 83 000 hectares de terrain. Le Bureau des coroners de la Colombie-Britannique a recensé 619 morts d'excès liés à la chaleur à partir du 25 juin jusqu'à la mi-juillet, dont 93 % (576) sont survenues pendant la période de chaleur extrême appelée « dôme de chaleur » entre le 25 juin et le 1^{er} juillet⁹. Au total, les feux de forêt ont déclenché 181 ordres d'évacuation et directement déplacé plus de 32 000 personnes en 2021. Les pertes économiques totales dues aux incendies n'ont pas été entièrement calculées, mais le coût des seules activités d'extinction des incendies entre le 1^{er} avril et le 30 septembre s'est élevé à environ 565 millions de dollars, soit plus de trois fois le montant prévu au budget.

Les catastrophes environnementales en entraînent souvent d'autres et la terrible saison des feux de forêt a ouvert la voie aux perturbations causées par des inondations automnales sans précédent en Colombie-Britannique. En novembre, des phénomènes météorologiques extrêmes répétés, appelés « rivières atmosphériques », ont provoqué des précipitations record, des tornades, des inondations et des coulées de boue dans le sud de la province. Quatre personnes ont été tuées, 18 000 ont été déplacées et des milliers de propriétés ont été sérieusement endommagées. De nombreuses collectivités de l'intérieur ont également été coupées de tout accès terrestre au reste de la province. Les dommages importants subis par les principales autoroutes ont entraîné la rupture des liaisons routières entre le port de Vancouver et les centres de population du Lower Mainland avec l'intérieur de la province et le reste du Canada. Les inondations ont détruit les routes, les réseaux d'eau, d'égouts, d'électricité et d'agriculture de nombreuses collectivités. Les efforts de nettoyage et de reconstruction d'urgence ont duré des semaines après le retrait des eaux de crue. Bien que les coûts totaux n'aient pas été calculés, ils dépassent au moins 9 milliards de dollars de pertes, ce qui en fait l'une des catastrophes les plus coûteuses de l'histoire du Canada¹⁰.

Les incendies de forêt et les inondations ont chacun entraîné le déploiement de centaines de membres des Forces armées canadiennes pour participer aux interventions d'urgence et aux opérations de secours. Au beau milieu du dôme de chaleur, les FAC ont répondu à une demande d'aide du gouvernement de la Colombie-Britannique et ont déployé plus de 300 personnes entre juillet et septembre. Le personnel militaire a soutenu la réponse locale et provinciale aux incendies de forêt, y compris l'extinction des incendies, la construction et le transport aérien. En novembre, les FAC sont revenues pour répondre à la crise des inondations dans la province. Contribuant à l'effort de l'ensemble du gouvernement, plus de 500 membres des FAC ont livré de la nourriture et des fournitures, effectué des reconnaissances et des évaluations des dommages, construit des défenses contre les inondations et contribué à l'évacuation des personnes, des animaux domestiques et du bétail¹¹. Les événements de 2021 démontrent que les armées aura toujours un rôle à jouer dans la réponse aux catastrophes. Les Cormorants de l'ARC qui ont secouru près de 300 personnes piégées par des glissements de terrain sur la route 7 près d'Agassiz, en Colombie-Britannique, sont un excellent exemple des capacités uniques que peuvent apporter les FAC et qui seront de plus en plus nécessaires à mesure que la crise climatique s'aggraverá.

Cette mission a clôturé une année très chargée en opérations nationales pour les FAC. Des centaines de militaires ont été déployés ailleurs dans le cadre de l'opération LENTUS afin d'aider le Yukon à se préparer à d'intenses inondations, d'aider à l'évacuation d'incendies de forêt dans le nord-ouest de l'Ontario, de lutter contre les incendies de forêt au Manitoba et de fournir de l'eau potable à Iqaluit grâce au déploiement de systèmes de purification d'eau par osmose inverse (SPEOI). Pendant ce temps, des centaines d'autres membres des FAC ont soutenu la réponse du gouvernement du Canada à la COVID-19 et ses efforts de distribution de vaccins dans le cadre des opérations LASER et VECTOR.

Conclusion

Pour les Canadiens de tout le pays, en particulier ceux des collectivités rurales et autochtones, les FAC ont joué un rôle essentiel dans la protection de leur sécurité humaine au cours de l'année 2021. Le rôle des FAC dans la réponse aux urgences humanitaires nationales est manifestement limité, car leurs capacités demeurent restreintes et elles ne sont censées servir que de « force de dernier recours » plutôt qu'une force de « premier choix¹². » De plus, les hauts dirigeants des FAC ont

tiré la sonnette d'alarme selon laquelle l'augmentation des demandes nationales de capacités et de déploiements militaires affecte directement la capacité du Canada à réagir adéquatement aux pressions accrues en matière de sécurité nationale et de défense d'un environnement stratégique international qui se détériore¹³ Bien que les FAC soient de plus en plus essentielles à la protection de la sécurité humaine lors de catastrophes environnementales liées au climat, ils ne constituent pas pour autant une solution miracle pour combler les lacunes de la gestion des catastrophes au Canada¹⁴. De même, un besoin croissant d'assistance militaire au pays ne fait qu'accentuer les défis urgents pour les FAC en termes de recrutement et de rétention du personnel approprié, de leadership et d'intégrité, de modernisation et de changement culturel au sein de l'armée.

Notes

- 1 Peter Kikkert, « Creating a Non-Military Disaster Workforce Must be Part of Canada's Climate Change Response », North American and Arctic Defence and Security Network Policy Brief (8 décembre 2021), <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2021/12/21-dec-Kikkert-Disaster-Workforce-Policy-Brief.pdf>.
- 2 Johanu Botha, « Two Floods, A Wildfire, and A Hurricane: The Role of the Canadian Armed Forces in Emergency Management », thèse de doctorat non publiée, Université Carleton (2018).
- 3 Canada, Défense nationale, *Évaluation des opérations des Forces armées canadiennes – Recherche et sauvetage* (Octobre 2020), <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/verification-evaluation/evaluation-operations-forces-armees-canadiennes-recherche-sauvetage.html>.
- 4 Kikkert, « Creating a Non-Military Disaster Workforce Must be Part of Canada's Climate Change Response.»
- 5 Christian Leuprecht and Peter Kasurak, « The Canadian Armed Forces and Humanitarian Assistance and Disaster Relief: Defining a Role » CIGI Online (24 août 24, 2020), <https://www.cigionline.org/articles/canadian-armed-forces-and-humanitarian-assistance-and-disaster-relief-defining-role/>; Adam MacDonald et Carter Vance, « Carving Out Capacity and Preserving Capability during COVID-19 (and Beyond) », Institut Macdonald-Laurier (26 mars 2020). <https://macdonaldlaurier.ca/carving-capacity-preserving-capability-covid-19-beyond-adam-macdonald-carter-vance-inside-policy/>.
- 6 Kikkert, « Creating a Non-Military Disaster Workforce Must be Part of Canada's Climate Change Response.»
- 7 Idowu Ajubade, « Climate Security and Vulnerable Populations in Canada: Making a Case for Ambitious Policies », dans *The Security of Canada and Canadians: Implications of Climate Change* de Gordon McBean et coll (London, ON: University of Western Ontario, 2010), p. 20 à 24; Greaves, « Insecurities of Non-Dominance. »

- 8 Colombie-Britannique, « Wildfire Season Summary, 2021 » <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/wildfire-status/about-bcws/wildfire-history/wildfire-seasonsummary#won> (consulté le 4 mars 2022).
- 9 Bureau des coroners de la Colombie-Britannique, *Extreme Heat and Human Mortality: A Review of Heat-Related Deaths in B.C. in Summer 2021*. Rapport au coroner en chef de la Colombie-Britannique (7 juin 2022), 13, https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroners-service/death-review-panel/extreme_heat_death_review_panel_report.pdf (consulté le 7 juin 2022).
- 10 Justine Hunter, « Cost of rebuilding B.C. after flooding nears \$9-billion », *The Globe and Mail* (19 février 2022), <https://www.theglobeandmail.com/canada/british-columbia/article-cost-of-rebuilding-bc-after-november-storms-nears-9-billion/> (consulté le 14 mars 2022).
- 11 Ministère de la Défense nationale, « Opération LENTUS », <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/operations-en-cours/operation-lentus.html> (consulté le 14 mars 2022).
- 12 Christian Leuprecht and Peter Kasurak, « The Canadian Armed Forces and Humanitarian Assistance and Disaster Relief: Defining a Role » CIGI Online (24 août 24, 2020), <https://www.cigionline.org/articles/canadian-armed-forces-and-humanitarian-assistance-and-disaster-relief-defining-role/>.
- 13 Canada, Défense nationale, « Discours du Chef d'état-major de la défense par intérim, le Général Wayne Eyre, à la Conférence de Kingston sur la sécurité internationale » (25 octobre, 2021), <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2021/11/discours-du-chef-detat-major-de-la-defense-par-interim-le-generalwayneeyre-a-la-conference-de-kingston-sur-la-securite-internationale.html>.
- 14 Peter Kikkert, « To cope with natural disasters, we need a Canadian Resilience Corps », *The Ottawa Citizen* (25 novembre 2021), <https://ottawacitizen.com/opinion/kikkert-to-cope-with-natural-disasters-we-need-a-canadian-resilience-corps> (consulté le 7 juin 2022).



Partie 3:1 : Escadron de recherche et de sauvetage évacuant des civils, Canada.

Un hélicoptère CH-149 Cormorant et son équipage du 442^e escadron de recherche et de sauvetage apportent leur soutien à l'opération LENTUS, évacuant des personnes de Merritt, en Colombie-Britannique, après que de fortes pluies aient déclenché des coulées de boue le long d'une autoroute de la province, le 15 novembre 2021.

Source : Caporal Parker Salustro, Forces armées canadiennes photo © 2021 DND-MDN Canada.

« Que d'autres puissent vivre » : recherche et sauvetage

Peter Kikkert et P. Whitney Lackenbauer

Les activités de recherche et de sauvetage des FAC jouent un rôle fondamental dans la protection de la sécurité humaine par la préservation de la vie humaine et donc la protection des civils (PdC). La mission de recherche et de sauvetage (MRS) sans faille des Forces armées canadiennes (FAC) contribue à la sécurité humaine et à la *liberté de vivre à l'abri des de la peur*. De manière moins évidente, les activités de recherche et de sauvetage des FAC peuvent également être considérées comme un facteur essentiel de la sécurité physique, culturelle et économique et de la résilience des individus et des communautés, en particulier dans les régions nordiques et rurales.

Le Canada a l'obligation nationale et internationale de « prévenir les pertes de vie et les blessures par des activités de recherche et de sauvetage, d'alerte, d'intervention et d'aide utilisant des ressources publiques et privées¹. » Dans le cadre du Programme national de recherche et de sauvetage, les organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux se partagent la responsabilité de la recherche et du sauvetage (R-S), avec le soutien et l'aide d'organismes bénévoles et de partenaires du secteur privé. À partir de 1947, le gouvernement fédéral a confié à l'Aviation royale du Canada (ARC) le mandat de la R-S aéronautique et, en 1951, ces responsabilités ont été élargies pour inclure la coordination de la R-S maritime². Aujourd'hui, les FAC assument la responsabilité générale du fonctionnement efficace du système fédéral coordonné de recherche et de sauvetage maritime et aéronautique. Les FAC fournissent des services de R-S aéronautique (p. ex., intervention en cas d'incident d'aéronef, recherche d'aéronefs abattus) et aide la Garde côtière canadienne à résoudre les cas de R-S maritimes, en affectant souvent des ressources aériennes et d'autres actifs à l'intervention en cas d'incident maritime³. Dans le cas des opérations de R-S aéronautiques et maritimes, aucune demande d'assistance n'est requise. Les FAC sont les premiers intervenants. Dans le cas des opérations de recherche et sauvetage au sol (RSS), comme les recherches de randonneurs ou de chasseurs disparus, qui relèvent de la responsabilité des provinces et des territoires, les organismes de gestion des urgences et les services policiers doivent d'abord demander l'aide des ressources des FAC⁴.

Les conventions internationales et les accords bilatéraux avec les pays voisins ont fixé les limites de la région de recherche et de sauvetage (RRS) du Canada, qui s'étendent bien au-delà de ses limites

territoriales⁵. Par conséquent, le Canada possède l'une des plus grandes zones de responsabilité en matière de recherche et de sauvetage au monde, couvrant 18 millions de kilomètres carrés de terre, d'eau et de glace, plus de 243 800 kilomètres de côtes, trois océans et trois millions de lacs⁶. Le mandat fédéral de R-S aéronautique s'étend de la frontière américaine au pôle Nord (près de 5 200 km), vers l'est au-dessus de l'océan Atlantique jusqu'à 30 degrés de longitude ouest (environ 1 500 km ou la moitié du chemin vers le Royaume-Uni) et vers l'ouest au-dessus du Pacifique, à environ 1 000 km à l'ouest de l'île de Vancouver. Entre-temps, le mandat fédéral de R-S maritime couvre les eaux océaniques à l'intérieur du RRS canadien, des Grands Lacs et du réseau du fleuve et de la voie maritime du Saint-Laurent⁷. La vaste bande de territoire couverte par la RRS canadienne n'est pas seulement remarquable par sa taille, mais aussi par ses conditions environnementales souvent austères, son climat rigoureux et sa faible densité de population⁸.

Aujourd'hui, la RRS du Canada est divisée en trois régions de R-S (Halifax, Trenton, et Victoria) chacune étant sous la responsabilité d'un Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage (exploité par les FAC et doté de personnel de l'ARC et de la Garde côtière), bien qu'elles s'apporment un soutien mutuel et partagent leurs ressources⁹. Le maintien d'une capacité de R-S efficace nécessite un financement, un engagement, une innovation technologique et une coopération internationale soutenus. Actuellement, les FAC fournissent environ 950 personnes pour offrir des services de R-S 24 heures sur 24, 365 jours par année, ce qui en fait « l'un des groupes les plus occupés et les plus opérationnels des FAC aujourd'hui¹⁰. » Le principal soutien des FAC en matière de R-S comprend les trois Centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage (CCCOS), cinq escadrons de R-S spécialement formés et dotés d'équipages pour les activités de recherche et de sauvetage, et le Centre canadien de contrôle des missions.

Commandés par des pilotes ou des navigateurs de recherche et sauvetage expérimentés de l'ARC, les CCCOS sont responsables de la planification, de la coordination, de la conduite et du contrôle des opérations de recherche et sauvetage.

Les équipes reçoivent et interprètent les alertes de détresse, évaluent les besoins et élaborent des plans d'intervention, y compris l'identification et l'affectation des ressources d'intervention les plus appropriées pour localiser l'incident, stabiliser la situation et placer les survivants en lieu sûr¹¹. Sous le contrôle tactique des CCCOS se trouvent les cinq escadrons R-S primaires, composés d'hélicoptères Cormorant CH-149 et Griffon CH-146 et d'avions Hercules CC-130,

qui doivent être remplacés par le Kingfisher CC-295¹². Chaque avion ou hélicoptère principal en attente est doté d'un équipage complet et comprend des techniciens de recherche et de sauvetage ou Tech R-S. Armés de la devise « afin que d'autres puissent vivre », les 145 techniciens en recherche et sauvetage des FAC sont des personnes hautement qualifiées qui peuvent se déployer par parachute ou par treuil sur les lieux d'un incident et effectuer des procédures de soins de traumatologie d'urgence, stabilisant les victimes en vue de leur évacuation¹³. Les équipages de R-S sont tenus d'intervenir dans le respect des normes de la posture d'intervention (PI), qui « se mesure par le temps écoulé entre la réception d'une tâche et le moment où l'équipage est en vol. Pendant les heures normales de travail, un équipage pleinement opérationnel doit décoller dans les 30 minutes suivant la réception d'une alerte (PI30) et à tout autre moment, un équipage pleinement opérationnel doit décoller dans les 2 heures suivant une alerte (PI2h)¹⁴. » D'autres ressources aériennes et navales des FAC peuvent être appelées à servir de ressources R-S secondaires, bien qu'elles n'interviennent qu'en fonction de leur disponibilité et ne sont pas maintenues en attente¹⁵. Enfin, le Centre canadien de contrôle des missions, stationné au CCCOS de Trenton, dirige le programme COSPAS-SARSAT, respectant ainsi les engagements du Canada à l'égard de l'Accord relatif au Programme International Cospas-Sarsat (APICS), une initiative de recherche et de sauvetage assistée par satellite axée sur la détection et la localisation des radiophares de détresse activées par des personnes, des aéronefs ou des navires en détresse¹⁶.

À l'appui de son mandat de recherche et de sauvetage, les FAC financent également la formation, l'assurance, l'administration et les opérations des 1 800 bénévoles de l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens (ACRSA¹⁷). Cette association bénévole sans but lucratif de droit fédéral fournit des avions privés, des équipages bénévoles formés et des observateurs pour les avions militaires lors des missions de recherche. En 2022, l'ACRSA a fourni 166 aéronefs privés, 96 aéronefs affrétés, 20 systèmes d'aéronefs pilotés à distance (SAPD) et 19 108 heures de vol au système de recherche et sauvetage et a répondu à 196 appels du JRCC¹⁸. Les bénévoles de l'ACRSA participent à des missions de recherche d'avions abattus et à d'autres missions humanitaires, tout en menant des programmes de sensibilisation et de formation en matière de recherche et de sauvetage¹⁹.

Par l'entremise des Rangers canadiens, les FAC fournissent également une capacité de R-S locale à plus de 200 collectivités du pays. Au sein de leurs collectivités, les Rangers servent souvent de

volontaires de recherche et sauvetage au sol qui savent comment travailler efficacement en groupe ou, lorsqu'ils sont officiellement activés par les FAC, en tant qu'équipe officielle dans le cadre d'une mission militaire officielle pour laquelle ils sont rémunérés. Les FAC offrent aux Rangers canadiens une formation souple, adaptée au terrain et aux conditions environnementales locales, mais qui comporte généralement plusieurs éléments directement liés aux capacités de recherche et sauvetage : premiers soins, premiers soins en milieu sauvage, R-S au sol, construction de pistes d'atterrissage d'urgence sur terre et sur glace, et communications. Lorsque les recherches se prolongent, que la zone de recherche est trop vaste pour être couverte par les équipes de R-S au sol ou que le nombre de volontaires de la collectivité est insuffisant, les patrouilles des Rangers offrent une solution communautaire accessible. Bien que les Rangers des cinq groupes de patrouille participent aux opérations de recherche et de sauvetage, le 3^e Groupe de patrouille des Rangers canadiens est unique dans la mesure où il a signé un protocole d'entente avec la police provinciale de l'Ontario l'autorisant à fournir un soutien officiel aux opérations de recherche et de sauvetage au sol dans le nord de l'Ontario. Entre 2015 et 2018, les Rangers du 3 GPRC dans le nord de l'Ontario ont sauvé 90 personnes lors de 79 opérations officielles de R-S au sol et en mer. Le sergent des Rangers, Jean Rabbit-Waboose de la Première nation Eabametoong (3 GPRC), a souligné la valeur de la participation des Rangers aux activités de recherche et sauvetage, expliquant que « la formation et le financement de l'armée à notre égard ont été une bénédiction pour toutes nos collectivités. Beaucoup de vies ont été sauvées »²⁰.

Les activités de recherche et de sauvetage des FAC jouent un rôle fondamental dans la protection de la sécurité humaine par la préservation de la vie humaine. La R-S aéronautique et maritime est classée comme une « mission qui ne peut pas échouer », une mission qui *doit* être entreprise pour minimiser les blessures et les pertes de vie²¹. Compte tenu de ces enjeux, le Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) reconnaît que la recherche et le sauvetage représentent sa « mission de plus longue durée » et celle qui amène les FAC « à être en contact permanent avec les Canadiens et à leur fournir directement des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7²². » En étroite collaboration avec les garde-côtes, les FAC répondent à plus de 9 000 appels de recherche et de sauvetage par an, dont environ 1 100 nécessitent le déploiement de moyens des FAC²³. Ces interventions peuvent aller des interventions sur des avions abattus aux navires désemparés, échoués, coulés ou perdus, en passant par la recherche de personnes en soutien aux organismes

provinciaux et territoriaux. Chaque année, en moyenne, ces missions R-S permettent de sauver la vie de 1 200 personnes directement en danger, tout en portant assistance à environ 20 000 autres²⁴.

Les FAC doivent aussi préparer leurs moyens de R-S primaires et leurs ressources secondaires pour les scénarios à faible probabilité et à conséquences élevées qui pourraient entraîner des pertes de vie à *grande échelle*, à savoir les catastrophes aériennes (CATAIR) majeures (particulièrement dans les régions éloignées) et les catastrophes maritimes (CATMAR) majeures. Pour gérer ces scénarios, les FAC doivent être prêts à entreprendre des opérations de sauvetage de masse, « caractérisées par la nécessité d'une réponse immédiate à un grand nombre de personnes en détresse, de telle sorte que les capacités dont disposent normalement les autorités de R-S sont inadéquates²⁵. » Lors de catastrophes aériennes et maritimes majeures, les FAC fournissent des soins initiaux et un soutien à la survie, une évacuation médicale et, éventuellement, le déploiement de ses quatre trousse CATAIR (plus une trousse d'entraînement supplémentaire qui peut être déployée si nécessaire). Chaque trousse peut être larguée par avion et contient des tentes, des sacs de couchage, des vêtements, des fournitures médicales, des appareils de chauffage, des générateurs, de l'eau et des rations pour subvenir aux besoins de 80 personnes pendant 24 heures²⁶. Dans des conditions normales, les FAC estiment qu'elles peuvent accomplir l'ensemble de l'opération CATAIR dans les 72 heures suivant la notification initiale²⁷. Dans le cas de l'écrasement d'un grand avion de passagers ou de l'évacuation d'un bateau de croisière dans une région reculée du pays, cette réponse rapide des FAC s'avérerait vitale et, en cas de succès, pourrait sauver de nombreuses vies.

Lorsqu'elles sont conçues au sens large, les menaces pour la sécurité humaine sont perçues comme multisectorielles dans la mesure où elles affectent rarement une seule dimension de la vie et du bien-être des humains²⁸. De même, les interventions de l'État et d'autres instances de gouvernance visant à protéger la sécurité humaine soutiennent généralement de multiples dimensions de la sécurité pour la population touchée. Au-delà de leur fonction fondamentale de sauvetage et de réduction des blessures graves, les services de recherche et de sauvetage des FAC contribuent également de manière importante à la sécurité économique, ainsi qu'à la santé et au bien-être des communautés et des individus. Toute une série d'activités économiques, allant de l'industrie de la pêche au tourisme de croisière et à l'écotourisme, en passant par la navigation commerciale et le transport maritime, dépend de la sécurité offerte par le système de R-S. Les espaces maritimes du Canada, par

exemple, soutiennent plus de 350 000 emplois canadiens, dont un grand nombre pourrait avoir besoin d'une aide en matière de R-S. Dans le cadre de son mandat de R-S, les FAC soutiennent la sécurité économique régionale, individuelle et internationale. De plus, pour de nombreux Canadiens, passer du temps sur les terres, les eaux et les glaces de ce pays est vital pour les loisirs, les besoins socioculturels et le bien-être mental et physique de chacun.

Pour de nombreux Canadiens autochtones, en particulier, la R-S est perçue comme un soutien essentiel à leur capacité de sortir sur la terre pour être « sains et entiers²⁹. » Les intervenants de la communauté inuite ont souligné la façon dont le système de recherche et sauvetage facilite les activités culturelles sur le terrain qui favorisent le lien avec la terre, l'eau et la glace, ce qui est indispensable à la santé et au bien-être des Inuits. Dans l'ensemble du territoire Inuit Nunangat, le système de recherche et sauvetage soutient également les activités de récolte nécessaires pour nourrir les familles et lutter contre l'insécurité alimentaire, les déplacements sur de longues distances entre les communautés en motoneige et en bateau, ainsi que les activités économiques, y compris les économies locales de subsistance, la pêche commerciale et le tourisme. Ainsi, bien que les activités de R-S des FAC représentent leur contribution la plus évidente à la sécurité humaine en sauvant des vies, elles doivent également être considérées comme un élément essentiel de la santé et du bien-être physique et culturel des Canadiens, de l'économie du pays et de la résilience générale des personnes et de leurs collectivités³⁰.

Conclusion

En accomplissant sa mission sans faille, le système de recherche et sauvetage a sauvé la vie de milliers de Canadiens. Ainsi, bien que les activités de recherche et sauvetage des FAC représentent leur contribution la plus évidente à la sécurité humaine en sauvant des vies, elles doivent également être considérées comme un élément essentiel de la santé et du bien-être physique et culturel des Canadiens, de l'économie du pays et de la résilience générale des personnes et de leurs collectivités. Alors que le changement climatique continue de provoquer des changements environnementaux rapides et contribue aux phénomènes météorologiques extrêmes, le nombre de cas SAR augmentera, tout comme l'importance de la mission de recherche et sauvetage des FAC, son objectif de sauver des vies et le filet de sécurité qu'elle fournit dans tout le comté.

Notes

- 1 Gouvernement du Canada, National Search and Rescue Manual, B-GA-209-001/FP-001 – MPO 5449, gouvernement du Canada, 2000, 3.
- 2 James Pierotti, *Becoming a No-Fail Mission: The Origins of Search and Rescue in Canada* (Lulu Publishing Services, 2018).
- 3 Canada, Défense nationale, « Recherche et sauvetage » (consulté décembre 4, 2022), <https://www.canada.ca/fr/force-aerienne/programmes/recherche-sauvetage.html>. Le système de recherche et de sauvetage dépend d'une étroite collaboration entre de multiples partenaires. Plusieurs comités et groupes de travail existent pour faciliter cette coopération. Les FAC et la Garde côtière canadienne coprésident le Comité fédéral des opérations de recherche et de sauvetage (CFORS), qui est le principal organe de surveillance pour la coordination efficace des opérations de recherche et sauvetage aéronautiques et maritimes. Le comité se réunit deux fois par an pour donner des conseils et des orientations sur la gestion des opérations de recherche et sauvetage, y compris la résolution des problèmes opérationnels. Les FAC et la GCC envoient également des représentants au Comité interministériel de recherche et de sauvetage, qui est un comité fédéral de haut niveau composé de ministères fédéraux ayant des responsabilités en matière de recherche et de sauvetage, présidé par Sécurité publique Canada. Ce comité identifie les besoins en matière de recherche et de sauvetage, conseille le gouvernement sur la manière d'y répondre et facilite la coordination interministérielle. Enfin, les FAC participent également à des groupes de travail opérationnels internationaux visant à améliorer la coopération et la coordination en matière de recherche et sauvetage, tels que le groupe de travail conjoint de recherche et sauvetage de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale (OACI/OMI).
- 4 Canada, Commandement Canada, CONOPS de R-S de Commandement Canada, ANNEXE/P-00051, ministère de la Défense nationale, s.d., <http://www.oshsi.nl.ca/userfiles/files/P00051.pdf>.
- 5 Grâce à sa participation à des organisations internationales comme l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI), le Canada a adopté des normes et des pratiques de recherche et de sauvetage conformément à la Convention relative à l'aviation civile internationale, à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) (1974), à la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes et à l'Accord de coopération en matière de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes dans l'Arctique (2011), qui a étendu la région de recherche et de sauvetage du Canada au pôle Nord.
- 6 Canada, Défense nationale, *Protection, Sécurité, Engagement : la politique de défense du Canada* (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2017), 87, <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2018/strong-secure-engaged/rapport-politique-defense-canada.pdf>.
- 7 SAR CONOPs, EXHIBIT/P-00051.
- 8 Ministère de la Défense nationale, Secrétariat national Recherche et de sauvetage, *Quadrennial Search and Rescue Review* (Ottawa : Ministère de la Défense nationale SMA(AP), 2013).

- 9 La Garde côtière canadienne (GCC) opère des centres secondaires de sauvetage maritime (MRSC) à Ville de Québec et St. John's d'aider à la coordination des secours locaux. Commandement des opérations interarmées du Canada, directive 2021 de recherche et sauvetage du COIC – 3385-1 (R-S/SGDDI, n° 529476), 21 mai 2021.
- 10 MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 87. Affaires publiques de l'Aviation royale du Canada, « L'organisation de recherche et de sauvetage militaire : complexité et dévouement », Aviation royale du Canada, 9 septembre 2020, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/feuille-derable/arc/2020/09/l-organisation-de-recherche-et-de-sauvetage-militaire-complexite-et-devouement.html>.
- 11 Briefing du Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage (CCCOS) de Halifax à la table ronde Qikiqtani sur la recherche et le sauvetage, Iqaluit, Nunavut, Canada, 11-13 novembre 2022.
- 12 Aviation royale du Canada, « Un survol de nos aéronefs de recherche et de sauvetage », Aviation royale du Canada, 17 janvier 2022, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/feuille-derable/arc/2020/09/un-survol-de-nos-aeronefs-de-recherche-et-de-sauvetage.html>. Les principaux escadrons de R-S de l'ARC sont les suivants : 442^e Escadron de transport et de sauvetage, 19^e Escadre Comox, C.-B.; 435^e Escadron de transport et de sauvetage, 17^e Escadre Winnipeg, Manitoba; 424^e Escadron de transport et de sauvetage, 8^e Escadre Trenton, Ontario; 413^e Escadron de transport et de sauvetage, 14^e Escadre Greenwood, Nouvelle-Écosse; 103^e Escadron de sauvetage, 9^e Escadre Gander, Terre-Neuve.
- 13 Affaires publiques de l'Aviation royale du Canada, « L'organisation de recherche et de sauvetage militaire. »
- 14 La norme PI est actuellement en cours d'évaluation. Entre 1958 et, au moins, 2020, les normes PI ont été fixées comme suit: « Pendant les heures de travail normales, un équipage pleinement opérationnel doit être en vol dans les 30 minutes suivant la réception d'une alerte (PI30), et à tout autre moment, un équipage pleinement opérationnel doit être en vol dans les 2 heures suivant une alerte (PI2hr). » Briefing du Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage de Trenton à la table ronde de Kitikmeot sur la recherche et le sauvetage, 21 novembre 2022. Voir aussi Canada, Défense nationale, *Évaluation des opérations des Forces armées canadiennes – Recherche et sauvetage* (Octobre 2020), <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/verification-evaluation/evaluation-operations-forces-armees-canadiennes-recherche-sauvetage.html>.
- 15 Commandement des opérations interarmées du Canada, directive 2021 de recherche et sauvetage du COIC – 3385-1 (R-S/SGDDI, n° 529476) (21 mai 2021).
- 16 Commandement des opérations interarmées du Canada, directive 2021 de recherche et sauvetage du COIC. Traditionnellement réalisé par le système LEOSAR (orbite terrestre basse), le programme passe maintenant à MEOSAR (orbite terrestre moyenne), qui fournira une couverture étendue, des localisations plus précises, des alertes plus rapides et davantage d'informations aux centres de coordination de sauvetage. Le Centre canadien de contrôle des missions est doté d'un personnel disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, composé d'équipages d'aéronefs militaires ou d'officiers de communication, et fournit une analyse des signaux pour aider les coordonnateurs du CCCOS et, parfois, les partenaires internationaux, à mener des opérations de R-S.

- 17 Chef du service d'examen, Évaluation du programme de contribution à l'ACRSA, ministère de la Défense nationale, novembre 2014, https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES_Internet/docs/fr/a-propos-rapports-pubs-verifi-eval/230p1028-fra.pdf.
- 18 CCCOS Halifax la table ronde Qikiqtani sur la recherche et le sauvetage (Iqaluit, 11-13 novembre 2022).
- 19 Association civile de recherche et de sauvetage aériens, « Ce que nous faisons », ACRSA, s.d., <https://www.casara.ca/fr/home/casara>.
- 20 Voir Peter Kikkert et P. Whitney Lackenbauer, « The Canadian Rangers: Strengthening Community Disaster Resilience in Canada's Remote and Isolated Communities, » *The Northern Review* 51 (2021): 1-33.
- 21 Bureau du vérificateur général, *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, chapitre 7 : Activités fédérales de recherche et de sauvetage* (Ottawa : Centre de distribution du Bureau du vérificateur général du Canada, 2013).
- 22 Commandement des opérations interarmées du Canada, directive 2021 de recherche et sauvetage du COIC.
- 23 L'ensemble du système de R-S répond à 15 000 appels à l'aide chaque année et fournit une assistance à plus de 25 000 personnes. Secrétariat national de recherche et de sauvetage, *Examen quadriennal de recherche et de sauvetage*, 5; MDN, *Protection, Sécurité, Engagement*, 87; Commandement Canada, CONOPS de R-S de Commandement Canada.
- 24 Ministère de la Défense nationale, « Mars 2020 : Recherche et sauvetage », MDN, mars 2020, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/transition-ministerielle/operations-activites-fac/2020/03/operations-activites-fac/recherche-ssauvetage.html>.
- 25 Les FAC sont responsables de la préparation d'une CATAIR, tandis que la Garde côtière canadienne se prépare à une CATMAR. CAMSAR 2014.
- 26 Voir ministère de la Défense nationale, « Opération Nanook », <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/operations-en-cours/operation-nanook.html>; Richard Lawrence, « OPERATION NANOOK - EXERCISE SOTERIA (MAJOR AIR DISASTER - MAJAJD) », *Esprit de Corps*, 11 octobre 2018, <http://espritdecorps.ca/richard-lawrence/operation-nanook-exercise-soteria-major-air-disaster-majajd>.
- 27 Ministère de la Défense nationale, Hypothèses et limites, annexe B 33-85-1 (DPNA).
- 28 Greaves, « Insecurities of Non-Dominance. »
- 29 Peter Kikkert et P. Whitney Lackenbauer, « A Great Investment in Our Communities: Strengthening Nunavut's Whole of Society Search and Rescue Capabilities », *Arctic* 74, n° 3 (septembre 2021) : 258 à 275.
- 30 Il s'agit de thèmes communs partagés par les intervenants de la communauté inuite lors de plusieurs tables rondes régionales sur la R-S co-organisées par les auteurs et les partenaires territoriaux/régionaux : la table ronde Qikiqtani sur la recherche et le sauvetage (Iqaluit, 11-13 novembre 2022), la table ronde Kivalliq sur la recherche et le sauvetage (Rankin Inlet, 15-17 novembre 2022), la table ronde Kitikmeot sur la recherche et le sauvetage (Yellowknife, 20-22 novembre 2022) et la table ronde Nunavik sur la R-S (Montréal, 11-13 décembre 2022).



Partie 3:2 : Recherche et sauvetage lors d'un exercice médical, Canada.

Le caporal-chef Ashley Barker des techniciens en recherche et sauvetage (à gauche) et le caporal-chef Jeff Connors avec le membre 413 du 14e escadron Greenwood, déplacent un blessé vers un endroit sûr pendant que les évaluateurs de l'exercice montent la garde, lors d'un événement médical dans le cadre de SAREX 15, à Comox, en Colombie-Britannique, le 14 septembre 2015.

Source : Caporal Ian Thompson, technicien en imagerie, 4^e escadron Cold Lake AB, Caméra de combat des Forces armées canadiennes © DND-MDN Canada CK02-2015-0864-061.

Élargir la sécurité humaine : les Rangers canadiens et la résilience communautaire aux catastrophes

P. Whitney Lackenbauer et Peter Kikkert

Les contributions à la sécurité humaine apportées par les Forces armées canadiennes par la fourniture de services de recherche et de sauvetage (SAR) et d'assistance pendant les urgences nationales sont soutenues par les Rangers canadiens dans les communautés côtières et nordiques éloignées du Canada. Les Rangers canadiens participent à chaque phase du spectre de la gestion des catastrophes (prévention et atténuation, préparation, intervention et rétablissement). La formation, l'organisation, la structure, le leadership, les connaissances locales, la compétence culturelle et les relations des Rangers canadiens permettent à de nombreuses patrouilles d'apporter une contribution essentielle à la résilience aux catastrophes, et plus largement à la sécurité humaine, dans leurs collectivités.

Les Rangers sont des réservistes des Forces armées canadiennes qui assurent une présence militaire dans les régions éloignées du pays « qui ne peuvent être couvertes de manière pratique ou économique par d'autres éléments des FAC¹. » Ils ne sont pas destinés à agir comme des forces de combat et ne reçoivent aucune formation militaire tactique. Leurs tâches régulières consistent plutôt à effectuer des patrouilles de surveillance et de présence, à recueillir des données locales pour les FAC, à signaler des observations inhabituelles, à participer à des événements communautaires et à aider aux opérations militaires nationales. Pour faciliter ces opérations, les Rangers partagent leurs connaissances et leurs compétences avec les membres réguliers des FAC, leur apprenant comment survivre et fonctionner efficacement dans les environnements arctiques, subarctiques et côtiers accidentés. Ils sont également très impliqués dans l'encadrement et le mentorat des jeunes de leurs collectivités au moyen du programme des Rangers juniors canadiens, une initiative du ministère de la Défense nationale qui fait la promotion des cultures et des modes de vie traditionnels et d'autres activités de développement.

Les Rangers sont souvent appelés à répondre aux urgences et aux catastrophes locales, à mener des opérations de recherche et de sauvetage, à soutenir des opérations humanitaires et à accomplir d'autres missions de sécurité publique². En raison de leur présence, de leurs capacités et des relations qu'ils entretiennent avec leurs collectivités, les Rangers aident régulièrement les autres organismes gouvernementaux à se préparer,

à réagir et à se remettre d'un large éventail de scénarios d'urgence et de catastrophes locales. Conformément à l'accent mis sur la sécurité humaine, Kikkert et Lackenbauer soutiennent que le MDN et les FAC devraient renforcer et améliorer les capacités fonctionnelles des Rangers à la lumière des changements climatiques et environnementaux qui laissent présager des urgences et des catastrophes plus fréquentes et plus graves³.

Les patrouilles communautaires des Rangers canadiens réunissent un grand nombre des éléments clés de la résilience communautaire aux catastrophes. Elles illustrent la manière dont la résilience communautaire peut être renforcée de bas en haut⁴, les FAC permettant aux Rangers d'utiliser leurs compétences et leurs relations sociales existantes au sein d'une structure organisationnelle qui leur fournit le cadre, la formation et l'équipement dont ils ont besoin pour participer à chaque phase de la gestion des catastrophes⁵. Les Rangers canadiens considèrent la protection de leurs collectivités comme l'une de leurs principales responsabilités. Un Ranger de Taloyoak, au Nunavut, a affirmé que « nous sommes les yeux et les oreilles des armées, mais nous sommes aussi les yeux et les oreilles de notre collectivité. Nous protégeons nos collectivités⁶. » Un autre Ranger du 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens) a expliqué que « nous [les Rangers] sommes les personnes à appeler lorsque les choses vont mal, point⁷. » Cette volonté d'aider s'étend aux situations d'urgence impliquant des étrangers opérant dans et autour de leurs collectivités. En réponse à des questions sur la possibilité qu'un navire de croisière s'échoue près de leurs collectivités, par exemple, chacune des patrouilles de Rangers que nous avons interrogées a déclaré qu'elle interviendrait en cas d'incident de ce type. « Nous ne serons peut-être pas contents que vous ayez causé ce problème, mais nous ferons de notre mieux pour vous aider à vous en sortir », a fait remarquer un Ranger lors de la table ronde de Kitikmeot sur la recherche et le sauvetage⁸. Leur sens de la responsabilité sociale fait que les Rangers sont prêts à répondre aux urgences et aux catastrophes.

L'organisation des Rangers en patrouilles au sein de la collectivité leur permet de réagir en groupe presque immédiatement, ce qui est important dans les environnements nordiques austères. Le contexte unique du Nord canadien (et d'autres parties de l'Arctique), qui se caractérise par des collectivités éloignées et isolées, des infrastructures physiques et humaines limitées et des capacités d'intervention insuffisantes, ainsi que par des températures basses et des conditions météorologiques extrêmes, a amené certains chercheurs à plaider en faveur de la création d'une catégorie spéciale de « catastrophes dues au froid⁹. » Compte tenu des

grandes distances à parcourir, l'aide extérieure met souvent beaucoup de temps à arriver et, en l'absence d'une réponse locale initiale efficace et rapide, les catastrophes dues au froid peuvent s'enchaîner et s'aggraver rapidement¹⁰. Grâce à leur présence et à leur état de préparation, les patrouilles des Rangers peuvent assurer une réponse efficace et rapide. Les collectivités du Nord canadien dépendent des génératrices diesel pour leur alimentation en électricité, leur défaillance pendant de longues périodes en hiver peut donc poser un risque grave pour la vie humaine (p. ex. Sanikiluaq, Nunavut, en 2000; Kuujjuarapik, Nunavik, en 2001; Pangnirtung, Nunavut, en 2015; Wawakepiwan et Muskrat Dam, dans le nord de l'Ontario, en 2018). Dans ces situations, les Rangers apportent rapidement leur aide en établissant des abris d'urgence, en faisant du porte-à-porte pour effectuer des contrôles de santé, en aidant les personnes âgées, en fournissant des informations sur les possibilités d'alimentation et de logement, en préparant des repas, en s'assurant que les personnes ont accès à une source de chaleur et en informant les résidents des dangers potentiels tels que l'empoisonnement au monoxyde de carbone dû à l'utilisation de réchauds de camping à l'intérieur¹¹. Grâce à ces efforts, les Rangers contribuent directement à la santé, au bien-être et au moral des membres de leur collectivité et constituent une sécurité supplémentaire pour que personne ne soit laissé pour compte lors des interventions d'urgence.

La formation formelle dispensée aux Rangers et la transmission des connaissances intergénérationnelle entre les Rangers au sein des patrouilles répondent efficacement à plusieurs lacunes relevées dans la réduction des risques de catastrophes dans les communautés autochtones canadiennes¹². Plus précisément, les universitaires et les praticiens ont souligné la nécessité de créer un espace pour les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les efforts plus larges de réduction des risques de catastrophes du Canada¹³. Les critiques ont également souligné le manque de possibilités offertes aux collectivités autochtones pour développer leurs capacités locales de réponse aux urgences. De nombreuses collectivités autochtones isolées éprouvent des difficultés à appliquer les cadres d'intervention d'urgence régionaux ou nationaux plus vastes (comme la Garde côtière auxiliaire canadienne) à leur contexte unique, ainsi qu'à travailler avec des organismes extérieurs (notamment les Forces armées canadiennes) en raison d'interactions limitées et d'un manque de confiance¹⁴. Les patrouilles de Rangers représentent une solution communautaire et culturellement appropriée à bon nombre de ces défis et jouent un rôle crucial dans la sécurité humaine au sein de leurs collectivités individuelles et dans tout le Nord.

Le rôle des Rangers dans l'opération LASER, l'effort des armées pour soutenir les objectifs et les demandes d'assistance du gouvernement du Canada dans la lutte contre la COVID-19, a également mis en évidence leur valeur pour aider les organismes de santé et de gestion des urgences¹⁵. Au cours de l'opération LASER, les Rangers en poste dans leur propre collectivité ou dans des collectivités voisines ont effectué des contrôles de bien-être communautaire, préparé des points de triage pour les tests COVID, sensibilisé à la distanciation sociale, établi des centres d'intervention communautaires, déneigé, coupé et livré du bois de chauffage, et fourni de la nourriture (y compris du gibier et du poisson frais) et des fournitures aux aînés et aux membres vulnérables de la collectivité¹⁶. Ils ont également servi d'intermédiaire entre leurs collectivités et les organismes gouvernementaux chargés de répondre à d'éventuelles éclosions communautaires, jouant un rôle important dans la transmission d'informations fiables sur les besoins locaux. En bref, pendant cette période de crise nationale et internationale, les Rangers canadiens ont apporté au gouvernement du Canada une capacité locale supplémentaire qu'il a pu rapidement mettre à profit pour améliorer ses efforts de réponse à la COVID-19. « L'avantage, conclut un responsable gouvernemental du Nunavik, c'est que les Rangers sont déjà là, dans leurs collectivités¹⁷. »

Tout en s'acquittant de leurs nouvelles tâches liées à la COVID-19, les Rangers ont continué à accomplir leurs tâches traditionnelles, qui consistent notamment à se préparer aux dangers naturels du printemps qui menacent leurs collectivités et à participer aux interventions en cas de catastrophe. En avril et mai 2020, par exemple, les collectivités de Fort Vermillion dans le nord de l'Alberta, de Hay River dans les Territoires du Nord-Ouest et de Kashechewan dans le nord de l'Ontario ont demandé l'aide de leurs Rangers locaux devant de fortes inondations¹⁸. Fort Vermillion, en particulier, a été confronté à une inondation « unique en son genre », et ses 25 Rangers ont surveillé les niveaux d'eau, établi des barrages routiers, transporté et distribué de l'équipement logistique, érigé des sacs de sable pour les infrastructures essentielles, doté le Centre des opérations d'urgence et aidé plus de 450 résidents à évacuer leur maison¹⁹.

Conclusion

La participation aux activités de secours en cas d'inondation et la réponse à la COVID-19 soulignent le rôle de gestion des catastrophes et des situations d'urgence joué par les Rangers canadiens depuis des décennies. Malgré ces contributions à la sécurité des communautés, le rôle des Rangers canadiens a été largement ignoré dans la littérature sur

la sécurité humaine et sur la gestion des urgences et des catastrophes au Canada, même dans les études portant sur les communautés éloignées, isolées, nordiques ou autochtones²⁰. Situer les Rangers dans un cadre de sécurité humaine permet non seulement de dissiper les idées fausses sur la valeur de leur rôle militaire non cinétique²¹, mais aussi de comprendre comment les investissements dans les unités militaires locales et autochtones peuvent renforcer la résilience aux catastrophes dans les collectivités à risque, éloignées et isolées, peu peuplées, disposant d'infrastructures limitées, de peu de ressources locales et d'un accès limité à une aide extérieure rapide. Les Rangers pourraient servir de modèle à d'autres membres et partenaires de l'OTAN désireux d'investir dans des mesures relativement peu coûteuses de renforcement de la résilience dans des collectivités éloignées et isolées (en particulier celles qui sont exposées aux catastrophes dues au froid). Ils démontrent également les limites de la prise en compte du rôle militaire en matière de sécurité humaine dans des termes excessivement « étroits. »

Notes

- 1 Directives et ordonnances administratives de la défense (DOAD) 2020-2 – *Rangers canadiens* (2015), <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-2000.html> (dernière consultation le 15 avril 2020), 2; P. Whitney Lackenbauer, *The Canadian Rangers : A Living History* (Vancouver : University of British Columbia Press, 2013); et Lackenbauer, *Vigilans : The 1st Canadian Ranger Patrol Group* (Yellowknife : 1^{er} Groupe de patrouille des Rangers canadiens, 2015).
- 2 Armée canadienne, « Canadian Ranger » (sans date), <http://www.army-armee.forces.gc.ca/en/canadian-rangers/index.page> (consulté le 3 juin 2020); Magali Vullierme, « Questions soulevées par les impacts de la crise de la COVID-19 sur les Rangers et sur les communautés du Nunavik », *Notes d'orientation du Réseau de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord et de l'Arctique* (juin 2020), <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2020/06/Magali-Vullierme-Note-DORIENTATION-IMPACT-DE-LA-CRISE-DE-LA-COVID-19-SUR-LES-RANGERS-ET-SUR-LES-COMMUNAUTES-DU-NUNAVIK-FINAL.PDF> (consulté le 10 octobre 2020); P. Whitney Lackenbauer, « The North's Canadian Rangers », dans Alistair Edgar, Rupinder Mangat et Bessma Momani (éd.), *Strengthening the Canadian Armed Forces through Diversity and Inclusion* (Toronto : University of Toronto Press, 2020), 67 à 86; et Bureau de la Défense nationale et de l'Ombudsman des Forces armées canadiennes, « Tâches et opérations des Rangers canadiens » (2017), <https://www.canada.ca/fr/ombudsman-defense-nationale-forces/information-educative/militaires-fac/carriere/rangers-canadiens.html> (consulté le 4 juin 2020).
- 3 Peter Kikkert et P. Whitney Lackenbauer, « A Great Investment in Our Communities: Strengthening Nunavut's Whole of Society Search and Rescue Capabilities », *Arctic* 74, n° 3 (septembre 2021) : 258 à 275.
- 4 Voir, par exemple, J. Carr et Jessica Jensen, « Explaining the pre-disaster integration of Community Emergency Response Teams (CERTs) », *Natural Hazards* 77/3 (2015) : 1551 à 1571; A. Chandra, J. Acosta, S. Howard, L.

- Uscher-Pines, M. Williams, D. Yeung, J. Garnett et L.S. Meredith, « Building Community Resilience to Disasters A Way Forward to Enhance National Health Security », RAND Corporation (2011), https://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR915.html (consulté le 5 juin 2020); C. Flint et M. Brennan, « Community Emergency Response Teams: From Disaster Responders to Community Builders », *Rural Realities* 1/3 (2006) : 1 à 9, <https://www.ruralsociology.org/assets/docs/rural-realities/rural-realities-1-3.pdf> (consulté le 5 juin 2020); L. Drennan et L. Morrissey, « Resilience policy in practice - Surveying the role of community based organisations in local disaster management », *Local Government Studies* 45/3 (2019) : 328 à 349.
- 5 Lackenbauer, *Canadian Rangers: A Living History*; et P. Whitney Lackenbauer et Peter Kikkert, *Measuring the Success of the Canadian Rangers* (Peterborough : North American and Arctic Defence and Security Network, 2020), <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2020/10/Rangers-Success-Metrics-Lackenbauer-Kikkert-upload.pdf>.
 - 6 Groupe de discussion de la patrouille régionale de Taloyoak, 15 avril 2019. Des sentiments similaires ont été exprimés par les membres de chaque patrouille.
 - 7 Discussion de groupe lors de la séance de formation au leadership du 1 GPRC, Yellowknife, 14 octobre 2018.
 - 8 Ranger participant, table ronde de Kitikmeot sur la recherche et le sauvetage, centre de recherche du Haut-Arctique canadien, du 31 janvier au 1^{er} février 2020. Voir Peter Kikkert, Anuglalik Pedersen et P. Whitney Lackenbauer, Kitikmeot Roundtable on SAR : Mass Rescue Tabletop Exercise Report, rapport d'un atelier organisé à la Station de recherche du Haut-Arctique canadien (CHARS) à Cambridge Bay, Nunavut, du 31 janvier au 1^{er} février 2020. Disponible à Kitikmeot Search and Rescue (kitikmeotsar.ca).
 - 9 K.C. Lauta, M.t. Vendelø, B.R. Sørensen et R. Dahlberg, « Conceptualizing cold disasters: Disaster risk governance at the Arctic edge », *International Journal of Disaster Risk Reduction*, 31 (2018) : 1276 à 1277.
 - 10 B. Funston, « Emergency Preparedness in Canada's North: An Examination of Community Capacity », *Northern Public Affairs* (2014): 48-51.
 - 11 Gouvernement du Nunavut, « État d'urgence local à Pangnirtung – 3 avril 2015 » <https://www.gov.nu.ca/fr/executif-et-des-affaires-intergouvernementales/news/mise-jour-etat-durgence-local-pangnirtung-3> (consulté le 4 juin 2020); Lackenbauer, *Canadian Rangers: A Living History*, 242; P. Moon, « Canadian Rangers a growing community resource in Northern Ontario », *La Feuille d'érable* (mai 2019), <https://ml-fd.caf-fac.ca/en/2019/05/29373> (consulté le 4 juin 2020).
 - 12 L. Benoit, B. Murphy et L. Pierce, *Sharing Lessons Learned About Disaster Resilience for First Nations Communities: A Summary Report* (Canadian Risk and Hazards Network, 2016), https://www.crhnet.ca/sites/default/files/library/CRHNet_Report_to_INAC_March_31_Final.pdf (consulté le 4 juin 2020).
 - 13 C. Mackinaw, « First Nations Disaster Risk Resilience and Reconciliation », présentation à l'occasion du 13^e symposium annuel, Canadian Risk and Hazards Network, Hyatt Regency, Montréal, Québec, 23 au 25 novembre 2016; Justice Institute of British Columbia, *Aboriginal Disaster Resilience Planning Guide* (New Westminster : Office of Applied Research, JIRB, 2015).
 - 14 Benoit et coll., *Sharing Lessons Learned*.

- 15 Vullierme, « Questions soulevées par les impacts »; Peter Kikkert et P. Whitney Lackenbauer, « The Canadian Rangers and COVID-19 », note de breffage du NAADSN (juin 2020). https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2020/06/20-jun-15-PWL-and-Kikkert_Policy-Brief_The-Canadian-Rangers-and-COVID-19.pdf.
- 16 D. Giles, « Canadian Rangers support northern Saskatchewan communities during coronavirus pandemic », *Global News*, 6 avril 2020, <https://globalnews.ca/news/6828250/canadian-rangers-northern-saskatchewan-coronavirus/> (consulté le 1er juin 2020); Pashagumskum, 2020; O. Stefanovich, « Nothing like I've ever done before: COVID-19 poses new challenge for Canadian Rangers », *CBC News*, 16 avril 2020, <https://www.cbc.ca/news/politics/stefanovich-canadian-rangers-help-first-nations-covid19-1.5531538> (consulté le 4 juin 2020); P. Whitney Lackenbauer, *A History of the Canadian Rangers of Quebec: 2nd Canadian Ranger Patrol Group* (Saint-Jean et Peterborough : 2^e Groupe de patrouille des Rangers canadiens et NAADSN, 2022).
- 17 E. Quinn, « Canada's PM OKs use of local reserve forces in Arctic Quebec during COVID-19 pandemic », *Radio Canada International*, 3 avril 2020, <https://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2020/04/03/canadas-pm-oks-use-of-local-reserve-forces-in-arctic-quebec-during-covid-19-pandemic/> (consulté le 3 juin 2020).
- 18 J. St-Onge, « Fort Vermilion residents deal with extensive flood damage », *CBC News*, 8 Mai 2020, <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/fort-vermilion-flood-damage-mackenzie-county-1.5562641> (consulté le 3 juin 2020); S. Pruy, « Hay River evacuees watch and wait with flood danger yet to pass », *Cabin Radio*, 5 mai 2020, <https://cabinradio.ca/36430/news/south-slave/hay-river-evacuees-watch-and-wait-with-flooding-danger-yet-to-pass/> (consulté le 2 juin 2020); B. Forester, « Kashechewan expects ice breakup anytime as water rises on Albany River », *APTN News*, 7 mai 2020, <https://www.aptnnews.ca/national-news/kashechewan-expects-ice-breakup-anytime-as-water-rises-albany-river/>.
- 19 4^e Groupe de patrouille des Rangers canadiens. « Le 26 avril 2020, la Patrouille des Rangers canadiens de Fort Vermilion a répondu à une demande d'assistance de la province de l'Alberta. » Facebook, 26 avril 2020. <https://www.facebook.com/4CRPG/posts/on-april-26-2020-the-fort-vermilion-canadian-ranger-patrol-responded-to-a-reques/2690262827744603/>.
- 20 Voir, par exemple, Benoit et coll., *Sharing Lessons Learned*; R. Cox, « Disaster preparedness in Canada's North: What's resilience got to do with it? », *Northern Public Affairs* (2014) : 43 à 45; B. Funston, « Emergency preparedness in Canada's North: An examination of community capacity »; L. Pearce, B. Murphy et A. Chretien, *From Displacement to Hope: A Guide for Displaced Indigenous Communities and Host Communities* (Canadian Risks and Hazards Network, 2017), [https://www.crhnet.ca/sites/default/files/library/From Displacement to Hope A Guide ENGLISH.pdf](https://www.crhnet.ca/sites/default/files/library/From%20Displacement%20to%20Hope%20A%20Guide%20ENGLISH.pdf) (consulté le 3 juin 2020); Chambre des communes, Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, *Naître des cendres : réinventer la Sécurité-incendie et la gestion des Urgences dans les collectivités Autochtones* (Ottawa : Chambre des communes, 2018), <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/INAN/Reports/RP9990811/inanrp15/inanrp15-e.pdf>.
- 21 P. Whitney Lackenbauer, « Indigenous Communities are at the Heart of Canada's North: » Media Misperceptions of the Canadian Rangers, Indigenous Service, and Arctic Security », *Journal of Military and Strategic Studies* 19, n° 2 (2018) : 158 à 192, <https://jmss.org/article/view/62819>.



Partie 3:3 : Rangers canadiens établissant des communications, Canada.

Le caporal-chef Chris Keesic (à gauche) et la Ranger Yvonne Sutherland (à droite) du 3^e groupe de patrouille des Rangers canadiens lèvent le pouce après avoir réussi à établir la communication avec leurs collègues sur la radio haute fréquence PCX-250 lors de l'exercice COASTAL RANGER à Fort Albany, en Ontario, le 27 février 2017.

Source : Caporal-chef Mathieu Gaudreault, Caméra de combat des Forces armées canadiennes © DND-MDN Canada IS04-2017-0015-006.

Considérations structurelles et participation significative

Myriam Denov

En théorie, le concept de sécurité humaine a inspiré des perspectives, des possibilités et une nouvelle façon d'envisager le monde de la sécurité. Pourtant, sa mise en œuvre a connu des revers et des défis constants.

L'un des principaux défis de la mise en œuvre réussie d'une approche de la sécurité humaine peut en fait provenir de l'accent mis sur l'individu, ainsi que de l'affirmation selon laquelle l'*individu* est le véhicule fondamental par lequel la sécurité est atteinte. Lorsque l'on se concentre uniquement sur l'individu, les contraintes structurelles plus larges, essentielles pour comprendre la vie des individus, peuvent être négligées. En effet, l'approche de la sécurité humaine semble accorder une importance excessive à la liberté dont disposent les individus pour mettre en place leurs propres arrangements sociaux, comme s'ils étaient indépendants des forces collectives¹. En réalité, une grande partie de l'insécurité humaine semble résulter de facteurs structurels et d'une répartition inégale du pouvoir qui dépasse largement la portée des individus. Ces réalités structurelles influencent et façonnent inévitablement les processus de sécurité humaine tels que les commissions de vérité et les initiatives de désarmement qui, à leur tour, ont un impact profond sur le potentiel des personnes à atteindre la protection, l'autonomisation et, en fin de compte, la sécurité à long terme après un conflit. Par exemple, au lendemain de la guerre en Sierra Leone, plusieurs initiatives de sécurité humaine ont été mises en œuvre. Les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) visaient à protéger le public, tout en augmentant la sécurité et en contribuant au processus de consolidation de la paix. La Commission vérité et réconciliation de Sierra Leone (CVRSL) avait pour objectif de renforcer l'autonomie des individus et des communautés en luttant contre l'impunité et en répondant aux besoins des victimes. De son côté, le Tribunal spécial de la Sierra Leone (TSSL) a cherché à protéger le public en punissant les personnes portant la plus grande responsabilité dans les crimes de guerre. On peut également considérer que le tribunal favorise l'autonomisation en apportant une certaine mesure de responsabilité en Sierra Leone et en permettant aux victimes et aux familles de savoir que la justice sera rendue. Il ne fait guère de doute que les trois processus susmentionnés revêtent une importance symbolique et pragmatique considérable pour l'ensemble du redressement après le conflit. Cependant, les recherches sur les femmes et les filles affectées

par la guerre ont montré que la fin de la guerre civile et la mise en place subséquente d'initiatives de sécurité humaine telles que le DDR, la CVRSL et le TSSL n'ont pas nécessairement eu un effet positif sur la vie quotidienne des femmes et des filles ou conduit à la fin de la violence et de l'insécurité basées sur le genre en Sierra Leone². En fin de compte, pour parvenir à une plus grande sécurité à long terme, les initiatives de sécurité humaine visant à la protection et à l'autonomisation des individus doivent s'accompagner d'une réforme des structures et institutions sociales, politiques, économiques et éducatives existantes.

S'il est essentiel de s'attaquer aux réalités structurelles, il est tout aussi important de garantir la participation significative des individus. Christi souligne que la sécurité humaine est, en théorie, censée œuvrer au nom des personnes réduites au silence, mais que, dans la pratique, elle ne parvient pas à leur donner la parole³. Pour aller de l'avant, une approche participative peut permettre une plus grande participation, et donc une plus grande autonomisation. Les approches participatives cherchent à impliquer équitablement les personnes dont la vie est prise en compte dans toutes les phases de la recherche et de l'élaboration des politiques. Ainsi, dans les approches participatives, il n'y a pas un seul « acteur » qui détient toutes les informations et le pouvoir absolu, mais plutôt un partenariat qui fonctionne grâce au partage d'expérience, d'expertise et de formation. En renversant les méthodes traditionnelles descendantes et en cédant le flambeau aux communautés et aux groupes marginalisés, l'approche participative vise à inverser le pouvoir en permettant aux populations locales de prendre davantage le contrôle du processus de recherche et d'élaboration des politiques⁴. Dans le cas des populations touchées par l'insécurité humaine, les approches participatives considèrent que les enfants, les familles et les communautés concernés ont une connaissance approfondie des forces sociales qui façonnent leur vie et sont les véritables experts⁵. Peut-être que l'objectif de parvenir à une plus grande sécurité à long terme ne s'inscrit ni dans une approche totalement individualisée ni dans une approche uniquement structurelle. Il convient plutôt d'intégrer une combinaison de facteurs individuels et structurels dans le programme de sécurité humaine. Une telle approche reconnaîtrait l'importance de l'individu, ainsi que le rôle actif des individus dans la production et la contribution à leur propres situation et sécurité sociales. Néanmoins, elle reconnaîtrait également que la portée et la capacité de choisir d'un individu sont limitées par des contraintes historiques, structurelles et institutionnelles. Cynthia Enloe a suggéré que, pour mieux comprendre le monde, nous devons prendre au sérieux les expériences des gens

ordinaires, en remontant la piste des décisions des élites nationales et internationales, ainsi que des contraintes structurelles plus larges, jusqu'à la vie des gens ordinaires⁶. Cette analogie est de bon augure pour la présente analyse, dans laquelle les structures individuelles et les structures sociopolitiques plus larges sont considérées comme tout aussi cruciales pour assurer la sécurité à long terme du grand public après un conflit.

Notes

- 1 M. Denov, « Wartime Sexual Violence: Assessing a Human Security Response to War-affected Girls in Sierra Leone » *Security Dialogue* 37, n°. 3 (2006): 319–342.
- 2 Denov, « Wartime Sexual Violence: Assessing a Human Security Response to War-affected Girls in Sierra Leone. »
- 3 R. Christie, « Critical Voices and Human Security: To Endure, to Engage or to Critique? » *Security Dialogue* 41, n°. 2 (2010): 169 à 90.
- 4 R. Chambers, « Shortcut and participatory methods for gaining social information for projects », *Sustainable development: Social organization, institutional arrangements and rural development* 6 (1997) : 177 à 208.
- 5 M. Denov et M. Shevell, « Social Work Practice with War-affected Children and Families: The Importance of Family, Culture, Arts-based, and Participatory Approaches », *Journal of Family Social Work* 22 n° 1 (2009) : 1 à 16.
- 6 C. Enloe, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives* (Berkeley : University of California Press, 2000).

Autres sujets transversaux

Clare Hutchinson

À ce jour, l'OTAN a accepté les cinq thèmes interconnectés du programme de la sécurité humaine : la traite des personnes, les enfants et les conflits armés, la violence sexuelle liée aux conflits, la protection des civils, et la protection des biens culturels. Toutefois, des critiques ont été formulées à l'encontre de l'OTAN concernant l'omission d'éléments essentiels qui peuvent contribuer à un programme de sécurité humaine holistique et solide. À mesure que l'Alliance affine son programme de sécurité humaine, son mandat peut être élargi et étendu à d'autres sujets de préoccupation.

Changement climatique

L'OTAN est aux prises avec les problèmes liés au changement climatique depuis des décennies. En 1969, l'OTAN a créé le Comité sur les défis de la société moderne (CCMS), qui a dirigé des études et des programmes de bourses portant sur des questions telles que la pollution atmosphérique et sonore, les soins de santé avancés et l'élimination des déchets dangereux. Pendant la guerre froide, la guerre environnementale a suscité de vives inquiétudes, mais, avec la détente, la dimension environnementale de l'OTAN a perdu de sa signification et de son importance¹. Aujourd'hui, il est clair que l'OTAN reconnaît que le changement climatique est un multiplicateur de menaces qui a des répercussions sur la sécurité des Alliés et sur la résilience physique des installations et du personnel, qui entraîne le déplacement de grands groupes de réfugiés et de migrants, ce qui alimente les conflits, et qui exerce une pression sur les ressources naturelles².

En 2006, le Comité scientifique de l'OTAN a fusionné avec le Comité sur les défis de la société moderne pour former le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) afin de lancer des initiatives sur les nouveaux défis de sécurité, notamment les questions de sécurité environnementale comme la gestion de l'eau et la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que la sécurité énergétique. En combinant des stratégies militaires et des solutions communautaires, la sécurité humaine met l'accent sur l'importance de la coordination militaro-civile. En 2020, le secrétaire général Jens Stoltenberg a défini le rôle de l'OTAN en matière de changement climatique :

Certains se demandent si l'OTAN, une alliance militaire, doit se préoccuper du changement climatique. Ma réponse est que

oui, nous devons le faire, et ce pour trois raisons : parce que le changement climatique rend le monde plus dangereux, parce qu'il rend plus difficile pour nos forces militaires d'assurer la sécurité de nos populations, et parce que nous avons tous la responsabilité de faire davantage pour lutter contre le changement climatique³.

À la suite de cette déclaration, en mars 2021, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont approuvé le programme sur le changement climatique et la sécurité et, à Bruxelles, en juin 2021, les dirigeants de l'OTAN ont convenu d'un plan d'action sur le changement climatique et la sécurité, dans le but de faire de l'OTAN la principale organisation internationale lorsqu'il s'agit de la compréhension et de l'adaptation aux risques sécuritaires liés au changement climatique.

En ce qui concerne la sécurité humaine, les défis posés par le changement climatique à la vie et à la sécurité humaines sont profonds. Ce n'est que lorsque la communauté internationale sera en mesure d'adapter une approche de la sécurité humaine — qui est inclusive et axée sur le genre — aux risques et menaces environnementaux, et de l'intégrer dans une perspective holistique de la sécurité, qu'un changement se produira. Les conditions météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, les risques d'inondation, l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation des sols, les risques géologiques et la pollution sont autant de facteurs qui peuvent conduire à des catastrophes pour l'humanité, à des tensions régionales et à la violence, et devraient être intégrés dans une analyse des risques pour la sécurité humaine.

Santé

Des efforts très systématiques de contrôle de la santé publique ont été mis en place depuis les années 1850, motivés par la nécessité de contrôler les épidémies de choléra et, plus tard, de variole⁴. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a adopté le Règlement sanitaire international (RSI) en 1951, qui a été remanié en 1969 pour coordonner les efforts de lutte contre les maladies infectieuses les plus dangereuses de l'époque, comme la fièvre jaune, la peste et le choléra⁵. La sécurité sanitaire a également été incluse comme l'une des dimensions clés de la sécurité humaine dans le Rapport mondial sur le développement humain 1994 du PNUD. En 2006, le secrétaire général des Nations Unies a souligné l'importance de la sécurité sanitaire en déclarant que « la santé est l'un des principaux fondements de la société... Elle est un prérequis pour l'espoir⁶. »

Au début des années 1990, la propagation de l'épidémie du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

(VIH/sida) a marqué un tournant décisif qui a rendu impossible le déni du lien entre la santé et la sécurité mondiales⁷. Les États-Unis ont publié la directive NSTC-7 selon laquelle les maladies infectieuses confirmées telles que le virus Ebola, la tuberculose et le VIH/sida représentaient l'un des plus importants défis en matière de santé et de sécurité pour la communauté mondiale⁸. La directive indique en outre que le VIH/SIDA a des conséquences importantes sur les armées (y compris les soldats de la paix), qu'il affecte la cohésion sociale et les conflits potentiels, mais qu'il peut également affecter les relations entre les pays développés et les pays en développement en raison des restrictions en termes de politique de voyage et d'immigration⁹. Les efforts déployés par les États-Unis pour présenter le VIH/sida comme un problème de sécurité ont conduit à la résolution 1308 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000, désignant le VIH comme une menace pour la stabilité et la sécurité, une menace qui met fortement en danger les soldats de la paix et leurs opérations¹⁰.

Les maladies infectieuses ont toujours eu un impact profond sur les opérations militaires. Pendant la Seconde Guerre mondiale, près d'un million de cas d'infections tropicales sont survenus parmi les troupes américaines. Les maladies diarrhéiques et la dysenterie étaient répandues et environ un GI de retour sur quatre souffrait d'au moins une infection tropicale¹¹. Non seulement le personnel militaire risque d'être infecté pendant son déploiement, mais ces expositions peuvent également présenter un risque pour les populations des pays hôtes en raison de la transmission d'agents pathogènes infectieux; de même, ces agents pathogènes peuvent représenter un risque pour les pays d'origine du personnel militaire lors d'un redéploiement. Le choléra a notamment été introduit en Haïti après le tremblement de terre de 2010, dans un camp de maintien de la paix de l'ONU, où une gestion insalubre de l'assainissement a envoyé des eaux usées dans les cours d'eau locaux, entraînant une vaste épidémie (des centaines de milliers de cas) de maladies diarrhéiques au sein d'une population civile du pays hôte très vulnérable, ce qui a affecté la réputation du maintien de la paix et donc l'efficacité opérationnelle.

Bien que l'on sache que la propagation des maladies infectieuses peut être bien plus meurtrière pour les populations civiles et militaires que les conflits armés, le domaine de la sécurité sanitaire mondiale n'a pas suivi le rythme de l'expansion des menaces qui pèsent sur le risque et la sécurité au niveau mondial. Les maladies infectieuses et le bioterrorisme sont des cibles appropriées pour une position défensive, car il s'agit de tendances continues dont la persistance est presque garantie. En

revanche, la sécurité est un terme plus nébuleux et, dans son exécution, elle exige un état de préparation permanent. À cet égard, la sécurité est difficile à définir en termes absolus, car, contrairement à la défense, elle s'étend sur le long terme et implique une série de projets en cours sans objectif précis¹². Les maladies infectieuses ne peuvent pas être traitées de manière unilatérale et les solutions doivent être holistiques, de grande envergure et axées sur la sécurité à l'échelle mondiale.

Dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit, les interdépendances entre la santé et la sécurité sont encore plus prononcées. La préparation à la sécurité humaine aide les citoyens à affronter un vaste éventail de menaces soudaines et généralisées, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, qui peuvent entraîner des conséquences majeures sur la santé. Les communautés, les institutions et les individus résilients peuvent faire face aux adversités quotidiennes et à un ensemble large et imprévisible d'incidents susceptibles d'avoir une incidence négative sur leur vie. La COVID-19 a mis en évidence que les maladies infectieuses constituent une menace pour la sécurité nationale et internationale et que, par conséquent, le rôle des forces armées en réponse à ces défis et aux crises sanitaires est devenu légitime¹³.

Le Comité des chefs des services de santé militaires au sein de l'OTAN (COMEDS) a été créé en 1993, lorsque la nécessité de coordonner le soutien médical dans les opérations de maintien de la paix, de secours en cas de catastrophe et les opérations humanitaires est devenue vitale pour l'OTAN. Le COMEDS coordonne et présente une vision commune des soins de santé militaires en établissant et en approuvant officiellement la politique, la doctrine et les normes. Le soutien médical apporte un soutien essentiel au service du combat, ce qui en fait l'un des domaines clés de la planification des opérations, au même titre que l'armement, la logistique, la gestion du trafic aérien et d'autres domaines de spécialisation.

La doctrine de soutien médical interarmées des alliées de l'OTAN (NATO Allied Joint Medical Support Doctrine) reconnaît l'intersection entre la santé et l'efficacité militaire, « la conservation du potentiel de combat des forces afin qu'elles soient en bonne santé, pleinement aptes au combat et puissent être appliquées au moment et à l'endroit décisifs¹⁴. » La protection contre les maladies sexuellement transmissibles en fait partie¹⁵. Les militaires sont non seulement tenus de fournir un soutien à la santé publique et des soins de santé à leurs troupes, mais ils peuvent également apporter un soutien au secteur civil de nombreuses manières. Toutefois, avant la COVID-19, l'OTAN n'avait pas de lien linéaire avec la sécurité sanitaire au sens large au-delà des opérations.

L'avenir de la sécurité sanitaire mondiale passe inévitablement par une analyse plus approfondie des risques émergents et réémergents et de leur interaction avec la sécurité humaine. Les décideurs politiques doivent commencer à considérer les sociétés saines comme le fondement de la sécurité nationale et repenser la gouvernance collaborative en matière de sécurité sanitaire mondiale.

Technologie

Malgré sa capacité à connecter et à unifier, la fracture numérique est omniprésente. Dans son discours de 1972, Lester B. Pearson a prédit :

La paix et la sécurité ne sont pas possibles, le désastre est total lorsque quelques pays riches et une petite minorité de la population mondiale sont les seuls à avoir accès au nouveau monde de la technologie, de la science et des niveaux de vie matériels élevés, alors que la grande majorité vit dans la pauvreté et n'a pas la possibilité de profiter pleinement des possibilités de développement économique¹⁶.

Outre les avancées technologiques majeures qui façonnent la culture, la compréhension et la conduite des opérations de sécurité et de guerre, la technologie a modifié la planification de la réponse aux crises. Les informations de source ouverte, facilement disponibles et accessibles, pourraient être utilisées pour formuler plus rapidement des plans opérationnels ou d'urgence initiaux, notamment pour planifier les situations d'intervention d'urgence¹⁷. L'utilisation de la technologie dans un cadre opérationnel peut également atténuer les catastrophes, en particulier dans un contexte d'alerte précoce, et diffuser des informations essentielles sur les menaces pour la sécurité. Certains exemples, tels que DATTALION, le bataillon ukrainien des données, et Ushadi, sont des initiatives locales conçues pour fournir une plateforme permettant de signaler de manière précise et opportune les violations des droits de l'homme dans les situations de conflit et de crise¹⁸. Le projet Sentinel utilise la récolte des médias pour suivre les rapports civils de discours haineux comme indicateurs d'alerte précoce dans les zones à risque, compilés dans la base de données des discours haineux appelée « Hatebase¹⁹. » Dès 2013, « Hatebase » a été utilisé pour conclure qu'il existait un risque extrêmement élevé de génocide ou d'atrocités de masse au Myanmar, près de trois ans avant le début du génocide des Rohingyas²⁰.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont convenu en 2019 de concevoir une feuille de route pour la mise en œuvre des technologies émergentes et des technologies de rupture (TE/TR) et ont créé un conseil de l'innovation et une unité de l'innovation en 2020 pour

superviser les filières et les écosystèmes d'innovation dans l'ensemble de l'OTAN. Le Groupe consultatif de l'OTAN sur les technologies émergentes et perturbatrices a publié son premier rapport annuel, dans lequel il recense les domaines concrets que l'Alliance doit prendre en considération au moment où l'OTAN adopte de nouvelles technologies²¹. Dans le cadre du programme OTAN 2030, les dirigeants ont décidé de lancer un accélérateur civil-militaire d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA) et de créer le premier fonds d'innovation de l'OTAN. Depuis son lancement au sommet de l'OTAN à Bruxelles, plusieurs alliés ont fait des offres pour accueillir les quartiers généraux, les centres d'essai et les sites d'accélérateurs qui constitueront le réseau DIANA, tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Il est espéré qu'un élément de genre soit inclus dans ce Fonds à l'avenir.

Si la technologie et l'innovation ne relèvent pas des attributions de l'unité de sécurité humaine de l'OTAN, le lien avec les domaines transversaux est évident. Il ne semble pas possible d'aborder la multitude d'avancées technologiques en matière de défense sans reconnaître le préjudice potentiel que les technologies avancées peuvent causer aux civils ou le potentiel de renforcement du potentiel de protection des civils et des troupes lorsque la technologie est utilisée. La pointe des technologies émergentes doit être associée aux principes de la sécurité humaine afin que l'innovation et la technologie puissent bénéficier à tous – civils et militaires, femmes et hommes, de manière égale. Mais des questions doivent être posées sur les droits et libertés fondamentaux, en particulier avec l'augmentation rapide de technologies de surveillance.

Si l'IA change fondamentalement la donne dans le contexte de la sécurité humaine et apporte des avantages sociaux, il convient d'examiner l'éthique de l'IA et de la cybersécurité, les systèmes d'armes autonomes létaux (LAWS) et l'utilisation de l'IA dans les négociations de paix et la transformation non violente des conflits. En outre, les préjugés sexistes et raciaux sont inhérents aux technologies, systèmes et processus d'IA. La fracture numérique mondiale entre les sexes est influencée par des facteurs hors ligne tels que la pauvreté, la discrimination fondée sur le sexe, le manque d'éducation et les stéréotypes sexistes, qui empêchent les femmes de tirer parti des avancées technologiques²².

Les principaux sujets transversaux sur lesquels les Alliés sont convenus de former l'approche multisectorielle de l'OTAN en matière de sécurité humaine peuvent être examinés plus en détail en relation avec les sujets émergents examinés dans cette étude de cas. En effet, les thèmes ne doivent pas être considérés séparément. Bien qu'il puisse y avoir un débat sur le nombre de sujets qui devraient exister dans une

approche de la sécurité humaine, il y a dix éléments clés qui devraient faire partie de toute approche, et qui seront discutés dans la prochaine étude de cas.

Notes

- 1 L. Risso, « NATO and the Environment: The Committee on the Challenges of Modern Society », *Contemporary European History* 25, n° 3 (août 2016) : 505 à 535. <https://www.cambridge.org/core/journals/contemporary-european-history/article/abs/nato-and-the-environment-the-committee-on-the-challenges-of-modern-society/C43F3ED3E69A1EFC1E836E977E5628C1>.
- 2 Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC), *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes extraites du rapport final de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes*, A/CONF.206/6 (Kobe : UNISDR, 2005), <https://www.unisdr.org/2005/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-french.pdf>; Assemblée générale de l'ONU, *Resolution adopted by the General Assembly on 3 June 2015 : Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030*, A/69/L.67, 69/283 (New York : Nations Unies, 2015), <https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>.
- 3 OTAN, « NATO and the Security Implications of Climate Change », discours virtuel du secrétaire général de l'OTAN, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/opinions_178355.htm.
- 4 L.O. Gostin, « Pandemic Influenza : public health preparedness for the next global health emergency », *The Journal of Law, Medicine & Ethics* 32, n° 4 (2004) : 565 à 573. <https://doi.org/10.1111/j.1748-720x.2004.tb01962.x>.
- 5 Gostin, « Pandemic Influenza. »
- 6 Organisation mondiale de la santé (WHO), *Health and Human Security*, EM/RC49/7 (août 2002), 7, https://applications.emro.who.int/docs/em_rc49_7_en.pdf.
- 7 S. Harman, *Global Health Governance* (Londres : Routledge Press, 2012).
- 8 V. Rokvić, « Political discourse, military and securitization of health nexus: contemporary intelligence security challenges and the military role in public health security », *Srpska Politička Misao* 66, n° 4 (2019) : 45 à 75.
- 9 États-Unis, *Emerging Infectious Diseases*, directive décisionnelle présidentielle NSTC 7 (Washington : Le Conseil national du renseignement des États-Unis, 2000), https://irp.fas.org/offdocs/pdd_ntsc7.htm.
- 10 RCSNU 1308 (2000).
- 11 C.M. Beaumier, A.M. Gomez-Rubio, P.J. Hotez, P.J. Weina, « United States Military Tropical Medicine: Extraordinary Legacy, Uncertain Future », *PLoS Neglected Tropical Diseases* 7, n° 12 (2003) : e2448 <https://doi.org/10.1371/journal.pntd.0002448>.
- 12 K. Bouskill et E. Smith, *Global Health and Security: Threats and Opportunities Perspective* (Santa Monica, Californie : RAND Expert Insights on a Timely Policy Issue, 2019). https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/perspectives/PE300/PE332/RAND_PE332.pdf.

- 13 C. Watterson and A. Kamradt-Scott, « Fighting Flu: Securitization and the Military Role in Combating Influenza », *Armed Forces & Society* 42, n° 1 (2016) : 145 à 168.
- 14 OTAN, *Allied Joint Medical Support Doctrine*, AJ P-4.1 O(A) (Bruxelles : OTAN, 2011), [https://shape.nato.int/resources/site6362/medica-secure/publications/ajp-4.10\(a\).pdf](https://shape.nato.int/resources/site6362/medica-secure/publications/ajp-4.10(a).pdf).
- 15 R. Deiss et coll., « The Association between Sexually Transmitted Infections, Length of Service and Other Demographic Factors in the U.S. Military », *PLoS one* 11, n° 12 (2016) : 0167892. doi:10.1371/journal.pone.0167892.
- 16 L.B. Pearson, « Public address at St Martin-in-the-Fields, London, June 13, 1972 on the Occasion of the Presentation to Him of the Victor Gollancz Humanity Award », dans *Freedom and Change: Essays in Honour of Lester B. Pearson*, édité par M. Fry (Toronto : McClelland et Stewart, 1975).
- 17 E. Nikbakhsh et R. Zanjirani Farahani, « Humanitarian Logistics Planning in Disaster Relief Operations », *Logistics Operations and Management* (2011) : 291-332; H.M. Roff, « Advancing Human Security through Artificial Intelligence » (Londres : Chatham House, département de la sécurité internationale et document de recherche du programme « U.S. and the Americas », 2017), <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/2017-05-11-ai-human-security-roff.pdf>.
- 18 DATTALION, <https://dattalion.com/>; Groupe des Nations Unies pour le développement durable. *Utiliser l'apprentissage automatique pour analyser le contenu des programmes radiophoniques en Ouganda* (Kampala : Pulse Lab, 2017), <https://unsdg.un.org/fr/resources/utiliser-lapprentissage-automatique-pour-analyser-le-contenu-des-programmes>; Ushahidi, « Voix des Kivus : A Crowd-Seeding System in DRC » (16 mars 2011), <https://www.ushahidi.com/blog/2011/05/16/voix-des-kivus-a-crowd-seeding-system-in-drc/>.
- 19 Le projet Sentinel, <https://thesentinelproject.org/>.
- 20 Timothy Quinn, « Introducing Hatebase: The World's Largest Online Database of Hate Speech », 2013, <https://hatebase.org>.
- 21 OTAN, *NATO Advisory Group On Emerging And Disruptive Technologies Annual Report* (Bruxelles : OTAN, 2020) https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2021/3/pdf/210303-EDT-adv-grp-annual-report-2020.pdf.
- 22 UNESCO, *I would Blush if I could – Closing Gender Divides in Digital Skills through Education* (New York : Nations Unies, 2019); *Empowering Women in the Digital Age – Where do we stand* (New York : Nations Unies, 2018), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367416>.

Un cadre canadien pour la sécurité humaine

Clare Hutchinson

À l'image des progrès de l'OTAN en matière de sécurité humaine, le gouvernement du Canada pourrait encore une fois prendre l'initiative de la conception et de la mise en œuvre du concept. La sécurité humaine pourrait être affinée davantage pour répondre aux besoins des FAC. Intégration de la sécurité humaine dans la formation et l'éducation ; déploiement d'expertise; établissement et soutien de la recherche et d'un centre d'excellence sur la sécurité humaine; rédaction des leçons apprises et de la doctrine. Pour le Canada, le programme de sécurité humaine joue sur les avantages comparatifs du pays. Le Canada met l'accent sur le rôle des observateurs des droits de la personne et de la police civile dans les opérations de paix, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et la protection des civils dans les conflits armés, en particulier les femmes et les enfants. Le concept de sécurité humaine s'inspire des valeurs canadiennes de longue date que sont la tolérance, la démocratie et le respect des droits de la personne. Le Canada a la possibilité d'élaborer un cadre solide et étendu pour la sécurité humaine, en utilisant l'expertise et l'expérience déjà en place et en s'appuyant sur les dix éléments suivants : 1) pertinence; 2) confiance; 3) inclusivité; 4) adaptation et résilience; 5) protection; 6) réputation; 7) axé sur les valeurs; 8) efficacité opérationnelle; 9) légitimité internationale; et, 10) partenariat civile-militaire.

Pertinence : Les questions centrales de l'agenda de la sécurité humaine sont plus pertinentes que jamais, en raison de la complexité de l'insécurité et des menaces non tangibles émergentes. Les menaces multiples nécessitent des solutions multiples et l'utilisation de différents types d'outils de consolidation de la paix, de diplomatie, de développement et de défense est nécessaire. La protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, la lutte contre l'exclusion, l'autonomisation et la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle dans les conflits sont déjà des tâches entreprises par les Forces armées canadiennes. La situation en Ukraine a mis en évidence la nécessité d'une défense forte, mais également la possibilité de faire la guerre par d'autres moyens. Le recours à la désinformation, les violences sexuelles, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, les migrations massives et les menaces croissantes sur le carburant, la nourriture et l'eau ont ouvert le dialogue sur la sécurité humaine. Aucune solution unique ne peut répondre de manière satisfaisante aux crises et aux

conflits d'aujourd'hui. Les différents outils, militaires et politiques, qui peuvent être disponibles pour faire face à une crise ou à un conflit, peuvent soutenir et valoriser les actions en faveur de la paix.

Confiance. Collaborer avec l'ensemble de la communauté, tout en adoptant une approche centrée sur les personnes, est le modèle de l'efficacité opérationnelle. Établir une liaison avec la population et les organismes civils locaux est indispensable. Les enseignements tirés de l'Afghanistan et d'autres opérations hors zone indiquent que plus la force est puissante, plus la résistance locale est grande et qu'il est donc essentiel de gagner la confiance de la communauté. Le recours excessif à la force, l'application sélective des mesures de sécurité et les restrictions à la liberté d'expression renforcent le sentiment de marginalisation et d'aliénation des citoyens. À son tour, cette situation accroît les risques de radicalisation. L'intégration d'une perspective de sécurité humaine pour s'attaquer aux causes profondes de la violence permet une compréhension approfondie de la sécurité qui, à son tour, conduit à des déploiements plus sûrs et à une confiance accrue dans les forces armées. La protection des biens culturels locaux et des citoyens locaux crée un lien de confiance et d'engagement entre les troupes et les civils.

Inclusivité. La sécurité humaine existe en parallèle avec l'engagement du Canada envers l'égalité des genres et d'autres sujets transversaux. L'intégration d'une perspective de genre est possible en élargissant la vision de la sécurité. En général, la sécurité des femmes et des hommes est différente et, en tant que pays libéral-démocratique progressiste, le Canada comprend parfaitement cette différence fondamentale de perception. L'inclusivité peut créer un environnement plus dynamique intellectuellement, créatif et inclusif pour tous, et un environnement qui équipe mieux les forces armées pour relever les défis complexes d'aujourd'hui et de demain. La plupart des Canadiens reconnaissent que la diversité et l'inclusion sont à la fois pertinentes et importantes pour le monde d'aujourd'hui. Une approche inclusive repose sur l'engagement de l'ensemble de la société, y compris les jeunes, les femmes et les minorités. Pour ces groupes cibles, la familiarité avec les FAC reste très faible, en particulier chez les 18 à 34 ans, qui ne croient pas que la force militaire soit la meilleure méthode pour résoudre des problèmes mondiaux complexes¹.

Les jeunes sont sceptiques quant à la philosophie de « la paix par la force » qui a traditionnellement sous-tendu l'OTAN et, plus largement, les politiques de défense². Les jeunes de la zone euro-atlantique aspirent à un monde dynamique et multiculturel, où ils souhaitent voir ces institutions œuvrer pour la sécurité *humaine* plutôt que pour la sécurité

nationale et défendre des valeurs universelles telles que la liberté et les droits de la personne. Un récent sondage du Chicago Council on Global Affairs a révélé que les principales priorités des jeunes en matière de politique étrangère étaient les suivantes : empêcher la propagation des armes nucléaires (64 %), assurer un approvisionnement suffisant en énergie (59 %) et lutter contre la faim dans le monde (47 %); ce ne sont pas des questions *traditionnelles* de l'OTAN³. Les jeunes de la génération postmillénaire, immergés dans un monde numérique, utilisent les plateformes numériques de manière innovante et unique. Les Forces armées canadiennes pourraient renforcer leur approche de la sécurité humaine en faisant appel aux diverses voix des jeunes. Ainsi, non seulement un environnement plus inclusif sera créé, mais les FAC seront mieux équipées pour relever les défis complexes en matière de sécurité.

Adaptation et résilience. La sécurité humaine ne signifie pas que les armées doivent réduire leurs efforts en matière de défense, mais qu'ils doivent prendre en compte un éventail plus large de menaces pour la sécurité. Le concept de sécurité, autrefois largement défini dans un cadre militaire conventionnel, doit aujourd'hui tenir compte d'une série de menaces en constante évolution, notamment le terrorisme international, le trafic de drogue, le recrutement d'enfants, la corruption, le crime organisé, etc. Dans certains pays, la pauvreté, la maladie et la dégradation de l'environnement menacent encore plus la stabilité et compromettent la sécurité. L'objectif d'une approche de la sécurité humaine est de renforcer la réponse politique à toutes les formes de risque et d'accroître la capacité des forces armées à protéger les civils et à minimiser les pertes. Les menaces hybrides sont devenues des éléments incontournables de l'environnement de sécurité moderne. Les menaces hybrides, comme les opérations d'information, la subversion politique, la coercition économique, le crime organisé et le trafic de personnes et de biens, ainsi que les attaques contre les infrastructures critiques, sont devenues des éléments incontournables de l'environnement de sécurité moderne. Lors du sommet de Bruxelles de 2018, les dirigeants alliés se sont également engagés à aider les alliés à *tous les stades* d'une attaque hybride⁴. Les forces armées doivent être capables de transposer les applications militaires conventionnelles aux nouvelles menaces. Par exemple, l'IA et les environnements synthétiques peuvent être employés pour bâtir des systèmes d'indication et d'alerte, améliorer les exercices, automatiser et numériser la planification, et soutenir la prise de décision autour des menaces hybrides. La technologie, des drones aux applications d'IA, peut être plus normalisée, interopérable

et résiliente. Si les critiques font valoir que le changement climatique dépasse largement le cadre du mandat de défense, l'OTAN a reconnu que les effets du changement climatique, tels que la pénurie d'eau et la restriction de l'accès à l'énergie, pourraient perturber l'avenir de la sécurité internationale⁵.

Protection. Le programme de sécurité humaine consiste essentiellement en un changement de vision, passant d'une perception de la sécurité centrée sur l'État à une perception qui place la sécurité des personnes au cœur de la politique étrangère. Dans la formulation canadienne du concept, la sécurité humaine est assurée par la protection des personnes contre les menaces violentes qui pèsent sur leur sécurité, leurs droits ou leurs moyens de subsistance. La sécurité humaine rassemble dans un même cadre conceptuel de nombreuses questions qui étaient auparavant considérées comme des domaines distincts de la politique étrangère. Bon nombre des questions à l'ordre du jour existaient depuis longtemps, mais avaient acquis une nouvelle urgence en raison de la prévalence des conflits intraétatiques et de l'échec des États dans les années 1990. Le dénominateur commun de toutes ces questions réside dans les menaces qui pèsent directement sur la sécurité des personnes et dans l'introduction de nouveaux types de menaces. Les commandants militaires trouvent un équilibre entre la protection de la population locale dans leur zone d'opération et une protection suffisante de la force. Les opérations de protection humaine diffèrent à la fois des concepts opérationnels traditionnels de la guerre et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Réputation. Les acteurs civils et militaires s'intéressent de plus en plus à la nécessité de gagner la bonne volonté de la population locale lors d'opérations hors zone. La responsabilité de protéger et le comportement positif, appliqués dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, en font partie. Le spectre du génocide, du nettoyage ethnique, des États défaillants et anarchiques et des flux massifs de réfugiés appelle une réponse internationale coordonnée. Les médias internationaux contribuent à l'émergence d'une conscience mondiale par la transmission d'images en direct de conflits brutaux et de violations des droits de la personne. L'impératif humanitaire qui en découle pousse les nations et les individus à concevoir de nouvelles initiatives et réponses politiques pour sauver des vies et atténuer la souffrance humaine⁶. Dans le domaine de la sécurité humaine, où le caractère sacré de la vie humaine est primordial, il est urgent de trouver des moyens et des mécanismes efficaces pour protéger les êtres humains, notamment les nombreuses victimes innocentes des attaques armées.

Les jeunes de la génération postmillénaire sont plus susceptibles que les gens des générations précédentes de considérer l'armée canadienne comme une institution rigide et exclusive, enracinée dans le nationalisme et les héritages coloniaux, une institution qui ne correspond pas à leurs valeurs⁷. L'intégration de la sécurité humaine dans la doctrine et la réponse militaires pourrait démontrer à la jeune génération que les FAC sont sensibles aux attitudes et aux valeurs modernes.

Axé sur les valeurs. La sécurité humaine est modelée sur le Canada et les engagements en matière de droits de la personne, de libertés, de valeurs et de normes. Les Canadiens considèrent depuis longtemps que l'unité nationale, la liberté politique, la primauté du droit et l'acceptation des responsabilités sont les priorités de leurs obligations internationales⁸. Dans les années 1960, les intérêts canadiens, projetés par le gouvernement Pearson, étaient axés sur la sécurité militaire, l'expansion de la force économique, le maintien de l'unité nationale et le rôle créatif dans les affaires internationales. Dans les années 1990, les intérêts du Canada consistaient à favoriser la croissance économique, à préserver la souveraineté et l'indépendance, à œuvrer pour la paix et la sécurité, à promouvoir la justice sociale, à améliorer la qualité de vie et à assurer un environnement naturel harmonieux⁹. Il est admis que le Canada ne peut pas faire ces choses sans une structure militaire efficace. Le fondement de la sécurité humaine est la capacité de traduire ces valeurs en actions.

Efficacité opérationnelle. La sécurité humaine ne se résume pas à la réalisation d'opérations non combattantes. L'intégration des principes de sécurité humaine dans les opérations est essentielle. Par exemple, chaque plan opérationnel militaire, quelle que soit la taille de l'unité, pourrait inclure les EECA, la PdC, la CPP, la traite des personnes et les directives sur la protection contre les violences sexuelles. En outre, des orientations devraient également être formulées sur le travail avec la société civile, notamment les femmes et les groupes marginalisés et minoritaires. Les considérations relatives à la sécurité humaine doivent faire partie intégrante de toute activité militaire, et non pas être un simple ajout. Les penseurs de la doctrine de la sécurité humaine au sein de toutes les armées alliées doivent encore créer un cadre systématique d'intervention pour la protection des populations civiles. Il convient également de déployer une composante de protection civile.

Légitimité internationale. La sécurité humaine est liée aux Conventions de Genève, au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité. Pour le Canada, la sécurité humaine a été associée à des caractéristiques déjà existantes des traditions diplomatiques et de

politique étrangère canadiennes. Le débat sur la souveraineté et les conditions dans lesquelles les préoccupations en matière de droits de la personne devraient primer sur la souveraineté a été une préoccupation centrale des spécialistes et des analystes de la politique étrangère au cours des dernières années. La perception de la sécurité a changé et la sécurité collective est considérée dans un sens beaucoup plus large que la sécurité militaire. L'adoption d'un discours sur la sécurité humaine est souvent citée comme l'un des principaux moteurs derrière plusieurs initiatives menées par le Canada, comme la campagne pour l'interdiction des mines terrestres dans les années 1990, qui a abouti à la Convention d'Ottawa¹⁰. La légitimité internationale sous-tend la perception qu'ont les Canadiens de leur rôle dans l'ordre international, notamment en ce qui concerne les conflits et les interventions. Actuellement, le soutien public en faveur d'une intervention militaire pour répondre à toute crise humanitaire n'a jamais été aussi élevé. Au début de la crise ukrainienne, un quart des Canadiens ont déclaré qu'ils appuieraient l'envoi de forces militaires en Ukraine aux côtés d'alliés de l'OTAN pour dissuader la Russie et protéger les citoyens « même si cela signifie des pertes¹¹. » En alignant les engagements internationaux sur la sécurité humaine, le Canada pourrait encourager un soutien plus fidèle envers les forces armées.

Partenariat civile-militaire. Aucun groupe ne peut assurer la sécurité humaine à lui seul sans travailler avec les autres¹². L'unité d'effort entre toutes les agences est un facteur clé de succès pour les missions et les opérations.

Une approche holistique permet non seulement de rassembler différentes spécialités afin de comprendre les interconnexions entre les divers aspects de l'insécurité humaine, mais aussi de renforcer la coopération entre les organismes internationaux dans les domaines de la sécurité, du développement et des droits de la personne¹³.

La sécurité humaine dépend de la compréhension et de la coordination entre les civils, les militaires et les policiers. La sécurité humaine requiert une appropriation locale et un engagement actif entre le secteur de la sécurité et la société civile. Une formation intégrée pour le secteur de la sécurité et la société civile peut aider à définir les points communs et les divergences. S'impliquer avec les civils sur les perceptions de la sécurité est essentiel pour entretenir la bonne volonté, mais aussi pour assurer la légitimité et le soutien. Une collaboration étroite entre les parties prenantes militaires et civiles peut favoriser une compréhension plus complète des lacunes en matière de résilience et de leur impact immédiat et à long terme sur les sociétés.

Comme indiqué au chapitre 3, afin de permettre la sécurité humaine pour tous les êtres humains, il doit y avoir une promotion délibérée du programme sur les femmes, la paix et la sécurité grâce à une approche inclusive et une réalisation totale des droits des femmes dans tous les sphères économiques, politiques et sociaux. Les deux programmes, la sécurité humaine et les FPS, sont complémentaires et doivent être pris en compte simultanément dans toute action, planification ou opération militaire, comme indiqué dans la prochaine étude de cas.

Notes

- 1 Canada, *Points de vue sur les Forces armées canadiennes – étude de suivi 2020 : rapport final* (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2020), https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/mdn-dnd/D2-434-2020-fra.pdf.
- 2 J. Halpin et coll., « America Adrift », Center for American Progress, 5 mai 2019, <https://www.americanprogress.org/article/america-adrift/>.
- 3 T. Thrall et coll. « The Clash of Generations? Intergenerational Change and American Foreign Policy Views », Chicago Council on Global Affairs (25 juin 2018).
- 4 OTAN. « Déclaration du sommet de Bruxelles : publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bruxelles les 11 et 12 juillet 2018 » (Bruxelles : OTAN, 11 juillet 2018). https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_156624.htm.
- 5 OTAN, *Engagement actif, défense moderne. Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord* (Bruxelles : OTAN, 2010).
- 6 États-Unis, Département de défense, *Civilian Harm Mitigation and Response Action Plan (CHMR-AP)* (August 25, 2022). <https://media.defense.gov/2022/Aug/25/2003064740/-1/-1/1/CIVILIAN-HARM-MITIGATION-AND-RESPONSE-ACTION-PLAN.PDF>; États-Unis. Département d'État, *Trafficking in Persons Report* (Washington: Department of State, 2021). <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/>.
- 7 M. Fox, « Post-Millennials and the Canadian Armed Forces. » *Policy Briefs 8* (2022), <https://www.queensu.ca/cidp/publications/policy-briefs/post-millennials-and-canadian-armed-forces>.
- 8 Paul Heinbecker, « Human Security: The Hard Edge. » *Revue militaire canadienne*, 1, n° 1 (2000) : 11 à 16. <http://www.journal.forces.gc.ca/vo1/no1/doc/11-16-eng.pdf>.
- 9 S. Maloney, « Canada Foreign Policy, Who Decides? », *Policy Options* (1^{er} décembre 2001) <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/university-tenure/canadian-values-and-national-security-policy-who-decides/>.
- 10 Nations Unies, « Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-Personnel Mines and on their Destruction », résolution 51/45 S de l'Assemblée générale des Nations Unies (adoptée le 18 septembre 1997).
- 11 C. Greenburg, « One in four support Canadian Armed Forces joining the fight against Russia, poll finds », *National Post* (1^{er} mars 2022), <https://nationalpost.com/news/canada/one-in-four-support-canadian-armed-forces-joining-the-fight-against-russia-poll-finds>.

- 12 Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict (GPPAC), *Handbook on Human Security* (La Haye : Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict, 2016), <https://www.gppac.net/publications/handbook-human-security-civil-military-police-curriculum>.
- 13 P Ewan, « Deepening the Human Security Debate: Beyond the Politics of Conceptual Clarification », *Politics* 27, n° 3 (2003) : 182 à 189.



Partie 3:4 : Fournir de l'eau potable pendant les opérations de réponse aux catastrophes, Philippines. Le caporal-chef Yani Fauchon, technicien en médecine préventive, et le caporal Frank Hamil, technicien en eau-carburant-environnement, prélèvent des échantillons d'eau dans l'unité de purification de l'eau par osmose inversée afin de vérifier la pureté de l'eau dans le cadre des efforts de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe (EICC) dans la province de Capiz, aux Philippines, le 22 novembre 2013, au cours de l'opération RENAISSANCE.

Source : Caporal Darcy Lefebvre, Caméra de combat des Forces armées canadiennes © 2013 MDN-MDN Canada, IS2013-6012-02.

Femmes, paix et sécurité

Clare Hutchinson

En 2000, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) a reconnu l'importance d'intégrer une perspective de genre dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits. Neuf résolutions supplémentaires sur le mandat FPS ont été adoptées afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes particuliers décrits dans la résolution 1325¹. Alors que la résolution 1325 était vaste et générale, les résolutions supplémentaires étaient plus restreintes et ciblées, ce qui a permis de les affiner et d'accorder une attention plus approfondie aux questions particulières qui nécessitaient l'attention du Conseil. Les résolutions sur le mandat FPS avaient pour but de structurer les éléments négligés et sous-estimés des FPS d'une manière complète et holistique. Ce fondement des FPS s'appuie sur les thèmes intégrés et interconnectés de l'autonomisation et de la protection qui sont inhérents à une approche de la sécurité humaine. L'autonomisation et la protection sont distinctes, mais égales; une approche en piliers des principes fondamentaux de l'égalité des sexes. L'égalité entre les hommes et les femmes a toujours été une composante essentielle du programme de sécurité humaine, car la prise en compte des insécurités liées au genre requiert un élargissement du concept de sécurité au-delà des territoires, afin de permettre la pleine réalisation des droits des femmes dans les sphères économique, politique et sociale.

Le mandat FPS repose sur les principes de protection, de participation et de prévention. La conception de la sécurité doit être ancrée dans l'inclusion des femmes dans toutes les activités, ce qui dépasse le cadre des tâches militaires. La protection est un élément essentiel du mandat FPS, mais la participation des femmes l'est tout autant, et pas seulement dans les fonctions militaires. L'intégration de la dimension de genre dans la cybernétique et la technologie, la garantie que la réponse au terrorisme ou la lutte contre l'extrémisme violent et la haine en ligne s'appuient sur une perspective de genre, la lutte contre la désinformation et la modification de la narration des conflits, la sensibilisation au langage de genre et la promotion d'une approche intersectionnelle du changement climatique sont autant d'éléments importants du mandat FPS. Placer le mandat FPS sous une structure de sécurité humaine ne ferait que diluer le pouvoir du programme qui doit s'étendre à tous les domaines de la sécurité. L'approche de l'OTAN en matière des FPS, par le biais de sa

« politique d'inclusion, d'intégrité et d'ouverture », fournit un cadre pour l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines de la sécurité et de la défense, et non seulement dans les sujets transversaux spécifiques de la sécurité humaine.

Bien qu'elles relèvent de la même unité au sein de l'OTAN, des efforts concertés ont été déployés pour séparer les questions de protection² du prisme plus large de l'égalité des sexes, afin de ne pas limiter le potentiel des FPS à élargir son prisme au-delà des approches opérationnelles pour atteindre le niveau stratégique. Alors que la sécurité humaine représente l'interconnexion de tous les domaines transversaux susceptibles de créer des conditions de sécurité et de protéger les citoyens, le mandat FPS aborde la vision holistique de la sécurité, de la dimension politique à la dimension tactique, de l'autonomisation des femmes à leur participation politique à la protection des femmes contre les abus. Le mandat FPS encourage également les différentes attentes envers la sécurité qui nécessitent des degrés de protection croissants. Toutefois, les différents degrés de protection doivent également tenir compte des différences tant systémiques que fondamentales entre les femmes et les hommes. Le reconnaître est essentiel pour favoriser des populations résilientes et saines dans des environnements sûrs et sécurisés.

L'avantage d'intégrer le genre est clair, mais il est essentiel de s'assurer que l'égalité des sexes continue d'être comprise comme étant fondamentale pour la sécurité humaine et qu'elle sous-tend la sécurité humaine en fournissant le maillon connecteur entre tous les domaines transversaux. Le mandat FPS comme instrument politique et opérationnel peut être conçu pour répondre de manière plus holistique, plus équitable et plus durable aux menaces traditionnelles et non traditionnelles pour la paix et la sécurité internationales. Le mandat FPS complète et approfondit la vision de la sécurité humaine en reconnaissant que la protection est différente pour chacun, et que chacun doit donc trouver son autonomie.

Garantir une approche forte de l'égalité des genres dans la sécurité humaine est particulièrement important si l'on veut que les problèmes de violence à l'égard des femmes soient reconnus et traités efficacement. Pour que cela se produise, les politiques et stratégies de défense et de sécurité doivent intégrer une perspective de genre et relier le mandat FPS à tous les travaux liés à la défense, aux opérations et à la planification opérationnelle. Notre compréhension doit être adaptée au genre si nous voulons que les opérations centrées sur la population répondent aux besoins particuliers de la population. Les mandats « EECA » et « jeunes, paix et sécurité » sont des éléments clés qui nous permettent

de mieux comprendre ces questions de sécurité humaine. Par exemple, si nous ne nous attaquons pas à la marginalisation des garçons, nés de la guerre et de la mythification des guerriers du passé, le risque de sécurité est énorme et peut alimenter la nature cyclique et intergénérationnelle de la violence et des conflits.

Le mandat FPS a un potentiel énorme pour transformer la façon dont le genre est pris en compte dans la paix et la sécurité internationales, ainsi que dans les tâches militaires. Il complète les efforts en matière de sécurité humaine et de protection des femmes et des hommes renforcer mutuellement et distinctes, mais aussi égales. FPS doit être indépendant, sur le plan théorique et tactique, en tant que programme à développer à part entière. La sécurité humaine est ancrée dans la protection. Le mandat FPS est ancré dans l'autonomisation. Reconnaître que l'autonomisation des femmes et des filles est la base de l'égalité, qui à son tour rend les populations plus résilientes et mieux protégées.

Notes

- 1 RCSNU 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019), 2493 (2019).
- 2 Les programmes de protection (opérationnels) constituent principalement le programme de sécurité humaine de l'OTAN, ce qui permet de répartir les travaux relatifs au mandat FPS et à la sécurité humaine.

La sécurité humaine dans le cadre de la résilience nationale

Rachel Grimes

Jusqu'à présent, une grande partie de la discussion dans ce volume s'est concentrée sur l'application militaire de la sécurité humaine à la fois en tant qu'état final des opérations et en tant que mode de conduite des opérations. L'examen de la littérature s'est concentré sur la sécurité humaine dans le contexte d'une armée opérant dans un autre pays, que ce soit dans le cadre d'une opération de soutien de la paix, d'opérations de contre-insurrection ou d'opérations de combat majeures. Jusqu'à la pandémie de COVID-19, la sécurité humaine dans le cadre de l'engagement militaire en temps de paix était principalement associée aux forces militaires fournissant un soutien à d'autres agences gouvernementales par le biais de l'opération LENTUS, comme indiqué dans la discussion de Greaves sur la Colombie-Britannique en 2021, ainsi que dans la discussion de Lackenbauer sur les Rangers canadiens¹.

L'OTAN a récemment entrepris des travaux visant à encourager les Alliés et les Partenaires à renforcer leur résilience : « Chaque pays membre de l'OTAN doit être résilient pour résister et se remettre d'un choc majeur tel qu'une catastrophe naturelle, une défaillance des infrastructures critiques ou une attaque hybride ou armée². » L'OTAN définit la résilience comme « l'aptitude d'une société à résister à de tels chocs et à s'en remettre, et elle combine à la fois l'état de préparation civil et la capacité militaire³. » Bien qu'il soit peu probable que l'OTAN soit impliquée dans un conflit au Canada, il peut arriver que les FAC se déploient dans un autre État membre de l'OTAN pour mener des engagements militaires en temps de paix ou des opérations militaires. Dans ces circonstances, les FAC peuvent être amenées à assurer la sécurité des civils européens au regard des sept critères de résilience de l'OTAN :

- Assurer la continuité du gouvernement et des services gouvernementaux essentiels;
- Des approvisionnements énergétiques résilients;
- Capacité à gérer efficacement les mouvements incontrôlés de personnes;
- Ressources alimentaires et en eau résilientes;
- Capacité à faire face à des pertes massives;
- Systèmes de communications civiles résilients;
- Systèmes de transport résilients.

De plus, le tableau 1 donne des exemples de la manière dont la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons peut être affectée par le non-respect des sept critères de résilience de l'OTAN ci-dessus.

Le personnel des FAC pourrait être chargé de répondre aux diverses insécurités provoquées par une nation incapable ou luttant pour respecter les divers critères de référence. L'application d'une approche de troisième génération sur les femmes, la paix et la sécurité humaine pourrait aboutir à une méthode plus systématique de prise en compte de la sécurité des civils dans le contexte de la résilience nationale.

Tableau Partie 3.1 : Analyse des repères de l'OTAN pour la résilience dans le cadre de l'approche Femmes, paix et sécurité humaine⁴.

Considérations relatives à la sécurité humaine	Mouvement incontrôlé de personnes (volontaire ou coercitif)	Women	Men	Girls	Boys
Repères de résilience					
Mouvement incontrôlé de personnes (volontaire ou coercitif)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Séparation des membres de la famille/ personnes disparues. 2. Manque d'accès à l'emploi, pas d'argent (long ou court terme). 3. Manque d'accès à l'éducation (long terme) 4. traumatisme à court et à long terme. 5. Susceptible d'activités criminelles (vol/blessures physiques). 6. Accès insuffisant aux besoins de base, au logement, aux soins de santé. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus susceptibles de déménager avec leurs enfants, les personnes âgées. 2. Plus vulnérables à la violence sexuelle/à la traite, en particulier dans les abris communautaires ou là où il n'y a pas d'abri. 3. L'accès à la santé reproductive est limité. 	Plus susceptibles d'être tués par les forces adverses (exécution massives)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus susceptibles d'être prises pour des relations sexuelles soit par des forces adverses, soit dans le cadre d'activités criminelles de traite des êtres humains. 2. Recrutement des forces en tant qu'enfant soldat (généralement pour le sexe ou des tâches autour des bases et camps militaires). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus susceptible d'être considéré comme travail des enfants, recrutement comme enfants soldats 2. Plus susceptibles d'être tués en tant que forces adverses ou d'utiliser des kamikazes en cas d'enlèvement.
Pertes massives	<ol style="list-style-type: none"> 1. La santé publique se détériorera sérieusement si l'infrastructure énergétique ne fonctionne pas; à également un impact sur l'équipement. 2. Les hôpitaux peuvent manquer de personnel en raison du manque de personnel causé par le déplacement. 3. La prise de conscience que les hommes âgés plus que les femmes et surtout ceux d'Afrique ou d'Asie sont plus sensibles à la pandémie de COVID-19. 4. Les victimes seront à divers stades de douleur et de détresse et leur âge va des nourrissons aux patients gériatriques. 5. Les femmes, les filles et les garçons sont 14 fois plus susceptibles de mourir lors d'une catastrophe. 	Environ 4 % des victimes seront des femmes enceintes.	Davantage d'hommes et d'adolescents mourront par des conflits directs ou des massacres infligés par les troupes adverses. troops.		
Continuité des services gouvernementaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anticipation de l'absence d'État de droit et les zones non gouvernées entraînant une augmentation de la criminalité. 2. Les hommes sont plus susceptibles d'être invités à soutenir la résistance armée/l'armée nationale. 3. Importance des acteurs gouvernementaux à l'écoute de la société civile, en particulier ceux qui représentent les femmes (qui sont souvent négligées). 				
Approvisionnement énergétique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Destruction ou dommages aux raffineries de pétrole : perte d'énergie, incendies potentiels et inhalation de fumée, crée des tonnes de gravats, d'amiante, de ciment, de métaux lourds, de produits chimiques domestiques et de produits de combustion, provoquant une exposition prolongée à des poussières nocives à long terme conduisant à la détérioration de la santé respiratoire. 2. Dommages aux centrales électriques : impact sur l'accès à l'eau, créant des maladies liées à l'eau et des problèmes de gestion des eaux usées (par exemple, les eaux usées pourraient se déverser dans les rivières). 3. Dommages aux systèmes de communication : laissant les gens choqués par la peur. 				
Nourriture et eau	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accès réduit à l'eau potable entraînant des maladies et des maladies (choléra, etc.) 2. Apport alimentaire réduit, malnutrition ou déshydratation-effet à long terme du retard de croissance chez les enfants. 				
Réseaux de communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impossible de savoir quels sont les meilleurs moyens de quitter la zone. 2. Coupé de l'assistance vitale : incapable de demander de l'aide. 3. Pas d'accès à internet/réseaux sociaux. 				
Systèmes de transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disponibilité réduite de nourriture et d'eau. 2. Impossibilité de plus de blessés. 3. Impossible d'acheminer les soins médicaux ou l'aide humanitaire aux civils. 				

Notes

- 1 D. Van der Linde, « Canadian Armed Forces personnel assist with flooding in three provinces », *Canadian Military Family Magazine* (April 27, 2019) <https://www.cmfmag.ca/operations/canadian-armed-forces-personnel-assist-with-flooding-in-three-provinces/>; J. Lennips, « CAF supporting communities and fighting fires through Op Lentus », *Canadian Military Family Magazine* (20 août 2021), <https://www.cmfmag.ca/caf-supporting-communities-and-fighting-fires-through-op-lentus/#:~:text=When%20the%20Canadian%20Armed%20Forces%20respond%20to%20natural,already%20established%20plan%20to%20support%20communities%20in%20crisis.>
- 2 OTAN, « Resilience and civil preparedness - Article 3 » (dernière mise à jour le 20 septembre 20, 2022), https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_132722.htm.
- 3 OTAN, « Resilience and civil preparedness - Article 3. »
- 4 The concept “Women, Peace, and Human Security” has no formal definition but seeks to encourage military planners to view the security of civilians through the optics of sex and age, encourage engagement with civil society, and ensure a civilian-centric approach is used when planning and executing military activities. See Chapter 8 for further discussion.

Programme de sécurité humaine du Canada

Myriam Denov

Le rôle du Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sécurité humaine n'a pas été à l'abri des critiques. Ces critiques portent sur l'utilisation du programme de sécurité humaine pour promouvoir l'unité et l'identité nationales, l'attention limitée accordée au genre dans les premiers travaux du Canada sur la sécurité humaine, ainsi que l'authenticité et la légitimité de l'engagement du Canada envers la sécurité humaine. Ces critiques sont abordées ci-dessous.

La sécurité humaine comme outil politique pour l'unité nationale

Pour certains, la politique de sécurité humaine du Canada n'était pas un élément accidentel de la politique étrangère canadienne ou une nouvelle orientation, mais plutôt une expression naturelle de l'identité canadienne, ainsi que la continuation des traditions multilatéralistes canadiennes¹. Toutefois, les critiques affirment que, bien que la sécurité humaine ait été développée en tant que programme de politique étrangère, elle a également été utilisée dans des contextes nationaux en tant que discours politique pour promouvoir l'identité et l'unité nationales. Ozguc soutient que la sécurité humaine, en tant que pratique gouvernementale, entendait instaurer un pan-canadianisme et entériner les constructions essentialistes historiques de l'identité canadienne comme étant tolérante, pacifique, généreuse, bonne citoyenne internationale et non-américaine². De plus, dans le sillage du référendum québécois de 1995, de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, ainsi que du déclin économique, la politique canadienne de sécurité humaine a uni les Canadiens à un moment où ces crises les divisaient. Par la promotion des « valeurs canadiennes partagées », le programme de sécurité humaine a soutenu les efforts d'édification de la nation au Canada et a été utilisé comme un outil politique pour l'unité nationale.

La sécurité humaine comme moyen de dissimuler l'insécurité au sein du Canada

Les critiques ont également fait valoir qu'en mettant l'accent sur la politique étrangère et les insécurités à l'extérieur du Canada, le programme de sécurité humaine dissimulait les insécurités humaines au sein de l'État canadien. Ozguc soutient que la célébration des valeurs de

pluralisme et de tolérance sert à masquer et à obscurcir le racisme et la domination systémiques et structurels du Canada³. Des examens plus récents de l'engagement du Canada envers les principes de la sécurité humaine sur le plan national ont abouti à des conclusions similaires et ont finalement remis en question l'engagement national du Canada envers la sécurité humaine. Smith et Ajadi suggèrent qu'un examen plus approfondi de la sécurité humaine domestique révèle un écart important entre la théorie, le discours, la pratique et la violence, ainsi que la discrimination structurelles historiques et actuelles qui se produisent au Canada :

Si nous décortiquons l'État et exposons la politique intérieure, nous découvrons une histoire d'oppression des peuples autochtones du Canada. C'est l'histoire des pensionnats, des réserves et du déplacement des peuples inuits pour satisfaire l'État, alors que notre gouvernement actuel, engagé dans la réconciliation, nie les expériences des enfants des Premières nations placés dans des foyers et ignore le travail de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ce qui est tout sauf féministe. Si nous ouvrons la boîte noire, ce n'est pas la sécurité humaine à l'échelle nationale que nous trouvons. Nous trouvons plutôt la destruction et l'expropriation d'Africville, la pratique de la détention indéfinie des immigrants qui affecte de façon disproportionnée les personnes d'origine africaine et la prolifération des contrôles de rue et du profilage racial dans les grandes villes du Canada, pour ne citer que trois exemples parmi tant d'autres. Les discours de projection vers l'extérieur de la sécurité humaine et de la politique étrangère féministe permettent de rendre invisibles les gens et les peuples, ce qui, sur le plan discursif, donne à de nombreux Canadiens l'occasion de se distancier de leur propre histoire et de se sentir bien dans leur peau⁴.

Absence de perspective genrée

La stratégie de sécurité humaine du Canada a également été critiquée pour son manque d'attention à l'égard du genre. Ali souligne l'inattention à la dimension du genre dans de nombreuses initiatives de sécurité humaine dirigées par le Canada, y compris la responsabilité de protéger, la CPI et l'invisibilité des filles lorsqu'on considère les enfants affectés par la guerre⁵. Bien que des initiatives plus récentes en matière de sécurité humaine aient inclus une analyse genrée, ce qui est probablement le résultat de l'influence du programme de FPS, une plus grande attention est nécessaire pour intégrer pleinement les besoins, les vulnérabilités et les risques genrés des civils.

L'engagement chancelant du Canada envers la sécurité humaine

Alors que le Canada était le premier chef de file et un ardent défenseur de la sécurité humaine, sa « disparition » relativement soudaine du programme de sécurité humaine, tant en théorie qu'en pratique, au milieu des années 2000, a amené certains critiques à remettre en question la légitimité et l'authenticité de la poursuite de ce programme. Certains auteurs ont même suggéré qu'il s'agissait d'un « théâtre politique » et ont remis en question l'intérêt personnel du gouvernement à poursuivre ce programme. Comme le notent Hanlon et Christie :

Il existe un risque sérieux que les gouvernements s'emparent du débat sur la sécurité humaine pour atteindre leurs propres objectifs. En d'autres termes, la sécurité humaine peut servir de théâtre politique. Un exemple éloquent est le retrait du gouvernement canadien du concept de sécurité humaine dans sa propre stratégie de politique étrangère. Lorsque le parti conservateur a pris le pouvoir en 2006, les initiatives en faveur de la sécurité humaine ont reculé, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et le changement climatique... ce qui a suscité de sérieuses inquiétudes quant à la légitimité des initiatives de sécurité humaine à caractère politique⁶.

Bien qu'il soit confronté à de multiples critiques, il existe des preuves de la résurgence du programme de sécurité humaine. Le rôle de chef de file du Canada dans la conception et l'adoption récentes des Principes de Vancouver en est un exemple. En outre, les discours, les approches et les initiatives en matière de sécurité humaine ont également occupé une place plus importante dans les plans d'action plus récents du Canada. Par exemple, comme indiqué précédemment, en 2017, le gouvernement Trudeau a produit le Plan national d'action du Canada pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité 2017-2022. Le plan d'action (2017, 2) met en évidence de nombreux défis et de nombreuses possibilités en ce qui concerne les femmes et les filles :

Malgré les réalisations de l'ONU, de ses États membres et d'autres acteurs dans le programme de FPS, un écart subsiste entre les paroles et les actes. Comblar cet écart représente une occasion unique pour le Canada d'accroître le bien-être des femmes et des filles dans les États touchés par des conflits, de contribuer à la consolidation durable de la paix et de réduire les menaces à la sécurité internationale. Elle exige du Canada qu'il détermine les obstacles à la participation des femmes et qu'il recherche les occasions, dans les conflits, les situations humanitaires, les missions de paix et la consolidation de

l'État, de remettre en question le statu quo, de transformer les relations néfastes entre les genres et d'autonomiser les femmes.

En outre, le Canada a lancé *Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, dont la mise en œuvre a bénéficié d'un soutien de 20,7 millions de dollars par an sur cinq ans. La résurgence potentielle de la sécurité humaine en théorie et en pratique reste à déterminer dans la politique intérieure et étrangère du Canada. Cependant, certains ont déclaré qu'elle était déjà en préparation. S'appuyant sur les discours des ministres, les documents politiques, les médias et les études, Smith et Ajadi affirment qu'une résurgence est peut-être en cours :

Les gouvernements fédéraux canadiens tentent constamment de créer une image unique du Canada dans le monde. Cependant, l'adoption par le gouvernement Trudeau d'une politique étrangère féministe ressemble étonnamment à celle de la fin des années 1990, lorsque la sécurité humaine a été adoptée. Il semble y avoir une certaine similitude dans la promotion d'un discours progressiste basé sur les valeurs qui a un potentiel transformateur pour la politique étrangère canadienne⁷.

Le temps nous dira si le programme de sécurité humaine continuera à gagner du terrain. Cependant, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la nécessité de cimenter et d'ancrer davantage les notions de liberté de vivre à l'abri de la peur et du besoin, tant sur le plan national qu'international, est de plus en plus évidente.

Notes

- 1 L. Axworthy, « Human security and global governance: putting people first », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations* 7, n° 1(2001) : 19–23.
- 2 Umot Ozguc, « Remaking Canadian identity: A Critical Analysis of Canada's Human Security Discourse, » *Journal of Human Security* 7, n° 3 (2011): 37-59.
- 3 Ozguc, « Remaking Canadian identity. »
- 4 H. Smith et T. Ajadi, « Canada's Feminist Foreign Policy and Human Security Compared », *International Journal* 75, n° 3 (septembre 2020) : 367 à 382.
- 5 S. Ali, « Gender mainstreaming in Canadian human security policy: The limitations of bureaucratic and security discourses », *Innovations : A Journal of Politics* 8(2008) : 34 à 58.
- 6 R.J. Hanlon, and K. Christie, *Freedom From Fear, Freedom From Want: An Introduction to Human Security* (Toronto: Presse de l'Université de Toronto, 2016), 13 à 14.
- 7 Smith and Ajadi, « Canada's Feminist Foreign Policy and Human Security Compared », 2.

Définitions de la sécurité humaine : défis et limites

Myriam Denov

Pour certains, la fluctuation de l'intérêt pour ce concept est liée à ses faiblesses et à ses limites inhérentes. Les paragraphes suivants soulignent certaines de ces critiques, notamment le défi que représente la définition du concept, sa nature néocoloniale, les problèmes inhérents à l'utilisation du concept par les Nations Unies, la vision à court terme du concept et l'absence de perspective genrée.

Les critiques ont fait valoir que le concept de sécurité humaine n'avait pas de définition commune et était « extraordinairement large et vague¹. » En effet, avec plus de 30 définitions différentes, le concept a été perçu par certains comme étant trop large pour être d'une quelconque utilité théorique ou pratique². Un numéro de *Security Dialogue* paru en 2004 a réuni 21 experts qui ont démontré que les universitaires et les décideurs politiques avaient tendance à se ranger dans trois catégories pour ce qui est de la définition de la sécurité humaine : (1) ceux pour qui la sécurité humaine représente une idée séduisante, mais manque de rigueur analytique; (2) ceux qui acceptent le concept, mais insistent pour le limiter à une définition étroitement conçue; et (3) ceux qui insistent pour que la définition large de la sécurité humaine soit un outil essentiel pour comprendre les crises contemporaines³. Cela dit, si le concept continue d'être utilisé, les critiques concernant son manque de précision persistent. En 2019, Peou note qu'il n'y a pas de consensus mondial sur ce que signifie la sécurité humaine et que, par conséquent, il reste difficile pour la communauté politique mondiale de prendre des mesures collectives pour faire face aux menaces à la sécurité humaine. Peou note que « si la définition de la sécurité humaine couvre presque tout, alors qu'est-ce qui n'est pas la sécurité humaine⁴? ». En outre, il a été difficile de fournir une définition opérationnelle qui permette de mesurer clairement la sécurité humaine. La critique de Paris concernant le problème du « flou » est résumée dans le commentaire suivant :

Comme cri de ralliement, l'idée de sécurité humaine a réussi à unir une coalition diverse d'États, d'organismes internationaux et d'ONG. Comme campagne politique, la coalition pour la sécurité humaine a accompli plusieurs objectifs précis, tels que la négociation de la convention sur les mines terrestres. Toutefois, comme nouvelle conceptualisation de la sécurité ou ensemble de croyances sur les sources de conflit, la sécurité humaine est si vague qu'elle frise l'insignifiance. Par conséquent, elle offre peu de

conseils pratiques aux universitaires qui pourraient être intéressés par l'application du concept ou aux décideurs politiques qui doivent établir des priorités parmi des objectifs politiques concurrents⁵.

La sécurité humaine vue comme un néo-colonialisme

Reflet du fossé Nord-Sud, certains affirment que la promotion de la sécurité humaine n'est qu'un nouveau moyen pour les États occidentaux d'imposer leur préférence pour les politiques démocratiques libérales, dont seuls les États développés ont le luxe de se préoccuper, plutôt que les menaces socio-économiques plus fondamentales pour l'individu⁶. D'autres ont poussé cette critique plus loin en affirmant que les partisans de la sécurité humaine, qui préconisent les notions de liberté de vivre à l'abri du besoin et de la peur, placent les menaces à la sécurité humaine dans le monde en développement, ce qui conduit à la « problématisation » des États non occidentaux. En outre, d'autres affirment encore que la sécurité humaine a été cooptée et appropriée par les défenseurs de l'État (réalistes, néo-conservateurs, internationalistes libéraux) comme un moyen de faire avancer leurs ambitions néo-coloniales ou impériales⁷. Howard-Hassmann a également remis en question le paradigme de la sécurité humaine et sa capacité à nuire aux droits de la personne, compte tenu de sa vision large. Elle note le risque qu'il « compromette la primauté des droits civils et politiques en tant qu'outil stratégique permettant aux citoyens de lutter pour leurs droits contre leurs propres États⁸. »

Problèmes liés à l'utilisation du concept par l'ONU

Pour expliquer la disparition du concept du programme de l'ONU, Martin et Owen affirment qu'il existe trois problèmes fondamentaux dans l'utilisation du concept par l'ONU. Premièrement, le concept et les pratiques du développement et de la sécurité humaine sont ambigus. Tant en théorie qu'en pratique, le développement et la sécurité humaine sont souvent utilisés de manière interchangeable, ce qui entraîne une confusion importante quant à la valeur ajoutée offerte par le discours sur la sécurité humaine. Deuxièmement, il n'y a pas de distinction claire entre les droits de la personne et la sécurité humaine, et il n'y a presque aucune tentative de différencier ces concepts. Troisièmement, le recours à la sécurité humaine par l'ONU est conceptuellement trop vaste. Ils affirment que la tendance a été d'inclure toutes les menaces possibles pour l'individu dans les diverses conceptualisations de la sécurité humaine des Nations Unies et que cela a découragé son utilisation. Ce faisant, cela « peut conduire à de fausses priorités et à de faux espoirs, créer une confusion causale, encourager des solutions militaires à des

problèmes non militaires et des solutions non militaires à des problèmes militaires⁹. » Selon les auteurs, ces trois problèmes fondamentaux peuvent contribuer à expliquer pourquoi le Secrétaire général et de nombreux États membres de l'ONU sont réticents à approuver pleinement le concept. En outre, dans une entrevue sur le rôle de la sécurité humaine au sein de l'ONU, Lakhdar Brahimi, ancien représentant spécial pour l'Afghanistan, l'Irak et Haïti et président du Groupe d'experts des Nations unies sur le maintien de la paix, a déclaré : « Je n'utilise pas le terme sécurité humaine parce que je ne sais pas exactement ce que je veux dire et j'ai peur que quelqu'un vienne me contredire¹⁰. »

Vision à court terme

Certains critiques ont affirmé que le programme de la sécurité humaine a facilité l'élaboration de politiques à court terme en l'absence de visions politiques stratégiques claires. Des critiques comme Chandler affirment que les approches de la sécurité humaine permettent aux gouvernements et aux responsables politiques de ne pas assumer la responsabilité de la politique étrangère, encourageant ainsi le passage de la réflexion stratégique à la prise de parole et à l'élaboration de politiques spéciales. Comme le note Chandler, « les approches de la sécurité humaine soutiennent que les relations de causalité sont impossibles dans un monde interconnecté, il est donc beaucoup plus facile pour les gouvernements d'échapper à leurs responsabilités en cherchant à obtenir des éloges pour leurs bonnes intentions plutôt que d'être tenus responsables des conséquences politiques de leurs actions¹¹. » De même, Christie affirme que si le concept de sécurité humaine peut présenter un intérêt pour mettre en lumière des problèmes particuliers et permettre des gains à court terme, il est incapable de fournir la base d'un changement important du système de sécurité internationale¹².

L'absence d'une perspective genrée

L'absence d'une analyse genrée de la sécurité humaine a suscité une vive critique. L'incapacité des universitaires et des responsables politiques à prendre en compte les expériences uniques des femmes et des filles en matière de sécurité, souvent les premières victimes des conflits armés, de la pauvreté et de l'insécurité humaine, met en évidence la force des structures patriarcales de sécurité. Malgré ces expériences différentes en matière de sécurité, les principaux rapports sur la sécurité humaine, tels que le rapport Sen-Ogata de 2003, ont négligé les expériences uniques des femmes et des filles en matière d'(in)sécurité. Les critiques ont fait valoir que la sécurité des femmes et des filles n'étant pas un sujet de préoccupation et d'attention, le rapport a non

seulement négligé les principales menaces, mais les a également rendues invisibles¹³. Dans la littérature universitaire sur la sécurité humaine, un appel continu a été lancé en faveur d'une approche fondée sur le genre afin de surmonter les silences sur le genre, d'inclure les femmes (et les filles) en tant que catégorie d'identité dans le discours sur la sécurité et d'intégrer le genre comme unité d'analyse¹⁴. En effet, Hutchinson, dans ce volume, ajouterait qu'il faut une unité d'approches complémentaires dans la théorie et dans la pratique.

Bien que le concept ait été fortement critiqué, il a résisté de manière remarquable. Les chercheurs ont toujours été disposés non seulement à analyser et à critiquer la sécurité humaine, mais aussi à l'adopter comme moyen de promouvoir des objectifs politiques¹⁵. En 2015, Breslin et Christou notent que 20 ans après la publication du rapport du PNUD en 1994, le débat sur la sécurité humaine, comme concept et programme d'accompagnement, « est encore... très fluctuant¹⁶. »

Notes

- 1 R. Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? » *International Security* 26, n° 2 (2001) : 88.
- 2 T. Owen, « Human Security-Conflict, Critique and Consensus: Colloquium Remarks and a Proposal for a Threshold-Based Definition », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004) : 373 à 387.
- 3 Christina Churrua Muguruza, « Human Security as a Policy Framework: Critics and Challenges », *Deusto Journal of Human Rights*, n° 4 (2017): 15-35.
- 4 S. Peou, « Human Security after 25 Years: Some Introductory Remarks and Critical Reflections », *Asian Journal of Peacebuilding* (2019): 167. <http://hdl.handle.net/10371/162855>.
- 5 Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », 102.
- 6 Shaun Breslin et George Christou, « Has the human security agenda come of age? : Definitions, Discourses and Debates, » *Contemporary Politics* 21, n° 1 (2015): 1-10.
- 7 D. Chandler, « Review Essay: Human Security: The dog that didn't bark », *Security Dialogue* 39, n° 4 (2008) : 427 à 438.
- 8 Howard-Hassmann, « Human Security: Undermining Human Rights? », *Human Rights Quarterly* 34, n° 1 (2012) : 88.
- 9 Mary Martin et Taylor Owen, « The Second Generation of Human Security : Lessons from the UN and EU Experience, » *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)* 86, n° 1 (2010) : 216.
- 10 Cité dans Martin et Owen, « The Second Generation of Human Security », 215 à 216.
- 11 Chandler, « Human Security: The dog that didn't bark. »
- 12 R. Christie, « Critical Voices and Human Security: To Endure, to Engage or to Critique? » *Security Dialogue* 41, n° 2 (2010): 169 à 190.

- 13 J.A. Tickner, *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security* (New York: Columbia University Press, 1992), cité dans A.M. Cheney, « The Gender and Human Security Debate », *IDS Bulletin* 40, n° 2 (2009) : 46.
- 14 M. Fox, « Girl Soldiers: Human Security and Gendered Insecurity », *Security Dialogue* 35, n° 4 (2004) : 465 à 479.
- 15 Christie, « Critical Voices and Human Security: To Endure, to Engage or to Critique?. »
- 16 Breslin et Christou, « Has the human security agenda come of age? », 1.

Défis militaires : la sécurité humaine de la stratégie à l'application

Rachel Grimes

Les mots que nous utilisons pour étiqueter des concepts, sans le vouloir, figent souvent leur signification de manière inattendue¹. Les deux mots, « sécurité » et « humaine », sont compris séparément, mais utilisés ensemble, ils forment une expression très décriée². Comme le note Denov dans le présent volume, parvenir à comprendre ce que signifie l'expression « sécurité humaine » n'est qu'un défi parmi d'autres pour les armées qui cherchent à élargir la notion traditionnelle de sécurité de l'État et du territoire à une notion qui inclut la sécurité du point de vue de l'individu.

Sur le plan stratégique, les universitaires encouragés par la fin de la guerre froide ont présenté la sécurité humaine comme un objectif alternatif de la guerre où « le but premier de l'intervention est de protéger les civils plutôt que de vaincre un adversaire³. » Ce cas soutient plutôt que l'État demeure le principal interlocuteur pour assurer la sécurité, que ce soit sur le plan national ou international, et que les forces armées pourraient améliorer leur efficacité opérationnelle en adoptant les principes de la sécurité humaine dans le cadre de l'action militaire. Il peut toutefois être difficile d'appliquer la sécurité humaine au sein d'une organisation militaire.

Ce cas soulèvera la nature non genrée de la sécurité humaine et, en utilisant le système de planification des Forces armées canadiennes (FAC) comme véhicule, introduira le concept de troisième génération de « Femmes, paix et sécurité humaine » (voir chapitre 8, aux fins de discussion).

Les nombreux visages de la sécurité humaine

Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 1994⁴, qui est considéré par certains comme le catalyseur du débat sur la sécurité humaine, fait presque abstraction de la guerre et des conflits. Les sept catégories de sécurité humaine du rapport ont plutôt une perspective plus axée sur le développement, citant la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale et politique, en plus de la sécurité communautaire et personnelle. Cela a déclenché un discours persistant entre la hiérarchie de la « liberté de vivre à l'abri du besoin » et celle de la « liberté de vivre à l'abri de la peur »⁵. L'approche de la sécurité humaine a involontairement donné l'impression de

constituer un dilemme entre les deux principes, avec le Canada qui se concentre sur la sécurité physique de l'individu et le Japon qui préconise une approche axée sur le développement.

Le projet de rapport sur la sécurité humaine publié par l'université Simon Fraser définit la sécurité humaine comme « la combinaison des menaces associées à la guerre, au génocide et au déplacement des populations », s'alignant ainsi sans surprise sur l'approche de « liberté de vivre à l'abri de la peur » vantée par le Canada⁶. La sécurité humaine est également confondue et utilisée de manière interchangeable avec le principe de la « responsabilité de protéger », un moyen juridique d'intervenir dans un autre État lorsque celui-ci n'a pas réussi à protéger ses propres citoyens, généralement contre le nettoyage ethnique ou le génocide⁷. L'ancien secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a souligné que « la responsabilité de protéger diffère de sa cousine conceptuelle, la sécurité humaine, cette dernière étant plus large et stipulant que les politiques doivent tenir compte de la sécurité des personnes⁸. » La tendance à décrire les missions humanitaires comme des « interventions de sécurité humaine⁹ » ou à utiliser le terme de manière interchangeable avec les « missions de maintien de la paix », est moins fréquente, mais toujours répandue¹⁰. Pour ajouter à cette confusion, la sécurité humaine a été associée à une extension des droits de la personne. Selon Brune et Toupe, l'une des motivations du programme de la sécurité humaine « était de transformer les droits de la personne et les préoccupations humanitaires en politique de haut niveau, dans l'espoir qu'ils soient traités plus sérieusement¹¹. » Cela a suscité des critiques de la part de certains, qui y ont vu des « propos démagogiques¹² », et d'autres, qui y ont vu une atteinte aux droits de la personne¹³.

L'absence de définition organisationnelle au sein de l'ONU signifie que le terme peut être lié à presque toutes les menaces « de l'abus de substances au génocide¹⁴. » Au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le terme est davantage employé comme un chapeau que comme une approche¹⁵. L'adoption de ce terme par l'OTAN, ainsi que par les forces armées britanniques, a jeté une grenade fumigène dans le débat sur la sécurité humaine. Tous deux emploient le terme de sécurité humaine pour couvrir des sujets fortement liés aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU). Par inadvertance, une guerre de la hiérarchie des sujets en a résulté. L'OTAN considère que le programme « Femmes, paix et sécurité » (FPS) ne relève pas de son unité de sécurité humaine¹⁶, tandis que le ministère britannique de la Défense considère que le programme FPS

est le fondement de la mise en œuvre des thèmes relatifs aux enfants et aux conflits armés, à la traite des personnes et à la protection des civils¹⁷. Dans les deux cas, le terme de sécurité humaine est employé comme une expression passe-partout plutôt que comme une approche globale, qui cherche potentiellement à rassembler des sujets qui ne sont pas largement acceptés comme des questions purement militaires. Pour le Royaume-Uni, le terme de sécurité humaine a également été jugé utile dans une organisation majoritairement masculine, afin de contourner la nature toxique des termes « genre » et « FPS » dans les organisations majoritairement masculines¹⁸. Dans le communiqué de Bruxelles 2021, le chapeau est reconnu :

L'OTAN reconnaît depuis longtemps l'importance de la sécurité humaine, qui est axée sur les risques et les menaces pesant sur les populations dans les zones de conflit ou de crise et sur les moyens de les atténuer et d'y répondre¹⁹.

Le même paragraphe explique que « l'adoption d'une approche de la sécurité humaine est le reflet des valeurs [de l'OTAN] et nous rend plus efficaces sur le plan opérationnel²⁰. »

Les politiques de l'OTAN en matière de FPS et de protection des civils établissent un lien entre le discours et l'engagement entre les communautés oubliées et le personnel de l'OTAN afin de mieux comprendre le contexte humain. Cette compréhension mène à une planification plus sophistiquée qui pourrait améliorer l'efficacité opérationnelle. Ainsi, nous constatons que la sécurité humaine est une approche à adopter pour des raisons à la fois éthiques et fonctionnelles et qu'elle renvoie simultanément à un ensemble de politiques qui n'ont pas leur place naturelle dans les processus de planification de l'OTAN et de la plupart des autres armées. La sécurité humaine est donc considérée par certains comme une « prolifération de concepts sans valeur ajoutée analytique²¹ » et ne sert qu'à « attirer une plus grande part des ressources publiques²². »

Questions de genre

Outre les diverses manifestations de la sécurité humaine, des facteurs « invisibles » contribuent également à sa censure. La dynamique de genre au sein des ministères, en particulier dans les armées, génère une résistance à l'inclusion de ce qui est considéré par certains comme un pouvoir « doux » qui sape l'efficacité de la conduite de la guerre²³. Il en résulte une réticence à reconnaître ou à approuver une contribution militaire à la sécurité humaine. En général, les ministères des Affaires étrangères et les ministères de la Défense ont une vision différente du

monde et, comme on peut s'y attendre, des méthodes différentes pour lutter contre l'insécurité. Bien que la question de savoir pourquoi les ministères ont des attitudes différentes face à l'insécurité dépasse le cadre de cette section thématique, le rôle de la dynamique de genre au sein des deux ministères est probablement un facteur important²⁴. Des recherches menées dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité ont noté que certains sujets non traditionnels liés à la sécurité tendent à être déterminés par la personnalité plutôt qu'institutionnalisés²⁵ et que les organisations dominées par les hommes sont « des organisations profondément sceptiques et résistantes au changement²⁶. »

Le pouvoir invisible de la politique de genre est également apparent lorsque l'on considère la nomenclature de la sécurité humaine²⁷. Pour le dire franchement, la sécurité humaine ne tient pas compte du genre. Cette terminologie ne tient pas compte de la différence entre le genre, l'âge, l'ethnie ou l'orientation sexuelle d'une personne et le type d'insécurité auquel elle est confrontée²⁸. Comme le dit J. Ann Tickner :

Nous ne pouvons pas aborder la sécurité humaine de manière significative sans discuter d'abord des différentes façons dont les femmes et les hommes vivent la vie. Une condition préalable à la sécurité humaine est que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes²⁹.

Le problème de la sécurité humaine

La sécurité humaine est considérée comme une « bonne idée³⁰ » et quelque chose qui doit être « fait³¹. » Le Canada a souscrit à plusieurs politiques relatives à la sécurité humaine au sein du Conseil de l'Atlantique Nord et fait preuve d'un leadership solide dans tous les domaines de la sécurité humaine au sein des Nations Unies et de la communauté internationale. Malheureusement, il n'y a toujours pas de consensus sur la signification de la sécurité humaine ou sur la manière de la « faire. » Une friction est également perçue avec le programme de FPS : la question « pourquoi le programme FPS ne fait-il pas partie de la sécurité humaine de l'OTAN et quel programme est le plus important? » est une question fréquemment posée par les officiers novices dans ce domaine³².

En l'absence d'une définition formelle, malgré une série d'interprétations qui ne tiennent manifestement pas compte de la dimension de genre, un penchant à utiliser le terme de manière interchangeable avec d'autres domaines politiques, une tendance à la confusion entre la main gauche et la main droite du gouvernement et un personnel militaire de la Défense potentiellement réticent sur le

plan psychologique, on ne peut envisager qu'une application militaire ponctuelle et peu enthousiaste de la sécurité humaine.

Notes

- 1 B. R. Babu, « From National Security to Human Security: A Paradigm Shift in the Making », *World Affairs: The Journal of International Issues* 20, n° 1 (2016) : 31.
- 2 S. Tadjbakhsh et A.M. Chenoy. *Human Security Concepts and Implications* (Oxford : Routledge, 2007), 10.
- 3 C. Chinkin et M. Kaldor, *International Law and New Wars* (Cambridge University Press, 2017) 491.
- 4 Chinkin et Kaldor situent la sécurité humaine à différents moments de l'histoire récente et datent la naissance du concept de sécurité humaine en 1922, lorsque Jane Addams écrivait que « deux des plus anciens instincts de l'homme... le premier pourrait être appelé sécurité contre les attaques, le second sécurité contre la famine » : *International Law and New Wars*, 481. Voir également Denov, ce volume.
- 5 Tadjbakhsh et Chenoy, *Human Security Concepts and Implications*, 28 à 29.
- 6 Projet de rapport sur la sécurité humaine, *The Shrinking Costs of War* (Vancouver : Université Simon Fraser, 2009).
- 7 D. Hubert, « An Idea That Works in Practice. » *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004) : 251. <http://www.jstor.org/stable/26298634>.
- 8 B.K. Moon, *Responsible Sovereignty: International Cooperation for a Changed World* SG/SM/11701 (New York : Publications de l'ONU, 2008).
- 9 I. MacVicar, « Canadian Defence Policy and the Human Security Agenda: Strange Bedfellows », (Toronto : Collège des Forces canadiennes, 2001 : 101.
- 10 J. Curtis, « Human Security and the Canadian Armed Forces », *International Journal* 60, n° 1 (2004) : 277.
- 11 J. Bruneet et S.J. Toope, « Canada and the Use of Force: Reclaiming Human Security », *International Journal* 59, n° 2 (2004) : 251.
- 12 B. Buzan, « Human Security in International Perspective », document pour la 14^e Table ronde Asie-Pacifique sur le renforcement de la confiance et la réduction des conflits, 2001, 370.
- 13 R.E. Howard-Hassmann, « Human Security: Undermining Human Rights? » *Human Rights Quarterly* 34, n° 1 (2012) : 88.
- 14 R. Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? » *International Security* 26, n° 2 (2001) : 87 à 102.
- 15 Voir Royaume-Uni, ministère de la Défense, *Human Security in Defence (Joint Service Publication 985)*, vol. 1 : *Incorporating Human Security in the way we Operate* (Londres; ministère de la Défense, 2021); Center for Civilians in Conflict, « NATO's New Human Security Umbrella: An Opportunity for Better Civilian Protection? », consulté le 10 mars 2022. <https://civiliansinconflict.org/blog/nato-human-security-umbrella/>.
- 16 OTAN, « Human Security Unit », https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_181779.htm.
- 17 Royaume-Uni, ministère de la Défense, *Human Security in Defence*.

- 18 A. Jacobs et K. Krulisova, *Gender Mainstreaming in Peacebuilding* (Londres : Centre for Women, Peace, and Security, London School of Economics, 2022). <https://www.lse.ac.uk/women-peace-security/assets/documents/2021/Gender-Mainstreaming-in-Peacebuilding-Policy-Brief-04.pdf>.
- 19 OTAN, « Resilience and civil preparedness - Article 3 » (dernière mise à jour le 21 juin 2022), paragraphe 60, https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_132722.htm#:~:text=Highlights%20The%20principle%20of%20resilience%20is%20firmly,of%20NATO%20as%20a%20whole.%20More%20items...%20.
- 20 OTAN, « Resilience and civil preparedness - Article 3 », paragraphe 60.
- 21 Buzan, « Human Security in International Perspective », 370.
- 22 S.N. Macfarlane, « A Useful Concept that Risks Losing Its Political Salience », cité dans P. Burgess et T. Owen (eds), « What is Human Security? » *Security Dialogue*, 35 (2004) : 368-369.
- 23 C. Isaksson, « Integrating Gender Perspectives at NATO: Two Steps Forward, One Step Back », dans *Women and Gender Perspectives in the Military*, édité par R. Egnell et E. Alam (Washington, DC : Georgetown University Press, 2019), 236.
- 24 V. Lowndes, « How Are Political Institutions Gendered?. » *Political Studies* 68, n° 3 (août 2020) : 543 à 564. <https://doi.org/10.1177/0032321719867667>.
- 25 K. Wright, OTAN, *Gender and the Military* (Londres : Routledge, 2019).
- 26 Egnell et Alam, *Women and Gender Perspectives in the Military*, 12.
- 27 G. Hoogensen Gjorv et K. Stuvøy, « Gendering Human Security: How Gender Theory Is Reflected and Challenged in Civil-Military Cooperation », *Oxford Research Encyclopedia of International Studies* (11 janvier 2018; consulté le 8 juillet 2022) <https://oxfordre.com/internationalstudies/view/10.1093/acrefore/9780190846626.001.0001/acrefore-9780190846626-e-444>.
- 28 K.P. Parmar et coll. « Need for a gender-sensitive human security framework: results of a quantitative study of human security and sexual violence in Djohong District. » *Conflict and Health* 8, n° 6 (2014) : 1 à 12. <http://www.conflictandhealth.com/content/8/1/6>.
- 29 J.A. Tickner, « Re-visioning Security », dans *International Relations Theory Today*, édité par K. Booth et S. Smith, 175 à 197 (Cambridge : Polity Press, 1995).
- 30 C. Thomas, *Global Governance, Development and Human Security: The Challenge of Poverty and Inequality* (Londres : Pluto Press, 2000).
- 31 K. Sengupta, « UK first country to put 'human security' at core of defence policy. The MoD programme will focus on countering sexual abuse, use of child soldiers, and human trafficking », *The Independent* (4 avril 2019) <https://www.independent.co.uk/news/uk/politics/human-security-defence-policy-uk-army-military-mod-a8855556.html>.
- 32 N.F. Hudson, « Gender, Human Security and the United Nations: Security Language as a Political Framework for Women », Dayton, Ohio : Publications de la faculté de sciences politiques. Document 53, Université de Dayton, 2010. http://ecommons.udayton.edu/pol_fac_pub/53.



Partie 3:5 : Sauveteurs lors de l'opération LENTUS, Canada.

Des sauveteurs et d'autres membres du NCSM MARGARET BROOKE enlèvent des débris du rivage dans la communauté de La Poile, à Terre-Neuve-et-Labrador, lors de l'opération LENTUS 22-04, le 29 septembre 2022.

Source : Cpl Kuzma, technicien en imagerie des Forces armées canadiennes, Caméra de combat des Forces armées canadiennes © MDN-MDN Canada.

Conclusion : Poursuivre la conversation sur la sécurité humaine

Melissa Hollobon, Shannon Lewis-Simpson, et Alan Okros

Ce volume fait le point sur les approches internationales de la sécurité humaine pour relancer une conversation sur la *façon* et, surtout, la *raison* pour laquelle une approche de la sécurité humaine pourrait être intégrée à la défense et à la sécurité du Canada. L'OTAN a signalé que la sécurité humaine a pris une plus grande importance pour l'Alliance en promulguant l'Approche et les Principes directeurs en matière de sécurité humaine de 2022, fondés sur la conceptualisation de l'ONU de *dimensions* multiples de la sécurité humaine, dans une portée plus restreinte des cinq sujets transversaux¹. Le Canada est reconnu comme un champion passé et actuel d'un bon nombre de ces sujets transversaux (enfants et conflits armés/violence sexuelle liée aux conflits/protection des civils). Il convient également de noter que le ministère de la Défense du Royaume-Uni cherche à intégrer la sécurité humaine dans toutes les fonctions de défense, en particulier le renseignement. Le ministère de la Défense du Royaume-Uni met l'accent sur les occasions de prévention et de perturbation des déstabilisateurs d'insécurité dans son approche et ses réponses en matière de sécurité humaine, afin « d'agir comme une “force au service du bien”, de réduire au minimum les dommages causés aux civils et de maintenir la légitimité² » [traduction]. Ces mesures témoignent d'une prise de conscience aiguë de la raison pour laquelle la sécurité humaine est, en effet, une approche appropriée en matière de défense et de sécurité face aux défis les plus urgents de l'environnement de sécurité contemporain dans lequel le Canada joue un rôle.

Alors que l'OTAN et d'autres alliés élargissent leur champ d'action pour inclure à la fois les dimensions de protection et de prévention dans un environnement opérationnel, à la suite des leçons apprises en Afghanistan et en réponse aux conflits et crises actuels en Europe et dans le monde, les FAC devraient revoir leur compréhension d'une approche de la sécurité humaine. En tant que partenaire clé de l'OTAN, les FAC peuvent être guidées par ces travaux pour améliorer leur efficacité opérationnelle grâce à une appréciation supplémentaire de la sécurité humaine dans le cadre des opérations nationales de routine et de contingence, en tant que particularité des tâches et des expériences canadiennes. Les collaborateurs à ce volume conviennent que le Canada est bien placé pour intégrer un cadre plus officiel de la sécurité humaine dans sa politique de défense et accroître les contributions significatives

dans ce domaine, en s'appuyant sur les initiatives existantes pour faire progresser la sécurité afin d'inclure une approche centrée sur les personnes, spécifique au contexte, complète et axée sur la prévention. Il importe que les dirigeants soient conscients des défis et des possibilités d'une approche de la sécurité humaine pour anticiper quand et où les décisions politiques seront prises par les alliés. Ce volume a suggéré des domaines dans lesquels le CAF pourrait anticiper et proposer des travaux supplémentaires pour mieux informer les décisions d'adaptation et d'action.

Résumé du volume, parties I à III

Les analyses contenues dans ce volume ont permis aux lecteurs de se faire une idée de ce qu'est la sécurité humaine, de la position actuelle des FAC à l'égard des développements en cours dans le domaine de la sécurité humaine et de la façon dont une approche de la sécurité humaine peut être utilisée pour anticiper et répondre aux menaces émergentes et futures. Dans la partie un, Denov et Hutchinson fournissent des notes d'information complètes sur le concept théorique de la sécurité humaine et sur la façon dont ce concept a évolué et changé dans la pratique au cours du siècle dernier. Denov explique comment le Canada a assumé un rôle de chef de file en matière de sécurité humaine, en s'inspirant largement des expériences vécues au Kosovo et au Rwanda. Hutchinson s'appuie sur ses expériences professionnelles pour ancrer la conversation sur les travaux passés et la réflexion actuelle avec un résumé des développements en matière de sécurité humaine au sein de l'Alliance de l'OTAN.

La partie deux du volume examine les mécanismes et les cadres potentiels à travers lesquels la sécurité humaine pourrait être traitée, et certains défis théoriques et pratiques dans la mise en œuvre d'une telle approche. Denov discute de l'approche jumelée de *développement sécurité* à l'ONU. Grimes et Lambert, présentent des arguments sur les préoccupations doctrinales, stratégiques, opérationnelles et tactiques qui défient la formalisation d'un cadre de la sécurité humaine. Ils offrent des perspectives qui renforcent le développement des moyens, des voies et des fins de la sécurité humaine pour les FAC.

Comme il est expliqué dans ce volume, les FAC ont continué à s'engager dans le travail lié à la sécurité humaine à bien des égards conformément aux politiques existantes du gouvernement du Canada depuis les années 1990. Le Canada a appuyé ou assuré le leadership d'importantes initiatives en matière de sécurité humaine, notamment la responsabilité de protéger (R2P), la Cour pénale internationale, le traité d'interdiction des mines antipersonnel³, les Principes de Vancouver,

les enfants et les conflits armés et le programme Femmes, paix et sécurité (FPS). Les alliés et les partenaires ont des attentes quant aux contributions traditionnelles et naturelles du Canada en matière de sécurité humaine. Répondre à ces attentes nécessite des analyses pour comprendre les perceptions du Canada à l'échelle internationale afin de mieux évaluer les lacunes et les possibilités. Lambert, Hutchinson et Grimes traitent d'un examen des lacunes dans la mise en œuvre de la sécurité humaine au moyen d'une approche globale pangouvernementale canadienne. Ces auteurs formulent des suggestions pratiques en vue de l'adoption d'une approche plus holistique de la sécurité centrée sur les personnes. Leurs analyses offrent des pistes pour reconsidérer les études de cas et les sections thématiques de la partie trois de ce volume.

La troisième et dernière section du livre présente des études de cas sur la sécurité humaine dans les activités militaires aux niveaux opérationnel et tactique, et offre une réflexion sur certaines questions persistantes quant à l'aspect pratique de son application au sein de l'armée canadienne. Greaves, Kikkert, et Lackenbauer ont fourni des exemples tangibles des avantages d'une approche de la sécurité humaine dans les opérations nationales et de la façon dont l'approche pourrait être davantage officialisée dans les opérations de routine et d'urgence. Ces études de cas ont soulevé d'autres questions et façons d'aborder la sécurité humaine qui méritent d'être prises en compte afin d'approfondir la compréhension des questions suivantes :

- Comment la sécurité humaine peut-elle être utilisée en tant que cadre organisationnel?
- Quelles sont les répercussions d'un champ d'application élargi ou rétréci pour la sécurité humaine?
- Comment une perspective sexospécifique peut-elle être appliquée à la sécurité humaine? Quel est le point commun du programme FPS avec d'autres initiatives de sécurité?
- Qui est concernée par la sécurité? Qui décide? Qui a le pouvoir de décision?
- Comment la sécurité humaine pourrait-elle contribuer à des collectivités plus résilientes à long terme par opposition à la mesure des gains à court terme?
- Comment pourrait-on définir la sécurité humaine?
- Comment la sécurité humaine pourrait-elle être utilisée comme outil pour approfondir la collaboration avec les autres et la compréhension des autres?

- Comment les considérations sur la sécurité humaine nous éclairent-elles sur ce que les Canadiens peuvent attendre de leurs forces armées au pays?
- Quelle importance le Canada pourrait-il accorder à une réflexion renouvelée sur la sécurité humaine?

Cette conclusion aborde certaines de ces questions en examinant les façons dont la sécurité humaine pourrait être abordée dans le but de faire stimuler une conversation canadienne sur les motifs sous-jacents à la sécurité humaine et l'application de celle-ci.

La sécurité humaine comme cadre organisationnel : l'approche globale

Comme le font remarquer Hutchinson, Lambert, et Grimes dans ce volume, la sécurité humaine peut être considérée comme un cadre pour organiser et intégrer plusieurs objectifs et différentes tâches militaires dans un objectif de sécurité commun. L'OTAN a sélectionné cinq domaines d'intérêt « dans lesquels l'Alliance peut agir le plus efficacement : la protection des civils; la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits; la lutte contre la traite des êtres humains; les enfants et les conflits armés, et la protection des biens culturels⁴. » Le ministère de la Défense du Royaume-Uni s'est concentré sur sept domaines jugés importants puisque ceux-ci « pourraient avoir une incidence sur une opération de plusieurs façons », cartographiant « un ou plusieurs des facteurs de la sécurité humaine » qui « exacerbent, perpétuent ou enracinent le conflit/l'instabilité » : la protection des civils; les femmes, la paix et la sécurité; les enfants et les conflits armés; l'esclavage moderne et la traite des êtres humains; prévenir et combattre l'extrémisme violent; le développement de l'intégrité, et la protection des biens culturels⁵ [traduction]. Dans la nouvelle doctrine de sécurité humaine du ministère de la Défense du Royaume-Uni, il y a une prise de conscience claire de l'interconnectivité des sujets transversaux des éléments de la sécurité humaine. Il n'est tout simplement pas possible de tenir compte de l'un des éléments de façon isolée puisque les moteurs de l'insécurité dans un élément et les mesures prises pour atténuer les risques ont une incidence les uns sur les autres et peuvent avoir une incidence supplémentaire sur le développement, la gouvernance et les actions de la société civile. L'interconnectivité est essentielle, tout comme la collaboration et la participation de tous les secteurs de la société, y compris l'État. L'approche britannique de la sécurité humaine est étroitement liée aux priorités du gouvernement britannique. Une

différence clé est que le Royaume-Uni aborde les FPS comme un sujet transversal au sein de la sécurité humaine, tandis que l'OTAN considérerait l'agenda FPS comme un agenda complémentaire, mais non subordonné à l'agenda de la sécurité humaine. Cette différence sera examinée plus loin.

Pour développer davantage l'approche, la sécurité humaine pourrait être conceptualisée comme incluant la sécurité de l'État. Jusqu'à présent, la plupart des réflexions sur la sécurité ont porté soit sur une sécurité fondée sur l'État, soit sur une sécurité centrée sur les personnes, mais pas sur les deux à la fois. C'est une responsabilité fondamentale des États d'assurer la sécurité de leurs citoyens; la communauté internationale intercède lorsque les États ne peuvent ou ne veulent pas le faire, illustrant l'interconnexion en matière de sécurité reconnue entre un État et son peuple. L'intégration de la sécurité de l'État et de la sécurité humaine dans un cadre général peut également permettre de surmonter le binôme militaire de la guerre contre la non-guerre (opérations de stabilité ou de paix). Comme indiqué dans la résolution sur la sécurité humaine de l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2012 :

Le rôle de la communauté internationale est complémentaire et consiste à fournir aux gouvernements, à leur demande, l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités d'action face aux menaces existantes ou émergentes. Pour assurer la sécurité humaine, il faut que les gouvernements, les organisations internationales et régionales et la société civile renforcent leur collaboration et leurs partenariats⁶.

S'il existait un consensus sur le fait que la sécurité de l'État fait partie intégrante de la sécurité humaine, il serait possible d'établir une description solide de ce qui correspond et de ce qui ne correspond pas au mandat de la sécurité humaine afin d'articuler clairement les raisons et les principes d'inclusion et d'exclusion de divers éléments. De telles analyses fonctionnelles peuvent mener à l'examen des aspects de la sécurité dont l'État devrait être le premier (voire le seul) responsable (intégrité des frontières); celles où les organisations de la société civile devraient être les principales responsables (respect potentiel des droits de la personne ou soutien des institutions sociales) et où les responsabilités peuvent être partagées (assurer la cohésion sociale, soutenir les institutions démocratiques, et susciter une volonté nationale). Cette approche globale pourrait mieux éclairer la portée du rôle militaire et des tâches implicites, ce qui est particulièrement important lorsque l'on considère les risques et les défis émergents pour l'environnement de la sécurité.

Les problèmes complexes auxquels l'humanité est confrontée à l'Anthropocène – l'ère où les humains et les actions humaines sont devenus les principaux moteurs de changements planétaires rapides, modifiant notre biosphère⁷ – ne peuvent être résolus par une vision traditionnelle et étroite de la sécurité accordant la priorité à l'État-nation ni par une approche cloisonnée des problèmes individuels. La sécurité humaine en tant qu'approche centrée sur les personnes ne se limite pas à la sécurité de la personne, mais fait référence à la sécurité des personnes au sein de la collectivité, du collectif, avec des actions contextualisées et interconnectées. Comme indiqué tout au long de ce volume, la portée de la sécurité humaine et ce qu'elle inclut sont des points d'une certaine importance pour la mise en œuvre. Une portée étroite avec des tâches bien définies et un état final souhaité est plus facile à mettre en œuvre et à mesurer pour les militaires. Les thèmes/sujets transversaux sont ceux utilisés pour coordonner et concentrer les efforts. Avec cette combinaison de perspectives permettant la coordination, la concentration et l'efficacité, il est possible que davantage soit accompli avec moins de ressources à moyen et à long terme.

Pourtant, une nouvelle expansion du concept de la sécurité humaine est demandée dans le rapport de 2022 du PNUD, *Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène : une plus grande solidarité s'impose*⁸. Les auteurs du rapport appellent à une nouvelle génération de sécurité humaine pour relever les défis dans le contexte de l'Anthropocène. Le rapport de 2022 énonce les menaces émergentes à la sécurité humaine liées à la technologie, au changement climatique, à la santé et aux inégalités, et les inégalités qui en résultent et qui peuvent survenir lorsque le développement a une incidence sur les « processus planétaires⁹. » Le rapport appelle à une solidarité mondiale accrue pour relever les défis causés par les inégalités et l'insécurité, et à un renversement des efforts fragmentés du passé vers un avenir plus collaboratif, durable et sûr. Comme l'indique clairement le rapport, « le problème de l'humanité n'est pas le manque d'ingéniosité, mais une incapacité à voir notre sécurité dans la sécurité des autres¹⁰ » [traduction]. L'idée de voir sa propre sécurité dans la sécurité des autres est une considération importante, notée en 1995 par Jorge Nef. Considérant la sécurité en termes de théorie des systèmes mondiaux, Nef suggère ceci :

[Traduction]

...dans un système de plus en plus interconnecté, il n'y a ni invulnérabilité ni irréversibilité développementale; au contraire, la faiblesse de la périphérie augmente l'exposition du centre, rendant toute la configuration, y compris le centre, plus instable¹¹.

Dans le passé, la géographie du Canada l'a apparemment immunisé contre les problèmes mondiaux de sécurité humaine. Le Canada n'a pas des millions, mais plutôt des milliers de réfugiés qui entrent au pays, comparativement à la Turquie, la Roumanie, l'Italie ou même la Pologne. Il n'y a pas de montagnes de gilets de sauvetage sur les plages de l'Île du Prince Édouard comme sur les plages grecques de Lesbos. Les Canadiens voient régulièrement des preuves d'insécurité ailleurs sur leurs écrans¹².

Cependant, la sécurité humaine est un élément essentiel pour comprendre les menaces multidimensionnelles qui pèsent sur les individus et les menaces à la sécurité nationale ici, au Canada, comme l'a noté Denov¹³ et comme le décrit le *Rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* :

Dans de nombreuses visions du monde autochtones présentées dans le cadre du processus de recherche de la vérité, le droit à la sécurité comprend à la fois un droit physique et un droit social. Les conventions et pactes internationaux considèrent également le concept de « sécurité » comme étant à la fois physique et social. Ce sens large de la sécurité humaine s'inspire d'une approche qui place le bien-être au centre de ses préoccupations et qui reconnaît les interactions économiques et sociales complexes (recoupements) qui contribuent à façonner la sécurité, ou l'absence de sécurité, dans la vie d'une personne. La sécurité humaine ne se limite pas à l'intention de l'État, mais prend en compte d'autres facteurs ou des menaces « non traditionnelles » telles que la pauvreté, la maladie et l'origine de problèmes tels que la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et des personnes 2SLGBTQIA¹⁴.

Le rétablissement de la sécurité pour les femmes et les filles autochtones et leurs communautés « exige des solutions collectives, menées par les autochtones¹⁵. » Il faut s'attaquer aux causes profondes de la violence systémique et de l'inégalité qui ont été perpétuées par des institutions telles que les armées¹⁶.

Pourtant, la crise climatique et les phénomènes climatiques au Canada contribuent de plus en plus à l'insécurité, en particulier dans les régions géographiquement isolées, comme le font remarquer Greaves, Lackenbauer, et Grimes. En tant que membres de l'économie mondiale, lorsque les chaînes d'approvisionnement mondiales sont perturbées, nous sommes touchés, les plus vulnérables d'entre nous encore plus à l'épicerie et aux pompes à essence. La vulnérabilité mutuelle appelle une prise de conscience mutuelle des insécurités spécifiques. Les auteurs du rapport *Sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène* privilégient

l'expression « cadre de la sécurité humaine » pour réaffirmer les principes de mise en œuvre de la sécurité humaine : « centrés sur les personnes, globaux, propres au contexte, axés sur la prévention et axés sur la promotion de la protection et de l'autonomisation¹⁷. » Cette notion de cadre favorise la mise en place de la sécurité par des lignes d'effort concurrentes et complémentaires. C'est ainsi que Hutchinson visualise la relation entre la sécurité humaine et le programme FPS : tout le monde doit être inclus dans cette approche pour que les humains soient en sécurité.

Un environnement sûr et sécuritaire est nécessaire pour établir les conditions propices pour vivre à l'abri du besoin, vivre à l'abri de la peur et vivre dans la dignité, mais il est important de reconnaître que la nature même des opérations militaires crée de l'instabilité et un potentiel de préjudice supplémentaire pendant un certain temps, tout en procurant de la stabilité et de la sécurité à d'autres. Bref, la sécurité et les solutions pour atténuer l'insécurité sont propres au contexte et vécues différemment par diverses collectivités. Par conséquent, il est nécessaire d'appliquer une perspective intersectionnelle à l'insécurité pour déterminer quels risques et menaces systémiques existent et peuvent toucher de manière disproportionnée et négative des groupes de personnes différemment. Le programme FPS, la Convention relative aux droits de l'enfant¹⁸ et le programme Jeunesse, paix et sécurité¹⁹ doivent être pris en compte dans tout cadre de la sécurité humaine. Bien qu'une attention particulière soit accordée à la prévention de l'insécurité et à la protection des femmes et des enfants dans ces programmes, il est essentiel de reconnaître l'action des personnes et des collectivités au sein de ces groupes pour comprendre la position de tous et ne pas supposer la vulnérabilité ou la victimisation d'un groupe particulier.

Programme Femmes, paix et sécurité et sécurité humaine : comment peuvent-ils s'accorder?

Une comparaison des approches de l'OTAN et du Royaume-Uni révèle des tensions quant à la manière de mettre en œuvre le programme FPS et le programme sur la sécurité humaine. Le ministère de la Défense du Royaume-Uni considère que le programme FPS devrait être intégré au programme sur la sécurité humaine. Les détracteurs de cette fusion soutiendraient qu'une moins grande attention pourrait être accordée à la nature intrinsèquement *genrée* des activités militaires. Les universitaires féministes ont contesté l'adoption du programme FPS dans une structure militaire déjà patriarcale qui tend à éliminer les origines féministes du programme et à diluer l'intention ultime de contester les structures de

pouvoir oppressives²⁰. Les universitaires féministes dénoncent depuis longtemps le fait que les droits de la personne sont androcentriques dans leur conception (tout comme les institutions militaires), tout comme le concept de la sécurité humaine, positionnant les hommes comme la norme neutre sur le plan du genre. Les questions de sécurité des *femmes*, telles que l'autonomie corporelle ou les droits reproductifs, par exemple, sont souvent considérées comme périphériques aux droits de la *personne*. Pourtant, ces questions sont au cœur de la réalisation de l'égalité des sexes et, en définitive, de la sécurité humaine²¹. C'est pourquoi Grimes appelle à une troisième génération de Femmes, paix et sécurité humaine, en veillant à ce que les deux programmes soient conceptualisés de manière centrale par ceux qui l'appliqueront.

Hutchinson nous met en garde contre la subordination du programme FPS dans un concept général de sécurité humaine, car cela peut reproduire les normes de pouvoir dominantes et inhiber la capacité d'intégrer stratégiquement le programme FPS dans tous les domaines de la sécurité à tous les niveaux. Au lieu de cela, le programme FPS devrait être considéré comme un cadre complémentaire au programme de la sécurité humaine pour « que les perspectives de genre soient intégrées dans tous les domaines de la sécurité et de la défense, et non seulement dans les thèmes transversaux propres à la sécurité humaine²² » [traduction]. Pour l'OTAN, le programme FPS peut fournir un cadre politique et donc une solution potentielle à la nature ambiguë de la sécurité humaine. Le programme FPS exige une responsabilisation, avec tous les mécanismes de mesure et de compte rendu requis de l'OTAN. Tous les sujets transversaux doivent être pris en compte dans le cadre du programme FPS afin d'être pleinement mis en œuvre. La poursuite des progrès du programme FPS ne fera que renforcer l'approche de l'OTAN en matière de sécurité humaine et les cinq thèmes transversaux particuliers. Toutefois, la séparation de la sécurité humaine et des FPS, comme l'a fait l'OTAN, peut nuire à l'appel du PNUD à une action pleinement interconnectée et collaborative.

Quelle que soit la manière dont ce programme est envisagé et mis en œuvre, il faut toujours garder à l'esprit les personnes qui sont exclues de l'application de la construction « humaine universelle » de la sécurité humaine en raison d'iniquités systémiques ou de préjugés personnels²³. Si elle n'est pas remise en question, une conception générale de la sécurité humaine a le potentiel de reproduire les normes sexospécifiques dominantes et les inégalités systémiques. Une critique féministe révèle que les applications des droits de la personne échouent sans approches intersectionnelles et le même défi se pose lors de la mise

en œuvre de la sécurité humaine en tant que cadre²⁴. Comme indiqué dans le rapport *Anthropocène*, une optique féministe intersectionnelle ne peut être séparée d'une compréhension de la sécurité humaine pour s'assurer que les besoins et les conditions de tous les groupes sont pris en compte. Une compréhension des causes profondes de l'inégalité dans chaque société à partir de facteurs tels que le patriarcat, le racisme et la disparité économique est nécessaire pour tenir compte des différents besoins et risques de tous les êtres humains, comme indiqué dans la contribution de Clare Hutchinson au présent volume. Fondamentalement, une perspective de la sécurité humaine nous oblige à passer de l'examen du fonctionnement des institutions étatiques à une compréhension plus particulière de qui vit quels types d'insécurité, quelles sont les répercussions différentielles et quels peuvent être les ensembles de solutions potentiels pour chaque situation. Ainsi, il est nécessaire de clarifier la question de savoir quelle sécurité est prise en compte, comment cette sécurité est définie et qui peut être lésé lors de l'acquisition d'une telle sécurité. En bref, qui a autorité en matière de sécurité humaine?

Sécurité humaine, organisme et néo-colonialisme : à qui appartient la sécurité?

La sécurité humaine est censée être centrée sur les personnes et propre au contexte²⁵. Ainsi, pour assurer une définition claire et complète de la sécurité humaine, il faut tenir compte des conséquences de qui la définit. Si la sécurité humaine se définit en collaboration avec l'État, la communauté internationale, les nations, les organismes et les OSC intervenants, il y a alors une meilleure chance de répondre aux besoins de la collectivité en situation de crise ou de conflit, ce qui réduit le risque d'inégalités plus profondes et profite aux personnes qui vivent de l'insécurité²⁶. Si le concept de sécurité humaine doit être fondé sur les droits, alors les droits de qui doit-on prendre en compte? S'il y a des intérêts, qui sert d'intermédiaire à ces intérêts, et comment une gestion efficace du bien commun peut-elle être assurée? Quelles sont les conséquences de l'importance relative plus ou moins grande accordée à la liberté de vivre à l'abri du besoin par rapport à la liberté de vivre à l'abri de la peur pour atteindre la liberté de vivre dans la dignité? Essentiellement, si les actions de l'organisme ne sont pas dictées par la collectivité d'êtres humains inquiets à travers les stratégies jumelles d'autonomisation et de protection, une relation de pouvoir néocoloniale pourrait être créée, modelée sur les structures coloniales et patriarcales passées qui ont contribué à l'insécurité en premier lieu²⁷.

En ce qui concerne les militaires, une compréhension de la sécurité humaine peut contribuer à un changement systémique interne aux FAC grâce à une analyse intersectionnelle des acteurs rencontrés lors d'une action militaire, et en tenant compte des effets de second ou de troisième ordre des dommages sur ces derniers divers acteurs résultant de leur présence ou de leurs actions. L'autocritique et la conscience de soi dans un cadre de sécurité humaine faciliteraient la compréhension de toute déstabilisation potentielle ou répercussion négative d'opérations ou d'activités militaires et, ce faisant, empêcheraient activement les facteurs qui causent l'iniquité et l'insécurité. Les initiatives de changement de culture interne au sein des FAC pourraient être considérées comme faisant partie de ce processus d'autocritique et de réflexion, tout comme les initiatives du MDN et des FAC visant à faire progresser le programme FPS, comme indiqué dans la contribution au Plan d'action national canadien pour les FPS, telles que l'Initiative Elsie. Cette analyse n'est pas une tâche uniquement pour les armées, mais une tâche partagée pour une approche pangouvernementale, comme le font remarquer Grimes, Lambert, et Hutchinson. Les FAC pourraient atténuer tout préjudice potentiel ou insécurité dans les approches militaires grâce à la réconciliation et à la compréhension, et en mettant la collectivité au centre. En substance, l'utilisation d'une approche de la sécurité humaine fondée sur la participation pourrait permettre de conserver une orientation centrée sur les personnes dans les opérations militaires, en faisant preuve de cohérence et de présence, en cherchant à ne pas nuire et en atténuant les dommages si le recours à la force est nécessaire pour créer un environnement sûr et sécuritaire.

En pratique et en théorie, l'un des objectifs d'une approche de la sécurité humaine est de confronter les systèmes de colonialisme et de patriarcat, et de parvenir à l'autonomisation féministe. Les armées peuvent apporter une contribution ici et, au minimum, travailler pour s'assurer que les actions n'exacerbent pas les inégalités. Il reste à voir dans quelle mesure les systèmes d'oppression peuvent être modifiés par une institution militaire considérée par beaucoup comme intrinsèquement coloniale et patriarcale dans ses origines et ses fondements. Pourtant, il est utile pour tous les militaires de comprendre leur position par rapport au monde dans lequel ils évoluent afin de contribuer à un changement substantiel à long terme.

Les gains à court terme comparativement au changement à long terme

Denov observe une autre critique de la sécurité humaine : l'absence d'une vision à plus long terme de la sécurité internationale. Lorsque les États et les organisations choisissent de mettre en évidence des défis particuliers en matière de sécurité pour permettre des « gains à court terme », il n'y a aucun fondement pour un changement substantiel vers un monde plus sûr²⁸.

Il s'agit d'une critique valable de l'organisation des sujets transversaux par l'OTAN. Plutôt que de s'aligner sur le cadre organisationnel plus large de la sécurité humaine des Nations Unies en tant qu'approche transformationnelle de la sécurité par le développement et l'autonomisation, l'OTAN a limité le concept pour l'adapter à des priorités opérationnelles militaires propres à des objectifs et à des contraintes dans des domaines transversaux précis. La réduction des considérations de la sécurité humaine à des actions opérationnelles précises limite la perspective de l'OTAN sur la sécurité humaine à une perspective militarisée, séparant les causes profondes des conflits des sujets transversaux et des activités militaires pour chacun. Une définition complète de la sécurité humaine pourrait être élaborée pour que les alliés l'utilisent comme méthode d'analyse et pour soutenir les activités au-delà des sujets transversaux, car s'occuper des sujets transversaux ne supprimera pas nécessairement les causes profondes du conflit. Cela met en évidence la difficulté d'inclure le concept de la sécurité humaine dans le mandat, la mission et l'identité organisationnelle de l'OTAN. Le rapport de 2022 du PNUD souligne la nécessité d'adopter une approche interconnectée et collaborative dans un cadre mondial de la sécurité humaine. Comme l'a expliqué le ministère de la Défense du Royaume-Uni : « En nous coordonnant avec d'autres acteurs, nous pouvons façonner le discours sur la sécurité des êtres humains à l'échelle mondiale et accroître les perspectives de paix et de stabilité à long terme²⁹ » [traduction].

Vers une définition concertée de la sécurité humaine

Les FAC sont généralement tenues de travailler à partir du langage politique général (souvent vague et ambitieux) utilisé à l'ONU pour justifier leurs interventions, vers une articulation plus précise des mandats et des analyses de mission, menant à des rôles militaires particuliers pour permettre la planification opérationnelle et les activités tactiques. Certaines des nuances et l'intention générale des récits politiques originaux peuvent être perdues dans ces processus à niveaux multiples.

Les objectifs de sécurité humaine sont ambitieux, avec des expressions moins concrètes de ce que les armées sont censée accomplir. L'utilisation d'un cadre de la sécurité humaine pourrait garantir que les personnes qui travaillent à chaque niveau (politique, stratégique, opérationnel et tactique) posent des questions précises et obtiennent les éclaircissements nécessaires pour s'assurer que l'intention (politique) est comprise; les paramètres (stratégiques) de la mission sont définis avec efficacité; les tâches militaires (opérationnelles) sont correctement articulées, et les plans (tactiques) et les mesures prises sont efficaces pour atteindre l'état final souhaité. Les contributions de Rachel Grimes et David Lambert déterminent les options et les considérations à chaque niveau. Une compréhension commune de la sécurité humaine peut également aider à la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale face à l'insécurité. Cela peut être utile lorsque la sécurité humaine est comprise comme une approche pour résoudre les *problèmes épineux* en reconnaissant que la façon dont un problème est formulé détermine l'ensemble de solutions³⁰.

Il faut envisager de mettre à jour la doctrine et les connaissances professionnelles des FAC pour officialiser le travail dans ce domaine et encourager l'adoption d'une approche concertée en matière de sécurité humaine. À l'heure actuelle, l'approche générale du Canada en matière de sécurité humaine est quelque peu *ponctuelle*, en ce sens que certains enjeux et sujets, comme les enfants et conflits armés et la protection des civils, reçoivent une plus grande attention, tandis que d'autres ne sont pas abordés de manière approfondie (protection des biens culturels, par exemple) ou ne sont abordés qu'au niveau tactique. Il pourrait être approprié d'envisager une meilleure façon d'intégrer davantage la sécurité humaine dans l'ensemble de la doctrine et des processus des FAC afin de mieux s'aligner sur l'approche de l'OTAN. Des efforts pourraient probablement être déployés pour aborder la sécurité humaine de façon synchronisée avec les principaux alliés et alliances, notamment sur le plan du renseignement et des domaines dans lesquels les armées vont chef de file, partenaire ou collaboratrice. Si les FAC et le MDN décident de passer à la mise en œuvre d'une approche de la sécurité humaine, la communication avec des partenaires de confiance concernant la sécurité humaine est conseillée, encourageant les collaborations et décourageant le cloisonnement. Une définition de travail pourrait être utile dans cette entreprise.

La *doctrine interarmées alliée de contre-insurrection (COIN)* de l'OTAN de 2011, à laquelle le Canada souscrit actuellement, fournit une définition générale de la sécurité humaine comme étant *l'absence de persécution, de besoin et de peur; un approvisionnement adéquat en*

*produits essentiels pour maintenir la vie; une sécurité environnementale plus grande et la protection des valeurs culturelles*³¹ [traduction]. Le problème est que la philosophie consistant à aborder ces aspects afin de gagner le soutien de la population locale pour la mission militaire est incompatible avec les principes de sécurité humaine d'autonomisation, d'action, de collaboration et de dignité. Dans l'Approche de la sécurité humaine de 2022, l'OTAN décrit désormais la sécurité humaine comme suit :

[une] approche multisectorielle de la sécurité qui cerne les problèmes communs et transversaux qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité des populations, et y remédie.

D'autres considérations sont énoncées dans les principes directeurs. La sécurité humaine se veut : centrée sur les personnes et globale; réactive en intégrant les perspectives de genre et en tenant compte des répercussions différentielles des conflits et des crises; axée sur la prévention et la protection; contextualisée par l'appréciation culturelle; guidée par le droit international; collaborative et respectueuse envers les autres organismes et acteurs humanitaires; respectueuse de la souveraineté, et favorable au pouvoir et à l'autonomisation. À la suite des exemples théoriques et pratiques fournis dans ce volume, une définition de travail pourrait être proposée pour la sécurité humaine dans un contexte canadien :

La sécurité humaine est centrée sur les personnes, renvoie au sentiment de sécurité d'une personne au sein d'une collectivité, à l'abri de tout danger, à l'abri du besoin et libre de vivre dans la dignité, sur le plan de la santé, de l'environnement et de l'expression, permettant le bien-être et l'estime de soi. La sécurité humaine est atteinte grâce à l'autonomisation et à l'action de tous les acteurs, attentifs à une perspective intersectionnelle, respectant les droits de la personne, prévenant les menaces, réduisant au minimum les risques, par la protection, la collaboration et la coopération. La sécurité humaine est sensible au genre, globale, interconnectée, situationnelle et permet la résilience communautaire et individuelle.

La section suivante utilise cette définition de travail proposée pour examiner plus en détail les questions issues de cette recherche et de cette analyse.

Façon dont les FAC pourraient aborder la sécurité humaine

Un problème clé pour toute armée est de répondre à la question fondamentale suivante : que sommes-nous censés faire ici? Cette question est généralement abordée en examinant le mandat et les

tâches, mais selon qui a défini le mandat, cela peut ne pas fournir une appréciation pratique de la manière dont la sécurité humaine peut être réalisée ou envisagée. Les questions sont mieux encadrées en utilisant la notion de Galtung de paix positive par opposition à paix négative, la paix négative définie comme une absence de violence et une paix positive créée par les relations, les systèmes sociaux et le rétablissement. Le rôle militaire crée une paix négative en empêchant des actes négatifs dans le cadre d'un mandat de protection³². Passer de l'établissement des conditions d'une paix négative à l'établissement des conditions d'une paix positive à long terme est une trajectoire qui associe les dimensions de protection et de prévention. Pourtant, la suspension de la violence ne crée pas les conditions d'une paix positive en soi; d'autres conditions sont nécessaires à la résilience et à la reprise. Les cadres de la sécurité humaine sont évalués comme englobant à la fois les domaines négatifs et positifs avec la tâche primordiale de créer les conditions pour une paix positive. En bref résumé, adopter la sécurité humaine pour établir des objectifs stratégiques amène les armées de tous les niveaux à se demander : comment cette décision établira-t-elle les conditions d'une paix et d'une sécurité à long terme? Cette approche peut être utile pour éviter les « ROTO 0 » répétées où les commandants et le personnel réagissent à l'évolution des conditions de sécurité en réorganisant le plan pour les six prochains mois et peuvent aider à développer des mesures appropriées de l'efficacité de la mission³³.

Une approche plus holistique et officialisée de la sécurité humaine permettrait une plus grande efficacité des opérations pour diverses raisons. La sécurité humaine peut être utilisée comme un « dispositif de traduction » pour une compréhension partagée, en travaillant avec une approche pangouvernementale ou au sein de l'ONU à tous les niveaux (stratégique/opérationnel/tactique), améliorant ainsi la collaboration et les connexions menant à des gains d'efficacité.

Une approche de la sécurité humaine peut être utilisée comme une lentille analytique permettant de comprendre pour aider à construire, entre autres, des collectivités résilientes au pays et à l'étranger, réduisant ainsi potentiellement les facteurs conduisant à l'insécurité et à la nécessité d'une action militaire supplémentaire. Les personnes doivent appliquer plusieurs perspectives (juridiques, éthiques, sexospécifiques, etc.) pour s'assurer que tous les aspects sont pris en compte et, de plus en plus, pour arriver à une évaluation ou une interprétation précise des contextes sociaux ou des *faits sociaux*. La doctrine de base de l'OTAN souligne l'importance de la compréhension des cultures par le biais du partage d'informations et de la collaboration professionnelle, ce qui est

pertinent pour le thème transversal du CPP, à savoir la sécurité humaine et la compréhension de l'environnement humain³⁴. L'application d'une perspective de genre a été intégrée dans les processus décisionnels et les opérations de l'ONU et de l'OTAN. De même, la perspective complémentaire de la sécurité humaine peut être appliquée pour évaluer les effets stratégiques en articulant les effets plus larges et à plus long terme à créer. Il est important de comprendre que les programmes de sécurité humaine et de FPS appellent à une évaluation des changements structurels à long terme nécessaires pour prévenir les cycles répétés de violence. Mettre en place les conditions de la paix et de la sécurité suppose généralement de remédier aux déséquilibres de pouvoir qui existent entre les sous-groupes (souvent ethniques) et de mettre en place les conditions nécessaires à l'égalité des sexes. Une perspective localisée et précise et une perspective analytique nuancée sont toutes deux nécessaires pour se concentrer à la fois sur les insécurités au niveau local *et* sur les problèmes systémiques en vue d'une sécurité à long terme pour tous.

Une grande partie du travail au Royaume-Uni porte sur l'ajout de la perspective analytique supplémentaire de la sécurité humaine, pour être en mesure de comprendre, de reconnaître et de réagir de façon appropriée. Cela peut également permettre aux FAC de savoir quel niveau d'expertise est requis par qui aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique et, si l'on suit l'approche du Royaume-Uni, de déterminer les spécialistes et les experts auxquels les personnes dans le théâtre peuvent s'adresser lorsqu'elles rencontrent un problème en matière de sécurité humaine. L'application d'une perspective de sécurité humaine pourrait soutenir activement l'élément *prévention* de la sécurité humaine, l'un des principes directeurs des approches de l'ONU et de l'OTAN. En outre, l'attention portée à la sécurité humaine peut aller au-delà de la simple cartographie du terrain humain et de l'appréciation du l'environnement opérationnel. Les FAC pourraient envisager une approche davantage fondée sur le renseignement et tenir compte des risques pour la sécurité humaine et des possibilités d'empêcher l'émergence de menaces, conformément à l'approche en matière de sécurité humaine de l'ONU et de l'OTAN, réduisant ainsi la nécessité d'une action militaire.

À l'interne, il y a des avantages à adopter une approche de la sécurité humaine alignée sur les priorités actuelles de changement et de reconstitution de la culture. Comme mentionné, une compréhension des principes de base de la sécurité humaine approfondit la compréhension de la position du *moi militaire* par rapport aux humains en danger. Cela conduit à de meilleurs résultats des FAC concernant le changement de

culture interne. L'importance de la culture pour l'humain en sécurité/inquiet a été notée dans le rapport du PNUD de 1994 qui énumère la *sécurité de la collectivité* comme l'un des sept principes de la sécurité humaine. Le PNUD a en outre reconnu que la culture pouvait également menacer la sécurité humaine, en tant que catalyseur de conflits ethniques et de violence, conduisant à un traitement inéquitable des peuples autochtones ou à la perpétuation de *pratiques oppressives* telles que la servitude pour dettes/l'esclavage et les mutilations génitales féminines.

Une compréhension de la signification et de l'importance de la culture dans laquelle on opère peut contribuer à éclairer le personnel militaire sur les inégalités systémiques mondiales dans le contexte plus large de la sécurité humaine. En posant des questions de base telles que *qui décide* et *ce qui doit être protégé ou sécurisé*, le personnel militaire peut remettre en question la nature même et le but de l'intervention militaire pour des résultats plus efficaces. Une compréhension approfondie de la façon dont la culture peut être considérée dans les conflits et les crises permet de tourner le miroir sur soi et de mieux comprendre comment la culture crée de l'insécurité pour les personnes au sein de la force.

Passer de la parole aux actes

Nos collaborateurs ont recensé des occasions qui, si elles sont exploitées, peuvent améliorer les résultats opérationnels et faire progresser la sécurité humaine au pays et à l'étranger. Elles sont offertes ici à titre d'information et pour aider les planificateurs et les décideurs à comprendre les demandes potentielles signalées par l'approche de l'OTAN et les besoins nationaux futurs si le Canada devait se concentrer sur la sécurité humaine dans le cadre de la doctrine nationale. Ces possibilités de recherche et d'étude plus approfondies fournissent un contexte pour poser des questions plus difficiles sur la théorie de l'approche canadienne de la sécurité humaine.

Anticiper. Comment les FAC pourraient-elles comprendre, anticiper et se préparer aux problèmes actuels/émergents/futurs qui ne sont pas actuellement pris en compte dans la nouvelle doctrine (de l'OTAN)? Comment les FAC comprennent-elles et, idéalement, traitent-elles les facteurs de causalité?

De la protection à la prévention. Comment le rôle militaire pourrait-il être élargi pour inclure à la fois la protection *et* la prévention, comme le préconisent les Principes de Vancouver et la Politique de 2021 de l'OTAN sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits? Comment ce mandat de prévention pourrait-il être étendu à d'autres thèmes de la sécurité humaine?

Comprendre les risques pour la sécurité humaine. Quelle éducation/sensibilisation est nécessaire pour que le personnel militaire comprenne et reconnaisse les risques émergents, élargissant le rôle militaire pour inclure à la fois la protection et la prévention? Quelles connaissances sont nécessaires pour passer de la perception des menaces à la reconnaissance des insécurités? Prévenir les insécurités futures est une tâche beaucoup plus ardue que d'atténuer celles qui sont visibles, et nécessite que les armées comprennent, au minimum, et idéalement, traitent les facteurs de causalité. Cela nécessite des changements doctrinaux et des changements dans l'instruction militaire professionnelle.

Accélérateurs d'insécurité. Le changement climatique et les pandémies contribuent à accroître les niveaux d'insécurité. Comment ces facteurs auront-ils une incidence supplémentaire sur les opérations militaires au Canada et mèneront-ils à des insécurités à l'échelle mondiale? Quels rôles émergent pour les armées? Comment les FAC pourraient-elles empêcher une plus grande instabilité?

Risques liés à l'espace et à la cybersécurité humaine. Grimes et Hutchinson attirent l'attention sur les risques pour les humains posés dans l'espace et le cyberspace et « la responsabilité des armées protéger les civils contre les dommages numériques³⁵ » [traduction]. Quel rôle les FAC remplissent-elles dans la réduction des dommages? Et comment pouvons-nous remplir ces rôles pour faire face aux menaces futures³⁶?

Autres menaces. Quelles sont les conséquences militaires et les tâches potentielles concernant d'autres menaces émergentes, telles que l'insécurité alimentaire, l'extrémisme violent, les campagnes de désinformation et l'exploitation du patrimoine culturel?

La sécurité humaine comme instrument de changement systémique interne et externe. Comment les FAC peuvent-elles envisager une approche systémique à long terme de la sécurité humaine, et comment ces considérations pourraient-elles favoriser un changement de culture interne positif?

Intersection du programme FPS et de la sécurité humaine. Comment le programme FPS et la sécurité humaine pourraient-ils être positionnés avec les approches canadiennes existantes de l'intersectionnalité et de l'ACS PLUS?

Révision programme de la sécurité humaine du Canada

En 2016, Michael Small a posé la question : « Le Canada devrait-il revoir le programme de la sécurité humaine³⁷ » [traduction]? Small cite quatre questions globales qui pourraient être prises en compte en matière

de politique étrangère, de développement et de défense : la migration mondiale, y compris les flux de réfugiés; les pandémies; le cyberspace et le changement climatique. Tout cela, dit-il, « touchera de plus en plus la sécurité de tous sur la planète, y compris les Canadiens » [traduction].

[Traduction]

Ce qui unit ces quatre tendances mondiales, c'est qu'ensemble, elles érodent les frontières politiques, économiques, sociales et environnementales qui sous-tendent le sentiment de sécurité des gens que l'avenir ressemblera au présent. Ces quatre tendances sont directement liées à la sécurité humaine en termes de menaces à la vie des personnes et à leurs moyens de subsistance, mais aucune d'entre elles ne se limite aux menaces de violence, ce qui était l'objectif explicite du précédent programme de la sécurité humaine du Canada³⁸.

Au contraire, depuis que Small a proposé une approche révisée de la sécurité humaine pour le Canada, les FAC ont été activement confrontées à des menaces à la sécurité humaine découlant de ces quatre problèmes, tant au pays qu'à l'étranger. Il est de plus en plus nécessaire de comprendre et de se préparer à faire face aux menaces futures pour les humains dans un monde non protégé et incertain.

Bien qu'il note que « le programme de la sécurité humaine n'offre aucune solution » pour faire face aux « problèmes de sécurité classiques centrés sur l'État », Small reconnaît que « la réalité des menaces de sécurité dures centrées sur l'État ne l'emporte pas sur la nécessité de s'occuper des défis en matière de sécurité humaine³⁹ » [traduction]. Au lieu de cela, Small suggère ce qui suit :

[Traduction]

Il est tout à fait juste que le gouvernement canadien adopte une fois de plus une *approche* de la sécurité humaine explicite dans le cadre de sa politique étrangère, en se concentrant sur certains types de menaces pour les personnes et certaines collectivités qui sont particulièrement vulnérables à ces menaces. C'est ainsi que les Canadiens ont commencé la dernière fois : en laissant la pratique éclairer la théorie⁴⁰.

Les auteurs de ce volume prônent ce plan du bas vers le haut/du haut vers le bas. Comme le montre ce volume, il existe de nombreuses façons de faire progresser les initiatives actuelles en matière de sécurité humaine. D'autres initiatives pourraient être créées en s'appuyant sur les enseignements tirés de la pratique. La réflexion dans la pratique pourrait conduire à l'élaboration d'une approche nationale de la sécurité

humaine qui soit à la fois attentive aux spécificités nationales et alignée sur les approches des partenaires internationaux. Nous espérons que ce volume a fourni suffisamment de renseignements sur les questions émergentes en matière de sécurité humaine pour mieux comprendre le lien militaire dans les développements de la sécurité humaine et pour être en mesure d'anticiper, de s'adapter et d'agir de façon appropriée dans un environnement de sécurité en constante évolution.

Conclusion Concepts clés

- Cet ouvrage a fait des suggestions sur lesquelles les FAC pourraient *anticiper* et suggère d'autres travaux pour mieux informer les fonctions *d'adaptation* et *d'action*, dans le contexte d'un cadre de sécurité humaine.
- Un tel cadre de sécurité humaine se veut : centré sur les personnes et complet; réactif en intégrant les perspectives de genre et en tenant compte des impacts différentiels des conflits et des crises; axé sur la prévention et la protection; contextualisé par l'appréciation culturelle; guidé par le droit international; collaboratif et respectueux envers les autres agences et acteurs humanitaires; respectueux de la souveraineté; et l'agence habilitante et l'autonomisation.
- La sécurité humaine peut être considérée comme un cadre pour organiser et intégrer de multiples objectifs et différentes tâches militaires vers un objectif de sécurité commun qui inclut également la sécurité de l'État.
- Les domaines clés jugés importants à prendre en compte dans un cadre de sécurité humaine sont les suivants : la protection des civils; les femmes, la paix et la sécurité; les enfants et les conflits armés; l'esclavage moderne et la traite des personnes; la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent; l'intégrité des bâtiments; et la protection des biens culturels.
- Un environnement sûr et sécurisé est nécessaire pour établir les conditions d'être à l'abri du besoin, à l'abri de la peur et de la liberté de vivre dans la dignité, mais il est important de reconnaître que la nature même des opérations militaires crée de l'instabilité et un potentiel de préjudice supplémentaire pendant un certain temps, résultant en stabilité et sécurité pour les autres.

- L'utilisation d'une approche participative de la sécurité humaine pourrait conserver une approche centrée sur les personnes dans les opérations militaires, en faisant preuve de cohérence, de présence, en cherchant à ne pas nuire et en atténuant les dommages si le recours à la force est nécessaire pour créer un environnement sûr et sécurisé.
- En ce qui concerne les armées, une compréhension de la sécurité humaine peut contribuer à un changement systémique à l'interne grâce à une analyse intersectionnelle des FAC et d'autres acteurs rencontrés au cours d'une action militaire, et en examinant attentivement les effets potentiels de second ou de troisième ordre des préjudices sur ces divers acteurs résultants en actions ou en présence militaires.
- Adopter la sécurité humaine pour articuler des objectifs stratégiques peut amener les militaires à tous les niveaux à se demander : comment cette décision établira-t-elle les conditions d'une paix et d'une sécurité à long terme?
- L'OTAN et certains alliés du Canada ajoutent l'optique analytique de la sécurité humaine, afin de pouvoir comprendre, reconnaître et réagir de manière appropriée.

Notes

- 1 OTAN. « Sécurité Humaine : Approche et Principes », dernière mise à jour le 14 novembre 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_208515.htm?selectedLocale=fr.
- 2 Ministère de la Défense du Royaume-Uni, *Human Security in Defence*, (Joint Service Publication 985), vol. 1: *Incorporating Human Security in the Way We Operate* (London: Ministry of Defence, 2021), 11. <https://www.gov.uk/government/publications/human-security-in-defence-jsp-985>.
- 3 Anti-Personnel Mine Ban Convention, « The Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-Personnel Mines and on Their Destruction » (18 septembre, 1997), <https://www.apminebanconvention.org/>.
- 4 OTAN, Sécurité humaine : Approche et Principes directeurs.
- 5 Joint Service Publication (JSP), *Human Security*, Royaume-Uni, 6-13.
- 6 Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du *Document final du Sommet mondial de 2005 (A/RES/66/290)*, 10 septembre 2012, résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 septembre 2012 [sans renvoi à une grande commission (A/66/L.55/Rev.1 et Add.1)], <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/23/PDF/N1147623.pdf?OpenElement>.
- 7 P. Crutzen, « The Anthropocene », *Earth System Science in the Anthropocene* (2006) : 13-18, https://doi.org/10.1007/3-540-26590-2_3.

- 8 PNUD, *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine À L'ère De L'anthropocène : Une Plus Grande Solidarité S'impose* (New York: United Nations, 2022).
- 9 PNUD, *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine*, 48.
- 10 PNUD, *Nouvelles Menaces*, 141.
- 11 J. Nef, *Human Security and Mutual Vulnerability: The Global Political Economy of Development and Underdevelopment* (Ottawa : Centre de recherches pour le développement international, 1995 [rapport 1999]), 13. <https://www.idrc.ca/en/book/human-security-and-mutual-vulnerability-global-political-economy-development-and>.
- 12 Sally El Hosaini, « Les Nageuses », *Netflix* (2022).
- 13 Voir Denov « Programme de sécurité humaine du Canada », ce volume.
- 14 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1a*, 504 (Gatineau: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019), <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>.
- 15 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place*, 508.
- 16 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place*, 77.
- 17 PNUD, *Nouvelles Menaces*, 25.
- 18 Nations Unies (ONU), « Convention relative aux droits de l'enfant », résolution de l'Assemblée générale de l'ONU A/RES/44/25 (20 novembre 1989), <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>.
- 19 Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) 2250 (2015).
- 20 Heather Smith et Tari Ajadi, « Canada's Feminist Foreign Policy and Human Security Compared », *International Journal* 75, n° 3 (2020) : 367-382. <https://doi.org/10.1177/0020702020954547>. Constance Deiter et Darlene Rude, *La sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada*, Ottawa, Condition féminine Canada, 2005.
- 21 Voir aussi PNUD, *Nouvelles Menaces*.
- 22 Voir Hutchinson, « Femmes, paix et sécurité dans ce volume. »
- 23 A. Mitchell, « Posthuman Security: Reflections from an Open-ended Conversation », *E-International Relations*, January 25, 2016, <https://www.e-ir.info/2016/01/25/posthuman-security-reflections-from-an-open-ended-conversation/>.
- 24 Marhia, N. « Some Humans are more Human than Others: Troubling the 'human' in Human Security from a Critical Feminist Perspective », *Security Dialogue*, 44, n°. 1 (2013): 19-35. <https://doi.org/10.1177/0967010612470293>.
- 25 Assemblée générale des Nations Unies, suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du *Document final du Sommet mondial de 2005, A/RES/66/290* (New York : Nations Unies, 2012), https://www.un.org/ga/search/viewm_doc.asp?symbol=A/RES/66/290.
- 26 PNUD, *Nouvelles Menaces*, 94.

- 27 S. Ogata et A. Sen, *Human Security Now: Commission on Human Security, Final Report* (New York: Commission sur la sécurité humaine, 2003).
- 28 D. Chandler, « Review Essay: Human Security: The dog that didn't bark », *Security Dialogue* 39, n° 4 (2008) : 435.
- 29 Royaume-Uni, *Human Security*, i.
- 30 Un mauvais problème peut être défini « par des circonstances qui ne permettent que des résultats sous-optimaux et qui sont basées sur des compromis profonds et parfois troublants » : Austin Choi-Fitzpatrick, Douglas Irvin-Erickson et Ernesto Verdeja (ed.), *Wicked Problems : The Ethics of Action for Peace, Rights, and Justice* (Oxford : Oxford University Press, 2022).
- 31 OTAN, *Allied Joint Doctrine for Counterinsurgency [doctrine interarmées alliée de contre-insurrection] (COIN) AJP-3.4.4.* (Bruxelles : OTAN, 2011).
- 32 Johan Galtung et Dietrich Fischer, *Johan Galtung: Pioneer of Peace Research* (Berlin, Heidelberg : Springer Berlin Heidelberg, 2013), <https://doi.org/10.1007/978-3-642-32481-9>.
- 33 Rohan Maxwell et John Andreas Olsen, *Destination NATO: Defence Reform in Bosnia and Herzegovina* (Londres : Routledge, 2013).
- 34 OTAN, *Allied Joint Publication 01 (F) Allied Joint Doctrine, Ed F, Version 1.* Version pour ratification (Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2022), <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.
- 35 D.S. Reveron et J.E. Savage, « Cybersecurity Convergence: Digital Human and National Security », *Orbis* 64, n° 4 (2020) : 555-570. doi : 10.1016/j.orbis.2020.08.005.
- 36 Chambre des Communes, Comité permanent de la défense nationale, « Comité (44-1): Cyber Sécurité et al Cyberguerre » (10 février, 2023), <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/NDDN/StudyActivity?studyActivityId=11851624>.
- 37 Michael Small, « Should Canada Revisit the Human Security Agenda », Institut canadien des affaires mondiales (septembre 2016), https://www.cgai.ca/should_canada_revisit_the_human_security_agenda.
- 38 Small, 4.
- 39 Small, « Should Canada? », 3.
- 40 Small, 3-4.

Liste des contributeurs

Myriam Denov est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants, les familles et les conflits armés (niveau 1) et boursière de recherche Killam à l'École de service social de l'Université McGill.

Wilfrid Greaves est professeur adjoint de relations internationales à l'Université de Victoria, Colombie-Britannique, Canada.

Rachel Grimes est officier de liaison du Commandement allié pour la transformation auprès de l'ONU, du CICR et des ONG, et responsable de la contribution militaire à la sécurité humaine.

Melissa Hollobon était chercheuse en évaluation au Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité. Au Centre, elle a mené des recherches sur les thèmes de la sécurité humaine et de la protection des enfants dans les conflits armés.

Clare Hutchinson a été représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité et chef de l'unité de la sécurité humaine à l'OTAN de 2018 à 2021. Elle est aujourd'hui consultante internationale pour les femmes, la paix et la sécurité.

Peter Kikkert est titulaire de la chaire Irving Shipbuilding en politique arctique et professeur adjoint de politique publique et de gouvernance au Brian Mulroney Institute of Government de l'Université St. Francis Xavier, Antigonish, Nouvelle-Écosse, Canada.

P. Whitney Lackenbauer est professeur à l'École pour l'étude du Canada et titulaire de la chaire de recherche du Canada (niveau 1) sur l'étude du Nord canadien à l'Université Trent, Peterborough, Ontario, Canada, et dirige le Réseau nord-américain et arctique de défense et de sécurité (NAADSN).

David Lambert, Lcol (à la retraite), Régiment Royal Canadien, a servi dans de multiples déploiements opérationnels, notamment en Bosnie, en Haïti et en Afghanistan, et a été l'un des principaux rédacteurs de doctrine pour le Groupe de travail sur les opérations terrestres de l'Armée canadienne et de l'OTAN.

Shannon Lewis-Simpson est professeure adjointe au Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité de l'Académie canadienne de la Défense et professeure adjointe d'archéologie à l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle a été déployée en tant que conseillère en matière d'égalité des sexes auprès de la mission de l'OTAN en Irak.

Sarah Jane Meharg est officière d'engagement au Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité, à l'Académie canadienne de la défense, et professeure adjointe auxiliaire d'études de défense au Collège des Forces armées canadiennes.

Alan Okros est professeur et directeur adjoint de la recherche, Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité, Académie canadienne de la Défense, et conseiller spécial, chef, Conduite professionnelle et culture, Défense nationale.

Stefan Wolejszo est un scientifique de la Défense qui travaille au sein du ministère de la Défense nationale. Il a une formation en sociologie et en criminologie, et ses domaines de recherche comprennent les enfants soldats, les préjudices moraux et les comportements haineux.

Bibliographie

4^e Groupe de patrouille des Rangers canadiens. « Le 26 avril 2020, la Patrouille des Rangers canadiens de Fort Vermilion a répondu à une demande d'assistance de la province de l'Alberta. » Facebook, 26 avril 2020. <https://www.facebook.com/4CRPG/posts/on-april-26-2020-the-fort-vermilion-canadian-ranger-patrol-responded-to-a-reques/2690262827744603/>.

Adams, G. « Antiquities: The Spoils of War. » *Financial Times*. 11 mars 2016. <https://www.ft.com/content/950b8740-e1f6-11e5-9217-6ae3733a2cd1>.

Affleck, William, Ann Selvadurai et Lindsey Sikora. « Underrepresentation of men in gender-based humanitarian and refugee trauma research: A Scoping Review », *Intervention* 16, n° 1 (2018), p. 22 à 30.

Ajubade, Idowu. « Climate Security and Vulnerable Populations in Canada: Making a Case for Ambitious Policies », dans *The Security of Canada and Canadians: Implications of Climate Change* de Gordon McBean et coll. (London, ON: University of Western Ontario, 2010), p. 20 à 24.

Akanji, Olajide O. « Reconstruction, Peace Building and Elections in Post-war Sierra Leone: A critical note », *Africa Insight* 42, n° 4 (2013), p. 16 à 29.

Albrecht, Ulrich, Christine Chinkin, Gemma C. Celador, Stefanie Flechtner, Marlies Glasius, Mary Kaldor, Kimmo Kiljunen et coll. « A European Way of Security The Madrid Report of the Human Security Study Group Comprising a Proposal and Background Report », Madrid, Human Security Study Group (2007). <http://eprints.lse.ac.uk/40207>.

Ali, Shelina. « Gender mainstreaming in Canadian human security policy: The limitations of bureaucratic and security discourses », *Innovations: A Journal of Politics* 8 (2008), p. 34 à 58.

Alonzi, Alta. « What are Cross-Cutting Themes? », Proposals for NGOs, consulté le 27 février 2022. <https://proposalsforngos.com/what-are-cross-cutting-themes/>.

Anderson, J.C. « Changing the Game: Human Security as Grand Strategy », Carlisle Barracks, Pennsylvanie, United States Army War College Press, Peacekeeping and Stability Operations Institute (2014). <https://publications.armywarcollege.edu/pubs/1263.pdf>.

Annan, Kofi. « Human Security and Intervention: Individual Sovereignty », *Vital Speeches of the Day*, 66, n° 1 (1999), p. 5 à 6.

Annan, Kofi. « Report of the Secretary-General's High-level Panel on Threats, Challenges and Change, A More Secure World: Our Shared Responsibility, New York, United Nations Publications (2004). <https://www.un.org/ruleoflaw/blog/document/the-secretary-generals-high-level-panel-report-on-threats-challenges-and-change-a-more-secure-world-our-shared-responsibility>.

Annan, Kofi. « Secretary-General Salutes International Workshop on Human Security in Mongolia », séance de deux jours à Ulaanbaatar, communiqué de presse de l'OTAN SG/SM/7382 (8 au 10 mai 2000).

Annan, Kofi. « The Responsibility to Protect », discours à l'Académie internationale de la paix, communiqué de presse de l'OTAN SG/SM/8125 (15 février 2002).

Anon. « Human Security: An approach and methodology for business contributions to peace and sustainable development », *LSE Ideas*, consulté le 25 novembre 2022. <https://www.lse.ac.uk/ideas/Assets/Documents/project-docs/un-at-lse/LSE-IDEAS-Human-Security-Background.pdf>.

Anti-Personnel Mine Ban Convention. «The Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-Personnel Mines and on Their Destruction.» 18 septembre, 1997. <https://www.apminebanconvention.org/>.

Ashraf, Mirza A. et Abul K. Azad. « Gender Issues in Disaster: Understanding the Relationships of Vulnerability, Preparedness and Capacity », Dhaka, Bangladesh, ministère de la gestion des catastrophes et des secours, Secrétariat du Bangladesh (2015). [https://modmr.gov.bd/sites/default/files/files/modmr.portal.gov.bd/publications/f211f075_8c55_4867_b1b3_cc24e03c8e31/Journal publication EER4-14004224.pdf](https://modmr.gov.bd/sites/default/files/files/modmr.portal.gov.bd/publications/f211f075_8c55_4867_b1b3_cc24e03c8e31/Journal%20publication%20EER4-14004224.pdf).

Asokan, Asha. « United Nations Children and Armed Conflict Agenda: Integrating Child Protection Issues and Children's Voices in Peace Processes », *Journal of Public and International Affairs* (2021). <https://jpia.princeton.edu/news/united-nations-children-and-armed-conflict-agenda-integrating-child-protection-issues-and>.

Assemblée générale des Nations Unies. « Document final du Sommet mondial », A/60/150, New York, Nations Unies (15 septembre 2005).

Assemblée générale des Nations Unies. « Réduction de 10 % des budgets militaires des États membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des fonds ainsi économisés pour fournir une assistance aux pays en développement », 28^e Assemblée générale, A/ RES/3093 (XXVIII) A-B. New York, Nations Unies (1974). <https://digitallibrary.un.org/record/190991?ln=fr>.

Assemblée générale des Nations Unies. « Résolution 51/45 : Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », 51/45 S. New York, Nations Unies (1997). <https://legal.un.org/avl/ha/cpusptam/cpusptam.html>.

Assemblée générale des Nations Unies. « Résolution 66/290, Sécurité humaine », A/ RES/66/290 (10 septembre 2012). <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/23/PDF/N1147623.pdf>.

Assemblée générale des Nations Unies. « Statut de Rome de la Cour pénale internationale » 1998 (modifié en 2010) *Traité de l'Atlantique Nord*, Washington, DC (2010).

Assemblée générale des Nations Unies. « Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005 », A/ RES/66/290, New York, Nations Unies (2012). <https://digitallibrary.un.org/record/686296?ln=fr>.

Assemblée générale des Nations Unies. « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », A/70/1, New York, Nations Unies (25 septembre 2015).

Association civile de recherche et de sauvetage aériens. « Ce que nous faisons », ACRSA, consulté le 21 novembre 2022. <https://www.casara.ca/fr/casara>.

Atkinson, Andrew. « The Protection of Civilians within Collective Defense », Washington, DC, Stimson Centre (2021). <https://www.stimson.org/2021/the-protection-of-civilians-within-collective-defense/>.

Axworthy, Lloyd. « A New Scientific Field and Policy Lens », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004), p. 348 à 49.

Axworthy, Lloyd. « Building Peace to Last: Establishing a Canadian Peacebuilding Initiative », manuscrit non publié remis à l'Université York le 30 octobre 1996, cité dans M. Small « Peacebuilding in Post-Conflict Societies », dans *Human Security and the New Diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, édité par R. G. McRae, D. Hubert et ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Montréal, McGill-Queen's University Press (2001).

Axworthy, Lloyd. « Human security and global governance: Putting People First », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations* 7, n° 1 (2001), p. 19 à 23.

Axworthy, Lloyd. « Le Canada et la sécurité humaine : un leadership nécessaire », *International Journal* 52, n° 2 (1997), p. 183 à 196.

Axworthy, Lloyd. « Navigating a New World: Canada's Global Future », Toronto : A.A. Knopf Canada (2003).

Axworthy, Lloyd. « Notes for an address by the Honourable Lloyd Axworthy, Minister of Foreign Affairs, to the 51st General Assembly of the United Nations », discours prononcé à l'Assemblée générale des Nations Unies (New York) le 24 septembre 1996.

Axworthy, Lloyd. « We're Doing Things Nobody Else Could Do », *Ottawa Citizen* (5 avril 1998), A7.

Babu, B. R. « From National Security to Human Security: A Paradigm Shift in the Making », *World Affairs: The Journal of International Issues* 20, n° 1 (2016), p. 30 à 41.

Bajpai, K.P. « Human Security: Concept and Measurement », Notre Dame, dans Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies, Université de Notre Dame (2000).

Banque mondiale. « The Economic Impact of the 2014 Ebola Epidemic: Short and Medium Term Estimates for West Africa », Washington, DC, Groupe de la Banque mondiale (7 octobre 2014). <http://documents.worldbank.org/curated/en/524521468141287875/The-economic-impact-of-the-2014-Ebola-epidemic-short-and-medium-term-estimates-for-West-Africa>.

Basch, Linda. « Human security, globalization, and feminist visions », *Peace Review* 16, n° 1 (2004), p. 5 à 12.

Beaumier, Coreen M., Ana M. Gomez-Rubio, Peter J. Hotez, et Peter J. Weina. « United States Military Tropical Medicine: Extraordinary Legacy, Uncertain Future », *PLoS Neglected Tropical Diseases* 7, n° 12 (2003), e2448. <https://doi.org/10.1371/journal.pntd.0002448>.

Bellamy, Alex J. « Libya and the responsibility to protect: The Exception and the Norm », *Ethics & International Affairs* 25, n° 3 (2011), p. 263 à 269.

Bellamy, C. « A Peace and Security Agenda for Children. » Déclaration de la directrice de l'UNICEF lors de la séance d'information ouverte du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés, New York, 12 février 1999.

Benedek, W. « Human security and human rights interaction », *International Social Science Journal* 59, n° 7 (2008), p. 7 à 17.

- Benoit, Liane, Brenda Murphy et Laurie Pearce. *Sharing Lessons Learned About Disaster Resilience for First Nations Communities*. Ottawa : Réseau canadien d'étude des risques et dangers, 2016. https://www.crhnet.ca/sites/default/files/library/CRHNet%20Report%20to%20INAC_March%2031_Final.pdf.
- Black, David. « Mapping the Interplay of Human Security Practice and Debates: The Canadian Experience. » Dans *A Decade of Human Security: Global Governance and New Multilateralisms*, 53-62, éd. Sandra J. MacLean, David R. Black et Timothy M. Shaw. Burlington, VT: Aldergate, 2006.
- Blakemore, Sarah, Rosa Freedman et Nicolas Lemay-Hébert. « Child Safeguarding in a Peacekeeping Context: Lessons from Liberia », *Development in Practice* 29, n° 6 (2019), p. 735 à 747.
- Boffey, Daniel. « Srebrenica Massacre: Dutch Soldiers Let 300 Muslims Die, Court Rules », *The Guardian, International Edition* (28 juin 2017). <https://www.theguardian.com/world/2017/jun/28/dutch-soldiers-let-300-muslims-die-in-bosnian-war-court-rules>.
- Boileau, John. « Casques bleus canadiens dans les Balkans », *L'Encyclopédie canadienne* (2019). <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/canadian-peacekeepers-in-the-balkans>.
- Bond, Sharon. « The Essential Role of the Father: Fostering a Father-Inclusive Practice Approach with Immigrant and Refugee Families », *Journal of Family Social Work* 22, n° 1 (2019), p. 101 à 123.
- Bosold, David et Sascha Werthes. « Human Security in Practice: Canadian and Japanese Experiences », *International Politics and Society* 1 (2005), p. 84 à 101.
- Botha, Johanu. « Two Floods, A Wildfire, and A Hurricane: The Role of the Canadian Armed Forces in Emergency Management », thèse de doctorat non publiée, Université Carleton, 2018.
- Bouchard, M., Stephanie von Hlatky et B. Imrei-Millet. « Le Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité : définition d'un programme de recherche. » Document de recherche non publié. Kingston, ON : Académie canadienne de la défense, 2020.
- Boucher, Jean-Christophe. « The Cost of Bandwagoning: Canada-US Defence and Security Relations after 9/11 », *International Journal* 67, n° 4 (2012), p. 895 à 914.
- Bouskill, Kathryn E. et Elta Smith. *Global Health and Security: Threats and Opportunities Perspective*. Santa Monica, CA: RAND Expert Insights on a Timely Policy Issue, 2019. https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/perspectives/PE300/PE332/RAND_PE332.pdf.
- Boutros-Ghali, Boutros. *An Agenda for Peace: Preventive Diplomacy, Peacemaking, and Peacekeeping*. New York: Nations Unies, 1992.
- Breslin, Shaun et George Christou. « Has the human security agenda come of age? Definitions, discourses and debates », *Contemporary Politics* 21, n° 1 (2015), p. 1 à 10.
- Brunnee, Jutta et Stephen J. Toope. « Canada and the Use of Force: Reclaiming Human Security », *International Journal* 59, n° 2 (2004), p. 247 à 260.
- Budianta, Melani. « Indonesian Women's Responses to Violence: Towards an Alternative Concept of Human Security », *Inter-Asia Cultural Studies* 1, n° 2 (2000), p. 361 à 363.

Bureau du conseiller spécial pour la prévention du génocide de l'ONU. « Report » (2010). https://www.un.org/ar/preventgenocide/adviser/pdf/osapg_booklet_eng.pdf.

Bureau du vérificateur général du Canada. *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, chapitre 7 : Activités fédérales de recherche et de sauvetage*. Ottawa : Centre de distribution du Bureau du vérificateur général du Canada, 2013.

Burgess, Peter et Owen Taylor. « What Is Human Security? Comments by 21 Authors », *Special Issue of Security Dialogue* 35 (2004).

Burt, D., A. Kleiner, J. P. Nicholas et K. Sullivan. *Cyberspace 2025: Today's Decisions, Tomorrow's Terrain*. Redmond, WA: Microsoft, 2014. <https://www.microsoft.com/security/blog/2014/06/02/cyberspace-2025-todays-decisions-tomorrows-terrain/>.

Buzan, B. « Human Security in International Perspective. » Document présenté à la 14^e table ronde Asie-Pacifique sur le renforcement de la confiance et la réduction des conflits, 2001.

Caballero-Anthony, Mely. « Community Security: Human Security at 21. » *Contemporary Politics* 21, n° 1 (2015), p. 53 à 69.

Canada. « Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité. » 27 juillet, 2022. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/cnap_wps-pnac_fps.aspx?lang=fra.

Canada. « Rapport d'étape 2015-2016 – Plan d'action national du Canada pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. » 4 juillet, 2017. <https://www.international.gc.ca/transparence-transparence/women-peace-security-femmes-paix-securite/2015-2016-progress-reports-rapports-etapes.aspx?lang=fra>.

Canada. Affaires étrangères et commerce international. « Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international 130 : Témoignages. » Ottawa : MAECI (4 mai 1999). <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/36-1/FAIT/reunion-130/temoignages>.

Canada. Affaires étrangères et commerce international. *Human Security > Cities: Freedom from fear in urban spaces*. Ottawa: MAECI, 2006.

Canada. Affaires étrangères et commerce international. *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada et la sécurité humaine*. Ottawa : ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2000. <https://gac.canadiana.ca/view/ooe.b3688185E/1>.

Canada. Affaires étrangères. *Summative Evaluation of the Human Security Program: Final Report*. Ottawa : affaires étrangères Canada, Bureau de l'Inspecteur général, Division de l'évaluation (novembre 2004). http://www.international.gc.ca/abouta_propos/assets/pdfs/evaluation/evalHumanSecurity04-en.pdf.

Canada. Affaires mondiales. *Gender and Equality: A Foundation for Peace*. Ottawa : Affaires mondiales Canada, 2017. <https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/cnap-eng.pdf>.

Canada. Affaires mondiales. *Plan ministériel 2021-2022*. FR2-24E-PDF. Ottawa : Affaires mondiales Canada, 2021. <https://www.international.gc.ca/transparence-transparence/departemental-plan-ministeriel/2021-2022.aspx?lang=fra>.

Canada. Affaires mondiales. *Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats*. Ottawa : Affaires mondiales Canada, 2017. https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes-french.pdf.

Canada. Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, « Canadian Rangers Tasks and Operations », dernière modification le 2 septembre 2022. <https://www.canada.ca/fr/ombudsman-defense-nationale-forces/information-educative/militaires-fac/carriere/rangers-canadiens.html>.

Canada. Défense nationale. « Canadian Ranger. » Consulté le 3 juin 2020. <http://www.army-armee.forces.gc.ca/en/canadian-rangers/index.page>.

Canada. Défense nationale. « Directives et ordonnances administratives de la défense (DOAD) – 2020-2, Rangers canadiens (2015). » Consulté le 15 avril 2020. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/directives-ordonnances-administratives-defense/serie-2000.html>.

Canada. Défense nationale. « Discours du Chef d'état-major de la défense par intérim, le Général Wayne Eyre, à la Conférence de Kingston sur la sécurité internationale. » 25 octobre, 2021. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2021/11/discours-du-chef-detat-major-de-la-defense-par-interim-le-generalwayneeyre-a-la-conference-de-kingston-sur-la-securite-internationale.html>.

Canada. Défense nationale. « L'héritage des Forces armées canadiennes en Afghanistan », dernière modification le 21 septembre 2018. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/achevees-recemement/heritage-des-forces-armees-canadiennes-afghanistan.html>.

Canada. Défense nationale. « L'organisation de recherche et de sauvetage militaire : complexité et dévouement, Aviation royale canadienne. » 9 septembre 2020. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/feuille-derable/arc/2020/09/l-organisation-de-recherche-et-de-sauvetage-militaire-complexite-et-devouement.html>.

Canada. Défense nationale. « Opération HALO. » Dernière modification le 20 septembre 2013. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/achevees-recemement/operation-halo.html>.

Canada. Défense nationale. « Opération LENTUS. » Consulté le 14 mars 2022. <https://www.canada.ca/en/departementnational-defence/services/operations/military-operations/current-operations/operation-lentus.html>.

Canada. Défense nationale. « Opération NANOOK. » Dernière modification le 21 septembre 2022. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/operations-en-cours/operation-nanook.html>.

Canada. Défense nationale. « Opération UNIFIER (Ukraine). » Dernière modification le 30 septembre 2021. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/transition-ministerielle/operations-activites-fac/2020/03/operations-activites-fac/op-unifier-ukraine.html>.

Canada. Défense nationale. « Opérations des Forces armées canadiennes en Bosnie-Herzégovine ». Dernière modification le 26 juillet 2016. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/achevees-recemement/operations-bosnie-herzegovine.html>.

Canada. Défense nationale. « Plan ministériel », Ottawa : Défense nationale (2021). <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/departemental-results-report/2021-2022/plan-minist%C3%A9riel-2021-2022.pdf>.

Canada. Défense nationale. « Points de vue sur les Forces armées canadiennes – étude de suivi 2020 : rapport final. » Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2020. https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/mdn-dnd/D2-434-2020-fra.pdf.

Canada. Défense nationale. « Recherche et sauvetage. » Consulté le 4 décembre 2022. <https://www.canada.ca/fr/force-aerienne/programmes/recherche-sauvetage.html>.

Canada. Défense nationale. « Secrétariat national Recherche et sauvetage, Examen quadriennal de recherche et de sauvetage », Ottawa : Ministère de la Défense nationale, SMA (AP), 2013.

Canada. Défense nationale. « Security Force Capacity Building », B-GL-323-000/FP-001, ébauche d'étude non publiée autorisée pour la formation et les opérations, Kingston (Ont.), Centre de Doctrine de l'Armée (2014).

Canada. Défense nationale. « Stability Activities and Tasks », B-GL-322-01/FP-001, Kingston (Ont.), directeur de la doctrine de l'Armée (2012).

Canada. Défense nationale. « Un survol de nos aéronefs de recherche et de sauvetage » (17 janvier 2022). <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/feuille-derable/arc/2020/09/un-survol-de-nos-aeronefs-de-recherche-et-de-sauvetage.html>

Canada. Défense nationale. *Au-delà de l'horizon : Une stratégie pour les Forces d'opérations spéciales du Canada dans un environnement de sécurité en évolution*. Ottawa: COMFOSCAN, 2020. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/cansofcom-au-dela-horizon.html>.

Canada. Défense nationale. *Canada Command, SAR CONOPs*, EXHIBIT/P-00051. Ottawa : Défense nationale, n.d. <http://www.oshsi.nl.ca/userfiles/files/P00051.pdf>.

Canada. Défense nationale. *Canadian Army Doctrine Note 16-01 Land Operations – An Updated Summary*. Kingston, ON: Centre de Doctrine de l'Armée, 2016.

Canada. Défense nationale. *Canadian Forces Joint Publication 01, Canadian Military Doctrine*, B-GJ-005-000/FP-001. Ottawa : Centre d'expérimentation des Forces canadiennes, 2011.

Canada. Défense nationale. *Directive SAR du COIC 2021 - 3385-1 (SAR/RDIMS #529476)*. » Ottawa : ministère de la Défense nationale, Commandement des opérations interarmées du Canada, 2021.

Canada. Défense nationale. *Engagés vers l'avant : La stratégie de modernisation de l'Armée canadienne*. Ottawa : QG de l'Armée canadienne, 2020. <https://www.canada.ca/fr/armee/services/pour-le-soldat/strategie-de-modernisation-de-larmee-canadienne.html>.

Canada. Défense nationale. *Évaluation des opérations des Forces armées canadiennes – Recherche et sauvetage*. Ottawa : Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation, octobre 2020. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/verification-evaluation/evaluation-operations-forces-armees-canadiennes-recherche-sauvetage.html>.

Canada. Défense nationale. *Evaluation of the CASARA Contribution Program*. Ottawa : ministère de la Défense nationale, sous-ministre adjoint, Services d'examen, novembre 2014. https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/migration/assets/FORCES_Internet/docs/fr/a-propos-rapports-pubs-verifi-eval/230p1028-fra.pdf.

- Canada. Défense nationale. Hypothèses et limites. Annex B 33-85-1 (DPNA).
- Canada. Défense nationale. *Manuel national de recherche et de sauvetage*, B-GA-209-001/FP-001 – DFO 5449. Ottawa : Canada, 2000.
- Canada. Défense nationale. *Opérations de contre-insurrection*, B-GL-323-004/FP-003. Kingston, ON : directeur de la doctrine de l'Armée, 2008.
- Canada. Défense nationale. *Opérations terrestres*, B-GL-300-001/FP-003. Kingston, ON : directeur de la doctrine de l'Armée, 2008.
- Canada. Défense nationale. *Protection, Sécurité, Engagement : la politique de défense du Canada*. Ottawa : ministère de la Défense nationale, 2017. <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2018/strong-secure-engaged/rapport-politique-defense-canada.pdf>.
- Canada. *Human Security: Safety for People in a Changing World*. Ottawa: document conceptuel ministériel, 1999. <http://www.summitamericas.org/canada/humansecurity-english.htm>.
- Canada. *The New NATO and the Evolution of Peacekeeping: Implications for Canada*. Ottawa: Sénat du Canada, 1999. <https://sencanada.ca/en/content/sen/committee/362/fore/rep/rep07apr00part2-e>.
- Carbery, Deirdre. « Interview with Clare Hutchinson, NATO Special Representative for Women, Peace and Security », *Women in Foreign Policy* (2020). <http://www.womeninforeignpolicy.org/un-agencies/clare-hutchinson-nato-specialrep-womenpeacesecurity>.
- Carr, J. et Jessica Jensen. « Explaining the pre-disaster integration of Community Emergency Response Teams (CERTs) », *Natural Hazards* 77, n° 3 (2015), p. 1551 à 1571.
- Chambers, Robert. « Shortcut and participatory methods for gaining social information for projects », *Sustainable development: Social organization, institutional arrangements and rural development* 6 (1997), p. 177 à 208.
- Chambre des Communes. Comité permanent de la défense nationale. « Comité (44-1): Cyber Sécurité et al Cyberguerre. » 10 février, 2023. <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/NDDN/StudyActivity?studyActivityId=11851624>.
- Chambre des communes. Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. *Naître des cendres : réinventer la Sécurité-incendie et la gestion des Urgences dans les collectivités Autochtones*. Ottawa : Chambre des communes, 2018. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/INAN/Reports/RP9990811/inanrp15/inanrp15-e.pdf>.
- Chandler, David. « Human Security: The dog that didn't bark », *Security Dialogue* 39, n° 4 (2008), p. 427 à 438.
- Chandra, A. et coll. « Building Community Resilience to Disasters A Way Forward to Enhance National Health Security », RAND Corporation (2011), https://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR915.html. consulté le 5 juin 2020.
- Chapin, P.H. « Into Afghanistan: The Transformation of Canada's International Security Policy since 9/11 », *American Review of Canadian Studies*, vol 40, n° 2 (2010) : p. 189 à 199.

Chayse, S. *Thieves of State: Why Corruption Threatens Global Security*. New York: W.W. Norton & Company, 2015.

Checkel, J.T. et S. Moncrief. « Military Socialization, Disciplinary Culture, and Sexual Violence in UN Peacekeeping Operations », *Journal of Peace Research* 54, n° 5 (2017), p. 715 à 730.

Chenoy, A.M. « The Gender and Human Security Debate », *IDS Bulletin* 40, n° 2 (2009), p. 44 à 49.

Cherry, K. « What Is Groupthink? », *VeryWellMind*, dernière mise à jour le 12 novembre 2020. <https://www.verywellmind.com/what-is-groupthink-2795213>.

Chinkin, C. et Mary Kaldor. *International Law and New Wars*. Cambridge: Cambridge University Press, 2017.

Choi-Fitzpatrick, Austin, Douglas Irvin-Erickson, and Ernesto Verdeja (eds). *Wicked Problems: The Ethics of Action for Peace, Rights, and Justice*. Oxford: Oxford University Press, 2022.

Christie, R. « Critical Voices and Human Security: To Endure, to Engage or to Critique? », *Security Dialogue* 41, n° 2 (2010), p. 169 à 190.

Churruca Muguruza, Christina. « Human Security as a Policy Framework: Critics and Challenges », *Deusto Journal of Human Rights*, n° 4 (2017), p. 15 à 35.

Coffey, L. et D. Kochis. « At 70th Anniversary, NATO Must Return to Basics », *The Heritage Foundation* (1^{er} avril 2019). <https://www.heritage.org/defense/report/70th-anniversary-nato-must-return-basics>.

Cohen, P. « Panel Criticizes Military's Use of Embedded Anthropologists », *New York Times*, 3 décembre 2009. <https://www.nytimes.com/2009/12/04/arts/04anthro.html>.

Colombie-Britannique. « Knowledge Update on Heat-Related Deaths in BC », Coroners Service, consulté le 4 mars 2022. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/life-events/death/coroners-service/statistical-reports>.

Colombie-Britannique. « Wildfire Season Summary, 2021 », consulté le 4 mars 2022. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/wildfire-status/about-bcws/wildfire-history/wildfire-seasonsummary#won>.

Colombie-Britannique. BC Coroners Service. *Extreme Heat and Human Mortality: A Review of Heat-Related Deaths in B.C. in Summer 2021*. Rapport au coroner en chef de la Colombie-Britannique 13, consulté le 7 juin 2022. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroners-service/death-review-panel/extreme_heat_death_review_panel_report.pdf.

Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États. « La responsabilité de protéger : rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États », Ottawa, International Development Research Centre (2001).

Commission internationale de la Croix-Rouge (CICR). *Reducing Civilian Harm in Urban Warfare: A Commanders Handbook*. Genève, 2021. <https://www.icrc.org/en/document/reducing-civilian-harm-urban-warfare-commanders-handbook>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 1261, Les enfants dans des situations de conflit armé*. SC/RES/1261. New York : Nations Unies, 1999. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N99/246/14/PDF/N9924614.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 1265, Protection des civils au cours de conflits armés*. SC/RES/1265. New York : Nations Unies, 1999. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N99/267/95/PDF/N9926795.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 1325, Les femmes, la paix et la sécurité*. SC/RES/1325. New York : Nations Unies, 2000. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/720/19/PDF/N0072019.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 1820, Les femmes, la paix et la sécurité*. SC/RES/1820. New York : Nations Unies, 2008. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/391/45/PDF/N0839145.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 1888, Les femmes, la paix et la sécurité*. SC/RES/1888. New York : Nations Unies, 2009. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/534/47/PDF/N0953447.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 1960, Les civils et les conflits armés*. SC/RES/1960. New York : Nations Unies, 2010. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/698/35/PDF/N1069835.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 2106, Les femmes, la paix et la sécurité*. SC/RES/2106. New York : Nations Unies, 2013. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N13/372/16/PDF/N1337216.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 2177, Paix et sécurité en Afrique*. SC/RES/2177. New York : Nations Unies, 2014. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/540/85/PDF/N1454085.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 2272, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies*. SC/RES/2272. New York : Nations Unies, 2016. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/069/26/PDF/N1606926.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 2347, Maintien de la paix et de la sécurité internationales*. SC/RES/2347. New York : Nations Unies, 2017. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N17/079/07/PDF/N1707907.pdf?OpenElement>.

Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolution 2467, Les femmes, la paix et la sécurité – Violences sexuelles en période de conflit*. SC/RES/2467. New York : Nations Unies, 2019. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/118/29/PDF/N1911829.pdf?OpenElement>.

Cox, R. « Disaster preparedness in Canada's North: What's resilience got to do with it? », *Northern Public Affairs* (2014), p. 43 à 45.

Crutzen, P. « The Anthropocene », *Earth System Science in the Anthropocene* (2006) : 13-18. https://doi.org/10.1007/3-540-26590-2_3.

Curtis, J. « Human Security and the Canadian Armed Forces », *International Journal* 60, n° 1 (2004), p. 273 à 278. <https://www.jstor.org/stable/40204033>.

Davis, J. « Liberal-Era Diplomatic Language Killed Off », *The Embassy*. 1 juillet 2009.

Davis, Z.S. « An Initial Survey of Potential Implications for Deterrence, Stability, and Strategic Surprise », Livermore (Californie), Center for Global Security Research Lawrence Livermore National Laboratory (1^{er} mars 2019). https://cgsr.llnl.gov/content/assets/docs/CGSR-AI_BattlefieldWEB.pdf.

de Jong, M.J. « Human Security and Canadian Foreign Policy: The New Face of Canadian Internationalism. » Manuscrit non publié, 2011.

de Sherbinin, A. « Human Security and Fertility: The Case of Haiti », *The Journal of Environment & Development* 5, n° 1 (1996), p. 28 à 45.

Deiss, R. et coll. « The Association between Sexually Transmitted Infections, Length of Service and Other Demographic Factors in the U.S. Military ». *PLoS one* 1, n° 12 (2016), 0167892. doi:10.1371/journal.pone.0167892.

Denov, M. et M. Shevell. « Social Work Practice with War-affected Children and Families: The Importance of Family, Culture, Arts-based, and Participatory Approaches », *Journal of Family Social Work* 22, n° 1 (2009), p. 1 à 16, DOI:10.1080/10522158.2019.1546809.

Denov, Myriam. « Children Born of Wartime Rape: The Intergenerational Complexities of Sexual Violence and Abuse », *Ethics, Medicine and Public Health* 11 (2015), p. 61 à 68.

Denov, Myriam. « Wartime Sexual Violence: Assessing a Human Security Response to War-affected Girls in Sierra Leone », *Security Dialogue* 37, n° 3 (2006), p. 319 à 342.

Dock, K., V. K. Holt et M. Keenan. *Origins, Progress, and Unfinished Business: NATO's Protection of Civilians Policy*. Washington, DC : Stimson Centre, 2021. <https://www.stimson.org/2021/origins-progress-and-unfinished-business-natos-protection-of-civilians-policy/>.

Drennan, L et L. Morrissey. « Resilience Policy in Practice — Surveying the Role of Community-Based Organisations in Local Disaster Management », *Local Government Studies* 45, n° 3 (2019), p. 328 à 349.

Ebadi, Shirin et Jody Williams. « Women Noble Peace Laureates Demand Peaceful Solution to US-Iran Conflict », *Feminist Majority Foundation*. 12 avril, 2006. <https://feminist.org/news/women-noble-peace-laureates-demand-peaceful-solution-to-us-iran-conflict/>.

École des cadres du système des Nations Unies. « Human Security: From Principles to Practice », cours en ligne, consulté le 2 juillet 2022. <https://www.unssc.org/courses/human-security-principles-practice>.

Egnell, R. et E. Alam. *Women and Gender Perspectives in the Military*. Washington, DC : Georgetown University Press, 2019.

Elliott, L. « Human Security/Environmental Security », *Contemporary Politics* 21, n° 1 (2015), p. 11 à 24.

Enloe, C. *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*. Berkeley : Presse de l'Université de Californie, 2000.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1a*. Gatineau: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>.

États-Unis. Département d'État. « Trafficking in Persons Report », Washington, département d'État (2021). <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/>.

États-Unis. Département de défense. *Civilian Harm Mitigation and Response Action Plan* (CHMR-AP). August 25, 2022. <https://media.defense.gov/2022/Aug/25/2003064740/-1/-1/1/CIVILIAN-HARM-MITIGATION-AND-RESPONSE-ACTION-PLAN.PDF>.

Ewan, Pauline. « Deepening the Human Security Debate: Beyond the Politics of Conceptual Clarification ». *Politics* 27, n° 3 (2003), p. 182 à 189.

Flint, C. et M. Brennan, « Community Emergency Response Teams: From Disaster Responders to Community Builders », *Rural Realities* 1, n° 3 (2006), p. 1 à 9, consulté le 5 juin 2020. <https://www.ruralsociology.org/assets/docs/rural-realities/rural-realities-1-3.pdf>.

Forester, B. « Kashechewan expects ice breakup ‘anytime’ as water rises on Albany River », *APTN News*. 7 mai 2020. <https://www.aptnnews.ca/national-news/kashechewan-expects-ice-breakup-anytime-as-water-rises-albany-river/>.

Fox, M. « Girl Soldiers: Human Security and Gendered Insecurity », *Security Dialogue* 35, n° 4 (2004), p. 465 à 479. <https://doi.org/10.1177/0967010604049523>.

Fox, M. « Post-Millennials and the Canadian Armed Forces », *Policy Briefs* 8, n° 1 (mars 2022). <https://www.queensu.ca/cidp/publications/policy-briefs/post-millennials-and-canadian-armed-forces>.

Frenzen, N. « Update Regarding PACE Investigation into Migrant Deaths in the Mediterranean », *Migrants at Sea*. 9 décembre 2011. <https://migrantsatsea.org/tag/canadian-navy/>.

Funston, B. « Emergency Preparedness in Canada’s North: An Examination of Community Capacity », *Northern Public Affairs* (2014), p. 48 à 51,

Gasper, D.R., et O.A. Gómez. « Evolution of Thinking and Research on Human Security and Personal Security 1994-2013 », New York, Document occasionnel du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD (2014). <https://hdr.undp.org/system/files/documents/gomezhdr14pdf.pdf>.

Gazizullin, A. « The Significance of the Human Security Paradigm », *EInternational Relations* (29 février 2016) <https://www.e-ir.info/2016/02/29/the-significance-of-the-human-security-paradigm-in-international-politics/>.

Giles, D. « Canadian Rangers support northern Saskatchewan communities during coronavirus pandemic », *Global News* (6 avril 2020). <https://globalnews.ca/news/6828250/canadian-rangers-northern-saskatchewan-coronavirus/>.

Glasius, Marlies et Mary Kaldor. *A Human Security Doctrine for Europe: Project, Principles, Practicalities*. Londres: Routledge, 2008.

Glasius, Marlies. « Human Security from Paradigm Shift to Operationalization: Job Description for a Human Security Worker », *Security Dialogue* 39, n° 1 (mars 2008), p. 31 à 54. <https://doi.org/10.1177/0967010607086822>.

Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict (GPPAC). *Handbook on Human Security*. La Haye : Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict, 2016, <https://www.gppac.net/publications/handbook-human-security-civil-military-police-curriculum>.

Godefroy, B. « NATO's New 'Human Security' Umbrella: An Opportunity for Better Civilian Protection? », *Center for Civilians in Conflict*. 4 décembre 2019. <https://civiliansinconflict.org/blog/nato-human-security-umbrella/>.

Gostin, Lawrence. « Pandemic Influenza: Public Health Preparedness for the Next Global Health Emergency », *The Journal of Law, Medicine & Ethics* 32, n° 4 (2004), p. 565 à 573. <https://doi.org/10.1111/j.1748-720x.2004.tb01962.x>.

Graham, B. « Sovereignty, Interdependence and Integration », discours prononcé lors de la 72^e conférence annuelle d'été du Coughing Institute on Public Affairs, le 10 août 2003.

Graham, G. et coll., *Stop the War on Children: Protecting Children in 21st Century Conflict*. Berlin : Save the Children, 2019. <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/stop-war-children-protecting-children-21st-century-conflict/>

Greaves, Wilfrid. « Climate Change and Security in Canada », *International Journal* 76, n° 2 (2021), p. 183 à 203.

Greaves, Wilfrid. « For Whom, From What? Canada's Arctic Policy and the Narrowing of Human Security », *International Journal* 67, n° 1 (2012), p. 219 à 240.

Greaves, Wilfrid. « Insecurities of Non-dominance: Re-Theorizing Human Security and Environmental Change in Developed States », dans *Natural Resources and Social Conflict: Towards Critical Environmental Security*, édité par A. Matthew, Schnurr et Larry A. Swatuk. New York : Palgrave, 2012, p. 63 à 82.

Greaves, Wilfrid. « The Failure to Protect: Human Security and Canadian Foreign Policy », *Journal of Military and Strategic Studies* 10, n° 4 (2008), p. 1 à 34.

Greenberg, Courtney. « One in Four Support Canadian Armed Forces Joining the Fight against Russia, Poll Finds », *National Post*. 1 mars 2022. <https://nationalpost.com/news/canada/one-in-four-support-canadian-armed-forces-joining-the-fight-against-russia-poll-finds>.

Gricius, Gabriella. « Human Security, Europe, and the Arctic. » North American and Arctic Defence and Security Network Policy Primer. 23 février 2021. <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2021/02/feb21-Gricius-Policy-Primer-Human-Security.pdf>.

Groupe de recherche Oxford. « What Would Military Security Look Like Through a Human Security Lens? », rapport d'un atelier de recherche avancée de l'OTAN, « Reconciling the requirements of contemporary operations with the needs of human security », ARW 981712, Oxfordshire, Oxford Research Group (janvier 2007). <https://www.files.ethz.ch/isn/43693/07-01%20What%20would%20military%20security%20look%20like.pdf>.

Groupe des Nations Unies pour le développement durable. *Utiliser l'apprentissage automatique pour analyser le contenu des programmes radiophoniques en Ouganda*. Kampala : Pulse Lab, 2017. <https://unsdg.un.org/fr/resources/utiliser-lapprentissage-automatique-pour-analyser-le-contenu-des-programmes>.

Guterres, A. (@antonioguterres). « For predators and human traffickers, the war in Ukraine is not a tragedy », Twitter, 16 mars 2022, 7 h 30. <https://twitter.com/antonioguterres/status/1504057389032431618?lang=en>.

Halpin, J. et coll. « America Adrift », Center for American Progress (5 mai 2019). <https://www.americanprogress.org/article/america-adrift/>.

- Hanlon, R. J., et K. Christie. *Freedom From Fear, Freedom From Want: An Introduction to Human Security*. Toronto : Presse de l'Université de Toronto, 2016.
- Hansen, L. et L. Olsson. « Guest Editors' Introduction », *Security Dialogue* 35, n° 4 (2004), p. 405 à 409.
- Haq, M. « New Imperatives of Human Security », *World Affairs: The Journal of International Issues* 4, n° 1 (1995), p. 68 à 73.
- Harman, Sophie. *Global Health Governance*. Londres: Routledge Press, 2012.
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). *Figures at a glance*. 2019. <https://www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/globaltrends2019/>.
- Heard, Kaleigh et Kristin Thue. « A New Era? NATO's Prioritisation of Human Security in an Insecure World. » RAND Blog. 10 août 2022. <https://www.rand.org/blog/2022/08/a-new-era-natos-prioritisation-of-human-security-in.html#:~:text=Though%20NATO%20has%20not%20yet,trafficking%2C%20and%20cultural%20property%20protection.>
- Heffer, S. « England Sleeps Again while our Enemies Rage. » *The Telegraph*. 15 juillet 2015. <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/defence/11717966/England-sleeps-again-as-our-enemies-rampage.html>.
- Heinbecker, Paul. « Human Security: The Hard Edge », *Revue militaire canadienne* 1, n° 1 (2000) : p. 11 à 16. <http://www.journal.forces.gc.ca/vol1/no1/doc/11-16-eng.pdf>.
- Hill, S. et A. Manea. « Protection of Civilians: A NATO Perspective », *Utrecht Journal of International and European Law* 34, n° 2 (2018), p. 146 à 160. <http://doi.org/10.5334/ujiel.461>.
- Holloboon, M. « Human Security and the DCOE-PS. » Document inédit. Août 2022.
- Homan, K. « The Military and Human Security ». *Security and Human Rights* 19, n° 1 (2008). https://www.clingendael.org/sites/default/files/pdfs/20080100_cscp_art_homan_security.pdf.
- Hoogensen Gjørsv, G. et K. Stuvøy. « Gendering Human Security: How Gender Theory Is Reflected and Challenged in Civil-Military Cooperation », *Oxford Research Encyclopedia of International Studies* (11 janvier 2018). <https://oxfordre.com/internationalstudies/view/10.1093/acrefore/9780190846626.001.0001/acrefore-9780190846626-e-444>.
- Howard-Hassmann, R.E. « Human Security: Undermining Human Rights? », *Human Rights Quarterly* 34, n° 1 (2012), p. 88 à 112.
- Hubert, D. « An Idea That Works in Practice », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004), p. 351 et 352. <http://www.jstor.org/stable/26298634>.
- Hudson, N.F. « Women, Peace, and Security: An Introduction. » Dans *Gender, Human Security and the United Nations: Security Language as a Political Framework for Women*, p. 1 à 21. Londres : Routledge, 2009. http://ecommons.udayton.edu/pol_fac_pub/53.
- Hudson, N.F. *Gender, Human Security and the United Nations: Security Language as a Political Framework for Women*. Dayton, OH : publications de la faculté de sciences politiques, document 53, Université de Dayton, 2010. http://ecommons.udayton.edu/pol_fac_pub/53.

Human Security Report Project. *The Shrinking Costs of War*. Vancouver : Simon Fraser University Press, 2009.

Hunter, Justine. « Cost of Rebuilding B.C. after Flooding Nears \$9-Billion », *The Globe and Mail* (19 février 2022). <https://www.theglobeandmail.com/canada/british-columbia/article-cost-of-rebuilding-bc-after-november-storms-nears-9-billion/>.

Hussein, K. Gnisci, D. et Wanjiru, J. *Security and Human Security: An Overview of Concepts and Initiatives*. Consulté le 28 février 2022. <https://www.oecd.org/swac/publications/38826090.pdf>.

Iqbal, Zaryab. « Health and Human Security: The Public Health Impact of Violent Conflict », *International Studies Quarterly* 50, n° 3 (2006) : p. 631 à 649. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2478.2006.00417.x>.

Isaksson, Charlotte. « Integrating Gender Perspectives at NATO: Two Steps Forward, One Step Back », dans *Women and Gender Perspectives in the Military*, édité par R. Egnell et E. Alam, p. 225 à 245. Washington : DC, Georgetown University Press, 2019.

Jacobs, A. et K. Krulisova. *Gender Mainstreaming in Peacebuilding*. Londres : Centre for Women, Peace, and Security, London School of Economics, 2022. <https://www.lse.ac.uk/women-peace-security/assets/documents/2021/Gender-Mainstreaming-in-Peacebuilding-Policy-Brief-04.pdf>.

James, A. « The UN Security Council and Human Rights », *International Affairs* 71, n° 3 (1995), p. 599 à 600.

Javed, S., V.K. Chattu et H. Allahverdipour. « Predators Among Protectors: overcoming power abuse during humanitarian crisis through effective humanitarian diplomacy and a gender-transformative approach », *AIMS Public Health* 8, n° 2 (2021), p. 196 à 205.

Jockel, J. et J. Sokolsky. « Lloyd Axworthy's Legacy: Human Security and the Rescue of Canadian Defence Policy », *International Journal* 56, n° 1 (2000), p. 1 à 18. <https://doi.org/10.2307/40203528>.

Johansson, K. et L. Hultman. « UN Peacekeeping and Protection from Sexual Violence », *Journal of Conflict Resolution* 63, n° 7 (2019) : p. 1656 à 1681.

Johns, Luke. « A Critical Evaluation of the Concept of Human Security », *EInternational Relations* (5 juillet 2014). <https://www.e-ir.info/pdf/50709>.

Justice Institute of British Columbia. *Aboriginal Disaster Resilience Planning Guide*. New Westminster, Office of Applied Research, JIRB, 2015. <https://cdrp.jibc.ca/>.

Kadir, Ayesha, Sherry Shenoda, Jeffrey Goldhagen et Shelly Pitterman. « The Effects of Armed Conflict on Children », *American Academy of Pediatrics* 142, n° 6 (2018), p. 1 à 9.

Kaldor, Mary. « Human Security ». *Society and Economy* 33, n° 3 (2011), p. 441 à 448.

Kaldor, Mary. « Human Security: Practical Possibilities », *LSE Public Policy Review* 1, n° 2 (2020), p. 1 à 8. DOI : <https://doi.org/10.31389/lseppr.15>.

Kaldor, Mary. *Human Security*. Londres : Polity Press, 2007.

Kaldor, Mary. « Nationalism and Globalisation », *Nations and Nationalism* 10, n° 1 à 2 (2004), p. 161 à 177. <https://doi.org/10.1111/j.1354-5078.2004.00161.x>.

Kaldor, Mary. « Old Wars, Cold Wars, New Wars, M. and the War on Terror », *International Politics* 42 (2005), p. 491 à 498. <https://doi.org/10.1057/palgrave.ip.8800126>.

Keenan, M. et V. Holt. « An Urgent NATO Priority: Preparing to Protect Civilians », *War on the Rocks*. 12 juillet 2021. <https://warontherocks.com/2021/07/an-urgent-nato-priority-preparing-to-protect-civilians/>.

Kikkert, Peter. « Creating a Non-Military Disaster Workforce Must be Part of Canada's Climate Change Response », *North American and Arctic Defence and Security Network Policy Brief*. 8 décembre 2021. <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2021/12/21-dec-Kikkert-Disaster-Workforce-Policy-Brief.pdf>.

Kikkert, Peter. « To Cope with Natural Disasters, we Need a Canadian Resilience Corps », *The Ottawa Citizen*. 25 novembre 2021.. <https://ottawacitizen.com/opinion/kikkert-to-cope-with-natural-disasters-we-need-a-canadian-resilience-corps>.

Kikkert, Peter et P. Whitney Lackenbauer. « A Great Investment in Our Communities: Strengthening Nunavut's Whole of Society Search and Rescue Capabilities », *Arctic* 74, n° 3 (2021), p. 258 à 275. <https://doi.org/10.14430/arctic73099>.

Kikkert, Peter et P. Whitney Lackenbauer. « The Canadian Rangers and COVID-19 », note d'orientation sur les réseaux de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord et de l'Arctique (juin 2020). https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2020/06/20-jun-15-PWL-and-Kikkert_Policy-Brief_The-Canadian-Rangers-and-COVID-19.pdf.

Kikkert, Peter et P. Whitney Lackenbauer. « The Canadian Rangers: Strengthening Community Disaster Resilience in Canada's Remote and Isolated Communities », *The Northern Review* 51 (2021): p. 1 à 33. <https://doi.org/10.22584/nr51.2021.003>.

Kirby, Peter, et L.J. Shepherd. « The Futures Past of the Women, Peace and Security Agenda », *International Affairs* 92, n° 2 (2016), p. 373 à 392.

Krause, Keith. « Human Security. » Cité dans *Peacebuilding and Post-conflict Reconstruction: a Practical and Bilingual Lexicon*, éditée par Vincent Chetail, 147-57. Oxford: Oxford University Press, 2009.

Lackenbauer, P. Whitney. « Indigenous Communities are at the Heart of Canada's North: Media Misperceptions of the Canadian Rangers, Indigenous Service, and Arctic Security », *Journal of Military and Strategic Studies* 19, n° 2 (2018), p. 158 à 192. <https://jmss.org/article/view/62819>.

Lackenbauer, P. Whitney. « The North's Canadian Rangers », dans *Strengthening the Canadian Armed Forces through Diversity and Inclusion*, édité par Alistair Edgar, Rupinder Mangat et Bessma Momani, p. 67 à 86. Toronto : University of Toronto Press, 2020.

Lackenbauer, P. Whitney. *A History of the Canadian Rangers of Quebec: 2nd Canadian Ranger Patrol Group*. Saint-Jean et Peterborough, 2^e Groupe de patrouille des Rangers canadiens et Réseau de défense et de sécurité nord-américain et arctique, 2022.

Lackenbauer, P. Whitney. *The Canadian Rangers: A Living History*. Vancouver : University of British Columbia Press, 2013.

Lackenbauer, P. Whitney. *Vigilans: The 1st Canadian Ranger Patrol Group*. Yellowknife : 1^{er} Groupe de patrouille des Rangers canadiens, 2015.

Lackenbauer, P. Whitney et Peter Kikkert. « Measuring the Success of the Canadian Rangers », compte rendu du Réseau de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord et de l'Arctique (2020). <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2020/10/Rangers-Success-Metrics-Lackenbauer-Kikkert-upload.pdf>.

Lambert, David. *Campaign Authority as a Framework in Operational Design*. cahiers JADEX 4, NDID-B-GL-900-J01/JP-004 », Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2011.

Laurence, Marion. « Human Security, Child Soldiers, and the Vancouver Principles: Mapping the Evolution of Core Concepts », document non publié, Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité, Collège des Forces canadiennes, Toronto, 2020.

Lauta, K.C., M.T. Vendelø, B.R. Sørensen et R. Dahlberg, « Conceptualizing cold disasters: Disaster Risk Governance at the Arctic Edge », *International Journal of Disaster Risk Reduction* 31 (2018), p. 1276 à 1277.

Lawrence, Richard. « OPERATION NANOOK - EXERCISE SOTERIA (MAJOR AIR DISASTER – MAJAID) », *Esprit de Corps*. 11 octobre 2018. <http://espritdecorps.ca/richard-lawrence/operation-nanook-exercise-soteria-major-air-disaster-majaid>.

Le maintien de la paix de l'ONU. *List of Peacekeeping Operations: 1948-2017*. New York : Nations Unies, 2020. https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/unpeacekeeping-operationlist_1.pdf.

Le maintien de la paix de l'ONU. *Qu'est-ce que le maintien de la paix*. New York : Nations Unies, 2020. <https://peacekeeping.un.org/fr/what-is-peacekeeping>.

Leach, W. « CF Perspectives on Human Security », discours prononcé au Forum diplomatique du Canada atlantique (1999).

Lennips, J. « CAF supporting communities and fighting fires through Op LENTUS », *Canadian Military Family Magazine* (20 août 2021) <https://www.cmfmag.ca/caf-supporting-communities-and-fighting-fires-through-op-lentus/#:~:text=When%20the%20Canadian%20Armed%20Forces%20respond%20to%20natural,already%20established%20plan%20to%20support%20communities%20in%20crisis>.

Leuprecht, Christian et Peter Kasurak, « The Canadian Armed Forces and Humanitarian Assistance and Disaster Relief: Defining a Role », *CIGI Online* (24 août 2020). <https://www.cigionline.org/articles/canadian-armed-forces-and-humanitarian-assistance-and-disaster-relief-defining-role/>.

Liu, F.K. « Human Security in the Asia Pacific: Perspective of Food and Health Security », *Asia Pacific Journal of Clinical Nutrition* 18, n° 4 (2009), p. 669 à 673.

MacDonald, Adam et Carter Vance. « Carving Out Capacity and Preserving Capability during COVID-19 (and Beyond) », Institut Macdonald-Laurier. 26 mars 2020. <https://macdonaldlaurier.ca/carving-capacity-preserving-capability-covid-19-beyond-adam-macdonald-carter-vance-inside-policy/>.

MacFarlane, S.N. « A Useful Concept that risks Losing Its Political Salience », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004), p. 368 à 369.

MacFarlane, S.N. « The United Nations and Human Security », *Asian Journal of Peacebuilding* 2, n° 2 (2014) : p. 151 à 168.

MacFarlane, S.N. et Y.F. Khong. *Human Security and the UN: A Critical History*. Bloomington : Indiana University Press, 2006.

Mackinaw, C. « First Nations Disaster Risk Resilience and Reconciliation », présentation au 13^e Symposium annuel du Réseau canadien de gestion du risque et des dangers, Hyatt Regency, Montréal (Québec) du 23 au 25 novembre 2016.

Macklin, A. « Like Oil and Water, with a Match: Militarized Commerce, Armed Conflict, and Human Security in Sudan », dans *Sites of Violence: Gender and Conflict Zones*, édité par W.M. Giles et J. Hyndman, p. 75 à 107. Berkley (Californie), University of California Press (2004).

MacVicar, I. « Canadian Defence Policy and the Human Security Agenda: Strange Bedfellows », Toronto, Collège des Forces canadiennes (2001). https://www.cfc.forces.gc.ca/259/181/68_mcvicar.pdf.

Maloney, S. « Canada Foreign Policy, Who Decides? », *Policy Options* (1^{er} décembre 2001). <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/university-tenure/canadian-values-and-national-security-policy-who-decides/>.

Marhia, N. « Some Humans are more Human than Others: Troubling the ‘human’ in Human Security from a Critical Feminist Perspective », *Security Dialogue*, 44, n^o. 1 (2013): 19-35. <https://doi.org/10.1177/0967010612470293>.

Martin, Mary et Mary Kaldor. *The European Union and Human Security: External Interventions and Missions*. Londres, Routledge, 2010.

Martin, Mary et Taylor Owen. « The Second Generation of Human Security: Lessons From the UN and EU Experience », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)* 86, n^o 1 (2010), p. 211 à 224.

Martin, Mary. « Human Security E-course: Health as Human Security. » *Human Security Research Center*. Consulté le 18 juillet 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_187485.htm?selectedLocale=en.

Maru Public Opinion et la School of Policy Studies de l'Université Queens. *Canadian Defence Policies: Public Opinion*. Kingston, ON: Maru et Université Queens, 2022. <https://www.marugroup.net/public-opinion-polls/canada/canadian-defense-policies>.

McDonald, M. « Human Security and the Construction of Security », *Global Society* 16, n^o 3 (2002), p. 277 à 295.

Mitchell, A. « Posthuman Security: Reflections from an Open-ended Conversation », *E-International Relations*, 25 janvier 2016, <https://www.e-ir.info/2016/01/25/posthuman-security-reflections-from-an-open-ended-conversation/>.

Mobekk, E. « Gender, Women and Security Sector Reform », *International Peacekeeping* 17, n^o 2 (2010), p. 278 à 291. <https://gsdrc.org/document-library/gender-women-and-security-sector-reform/>.

Moller, C.R. *Information Brief: The Defence Contribution to Human Security*. Londres: ministère de la Défense, 2021.

Moon, B.K. *Responsible Sovereignty: International Cooperation for a Changed World*. SG/SM/11701, New York, publications de l'ONU (2008).

Moon, P. « Canadian Rangers: a Growing Community Resource in Northern Ontario », *The Maple Leaf* (mai 2019), consulté le 4 juin 2020. <https://ml-fd.caf-fac.ca/en/2019/05/29373>.

Morgan, M.J. *The Impact of 9/11 on Business and Economics: The Business of Terror. The day that changed everything?* Londres : Palgrave Macmillan, 2009.

Nahal, Noosi, « Coronavirus rattles America's national security priesthood », *Foreign Policy* (2020). <https://www.politico.com/news/2020/03/28/coronavirus-rattles-national-security-priesthood-152988>.

Newman, E. « Human Security: Mainstreamed Despite the Conceptual Ambiguity », *St Anthony's International Review, Special Issue on Human Security* 1, n° 2 (2005), p. 24 à 37.

Nikbakhsh, Ehsan et Reza Zanjirani Farahani. « Humanitarian Logistics Planning in Disaster Relief Operations », *Logistics Operations and Management* (2011), p. 229 à 332.

Nunavut. « État d'urgence local à Pangnirtung – 3 avril 2015 », consulté le 4 juin 2020. <https://www.gov.nu.ca/fr/executif-et-des-affaires-intergouvernementales/news/mise-jour-etat-durgence-local-pangnirtung-3>.

Nye, J.S. Jr. *The Paradox of American Power: Why the World's only Superpower Can't Go it Alone*. Oxford: Oxford University Press, 2002. Cité dans J. Bruneo et S.J. Toope « Canada and the Use of Force: Reclaiming Human Security », *International Journal* 59, n° 2 (2004), 256.

O'Neill, H. « Globalisation, Competitiveness and Human Security: Challenges for Development Policy and Institutional Change », *The European Journal of Development Research* 9, n° 1 (1997), p. 7 à 37.

OCDE. *Empowering Women in the Digital Age – Where do we stand?* New York: OCDE, 2018. <https://www.oecd.org/social/empowering-women-in-the-digital-age-brochure.pdf>.

OCDE. *I would Blush if I could – Closing Gender Divides in Digital Skills through Education*. New York: OCDE, 2019. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367416>.

Ogata, S., et A. Sen. *Human Security Now: Commission on Human Security, Final Report*. New York, Commission sur la sécurité humaine, 2003.

Olsson, L. et A. Bjorsson. *Bridging the Gap*. Washington : Georgetown Institute for Women, Peace, and Security (2017). <https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2017/10/The-Swedish-Gender-Coach-Program.pdf>.

ONU Femmes. « Women's Participation in Peace Negotiations », New York, Nations Unies (2012). <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/03AWomenPeaceNeg.pdf>.

ONU. *Action pour le maintien de la paix*. New York : Nations Unies, 2020. <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/what-is-a4p.pdf>.

ONU. *Cape Town Principles and Best practices on the Prevention and Recruitment of Children into the Armed Forces*. Cape Town : Nations Unies, 1997. <https://openasia.org/en/wp-content/uploads/2013/06/Cape-Town-Principles.pdf>.

ONU. *Global Report on Trafficking in Persons*. New York : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 2020. <https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/global-report-on-trafficking-in-persons.html>.

ONU. *Human Security Handbook*. New York : Unité de sécurité humaine des Nations Unies, 2016. <https://www.un.org/humansecurity/wp-content/uploads/2017/10/h2.pdf>.

ONU. « Les objectifs de développement durable de l'ONU », New York, Nations Unies. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/>.

ONU. *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. New York : Nations Unies, 2000. <https://www.unodc.org/documents/treaties/Special/2000%20Protocole%20contre%20la%20criminalite.pdf>.

ONU. *Rapport du Secrétaire général sur la sécurité humaine*. A/ 64/701. New York : Nations Unies, 2010. <https://digitallibrary.un.org/record/679612?ln=fr>.

ONU. *Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la Réunion au sommet du Conseil de sécurité*. A/47/277 S/24111. New York : Nations Unies, 1992. <https://digitallibrary.un.org/record/144858?ln=en>.

ONU. *Report of the High-Level International Conference on the Protection of Civilians 2015*. New York : Nations Unies, 2015. <https://www.securitycouncilreport.org/>.

ONU. « Report on Military Expenditures. » Consulté le 18 juillet 2022. <https://milex.un-arm.org>.

ONU. « Suite donnée à la résolution 64/291 de l'Assemblée générale sur le Rapport du Secrétaire général sur la sécurité humaine », A/ 66/763, New York, Nations Unies (2012). <https://digitallibrary.un.org/record/726045?ln=fr>.

ONU. « Targeted by Traffickers - Ukrainian Refugees at High Risk of Exploitation », communiqué de presse, mars 2022. <https://www.unodc.org/unodc/frontpage/2022/March/targeted-by-traffickers---ukrainian-refugees-at-high-risk-of-exploitation.html>.

ONU. « United Nations Trust Fund for Human Security. » Consulté 16, février 2023. <https://www.un.org/humansecurity/>.

Organisation mondiale de la sante (WHO), Health and Human Security, EM/RC49/7 (août 2002), 7, https://applications.emro.who.int/docs/em_rc49_7_en.pdf.

OTAN. « Déclaration du sommet de Bruxelles : publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bruxelles les 11 et 12 juillet 2018 », Bruxelles, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (11 juillet 2018). https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_156624.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « Déclaration du sommet de l'OTAN au Pays de Galles, chefs d'État et de gouvernement, Conseil de l'Atlantique Nord » (5 septembre 2014), consulté le 4 décembre 2022. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm.

OTAN. « Directives militaires de l'OTAN sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits », MCM-0009-2015, Bruxelles, OTAN (2015).

OTAN. « Engagement actif, défense moderne. Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord », Bruxelles, OTAN, (19 novembre 2010). https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2022/6/pdf/290622-strategic-concept-fr.pdf.

OTAN. « L'OTAN adopte sa première politique sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et sur les moyens d'y réagir », dernière mise à jour le 18 septembre 2020. https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_173057.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « L'OTAN va intensifier ses travaux dans le domaine de la sécurité humaine », communiqué de presse de l'OTAN (25 février 2021), https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_181798.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « La campagne aérienne du Kosovo : Opération "Allied Force" » (7 avril 2016), consulté le 8 mars 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_49602.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « Les femmes, la paix et la sécurité », digithèque de l'OTAN, dernière modification le 19 novembre 2021. https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_91091.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « NATO Policy for the Protection of Civilians: Fact Sheet », Division de la diplomatie publique de l'OTAN, consulté le 7 mars 2022. [20160705_1607-protection-civilians-en.pdf](https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_20160705_1607-protection-civilians-en.pdf) (nato.int).

OTAN. « NATO Policy on Combating Trafficking in Human Beings », NATO Official Texts (29 juin, 2004, dernière mise à jour le 5 janvier, 2022), https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_71856.htm?selectedLocale=en.

OTAN. « NATO Policy on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence », Digithèque de l'OTAN (31 mai 2021), consulté le 10 mars 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_184570.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « NATO Policy on Preventing and Responding to Sexual Exploitation and Abuse », textes officiels de l'OTAN (20 novembre 2019), consulté le 21 février 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_184570.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « New NATO division to deal with Emerging Security Challenges. » NATO Press Release. August 4, 2010. https://www.nato.int/cps/en/natolive/news_65107.htm.

OTAN. « OTAN Concept stratégique », adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de l'OTAN à Madrid, le 29 juin 2022. <https://www.nato.int/strategic-concept/fr/>.

OTAN. « Politique OTAN de protection des civils », communiqué de presse de l'OTAN (9 juillet 2016). https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_133945.htm?selectedLocale=fr

OTAN. « Protection of Civilians – Allied Operations Command (AOC) Handbook », Bruxelles, Division J9 de l'OTAN (SHAPE), n.d., consulté le 13 février 2022. <https://shape.nato.int/resources/3/website/ACO-Protection-of-Civilians-Handbook.pdf>.

OTAN. « Résilience et préparation du secteur civil – Article 3 », dernière mise à jour le 20 septembre, 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_132722.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « Sécurité humaine », dernière mise à jour le 18 juillet 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_181779.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. « Sécurité Humaine : Approche et Principes », dernière mise à jour le 14 novembre 2022. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_208515.htm?selectedLocale=fr.

OTAN. *Action Plan for the Implementation of the NATO/EAPC Policy on Women, Peace and Security 2021-2025*. Textes officiels de l'OTAN, 21 octobre 2021. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_187485.htm?selectedLocale=en.

OTAN. *Allied Joint Publication 01 (F) Allied Joint Doctrine, Ed F, Version 1*. Version pour ratification. Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2022. <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.

OTAN. *Allied Joint Publication 3.2 Allied Joint Doctrine for Land Operations, Edition B, Version 1*. Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2022. <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.

OTAN. *Allied Joint Publication 3.2.1.1 Conduct of Land Tactical Activities, Edition C, Version 1*. Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2022. <https://nso.nato.int/nso/home/main/home>.

OTAN. *Allied Joint Publication-3.4.5 Allied Joint Doctrine for the Military Contribution to Stabilization and Reconstruction*. Bruxelles : Bureau de normalisation de l'OTAN, 2015.

OTAN. *Base de données terminologique de l'OTAN*. Consulté le 13 décembre 2022. <http://nso.nato.int/natoterm/Web.mvc>.

OTAN. *Bi-Strategic Command Directive 040-001 Integrating UNSCR 1325 and Gender Perspective into the NATO Command Structure*. Bi-SCD 040-001. 17 octobre 2017. <https://act.nato.int/images/stories/structure/genderadvisor/nu0761.pdf>.

OTAN. *Building Integrity in Operations – Allied Command Operations Handbook*. Bruxelles : NATO SHAPE J9, 2020. consulté le 15 février 2022 sur https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/6/pdf/200608-bi-handbook.PDF.

OTAN. *MC Guidance for the Military Implementation of the Alliance Strategy*. Bruxelles: NATO, 1999.

OTAN. *MC Guidance for the Military Implementation of the Alliance Strategy*, MC 400/2 Bruxelles: November 19-20, 2010. <https://www.nato.int/lisbon2010/summit-guide-eng.pdf>.

Owen, T. « Human Security-Conflict, Critique and Consensus: Colloquium Remarks and a Proposal for a Threshold-Based Definition », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004), p. 373 à 387.

Owens, H., et B. Arneil. « The Human Security Paradigm Shift: A New Lens on Canadian Foreign Policy? Report of the University of British Columbia Symposium on Human Security », *La politique étrangère du Canada* 7, n° 1 (1999), p. 1 à 12.

Ozguç, Umut. « Remaking Canadian identity : A Critical Analysis of Canada's Human Security Discourse », *Journal of Human Security* 7, n° 3 (2011), p. 37 à 59.

Pal, Y. « Space and Human Security ». *Space Policy* 13, n° 3 (1997), p. 179 à 185.

Paquin, J. « Canadian Foreign and Security Policy: Reaching a Balance Between Autonomy and North American Harmony in the Twenty-First Century », *La politique étrangère du Canada* 15, n° 2 (2009), p. 99 à 108.

Paris, Roland. « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », *International Security* 26, n° 2 (2001), p. 87 à 102.

Parmar, K.P., P. Agrawal, R. Goyal, J. Scott et P. Gregg Greenough. « Need for a Gender-Sensitive Human Security Framework: Results of a Quantitative Study of Human Security and Sexual Violence in Djohong District », *Conflict and Health* 8, n° 6 (2014), p. 1 à 12. <http://www.conflictandhealth.com/content/8/1/6>.

Pearce, L., B. Murphy et A. Chrétien. *From Displacement to Hope: A Guide for Displaced Indigenous Communities and Host Communities*. Ottawa : Réseau canadien d'étude des risques et dangers, 2017. <https://www.crhnet.ca/sites/default/files/library/From%20Displacement%20to%20Hope%20A%20Guide%20ENGLISH.pdf>.

Pearson, Lester B. « Public Address at St Martin-in-the-Fields, London, June 13, 1972 on the Occasion of the Presentation to Him of the Victor Gollancz Humanity Award », dans *Freedom and Change: Essays in Honour of Lester B. Pearson*, édité par M. Fry. Toronto: McClelland et Stewart, 1975.

Penny, C. « Human Security » dans *The Oxford Handbook on the United Nations*, édité par T.G. Weiss et S. Daws, p. 636 à 655. Oxford: Oxford University Press, 2018.

Peou, S. « Human Security after 25 Years: Some Introductory Remarks and Critical Reflections », *Asian Journal of Peacebuilding* (2019), p. 161 à 181. <http://hdl.handle.net/10371/162855>.

Pierotti, J. *Becoming a No-Fail Mission: The Origins of Search and Rescue in Canada*. Lulu Publishing Services, 2018.

PNUD. *Nouvelles Menaces Pour La Sécurité Humaine À L'ère De L'anthropocène : Une Plus Grande Solidarité S'impose*. New York: United Nations, 2022.

PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine*. Oxford, Oxford University Press, 1994. <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-1994>.

Poku, N. K., G.P. Jaoa et N. Renwick. « Human Security and Development in Africa », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, vol 83, n° 6 (2007), p. 1155 à 1170.

Pruys, S. « Hay River Evacuees Watch and Wait with Flood Danger Yet to Pass. » *Cabin Radio*. 5 mai 2020. <https://cabinradio.ca/36430/news/south-slave/hay-river-evacuees-watch-and-wait-with-flooding-danger-yet-to-pass/>.

Quinn, E. « Canada's PM OKs Use of Local Reserve Forces in Arctic Quebec During COVID-19 Pandemic. » *Radio Canada International*. 3 avril 2020. <https://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2020/04/03/canadas-pm-oks-use-of-local-reserve-forces-in-arctic-quebec-during-covid-19-pandemic/>.

Quinn, Timothy. « Introducing Hatebase: The World's Largest Online Database of Hate Speech » (2013). <https://hatebase.org>.

Rather, M.J. et K. Jose. « Human Security: Evolution and Conceptualization », *European Academic Research*, vol 2, n° 5 (2014), p. 6766 à 6797.

Reeve, Richard. « NATO and Human Security: Obfuscation and opportunity », *NATO Watch* (2021), p. 9 à 12. https://natowatch.org/sites/default/files/2021-02/peace_research_perspectives_on_nato_2030.pdf.

Reveron, D.S. et J.E. Savage. « Cybersecurity Convergence: Digital Human and National Security », *Orbis* 64, n° 4 (2020), p. 555 à 570. <https://doi.org/10.1016/j.orbis.2020.08.005>.

- Riddell-Dixon, E. « Canada's Human Security Agenda: Walking the Talk? », *International Journal* 60, n° 4 (2005), p. 1067 à 1092.
- Risso, Linda. « NATO and the Environment: The Committee on the Challenges of Modern Society », *Contemporary European History* 25, n° 3 (2016), 505 à 535. doi:10.1017/S0960777316000187.
- Roberts, D. *Human Insecurity: Global Structures of Violence*. Londres : Zed Books, 2008.
- Rock, A. « The Human Security Network, Fifteen Years On .» *Centre for International Policy Studies*. 21 mai 2013. <https://www.cips-cepi.ca/2013/05/21/the-human-security-network-fifteen-years-on/>.
- Roff, Heather M. « Advancing Human Security through Artificial Intelligence. » Londres : International Security Department and US and the Americas Programme, mai 2017. <https://www.chathamhouse.org/2017/05/advancing-human-security-through-artificial>.
- Rokvić, Vanja. « Political Discourse, Military and Securitization of Health Nexus: Contemporary Intelligence Security Challenges and the Military Role in Public Health Security », *Srpska Politička Misao* 66, n° 4 (2019), p. 45 à 75.
- Royaume-Uni. Ministère de la Défense. « 77th Brigade/Human Security. » Armée/Ministère de la Défense. Consulté le 12 février 2022. <https://www.army.mod.uk/who-we-are/formations-divisions-brigades/6th-united-kingdom-division/77-brigade/human-security/>.
- Royaume-Uni. Ministère de la Défense. « *Human Security in Defence (Joint Service Publication 985), Vol. 1: Incorporating Human Security in the way we Operate*. Londres : Ministère de la Défense, 2021. <https://www.gov.uk/government/publications/human-security-in-defence-jsp-985>.
- Royaume-Uni. Ministère de la Défense. « MOD to establish Centre of Excellence for Human Security. » 4 avril 2019. <https://www.gov.uk/government/news/mod-to-establish-centre-of-excellence-for-human-security>.
- Royaume-Uni. Ministère de la Défense. *NATO, the MoD and Human Security: Definition, Strategy and Suggestions for Improving Alignment*. Shrivenham : Royaume-Uni, Development, Concepts, and Doctrines Centre, 2020.
- Royaume-Uni. Secrétariat du Cabinet. *National Risk Register of Civil Emergencies: 2015 Edition*. Londres : Cabinet Office (2015). https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/419549/20150331_2015-NRR-WA_Final.pdf.
- Salinas, Eva. « Five Questions with Retired Lt.-Gen Roméo Dallaire. » CIGI Online, 27 septembre, 2019. <https://www.cigionline.org/articles/five-questions-retired-lt-gen-romeo-dallaire/>.
- Save the Children. « Tomorrow is Now: Annual Report 2020 », New York, Save the Children (2020). <https://www.savethechildren.org.uk/content/dam/gb/reports/annual-report-2020-save-the-children.pdf>.
- Schenk, Trevor. « ISAF Mission In Afghanistan: Lessons Learned. » NATO Association of Canada. 11 septembre, 2014. <https://natoassociation.ca/isaf-mission-in-afghanistan-lessons-learned/#:~:text=They%20learned%20to%20use%20tactical,and%20development%20rather%20than%20fighting>.

- Sen, A. « The Birth of a Discourse », dans *Routledge Handbook of Human Security*, édité par M. Martin et T. Owen, p. 17 à 27. Abingdon : Routledge, 2013.
- Sengupta, K. « UK first country to put ‘human security’ at core of defence policy. The MoD programme will focus on countering sexual abuse, use of child soldiers, and human trafficking », *The Independent*. 4 avril 2019. <https://www.independent.co.uk/news/uk/politics/human-security-defence-policy-uk-army-military-mod-a8855556.html>.
- Serra, N. et M. Kaldor. *A human security doctrine for Europe: the Barcelona Report of the Study Group on Europe’s Security Capabilities*. Barcelone : 2004. https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/human_security_report_/human_security_report_en.pdf.
- Sierra Leone. Bureau du Procureur. « This is your Court: Prosecutor addresses FBC students », communiqué de presse. 5 mai 2003.
- Silverman, J. et A. Rukooko. « The International Criminal Court and Africa: A Fractious Relationship Assessed », *African Human Rights Law Journal* 19, n° 1 (2019), p. 85 à 104.
- Small, Mark. « Peacebuilding in Post-Conflict Societies », dans *Human Security and the New Diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, édité par R. McRae et D. Hubert, p. 75 à 87. Montréal: McGill-Queen’s University Press, 2001.
- Small, Michael. « Should Canada Revisit the Human Security Agenda? », Ottawa, Institut canadien des affaires mondiales. September 2016. https://www.cgai.ca/should_canada_revisit_the_human_security_agenda.
- Smith, H. et T. Ajadi. « Canada’s Feminist Foreign Policy and Human Security Compared », *International Journal* 75, n° 3 (septembre 2020), p. 367 à 382. <https://doi.org/10.1177/0020702020954547>.
- Solana, J. « Securing Peace in Europe », discours prononcé lors du symposium sur la pertinence politique de la paix de Westphalie de 1648, Munster, le 12 novembre 1998. <https://www.nato.int/docu/speech/1998/s981112a.htm>.
- St. Marie, J.J., S.S. Stanton et S. Naghshpour. « The Colonial Origins of Human Security: Economic, Geographic, and Institutional Determinants », *Politics and Policy* 36, n° 1 (2008), p. 80 à 106.
- Stairs, Denis. « Myths, morals and reality in Canadian foreign policy », *International Journal* 58, n° 2 (2003), p. 239 à 256.
- Starr, B. « Military proposes medal for troops demonstrating restraint », CNN. 12 mai 2010. <http://www.cnn.com/2010/US/05/12/military.restraint.medal/index.html>.
- Statista Research Department. « Worldwide Digital Population April 2022 », *Statista*. 26 juillet 2022. <https://www.statista.com/statistics/617136/digital-population-worldwide/>.
- Stefan, C.G. *The Responsibility to Protect: Locating Norm Entrepreneurship*. Cambridge : Cambridge University Press, 2021.
- Stefanovich, O. « ‘Nothing Like I’ve Ever Done Before’: COVID-19 Poses New Challenge for Canadian Rangers », CBC News. 16 avril 2020. <https://www.cbc.ca/news/politics/stefanovich-canadian-rangers-help-first-nations-covid19-1.5531538>.
- Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI). « Policies for Common Security » .31 mai 2022. <https://www.sipri.org/publications/1985/policies-common-security>.

- Stoet, Peter. *Human and Global Security: An Explanation of Terms*. Toronto: University of Toronto Press, 1999.
- Stoltenberg, Jens. « NATO and the Security Implications of Climate Change », discours virtuel (8 septembre 2020). https://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_178355.htm.
- St-Onge, J. « Fort Vermilion Residents Deal with Extensive Flood Damage », CBC News (8 mai 2020), consulté le 3 juin 2020. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/fort-vermilion-flood-damage-mackenzie-county-1.5562641>.
- Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes. « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », extrait du *Rapport final de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes* (A/CONF. 206/6), vol. 380. Genève, Nations Unies (2005).
- Suhrke, A. « Human Security and the Interests of States », *Security Dialogue* 30, n° 3 (1999), p. 265 à 276.
- Sukman, D. « The Institutional Level of War ». *The Strategy Bridge*. 5 mai 2016. <https://thestrategybridge.org/the-bridge/2016/5/5/the-institutional-level-of-war>.
- Sullivan, J. « Medical and Humanitarian Challenges in Urban Operations », *Global Justice Journal*. 25 novembre 2021. <https://globaljustice.queenslaw.ca/news/medical-and-humanitarian-challenges-in-urban-operations>.
- Tadjbakhsh, S. et A.M. Chenoy. *Human Security Concepts and Implications*. Oxford : Routledge, 2007.
- Tanada, W. « Human Security From a Filipino Perspective », *Peace Review*, vol. 11, n° 3 (1999), p. 443 à 446.
- Taylor, N. « Women in the Afghan National Security Forces: With the future stability of Afghanistan in question, does the answer lie in the incorporation of more female troops? » *RUSI Commentary*. 20 septembre 2010. <https://rusi.org/explore-our-research/publications/commentary/women-afghan-national-security-forces>.
- Thakur, Ramesh. « What Is Human Security? A Political Worldview », *Security Dialogue* 35, n° 3 (2004), p. 347 à 348.
- Thakur, Ramesh et T. G. Weiss. « United Nations Policy: An Argument With Three Illustrations », *International Studies Perspectives* 10, n° 1 (2009), p. 18 à 35.
- Thérien, J.-P. « Human Security: The Making of a UN Ideology », *Global Society: Journal of Interdisciplinary International Relations* 26, n° 2 (2012), p. 191 à 213.
- Thomas, C. *Global Governance, Development and Human Security: The Challenge of Poverty and Inequality*. Londres : Pluto Press, 2000.
- Thrall, Trevor, Dina Smeltz, Erik Goepner, Will Ruger et Craig Kafura. « The Clash of Generations? Intergenerational Change and American Foreign Policy Views », *Chicago Council on Global Affairs* (25 juin 2018).
- Tickner, J.A. *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security*. New York : Oxford University Press, 1992.
- Tickner, J.A. « Re-visioning Security » dans *International Relations Theory Today*, édité par K. Booth et S. Smith, p. 175 à 197. Cambridge, Polity Press (1995).

Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Bureau du Procureur. « Prosecutor welcomes arraignment of RUF and AFRC inditees on charges related to forced marriage », communiqué de presse (17 mai 2004).

True, J. « Explaining the Global Diffusion of the Women, Peace and Security Agenda », *International Political Science Review* 37, n° 3 (2016), p. 307 à 323.

UNESCO. « Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel », New York, UNESCO, 2002. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127155_fre.

Van der Linde, D. « Canadian Armed Forces personnel assist with flooding in three provinces », *Canadian Military Family Magazine* (27 avril 2019). <https://www.cmfmag.ca/operations/canadian-armed-forces-personnel-assist-with-flooding-in-three-provinces/>.

Vance, C. *Common Security: A Blueprint for Survival, The Independent Commission on Disarmament and Security Issues (Palme Commission)*. New York : Simon and Schuster, 1982. <https://www.foreignaffairs.com/reviews/capsule-review/1982-09-01/common-security-blueprint-survival>.

Voelkner, N. « Managing Pathogenic Circulation: Human Security and the Migrant Health Assemblage in Thailand », *Security Dialogue* 42, n° 3 (2011), p. 239 à 259.

Vullierme, Magali. « Questions soulevées par les impacts de la crise de la COVID-19 sur les Rangers et sur les communautés du Nunavik. » Note d'orientation sur les réseaux de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord et de l'Arctique. juin 2020. <https://www.naadsn.ca/wp-content/uploads/2020/06/Magali-Vullierme-Note-DOrientation-Impact-de-la-crise-de-la-COVID-19-sur-les-Rangers-et-sur-les-communaut%C3%A9s-du-Nunavik-final.pdf>.

Watterson, C. et A. Kamradt-Scott. « Fighting Flu: Securitization and the Military Role in Combating Influenza », *Armed Forces & Society* 42, n° 1 (2016), p. 145 à 168.

Westhead, R. « Canada, Afghanistan Both Guilty of Ignoring Child-Sex Scandal: Former Ambassador ». *Toronto Star*. 11 juillet 2013. https://www.thestar.com/news/world/2013/07/11/canada_afghanistan_both_guilty_of_ignoring_childsex_scandal_former_ambassador.html.

Westhead, R. « Don't look, Don't tell, Troops Told », *Toronto Star*. 16 juin 2008. https://www.thestar.com/news/2008/06/16/dont_look_dont_tell_troops_told.html.

Winter, J. « Freedom from Fear: A New Paradigm for Human Security? » *Undercurrent* 10, n° 3 (2014) p. 37 à 45.

Wolicki, Sara Beth et coll. « Public Health Surveillance: At the Core of the Global Health Security Agenda », *Health Security* 14, n° 3 (2016), p. 185 à 188. doi:10.1089/hs.2016.0002.

Wright, K., M. Hurley et J.I.G. Ruiz. *NATO, Gender and the Military: Women Organising from Within*. Londres : Routledge, 2019.

Yudhoyono, S. B., E.J. Sirleaf et D. Cameron. *A New Global Partnership. Report of the High Level Panel of Eminent Persons on the Post 2015 Development Agenda*. New York : publications de l'ONU, 2013.

Zambelli, M. « Putting People at the Centre of the International Agenda: The Human Security Approach », *Die Friedens-Warte* (2002), p. 73 à 186.



DALLAIRE CENTRE
OF EXCELLENCE

FOR PEACE AND SECURITY



PRESSE DE L'ACADÉMIE
CANADIENNE DE LA DÉFENSE

Évolution de la sécurité humaine cadres et considérations pour les forces armées du Canada rassemble des universitaires et des praticiens de la sécurité qui identifient des sujets et des thèmes essentiels pour les armées impliquées dans l'établissement de la paix et de la stabilité, en examinant la priorité accordée à la protection ou à la prévention. Les auteurs et éditrices ont situé l'approche de la sécurité humaine, en identifiant les tendances, et en se concentrant sur les considérations pertinentes pour l'adoption d'un cadre de sécurité humaine de la CAF. Le développement contextuel de la sécurité humaine en termes de politique et de doctrine est mis en évidence par des cas descriptifs, des questions et des thèmes à partir desquels les lecteurs peuvent mieux saisir la portée de cette idée apparemment simple : la sécurité humaine. Ce volume explore également les manières dont la sécurité humaine peut être considérée et opérationnalisée en d'autres approches en matière de défense et de sécurité, telles que l'agenda Femmes, la paix et la sécurité, et la concurrence entre grandes puissances.